

# **INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL

---

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12



# **Nouvelle-Calédonie**

**Rapport Annuel**

---

**2 0 0 4**

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

## SOMMAIRE

Pages

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>11</b>
§ 1. Evolution de l'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2004 .....	11
§ 2. Aperçu structurel .....	13
§ 3. Principaux indicateurs .....	16
<b>APERÇU GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE</b> .....	<b>17</b>
§ 1. Localisation, configuration, géologie et climat .....	17
§ 2. Végétation et faune .....	18
§ 3. Histoire .....	19
§ 4. Cadre institutionnel actuel .....	20
1. Les compétences exclusives .....	21
2. Les compétences partagées .....	22
2. Les prochains transferts de compétences .....	23
<b>CHAPITRE I - L'EVOLUTION ECONOMIQUE</b> .....	<b>25</b>
<b>SECTION 1 - Les principaux indicateurs économiques</b> .....	<b>26</b>
§ 1. La population .....	26
1. L'évolution de la population .....	26
2. Les caractéristiques de la population .....	28
<hr/>	
§ 2. Le cadre social .....	29
1. La situation du marché de l'emploi .....	29
2. L'indemnisation des demandeurs d'emploi .....	33
3. Les programmes "400 cadres" et Cadre Avenir .....	34
4. La protection sociale .....	35
5. Les relations du travail .....	37
<hr/>	
§ 3. Les salaires et les prix .....	38
1. Les salaires .....	38
2. Les prix .....	40
<hr/>	
§ 4. Les comptes économiques .....	42
1. L'évolution du Produit Intérieur Brut .....	42

2. La valeur ajoutée à la production totale de l'économie .....	43
<hr/>	
§ 5. La balance des paiements .....	45
<hr/>	
§ 6. Le commerce extérieur .....	48
1. La réglementation du commerce extérieur.....	48
2. Les importations .....	50
3. Les exportations.....	51
4. La balance commerciale .....	52
5. Les partenaires commerciaux .....	52
<hr/>	
<b>SECTION 2 - Les secteurs d'activité .....</b>	<b>56</b>
<hr/>	
§ 1. L'agriculture .....	56
1. La politique d'aménagement foncier et de développement rural.....	57
2. La régulation des marchés agricoles .....	59
3. La production agricole finale.....	60
4. L'élevage.....	61
5. La production de fruits et légumes .....	64
6. Les autres cultures .....	67
<hr/>	
§ 2. La pêche et l'aquaculture .....	69
1. La pêche .....	69
2. L'aquaculture .....	71
<hr/>	
§ 3. L'industrie et l'artisanat.....	75
1. L'industrie .....	75
2. L'artisanat .....	79
<hr/>	
§ 4. Le nickel.....	81
1. Présentation générale.....	82
2. L'évolution de la production et des exportations de minerai en Nouvelle-Calédonie .....	87
3. La métallurgie du nickel .....	90
4. Perspectives .....	91
5. Les mesures d'encadrement et de soutien de l'activité du nickel .....	96
<hr/>	
§ 5. L'énergie et l'eau.....	97
1. L'énergie électrique .....	97
2. Les hydrocarbures .....	102
3. La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables .....	103

4. L'eau .....	105
<hr/>	
§ 6. Le bâtiment et les travaux publics .....	106
1. Le poids du secteur .....	106
2. L'activité en 2004 .....	107
3. Les perspectives pour 2005 .....	111
<hr/>	
§ 7. Le secteur de la distribution .....	113
1. Un rôle économique et social central.....	113
2. Les mutations récentes du commerce de détail.....	116
3. L'approvisionnement des détaillants .....	120
4. Le commerce automobile .....	120
<hr/>	
§ 8. Le tourisme.....	122
1. Présentation générale.....	122
2. La fréquentation de la Nouvelle-Calédonie .....	123
3. Le tourisme de séjour .....	128
4. Le tourisme de croisière .....	130
5. Le poids du tourisme .....	131
6. La promotion de la Nouvelle-Calédonie.....	132
7. Les perspectives du secteur .....	133
<hr/>	
§ 9. Les transports .....	135
1. Les activités portuaires .....	135
2. Les activités aéroportuaires .....	138
<hr/>	
§ 10. Les services marchands .....	143
1. Le contexte .....	143
2. Les services de communications.....	145
<hr/>	
§ 11. Les services non marchands .....	148
1. L'éducation.....	148
2. La santé.....	150
<hr/>	

**CHAPITRE II - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE ..... 155**

**SECTION 1 - Le système bancaire..... 156**

§ 1. L'organisation bancaire ..... 156  
1. Le système bancaire calédonien ..... 156  
2. Les événements majeurs de l'année et perspectives ..... 165

---

§ 2 La situation agrégée des banques ..... 167  
1. Volume global d'activité ..... 167  
2. La maîtrise des risques ..... 169  
3. Le bilan agrégé des banques ..... 170

---

§ 3. Les résultats des banques ..... 172  
1. Le produit net bancaire ..... 172  
2. Le résultat d'exploitation ..... 174  
3. Le résultat net ..... 174  
4. Rentabilité et productivité ..... 175  
5. Le compte de résultat agrégé ..... 177

---

§ 4. Les conditions et la distribution du crédit en Nouvelle-Calédonie ..... 178  
1. Les conditions bancaires ..... 178  
2. Le crédit aux particuliers ..... 180  
3. Le crédit aux entreprises ..... 181

---

§ 5. L'activité des fonds de garantie ..... 184  
1. La SOGEFOM (ex SOFOTOM) en Nouvelle-Calédonie ..... 184  
2. Le Fonds de garantie du comité de restructuration de l'industrie minière (FG-COREMINES) ..... 186  
3. Le Fonds de garantie bancaire pour les micro-projets économiques (FGMPE) ..... 186  
4. Le Fonds de garantie de la Province Sud (FGPS) ..... 187  
5. Le Fonds de garantie pour le développement de la Province Nord (FGN) ..... 188  
6. Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Iles Loyauté (FGIL) 188

---

**SECTION 2 - L'évolution de la situation monétaire en 2004 ..... 189**

**Remarque liminaire..... 189**

§ 1. L'ensemble des actifs financiers ..... 189

---



1. Les dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte auprès de la clientèle non financière.....	189
2. L'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures.....	191
3. Les actifs financiers par agent économique .....	193
<hr/>	
§ 2. Les passifs financiers .....	196
1. Les concours accordés par les établissements situés dans la zone d'émission.....	196
2. Les concours accordés par les établissements installés hors de la zone d'émission .....	198
3. L'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place .....	201
<hr/>	
§ 3. La masse monétaire (M3) et ses contreparties.....	203
1. La masse monétaire .....	203
2. Les contreparties de la masse monétaire.....	204
<hr/>	
§ 4. L'équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux .....	205
1. L'équilibre par nature .....	205
2. L'équilibre en fonction de la durée.....	206
<hr/>	
<b>SECTION 3 - Les finances publiques locales .....</b>	<b>208</b>
§ 1. Les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie.....	208
§ 2. Les comptes administratifs des Provinces .....	210
1. La Province Sud .....	211
2. La Province Nord .....	211
3. La Province des Iles Loyauté.....	212
§ 3. Les comptes administratifs des communes .....	212
<hr/>	
<b>SECTION 4 - Les aides au développement de la Nouvelle-Calédonie .....</b>	<b>214</b>
§ 1. Les aides européennes .....	214
1. Les programmes d'aide économique .....	214
2. Les spécificités du IX ième FED .....	215
<hr/>	
§ 2. Les interventions de l'Etat.....	216
1. Les dépenses de l'Etat .....	216
2. Les contrats de développement.....	217
3. Le dispositif de défiscalisation .....	218
<hr/>	
§ 3. Les aides provinciales .....	220
<hr/>	

1. Les actions au titre du code des investissements de la Province Sud.....	220
2. Les actions au titre du code de développement de la Province Nord.....	221
3. Les actions au titre du code provincial d'aides au développement économique des Iles Loyauté.....	222
<hr/>	
§ 4. Les sociétés d'économie mixte de développement des Provinces.....	223
<hr/>	
§ 5. L'institut calédonien de participation (ICAP).....	227
1. Généralités.....	227
2. Les interventions réalisées au cours de l'exercice 2004.....	227
2. Les interventions de l'ICAP depuis sa création.....	229
<hr/>	
§ 6. L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).....	230
1. Généralités.....	230
2. Les interventions réalisées au cours de l'exercice 2004.....	230
<hr/>	
<b>PERSPECTIVES.....</b>	<b>233</b>
<b>LES MISSIONS DE L'IEOM.....</b>	<b>235</b>
<b>Annexe 1</b> : Lexique des principaux sigles mentionnés dans ce fascicule.....	237
<b>Annexe 2</b> : Liste des publications disponibles réalisées par l'IEOM.....	240

## SYNTHESE

### § 1 EVOLUTION DE L'ECONOMIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE EN 2004

L'activité économique en 2004, s'inscrit dans la même tendance que l'année précédente, avec une majorité d'indicateurs favorablement orientée.

La demande intérieure globale a de nouveau dynamisé l'économie calédonienne en 2004, avec une consommation des ménages globalement soutenue et un investissement des ménages et des entreprises en progression. Dans le même temps, la demande extérieure de nickel s'est accrue.

Si l'année 2004 a été marquée par l'organisation d'élections provinciales importantes en Nouvelle-Calédonie, incitant parfois les agents économiques à des comportements de réserve, la consommation des ménages sur l'ensemble de l'année apparaît favorable avec notamment une hausse des importations de biens de consommations courantes et alimentaires (respectivement +4,3% et +7%). Seules les immatriculations de véhicules de tourisme neufs ont reculé (-3,2 % en glissement annuel). Dans le même temps, les encours de crédits de trésorerie des ménages ont progressé de 3,1 % en glissement annuel. Témoin d'un investissement des ménages soutenu, l'encours des crédits à l'habitat des ménages a également progressé (+10%).

Mesuré notamment par les importations de biens d'équipement professionnels, l'investissement des entreprises affiche une hausse (+29,4 %) par rapport à 2003. Les immatriculations de véhicules utilitaires ont également progressé (+27,6 %). Parallèlement, les encours de crédits d'équipement des entreprises confirment la bonne tenue de l'investissement avec une progression de 5,6 % fin 2004.

En 2004, les exportations en valeur ont atteint 93,5 milliards de F CFP (+13,0 % par rapport à 2003). Les exportations de minerai et de produits métallurgiques qui représentent 90 % de la valeur totale des exportations en 2004 ont progressé par rapport à 2003 de respectivement de 65,8 % (15,8 milliards de F CFP<sup>1</sup>) pour le minerai et 4,4 % pour les produits de fusion (68,8 milliards de F CFP). Par ailleurs, les importations en valeur ont diminué de 4,3 % de 2003 à 2004. Cette baisse est à relativiser si l'on tient compte des deux Airbus importés en 2003 pour un montant de 24 milliards de F CFP et d'un troisième importé en 2004 pour un montant de 4,9 milliards de F CFP. Déduction faite de ces montants, la valeur des importations en 2004 serait supérieure de 8,6 % par rapport à 2003. En 2004, le taux de couverture des importations par les exportations s'améliore et atteint 59,7 % en gagnant 9,2 points par rapport à 2003.

En 2004, l'inflation est restée maîtrisée. En effet, l'indice des prix à la consommation n'a progressé que de 0,9 % après +1 % en 2003 et +1,6 % en 2002. Cette relative stabilité des

<sup>1</sup> L'arrêté du 31 décembre 1998, fixe la parité du F CFP par rapport à l'Euro : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, 1 000 F CFP = 8,38 Euros

prix a contribué à la préservation du pouvoir d'achat des ménages dans un contexte de réévaluation du SMG (+1,1 %) et des salaires minimums conventionnés (entre +0,6% et +3,6 % selon les secteurs d'activités). Dans le même temps, le nombre des demandeurs d'emploi a diminué (-5,4%).

Les évolutions sectorielles apparaissent plus contrastées.

Au cours de l'année écoulée, le marché mondial du nickel est resté tendu dans un contexte de forte demande globale de nickel émanant notamment de la Chine. En 2004, le cours du nickel au LME atteint 6,27 USD/lb en moyenne, contre 4,37 USD/lb en 2003. En tenant compte de la baisse du dollar par rapport au F CFP, le prix moyen de la livre de nickel en F CFP s'est renchéri de 36,7 % sur un an (602,6 F CFP en moyenne en 2004 contre 462,0 F CFP en 2003). Sur l'année 2004, la production minière en volume a progressé de 5,4 % (données brutes cumulées) par rapport à 2003. Parallèlement, la baisse de la production de métal liée aux travaux de remplacement de l'un des trois fours de l'usine de Doniambo entre mars et juin s'est limitée à 10,3 % sur l'ensemble de l'année 2004 par rapport à 2003. Dans ce contexte les exportations de produits métallurgiques diminuent de 10,2 % en volume sur cette période.

Les trois investissements métallurgiques en cours sont à des stades différents d'avancement. L'achèvement du projet « 75.000 tonnes » de la SLN sera effectif une fois la capacité d'extraction du site de Tiebaghi portée à 1 million de tonnes de minerai en 2006. Le projet d'implantation d'une usine en Province Sud (Goro), porté par la société canadienne INCO, est entré dans une phase de réalisation ; il vise une mise en production fin 2007 avec un objectif de 60.000 tonnes par an de nickel et de 4 000 à 5 000 tonnes par an de cobalt. Le projet d'implantation d'une usine en Province Nord (Koniambo), qui associe la SMSP et la société canadienne Falconbridge, est toujours à l'étude. Sous réserve d'une validation effective et complète de ce projet par l'ensemble des intervenants, l'usine vise une mise en production entre 2009 et 2010 avec un objectif de production de 60.000 tonnes de nickel par an.

L'activité touristique s'inscrit en recul en 2004 (-2,4%) et le nombre de touristes se situe en dessous du seuil des 100 000 visiteurs, alors que dans la zone Asie-Pacifique le tourisme a significativement progressé (+29 %). Depuis 1997, date à laquelle le nombre de visiteurs a atteint les 105.000 visiteurs la fréquentation touristique stagne. En revanche, l'activité de croisière est en nette progression (+20 % à 77 115 croisiéristes). Depuis l'année 2000, cette activité se développe et sa clientèle est principalement australienne. L'année 2004 a été marquée par les assises du tourisme qui se sont tenues en novembre.

L'activité du secteur du BTP a évolué de manière différente dans le détail des sous-secteurs. Ainsi, l'activité dans le bâtiment aurait été soutenue notamment par la demande des particuliers. Le nombre de permis de construire délivrés progresse de 16,3 % et les ventes de ciment de 14,6 %. S'agissant des travaux publics, l'activité aurait été en net retrait du fait de l'appauvrissement des carnets de commande alimentés par la demande publique. L'activité plus spécifique du bâtiment industriel serait également en recul, avec la fin des principaux chantiers dont la mise en production du nouveau four de la SLN et l'attente du démarrage des nouveaux projets industriels.

La filière de la crevette se développe mais son orientation vers l'exportation la rend fragile dans un contexte d'accroissement de la concurrence sur le marché mondial. En 2004, la valeur des exportations a progressé (+ 26,2 %) en raison notamment de la mise en exploitation de nouvelles fermes parallèlement à l'augmentation des prix à destination des principaux clients. Par ailleurs, le tonnage pêché par la flottille thonière progresse (+6,2 %).

Enfin, la production agricole finale marchande augmente de 7,5 % entre 2003 et 2004. Les fruits et légumes représentent la part la plus importante dans la production agricole finale (33,8 %), suivis des bovins (19,7 %) et de l'aviculture (15,4 %).

L'ensemble des actifs financiers collectés par les établissements de crédit progresse de 15,7 % en 2004. Il représente ainsi un encours de 343,2 milliards de F CFP. Il est détenu à 55 % par les particuliers et à 30 % par les sociétés non financières.

Parallèlement, l'encours des crédits accordés aux agents économiques par le système bancaire local et les établissements de crédit hors zone d'émission progresse de 9,1 % sur l'année 2004 et représente 437,4 milliards de F CFP. Les particuliers demeurent les premiers débiteurs des établissements de crédit (46 %).

Le produit net bancaire (PNB) des cinq banques adhérentes de la Fédération bancaire française (FBF) progresse de 5,8 % à 19,3 milliards de F CFP en 2004. Le coût du risque diminue et le résultat net des banques FBF de la place ressort en augmentation de 29,4 % à 5,8 milliards de F CFP.

---

## § 2. APERCU STRUCTUREL

---

L'organisation actuelle de la Nouvelle-Calédonie résulte de la loi organique<sup>1</sup> n°99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite aux accords de Nouméa (signés le 5 mai 1998) et aux accords de Matignon (signés le 26 juin 1988). Cette loi régit notamment l'organisation des nouvelles institutions de la Nouvelle-Calédonie ainsi que la répartition des compétences de l'Etat et de la collectivité et le calendrier possible de leur transfert. La Nouvelle-Calédonie est donc une collectivité à statut particulier bénéficiant de compétences élargies et laissant une place importante aux trois Provinces qui la constituent, notamment dans le soutien au développement économique des entreprises.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, la population est estimée à environ 222 000 personnes dont 45 % est âgée de moins de 25 ans. En 2003, l'espérance de vie à la naissance s'établit à 74,1 ans pour l'ensemble de la population et l'indice de fécondité des femmes (2,3) est supérieur au seuil théorique de remplacement des générations (2,1). La densité de la Nouvelle-Calédonie au 1<sup>er</sup> janvier 2004 est estimée à 11,9 habitants/km<sup>2</sup>. Du fait du rôle économique attractif que joue le

---

<sup>1</sup> La loi organique met en œuvre les dispositions de l'article 77 de la Constitution de la République française.

---

Grand Nouméa<sup>1</sup>, seule agglomération importante du territoire, la Province Sud concentre plus des deux tiers de la population totale. Cette répartition démographique s'accompagne d'un déséquilibre social et économique<sup>2</sup> dont le rééquilibrage constitue un titre à part entière (Titre VIII) de la loi organique.

Sur une population active estimée à plus de 83 000 personnes<sup>3</sup>, le nombre des demandeurs d'emploi en fin de mois était de 7 842 au 31 décembre 2004. Le marché de l'emploi se caractérise par une inadéquation durable à la fois qualitative, quantitative et géographique entre l'offre et la demande.

Le produit intérieur brut (PIB) par habitant était de l'ordre de 2,0 millions de F CFP en 1999, ce qui plaçait la Nouvelle-Calédonie dans le groupe de tête des pays du Pacifique Sud classés selon ce critère<sup>4</sup>. Le PIB était évalué à cette date à 407,5 milliards de F CFP et sa croissance réelle était de 5,4 % (1,5 % en 1998). Le premier secteur en terme de contribution au produit intérieur brut était celui des administrations publiques (24 %), devant les services principalement rendus aux ménages (15,4 %), le commerce (11,7 %), le BTP (8 %), les transports et communications (7,1 %) et la branche du nickel (6,9 %).

Il convient de souligner que la place du nickel en Nouvelle-Calédonie dépasse amplement le seul domaine économique. En considérant uniquement la part de ce secteur dans le PIB mesurée en 1999 (6,9 %), celle-ci devrait être plus élevée en 2004, compte tenu de la progression de la valeur des exportations de minerai et de métal entre 1999 et 2004 (+ 81%). De fait, l'extraction et la transformation métallurgiques ont constitué le ressort essentiel du développement industriel de la Nouvelle-Calédonie et ce secteur est encore aujourd'hui un pôle de développement important du territoire. Cette industrie stratégique a eu et a toujours une influence déterminante en matière de démographie, d'aménagement du territoire et de comportement psychologique (anticipations des agents économiques) qu'il soit individuel (consommation des ménages) ou collectif (décisions d'investissements) notamment lors des processus de décisions d'implantation de nouvelles usines.

L'importance relative des services non marchands dans le PIB traduit celle des transferts publics dont bénéficie la Nouvelle-Calédonie en provenance de la France métropolitaine. Ces transferts de l'Etat s'élèvent à 100 milliards de F CFP en 2004. Ils sont constitués à 60 % de salaires versés aux ménages et de prestations sociales (retraites...). Le solde constitue les transferts courants et recense notamment les versements (hors rémunérations) aux

---

<sup>1</sup> Le Grand Nouméa regroupe les communes de Dumbéa, Païta, Mont-Dore et Nouméa, soit 60 % de la population totale.

<sup>2</sup> 72,7 % des salariés (hors fonction publique) exercent leur activité à Nouméa, 72,3 % des entreprises sont installées en Province Sud qui accueille également 69 % de la population scolaire.

<sup>3</sup> En l'absence de recensement de la population active au sens du BIT (Bureau international du travail) en Nouvelle-Calédonie, la population active peut être approchée par l'agrégation des différentes catégories qui la composent : salariés, fonctionnaires d'Etat (y compris les militaires), fonctionnaires territoriaux, travailleurs et retraités indépendants, apprentis.

<sup>4</sup> PIB par habitant en 1999 : Australie 2,7 millions de F CFP, Nouvelle-Zélande 2,1 millions de F CFP et Polynésie française (base 1998) 1,6 million de F CFP. En 1999, le PIB par habitant en France métropolitaine s'élevait à 2,7 millions de F CFP.

administrations publiques et aux collectivités territoriales (financement des dépenses d'équipement et de fonctionnement). Au total, les dépenses de l'Etat représenteraient près du quart du PIB<sup>1</sup>. De plus, l'Etat soutient l'investissement à travers un dispositif de défiscalisation, dont le montant total<sup>2</sup> des opérations agréées dans ce cadre s'est élevé à plus de 4 milliards de F CFP en 2004.

L'essentiel des marchandises consommées en Nouvelle-Calédonie y est importé, même si une structure productive locale s'est développée, essentiellement destinée à la satisfaction du marché intérieur qui est protégé par un régime douanier spécifique. L'étroitesse de ce marché rend difficile le développement de certaines activités industrielles caractérisées par des coûts fixes importants.

La Nouvelle-Calédonie se distingue des autres collectivités d'outre-mer par un taux de couverture de ses importations par ses exportations d'environ 60 % (59,7 % en 2004) qui trouve son origine dans les exportations de nickel (90 % du total des exportations). Le territoire concentre en effet, environ 10 % des réserves mondiales connues de ce minerai, ce qui en fait la quatrième réserve géographique mondiale et une zone susceptible d'accueillir des projets miniers d'extraction et de transformation.

Dans ce contexte, les trois<sup>3</sup> projets miniers en cours permettraient à terme de tripler la production métallurgique de nickel de la Nouvelle-Calédonie (de 60.000 tonnes à 195.000 tonnes). Ces projets représentent un enjeu économique et social considérable pour le territoire, tant par l'ampleur des investissements engagés au regard du PIB de la Nouvelle-Calédonie, que par les effets de rééquilibrage qui en sont attendus.

---

<sup>1</sup> Rapporté au PIB de 1999, seule source disponible

<sup>2</sup> Hors projets métallurgiques et hors centrale électrique jumelée au projet de GORO. Le total des montants agréés figure dans la note « les interventions de l'Etat » et le montant soustrait concerne l'usine électrique qui figure dans la note « L'énergie et l'eau »

<sup>3</sup> programme « 75 000 tonnes » de la SLN, Goro et Koniambo

## § 3. PRINCIPAUX INDICATEURS

	2002	2003	2004	Var 2004/03
population	215 904	218 977	221 958	1,4%
PIB / habitant (F CFP) pour 1999	1 962 750	nd	nd	-
Indice des prix à la consommation	118,1	119,2	120,3	0,9%
<b>Entreprises</b>				
nb d'entreprises de plus de 5 salariés	1 589	1 629	1 702	4,5%
consommation de ciment (tonnes)	100 080	100 170	114 761	14,6%
liquidations judiciaires (nb)	45	50	84	68,0%
redressements judiciaires (nb)	101	87	58	-33,3%
permis de construire (nb)	1 424	1 488	1 731	16,3%
importations de biens d'équipement (M FCFP)	14 624	17 087	22 114	29,4%
<b>Ménages</b>				
population salariée (nb)	55 750	56 297	58 188	3,4%
montant horaire du Salaire minimum garanti (F CFP)	591,7	611,9	611,9	0,0%
demandeurs d'emplois en fin de mois	8 232	8 280	7 842	-5,3%
personnes physiques en interdiction bancaire (nb)	4 620	4 667	4 725	1,2%
immatriculation de véhicules de tourisme neufs (nb)	6 658	7 179	6 949	-3,2%
importations de produits alimentaires (M FCFP)	15 009	15 933	17 047	7,0%
importations de biens de consommation courante (M FCFP)	8 067	8 501	8 869	4,3%
<b>Echanges</b>				
nombre de passagers à l'aéroport (arrivée+départ)	355 644	358 328	387 479	8,1%
nombre de touristes	103 933	101 983	99 515	-2,4%
capacité hôtelière (nb chb)	2 184	2 213	2 316	4,7%
nombre de croisiéristes	54 925	64 273	77 115	20,0%
exportation de minerai de nickel (M FCFP)	7 385	9 544	15 826	65,8%
exportation métallurgique de nickel (M FCFP)	48 708	65 893	68 791	4,4%
exportations de crevettes congelées (M FCFP)	2060	1771	2235	26,2%
total des importations (M FCFP)	127 178	163 869	156 768	-4,3%
total des exportations (M FCFP)	62 414	82 757	93 527	13,0%
<b>balance des paiements - solde des postes (M de FCFP)</b>				<b>Var 2003/02</b>
compte de transactions courantes	-12 284	-9 391	nd	-23,6%
dont biens et services	-81 189	-78 946	nd	-2,8%
dont revenus	34 211	35 761	nd	4,5%
dont transferts courants	34 694	33 794	nd	-2,6%
compte financier	25 597	17 350	nd	-32,2%
<b>indicateurs financiers au 31/12 (M de FCFP)</b>				
ensemble des concours bancaires	367 829	400 934	437 402	9,1%
Particuliers	164 950	182 272	200 143	9,8%
dont crédits à l'habitat	120 574	133 550	148 097	10,9%
dont crédits de trésorerie	35 316	36 834	37 978	3,1%
Entreprises	153 822	161 196	171 248	6,2%
dont crédits à l'équipement	65 222	71 198	75 169	5,6%
Autres agents	37 683	46 543	55 553	19,4%
Provisions non ventilées	11 374	10 923	10 458	-4,3%
taux de créances douteuses brutes	4,7%	4,1%	3,7%	-,4pt
ensemble des actifs financiers	275 061	296 727	343 182	15,7%
Particuliers	160 057	174 570	187 810	7,6%
Entreprises	77 995	86 451	115 760	33,9%
Autres agents	37 009	35 706	39 612	10,9%
<b>dépense publique</b>				
dépenses de l'Etat en Nouvelle-Calédonie	90 606	98 608	100 387	1,8%
dépenses de la Nouvelle Calédonie (inv.+fonc.)	83 231	89 236	nd	7,2%
dépenses des Provinces (inv.+fonc.)	68 123	64 285	nd	-5,6%
dépenses des Communes (inv.+fonc.)	34 824	35 748	nd	2,7%



## APERCU GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

### § 1. LOCALISATION, CONFIGURATION, GEOLOGIE ET CLIMAT

Située dans le Pacifique Sud, à 1.500 km à l'Est des côtes australiennes et à 1.800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le Sud de la Mélanésie à plus de 2.500 km de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à 600 km de l'archipel de Vanuatu. Le Japon est éloigné de 7.500 km, la côte Ouest des Etats-Unis de 10.000 km, la France métropolitaine de 18.000 km et la Polynésie française de 4.500 km.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18.575 km<sup>2</sup> et comprend principalement :

- la Grande Terre (environ 400 km sur 40 km) orientée selon un axe Sud-Est/Nord-Ouest ;
- l'Île des Pins (150 km<sup>2</sup>), qui la prolonge au sud-est ;
- l'Archipel des Belep (70 km<sup>2</sup>) qui la prolonge au nord-ouest ;
- les Îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1.981 km<sup>2</sup> sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.

En intégrant les îles et îlots inhabités, la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie atteint 1.386.588 km<sup>2</sup>.

La Grande Terre est partagée par la chaîne centrale qui se caractérise par des sommets arrondis et des versants abrupts, souvent érodés. Elle culmine au Nord à 1.628 mètres au Mont Panié et au Sud à 1.618 mètres au Mont Humboldt. Les deux côtes sont asymétriques, un corridor très étroit sépare la chaîne du lagon à l'Est, alors que la transition est plus progressive à l'Ouest et les plaines y sont plus larges. Le versant Est est au vent et la côte Ouest se positionne sous le vent.

Les Îles Loyauté sont d'anciens atolls soulevés et basculés à des degrés variables à la fin du tertiaire, le relief y est plat, la végétation forestière et les cours d'eau totalement inexistants sur ces socles calcaires.

La Grande Terre est constituée de terrains sédimentaires plissés à l'ère tertiaire puis soumis à une érosion qui a provoqué la constitution de couches de latérite. On y trouve de nombreuses substances métalliques comme le nickel, le chrome, le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse ou le cobalt. Le sol calédonien renferme également une forme de minerai oxydé dont la teneur en nickel est très riche (3 %), la garniérite. Les réserves de minerai nickélicifère latéritique (dont la teneur en nickel est plus faible et varie entre 1 à 1,6 %) sont très importantes en Nouvelle-Calédonie et représenteraient 10 % des réserves mondiales.

Le climat est tropical avec une période chaude et humide (de novembre à mars) et une période fraîche et plus sèche (de juin à août) reliées par deux courtes périodes de transition. Il est cependant fortement modéré par l'influence océanique et celle des alizés qui atténuent les conséquences d'une humidité proche de 80 %. La température moyenne annuelle de 23°C caractérise ce régime modérément chaud autour de valeurs historiques extrêmes de 4,7°C et de 37,3°C.

Les relevés pluviométriques mettent en évidence une forte hétérogénéité du régime des pluies. La moyenne annuelle peut dépasser 3.000 mm à Galarino (Nord de la côte Est), soit le triple de la moyenne observée sur la côte Ouest. La Nouvelle-Calédonie connaît également des périodes de sécheresse liées à l'effet climatique EL NIÑO. Les alizés soufflent plus de 300 jours par an, de secteur Est à Sud-Est, à une vitesse comprise entre 15 et 35 km/h. De décembre à avril, les dépressions tropicales et les cyclones peuvent entraîner des vents exceptionnels supérieurs à 100 km/h avec des rafales à 250 km/h et des précipitations très fortes. Le dernier cyclone (Erica) à avoir touché la Nouvelle-Calédonie remonte à mars 2003.

---

## § 2. VEGETATION ET FAUNE

---

La diversité des roches mères s'ajoute à celle des climats pour favoriser la grande variété pédologique de la Nouvelle-Calédonie. Quatre écosystèmes principaux occupent l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

- la mangrove : zone de palétuviers croissant essentiellement dans la vase du littoral de la côte ouest ;
- la forêt : couvre 25 % du territoire dans la chaîne de montagne, et prend différentes formes selon la nature des sols et le climat, forêt dense et humide ou forêt sèche (sclérophylle) raréfiée par les incendies et les défrichements ;
- la savane : vastes prairies pauvres en arbres qui occupent un tiers de la superficie du territoire à l'ouest et au nord ;
- le maquis : végétation arbustive sur les terrains pauvres du sud-est ou du nord de la Grande Terre.

La richesse de la flore néo-calédonienne va de pair avec celle de la faune terrestre endémique. L'isolement de la Nouvelle-Calédonie a favorisé le développement d'une faune originale : chiroptères (chauve-souris et roussettes), oiseaux comme le nautou (espèce de gros pigeon), les perruches et plus curieux encore, certains oiseaux comme le Sylviornis (aujourd'hui disparu) et le cagou, emblème de l'île, qui, en l'absence de prédateurs avait pratiquement perdu l'usage de ses ailes. Les cerfs qui abondent dans les plaines de l'Ouest ont été introduits par l'homme.

Le lagon néo-calédonien, qui s'étend sur 8.000 km<sup>2</sup>, est le deuxième ensemble corallien au monde après la grande barrière australienne. La fertilité des eaux se traduit par le développement d'une faune sous-marine particulièrement riche et diversifiée.

---

### § 3. L'HISTOIRE

---

Certaines hypothèses, non attestées par des faits archéologiques, font remonter les premiers peuplements d'homo sapiens à 30.000 ans avant J.C.. Les preuves les plus anciennes de la présence humaine, découvertes dans la région de Koné, dateraient de 1.300 ans avant J.C.. Il s'agit de poteries (lapita) fabriquées par des populations d'origine austronésienne qui ont migré, par étapes successives, depuis l'Asie du Sud-Est à partir de 4.000 ans avant J.C.

La structure sociale de base de ces populations est le clan, groupe familial d'une quarantaine de personnes vivant sur un même terrain et issu d'un ancêtre commun. Les clans sont regroupés en tribus qui entretiennent peu de relations entre elles. En effet, les groupes, qui pratiquent une agriculture itinérante fondée sur la jachère tournante, occupent de vastes espaces et sont éloignés les uns des autres. De ce fait, coexiste en Nouvelle-Calédonie une trentaine de langues ou dialectes différents.

Les européens « découvrent » la Nouvelle-Calédonie le 4 septembre 1774, lors du second voyage dans l'Océan Pacifique du capitaine James Cook. Il nommera ce territoire Nouvelle-Calédonie, par référence à son Ecosse natale, que lui rappelait le Nord-Est de l'île. Si ce premier séjour de neuf jours semble s'être déroulé de manière satisfaisante, les contacts ultérieurs seront plus conflictuels. La côte Ouest de la Grande Terre ne fut approchée par Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse qu'en 1788, peu de temps avant sa disparition, et la première touchée aux îles Loyauté n'eut lieu qu'en 1796.

Pendant plus de soixante ans, de 1774 à 1840, seuls quelques contacts sporadiques avec l'archipel furent enregistrés.

Le 24 septembre 1853, sur ordre de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier-Despointes prit officiellement possession de la Nouvelle-Calédonie et Port-de-France (Nouméa) fut fondée le 25 juin 1854. La Nouvelle-Calédonie conservera le statut de colonie jusqu'en 1946.

Quelques dizaines de colons libres s'installèrent sur la côte Ouest dans les années qui suivirent la prise de possession.

Au cours de la période 1864-1897 le peuplement fut marqué par l'administration pénitentiaire. En effet, à la fin de leurs peines, les condamnés de droit commun n'ayant pas l'autorisation de retourner en France métropolitaine, les plus méritants reçurent des concessions agricoles.

Entre 1873 et 1876, 4.200 prisonniers politiques furent "transportés" en Nouvelle-Calédonie. A l'exception d'une quarantaine de personnes qui s'installèrent dans la colonie, les

autres déportés politiques retournèrent en France après les amnisties de 1879 et 1880. Il est estimé qu'en trente trois ans, 22.000 personnes furent détenues en Nouvelle-Calédonie.

A partir de 1895, l'installation de colons venus de France métropolitaine fut à nouveau encouragée : 525 familles représentant 1.500 personnes bénéficièrent d'un plan de distribution de 25.000 hectares de terres récupérées sur le domaine pénitentiaire et par le cantonnement des tribus mélanésiennes. Mais les aléas climatiques, la mévente des produits agricoles (café, coton...), l'insuffisance de main d'oeuvre et les limites du cantonnement conduisirent à l'abandon de la politique de colonisation agricole.

Tous les espoirs de développement économique se reportèrent sur la mise en valeur des ressources minières extrêmement variées et abondantes. Le nickel devint ainsi l'élément moteur de la croissance économique du pays. Son exploitation entraîna durant un siècle, différentes vagues de migrations : chinoise, vietnamienne, japonaise, indonésienne, néo-hébridaise, wallisienne, tahitienne et antillaise.

Dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la seconde guerre mondiale eut une grande importance. L'île devint la principale base américaine extérieure dans le Pacifique, 600.000 militaires américains séjournèrent en Nouvelle-Calédonie et les troupes américaines comptaient jusqu'à 50.000 hommes, soit l'équivalent de la population de l'époque.

En 1946, la Nouvelle-Calédonie devint Territoire d'Outre-mer, statut qui fut confirmé à l'avènement de la V<sup>ème</sup> République. Depuis, tout en demeurant dans ce cadre, elle a été à la recherche d'un statut durable sinon définitif. C'est ainsi, qu'entre 1976 et 1988, elle connut cinq statuts différents qui furent sources d'insatisfactions et parfois de troubles graves.

Les Accords de Matignon, signés le 26 juin 1988, lui permettent de retrouver la stabilité pour une période de dix ans. L'accord sur la Nouvelle-Calédonie, signé à Nouméa le 5 mai 1998, poursuit dans la voie ouverte par les Accords de Matignon en instaurant une période de 20 ans qui verra le transfert progressif de certaines compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie et la mise en place de nouvelles institutions (Congrès, Gouvernement, sénat coutumier et Conseil Economique et Social). A l'issue de cette période, les citoyens admis au sein du corps électoral, seront amenés à se prononcer sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes.

---

## § 4. CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL

---

L'organisation actuelle de la Nouvelle-Calédonie découle de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa et aux Accords de Matignon et qui est prévue par les articles 76 et 77 de la Constitution. Les Institutions actuelles comprennent notamment, l'Etat français représenté par le Haut-Commissaire de la République, le Congrès qui est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie composée de 54 membres, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, exécutif du territoire qui est élu par le Congrès et responsable devant lui et les Provinces, au nombre de trois (Sud, Nord et Iles Loyauté), qui sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas explicitement réservées à l'Etat, à la

Nouvelle-Calédonie ou aux communes. D'autres Institutions ont également été créées conformément à la loi organique (sénat coutumier, Conseil Economique et Social, Comité consultatif des mines et Conseil des mines).

Le statut de la Nouvelle-Calédonie est évolutif. Il part des compétences qui sont reconnues pendant toute la durée du statut, à l'Etat et aux collectivités territoriales, et prévoit un transfert progressif d'autres compétences de l'Etat au profit des collectivités.

Les compétences détenues par l'Etat seront transférées à la Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- certaines ont été transférées dès la mise en place de la nouvelle organisation politique ;
- d'autres le seront dans des étapes intermédiaires ;
- d'autres sont partagées entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie ;
- les dernières, de caractère régalien, ne pourront être transférées qu'à l'issue d'une consultation des citoyens.

## **1. LES COMPETENCES EXCLUSIVES**

Les compétences des communes ne sont pas touchées par le statut. Elles restent définies par les textes en vigueur<sup>1</sup>.

### **1.1 Les compétences de l'Etat**

Outre les transferts de compétences de l'Etat prévus dans le statut de 1988, certaines matières ont été transférées en 2000. L'Etat conserve les compétences régaliennes : la nationalité, le régime électoral, la défense, la monnaie, la justice, le droit pénal et la procédure pénale, ainsi que la réglementation relative aux matières mentionnées au 1<sup>er</sup> de l'article 19 du décret n°54-1110 du 13 novembre 1954 portant réforme du régime des substances minérales dans les territoires d'Outre-mer, ainsi qu'aux installations qui en font usage, le contrôle de l'installation et du fonctionnement des casinos (art. 36). L'Etat conservera lesdites compétences au moins jusqu'au quatrième mandat du Congrès débutant en 2014.

### **1.2 Les compétences de la Nouvelle-Calédonie**

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de santé, des principes directeurs du droit de l'urbanisme, de voirie d'intérêt territorial, des régimes fiscal et douanier, de commerce extérieur, de concurrence, de droit du travail, de professions libérales et d'offices ministériels, de travail des étrangers, d'assurances, de statut civil coutumier, de terres coutumières, de procédure civile, des postes et de télécommunications, de fonction publique territoriale et communale, d'immatriculation des navires de navigation, de circulation routière, de dessertes aérienne et maritime, d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles, d'enseignement primaire (art. 22), de réglementation des hydrocarbures, du nickel, du chrome et du cobalt (art. 40), d'établissement de l'inventaire minier (art. 38).

---

<sup>1</sup> Toutefois, à partir de 2009, les règles relatives à l'administration des communes pourront être transférées à la Nouvelle-Calédonie.

### 1.3 Les compétences des Provinces

Les Provinces ont, une compétence de droit commun. Elles ont vocation à régir toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes (art.20, alinéa 1er).

Le transfert du domaine public maritime aux Provinces dès le premier janvier 2000 leur a donné des moyens d'action nouveaux et complète les compétences qu'elles détenaient précédemment. La politique côtière et maritime des provinces s'était parfois heurtée dans le passé aux prérogatives de l'Etat sur le domaine public maritime, aussi bien à propos de la protection de la nature et de l'environnement que de la gestion du milieu littoral. Désormais les provinces ont la maîtrise pleine et entière du milieu littoral.

Par ailleurs, si la réglementation des ressources minières incombe au Congrès, les décisions d'application de cette réglementation sont prises par les assemblées de province. Ces dernières participent également aux deux comités consultatifs prévus par les articles 41 et 42 de la loi organique, à savoir le Comité consultatif des mines et le Conseil des mines appelés à être consultés sur les projets de délibérations du Congrès ou des Provinces en matière minière.

## 2. LES COMPETENCES PARTAGEES

Le statut institue tout un dégradé de mesures qui vise à associer la Nouvelle-Calédonie à la gestion des affaires publiques qui restent du ressort de l'Etat : les relations internationales, la politique d'immigration, l'audiovisuel, le maintien de l'ordre, la réglementation minière, les dessertes aériennes internationales, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Cette association peut être très légère, une simple information. Le Président du Gouvernement est informé par le Haut-Commissaire des mesures prises en matière de maintien de l'ordre (art. 35).

La consultation permet une participation plus importante : le Gouvernement est consulté sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas de plus de trois mois (art. 34). Il est consulté par le Haut-Commissaire ou le Conseil supérieur de l'audiovisuel sur toute mesure intéressant la collectivité territoriale en matière audiovisuelle (art. 37).

Le Président du Gouvernement peut recevoir mandat des autorités de la République pour négocier et signer des accords avec les Etats, les territoires, les organismes régionaux du Pacifique ou les organismes régionaux dépendant des Nations Unies. Les négociations tendront à des accords qui interviendront dans des matières de la compétence de l'Etat, qui seront ratifiés par le Parlement (art. 28). Le même Président peut être mandaté par le congrès si la négociation porte sur des domaines de la compétence de la Nouvelle-Calédonie ; en ce cas les accords seront approuvés par le Congrès et éventuellement par le Parlement (art. 29).

Toujours en matière de relations extérieures, la Nouvelle-Calédonie peut entretenir des représentations auprès d'Etats et de territoires du Pacifique, ainsi qu'auprès de la Communauté Européenne et d'organismes internationaux (art. 32). Le Président du Gouvernement, mais

aussi les Présidents des assemblées de Province, peuvent conclure avec des collectivités locales françaises ou étrangères des accords de coopération décentralisée (art. 33).

Enfin, l'Etat peut passer des contrats pluriannuels de développement avec la Nouvelle-Calédonie, une province ou une commune. Ces contrats doivent avoir pour objet de favoriser l'accès à la formation, l'insertion des jeunes et le développement économique local (art. 202).

### **3. LES PROCHAINS TRANSFERTS DE COMPETENCES**

Les prochains transferts pourront être initiés par le Congrès au cours de ses deuxième et troisième mandatures, soit à compter de 2004 et 2009, par voie de loi du pays à la majorité qualifiée des trois cinquièmes (art. 26).

Cette compétence confiée au Congrès pour déterminer les transferts qui s'opéreront lui confère un pouvoir d'auto-organisation.

#### **3.1. Les transferts de l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie prévus entre 2004 et 2009**

Au cours des mandats du Congrès commençant en 2004 et 2009, le Congrès peut demander le transfert des compétences de l'Etat dans les domaines suivants : police, enseignement secondaire, droit civil, droit commercial (art. 21 et 26).

#### **3.2. Les transferts facultatifs de l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie postérieurs à 2009**

Au cours du mandat du Congrès commençant en 2009, le Congrès peut demander le transfert des compétences de l'Etat dans les domaines suivants : l'administration des provinces et des communes, le contrôle de légalité des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, la communication audiovisuelle et l'enseignement supérieur. Une loi organique devra décider des transferts (art. 27).

#### **3.3. La consultation sur l'accession à la pleine souveraineté**

Conformément à l'article 77 de la Constitution, la loi organique détermine les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté. L'article 217 de cette loi précise que la consultation est organisée au cours du mandat du Congrès qui commencera en 2014.





# CHAPITRE I

## L'évolution économique

# Section 1

## Les principaux indicateurs économiques

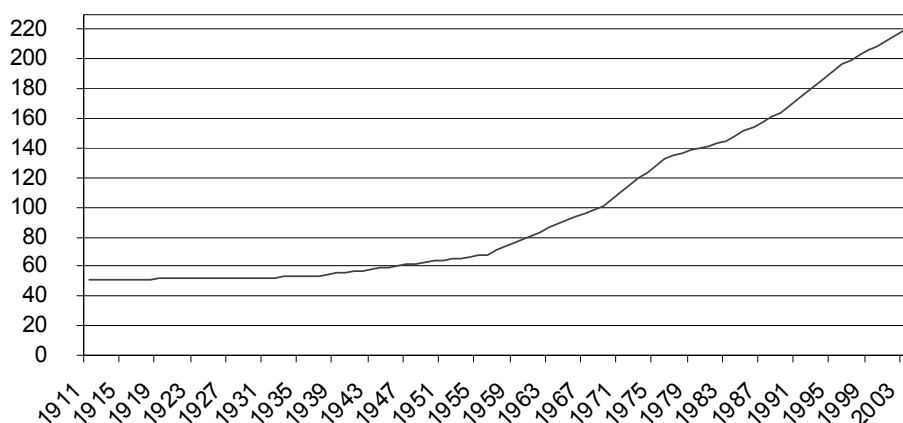
### § 1. LA POPULATION

Au dernier recensement<sup>1</sup> général d'avril 1996, la Nouvelle-Calédonie comptait 196 836 habitants et les moins de 20 ans représentent 39,5 % de la population.

#### 1. L'EVOLUTION DE LA POPULATION

Evolution de la population de la Nouvelle-Calédonie

En milliers d'habitants



Sources : ISEE, INSEE

Jusqu'en 1999, le calcul de l'évolution de la population entre deux recensements était réalisé à partir des données de l'état-civil (actes officiels dressés en mairie) et de l'estimation du solde migratoire. A compter de janvier 2000, les séries embarquements et débarquements n'étant plus disponibles, le solde migratoire n'est plus estimé.

Depuis le dernier recensement d'avril 1996, la population aurait évolué comme suit :

<sup>1</sup> A la date de la réalisation du rapport de l'IEOM, les résultats du recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie réalisé en août 2004 par l'Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE), en collaboration avec l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE), n'étaient pas disponibles.

**Evolution de la population au 1er janvier**

Année	Population hors solde migratoire	Naissances	Décès	Excédent naturel
2000.....	209 222	4 566	1 077	3 487
2001.....	212 709	4 326	1 131	3 195
2002.....	215 904	4 194	1 121	3 073
2003.....	218 977	4 102	1 121	2 981
2004.....	221 958			

Sources : ISEE - Etat civil - Port autonome - Police air frontières

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, la population est estimée à 221 958 personnes, soit une progression annuelle de 1,4 % (identique à celle observée en 2002) imputable au seul accroissement naturel. Ce dernier apparaît toujours largement positif mais en baisse régulière (- 3,8 % en 2002 et - 3,0 % en 2003).

La diminution de la natalité (- 3,0 % en 2002 et - 2,2 % en 2003) s'accompagne d'une réduction du nombre d'enfants par femme en âge de procréer (3,1 en 1988, contre 2,3 en 2003 pour la Nouvelle-Calédonie). Il convient de noter que la baisse de la natalité et du taux de fécondité tend à se ralentir et à s'homogénéiser sur l'ensemble du territoire (2,3 pour la Province des Iles, 2,3 pour la Province Nord et 2,4 pour la Province Sud). Cette évolution s'explique à la fois par une meilleure information sur les moyens de contraception et par un recul de l'âge de la première maternité sous l'action de l'allongement de la scolarité et du développement de l'activité professionnelle des femmes.

Les principaux indicateurs comparatifs avec la France métropolitaine sont les suivants :

**Indicateurs démographiques comparés**

	Nouvelle-Calédonie (2003)	France métropolitaine (2003)
Taux de natalité.....	18,6 ‰	12,9 ‰
Indice de fécondité (1).....	2,3	1,9
Taux de mortalité.....	5,1 ‰	9,1 ‰
Taux d'accroissement naturel.....	13,5 ‰	3,8 ‰
Espérance de vie à la naissance :		
• Hommes.....	71,3 ans	75,8 ans
• Femmes.....	77,2 ans	82,9 ans
Taux de mortalité infantile (pour 1000) (2).....	6,9	4,0
Taux d'IVG (pour 1 000 femmes en âge de procréer) (2).....	13,7%	20%

Sources : INSEE - ISEE - DTASS

(1) Nombre d'enfants par femme en âge de procréer, (2) Chiffres de 2002

En 2003, l'espérance de vie à la naissance s'établit à 74,1 ans pour l'ensemble de la population avec une différenciation selon les Provinces. L'espérance de vie à la naissance dans la Province des Iles (75 ans) est légèrement supérieure à celle de la Province Sud (74,5 ans), elle-même supérieure à celle de la Province Nord (72,8 ans). Par ailleurs, l'indice de fécondité des femmes (2,3) en Nouvelle-Calédonie est supérieur au seuil théorique de remplacement des générations (2,1).

## 2. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

### 2.1 Répartition de la population par Province

#### *Evolution de la population des Provinces*

Provinces	Nord	Sud	Iles	Total
Population au 16.04.1996.....	41 413	134 546	20 877	<b>196 836</b>
% du total.....	21,0%	68,4%	10,6%	<b>100,0%</b>
Population estimée au 01.01.2004.....	46 389	151 597	23 971	<b>221 958</b>
% du total.....	20,9%	68,3%	10,8%	<b>100,0%</b>

Source : recensement de la population (INSEE/ISEE)

La densité de la Nouvelle-Calédonie au 1<sup>er</sup> janvier 2004 est estimée à 11,9 habitants/km<sup>2</sup>. Du fait du rôle économique attractif que joue le Grand Nouméa<sup>1</sup>, la Province Sud concentre plus des deux tiers de la population totale. Lors du recensement de 1996, 60,4 % de la population calédonienne (soit 118 823 habitants) était localisée dans le Grand Nouméa.

### 2.2 La structure par sexe et par âge

#### *Structure de la population par tranche d'âge*

en %

Tranches d'âge	0 - 14 ans	15 - 59 ans	60 ans et +	Ensemble
Structure au 04.04.1989.....	32,6	60,5	6,9	100,0
Structure au 16.04.1996.....	30,6	61,9	7,5	100,0
Structure estimée au 1er janvier 2004.....	28,6	62,2	9,2	100,0

Source : ISEE/INSEE

En 2004 on estime que plus de 45 % de la population est âgée de moins de 25 ans. Cependant la catégorie des moins de 15 ans voit son poids se réduire au profit des 15-59 ans et des plus de 60 ans. En conséquence, l'âge moyen augmente et s'établirait en 2004 à 29 ans et 6 mois (contre 27 ans et 10 mois en 1996).

La Nouvelle-Calédonie connaît une légère « surmasculinisation » avec 112 716 hommes (50,8 %) pour 109 242 femmes (49,2 %), soit 103,2 hommes pour 100 femmes selon les estimations au 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'asymétrie est plus prononcée dans le groupe des 50-59 ans. En revanche, la proportion de femmes est la plus importante entre 20 et 29 ans (51,0 %). Après 65 ans, les femmes sont également majoritaires du fait d'une espérance de vie plus élevée.

---

<sup>1</sup> Le Grand Nouméa regroupe les communes de Dumbéa, Païta, Mont-Dore et Nouméa.

## **2.3 Origine et répartition de la population<sup>1</sup>**

Sur 100 personnes résidant en Nouvelle-Calédonie, 77 étaient nées localement, 17 en France métropolitaine, dans les Départements d'Outre-mer, en Polynésie française, ou à Wallis-et-Futuna et 6 à l'étranger.

La répartition par communauté et par province montre une grande hétérogénéité. Alors que le Sud est multicommunautaire et à majorité européenne, les Iles Loyauté sont habitées presque exclusivement par des Mélanésiens (97,1 %). Dans la Province Nord, la population est constituée à 77,9 % de Mélanésiens et à 16,9 % d'Européens.

## **2.4 Taille et composition des ménages**

La notion de ménage utilisée est celle de ménage ordinaire, constitué de l'ensemble des occupants habituels, quels que soient les liens qui les unissent, d'une unité d'habitation privée, occupée comme résidence principale, à l'exclusion de toute habitation mobile.

Le recensement de 1996 a répertorié 51 498 ménages en Nouvelle-Calédonie d'une taille moyenne de 3,8 personnes. Cette moyenne cache toutefois de grandes disparités selon les provinces. En effet, c'est dans la Province des Iles que le nombre moyen de personnes par ménage est le plus élevé avec 5,3. En Province Nord, la composition moyenne des ménages est de 4,3 personnes, elle est de 3,4 personnes en Province Sud.

En outre, si 20,7 % des ménages (soit 10 658) sont constitués de deux personnes, il existe encore en Nouvelle-Calédonie 3,7 % de ménages (soit 1 919) composés de dix personnes et plus.

---

## **§ 2. LE CADRE SOCIAL**

---

### **1. LA SITUATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI**

#### **1.1 L'évolution de la population active**

Il n'existe pas de procédure de recensement de la population active au sens du BIT (Bureau international du travail) en Nouvelle-Calédonie. Il est cependant possible d'approcher cette donnée par l'agrégation des différentes catégories qui la composent. Ainsi, au 31 décembre 2004, la population active occupée du territoire est composée de 58 188 salariés, de 12 699 fonctionnaires (5 766 fonctionnaires d'Etat<sup>2</sup> et 6 933 fonctionnaires territoriaux), de 11 569 travailleurs et retraités indépendants, de 631 apprentis, de 89 maires et sénateurs coutumiers, 85 volontaires civils, soit un total de plus de 83 000 personnes.

---

<sup>1</sup> Selon les chiffres du recensement de 1996.

<sup>2</sup> Y compris les militaires.

**Répartition des salariés déclarés par groupe d'activité (1)**

nombre de personnes en fin d'année

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Agriculture, élevage, pêche.....	2 353	2 490	2 508	2 416	2 388	- 1,2%
Industries et annexes du bâtiment.....	7 358	7 031	7 882	7 712	8 508	10,3%
Autres industries.....	5 643	5 720	5 567	5 792	5 944	2,6%
Mines.....	1 720	1 772	1 689	1 758	1 824	3,8%
Transports.....	2 700	2 861	3 020	3 173	3 326	4,8%
Commerce.....	9 405	9 799	10 154	10 201	10 679	4,7%
Bureaux (2).....	5 216	5 461	5 738	6 017	6 336	5,3%
Services publics et semi-publics .....	11 640	11 789	12 216	12 095	12 111	0,1%
Professions libérales.....	1 233	1 347	1 416	1 480	1 556	5,1%
Divers (3).....	5 395	5 488	5 560	5 653	5 516	- 2,4%
<b>Total.....</b>	<b>52 663</b>	<b>53 758</b>	<b>55 750</b>	<b>56 297</b>	<b>58 188</b>	<b>3,4%</b>

Source : CAFAT

(1) Hors élèves de l'enseignement technique et hors fonctionnaires en activité en Nouvelle-Calédonie (les fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie et fonctionnaires d'état inscrits au RUAMM étaient au nombre de 12 699 au 31 décembre 2004)

(2) Ensemble des prestataires de services privés

(3) Dont 3 658 salariés du secteur "gens de maison"

En 2004, le nombre de salariés a progressé de 3,4 % et le nombre d'employeurs de 1,4 %. Dans le détail, l'année 2004 se caractérise par les évolutions suivantes :

- secteur le plus important en terme d'effectifs (20,8 % des salariés du territoire), le secteur des « Services publics et semi-publics » est stable ;

- deuxième secteur de par le nombre de salariés, le secteur du « Commerce » emploie 478 personnes de plus qu'en 2003 soit une progression de + 4,7 %. Le nombre de commerçants augmente, pour sa part, de 1,8 % entre décembre 2003 et décembre 2004 ;

- Le secteur des « Industries et annexes du bâtiment » enregistre une augmentation du nombre de salariés en 2004 de 10,3 %. Le nombre d'employeurs du secteur augmente quant à lui de 8,3 %. Le secteur des « Industries et annexes du bâtiment » représente ainsi 1 022 employeurs (2<sup>ème</sup> secteur en terme d'importance) pour 8 508 salariés (3<sup>ème</sup> en terme d'importance) ;

- Le secteur des « mines » qui compte deux employeurs de moins en 2004 soit une baisse de 3,3 % voit le nombre de ses salariés progresser de 3,8 % sur les douze mois de l'année (soit + 66 personnes).

Globalement, près des trois quarts des salariés exercent leur activité professionnelle à Nouméa où 66,5 % (66,6 % en 2003) des employeurs sont implantés.

En 2004, l'Intérieur et les Iles Loyauté concentrent les trois quarts des effectifs des secteurs « Mines » et « Agriculture, élevage et pêche » (respectivement 79,4 % et 72,9 %). Dans une moindre mesure, les salariés des « services publics et semi-publics » y sont également très représentés (35,4 % des effectifs totaux).

**Répartition géographique des salariés et employeurs par activité au 31.12.2004**

	Nombre de salariés			Nombre d'employeurs		
	Nouméa	Intérieur et Iles	Total	Nouméa	Intérieur et Iles	Total
Agriculture, élevage, pêche.....	648	1 740	2 388	133	451	584
Industries et annexes du bâtiment.....	6 287	2 221	8 508	604	418	1 022
Autres industries.....	5 215	729	5 944	376	145	521
Mines.....	376	1 448	1 824	25	33	58
Transports.....	2 421	905	3 326	203	220	423
Commerce.....	8 021	2 658	10 679	1 084	440	1 524
Bureaux.....	5 818	518	6 336	566	99	665
Services publics et semi-publics.....	7 821	4 290	12 111	239	76	315
Professions libérales.....	1 338	218	1 556	143	244	387
Divers (1).....	4 337	1 179	5 516	2 620	898	3 518
<b>Total.....</b>	<b>42 282</b>	<b>15 906</b>	<b>58 188</b>	<b>5 993</b>	<b>3 024</b>	<b>9 017</b>
<i>Evolution 2004/2003.....</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,6%</i>	<i>3,4%</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,7%</i>	<i>1,4%</i>
Rappel 2003.....	40 939	15 358	56 297	5 923	2 972	8 895

Source : CAFAT

(1) Dont 3 658 salariés et 3 371 employeurs du secteur "gens de maison"

## 1.2 Evolution de la situation de l'emploi en 2004<sup>1</sup>

L'évolution du marché de l'emploi au cours de l'année 2004 est retracée dans le tableau ci-après :

	nombre					
	Année 2003		Année 2004		Variation 2004/2003	
	Moyenne	31.12.03	Moyenne	31.12.04	Moyenne	31.12
<b>Demandes d'emploi</b>						
. Demandeurs en fin de mois .....	10 187	8 280	9 632	7 842	- 5,4%	- 5,3%
. Nouveaux demandeurs au cours du mois.....	3 956	3 334	nd	nd	-	-
<i>dont première inscription.....</i>	445	520	nd	nd	-	-
. Demandeurs sortis au cours du mois.....	3 332	2 837	nd	nd	-	-
<b>Offres d'emploi</b>						
. Nouvelles offres déposées dans le mois.....	486	371	nd	nd	-	-
. Offres sorties au cours du mois.....	674	557	nd	nd	-	-

Source : Agence pour l'emploi

Le nombre des demandeurs d'emploi a diminué entre 2003 et 2004. Ce sont en moyenne 9.632 demandeurs d'emploi qui étaient inscrits à l'APE chaque fin de mois, contre 10.187 en 2003, soit une contraction annuelle de 5,4 % qui intervient pour la deuxième année consécutive

<sup>1</sup> En raison de la mise en place d'un nouveau logiciel pour le traitement statistique de la demande et de l'offre d'emploi, l'agence pour l'emploi n'est pas en mesure de diffuser l'ensemble des données pour 2004 à la date de la rédaction du rapport annuel

(- 3,1 % en 2003) après cinq années de hausse du nombre de demandeurs (entre 4 et 7 % par an de 1998 à 2002).

Il existe toujours en Nouvelle-Calédonie une inadéquation durable à la fois qualitative, quantitative et géographique entre l'offre et la demande. Par ailleurs, pour des raisons d'ordre culturel, économique ou encore liées à l'éloignement des centres d'activité, de nombreuses personnes n'engagent pas de démarche active de recherche d'emploi en s'inscrivant auprès de l'Agence pour l'emploi (APE).

En 2004, les jeunes de moins de 26 ans représentent 31 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois, soit le même niveau qu'en 2003.

**Répartition des demandeurs d'emploi par groupe d'âge**

	2000	2001	2002	2003	2004
Moins de 26 ans.....	31%	31%	32%	31%	31%
Plus de 26 ans.....	69%	69%	68%	69%	69%
<b>Total.....</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Agence pour l'emploi

**Situation de l'emploi par Province en 2004 (moyenne mensuelle)**

en nombre

	Province Sud	Province Nord	Province Iles	TOTAL
Demandeurs en fin de mois....	7 001	2 066	565	<b>9 632</b>

Source : Agence pour l'emploi

La Province Sud, recense le plus grand nombre de demandeurs d'emploi avec 72,7 %, la Province Nord en compte 21,4 % et la Province des Iles 5,9 %.

Le chômage<sup>1</sup> en Nouvelle-Calédonie présentait en 2003 les caractéristiques suivantes :

- les demandes d'emplois concernent principalement les métiers relatifs au secteur public ou semi-public (20,1 %), au bâtiment ou aux travaux publics (17,3 %), à l'entretien ou aux services domestiques (15,4 %) ;

- la répartition par qualification professionnelle des demandeurs d'emploi fait apparaître la part prépondérante des employés et des ouvriers (90,7 %) loin devant les professionnels intermédiaires (6,6 %) et les cadres (2,7 %) ;

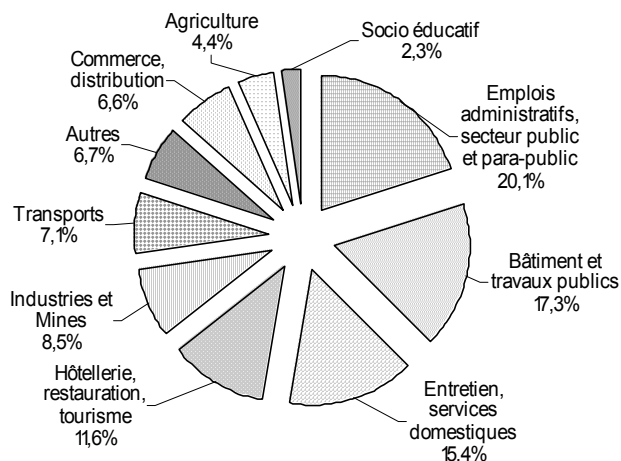
- les hommes sont moins affectés par le chômage que les femmes (43,2 % contre 56,8 %) ;

---

<sup>1</sup> En raison de la mise en place d'un nouveau logiciel pour le traitement statistique de la demande et de l'offre d'emploi, l'agence pour l'emploi n'est pas en mesure de diffuser ses données établies pour l'année 2004 à la date de la rédaction du rapport annuel



**Répartition des demandes d'emploi par secteur d'activité en 2003**



Source : Agence pour l'emploi

**2. L'INDEMNISATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

**2.1 Le régime d'assurance chômage partiel**

Ce régime est géré conjointement depuis 1983 par la CAFAT et par la Direction du Travail. Il permet aux salariés qui subissent une perte de revenu imputable, soit à la fermeture temporaire de leur établissement, soit à la réduction de l'horaire de travail habituel, de bénéficier d'une allocation spécifique qui est à la charge du régime d'assurance chômage dans la limite des crédits disponibles.

Une délibération du Congrès de 1987 précise le montant des allocations attribuées en application de ce régime ; celles-ci prennent la forme d'une indemnité horaire dont le taux est fixé à 66 % du salaire minimum horaire.

*Nombre de chômeurs indemnisés au titre du chômage partiel*

en nombre

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004 / 2003
Total.....	336	156	648	168	51	-69,6%

Source : CAFAT

En 2004, le nombre de chômeurs indemnisés au titre du chômage partiel est pratiquement divisé par trois.

## 2.2 Le régime d'assurance chômage total

Ce régime, est géré depuis décembre 2003 par la CAFAT. Le régime permet aux salariés de Nouvelle-Calédonie qui ont perdu leur emploi de bénéficier pendant neuf mois d'une allocation mensuelle égale à 75 % du salaire minimum garanti (SMG). Les demandeurs d'emploi qui suivent un stage de formation professionnelle peuvent toutefois bénéficier d'une allocation mensuelle majorée (100 % du SMG).

Le régime d'assurance chômage, total et partiel est financé par une cotisation <sup>1</sup> patronale (1,02 %) et salariée (0,34 %).

En 2004, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage total est en diminution de 5,6 %.

*Nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage total* en nombre

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004 / 2003
Moyenne mensuelle.....	1 171	1 587	1 825	1 744	1 647	- 5,6%
par rapport aux demandeurs en fin de mois (1).....	12,4%	16,1%	17,4%	17,1%	17,1%	-

Source : CAFAT (1) moyenne mensuelle

## 3. LES PROGRAMMES "400 CADRES" ET CADRE AVENIR

Issu des Accords de Matignon-Oudinot, le Programme « 400 Cadres » s'est achevé au profit du programme « Cadre Avenir » résultant des accords de Nouméa du 5 mai 1998. La mission formation, service placé auprès du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, reste l'animateur de ce programme.

Le programme « Cadre Avenir » répond à des objectifs plus larges que le précédent. Les grandes orientations sont :

- le maintien d'une action visant, par la formation, à un meilleur partage de l'exercice des responsabilités au profit notamment de la population d'origine mélanésienne ;
- la promotion et l'enseignement des langues vernaculaires ;
- le développement des capacités des calédoniens à exercer, conformément aux accords de Nouméa, les compétences transférées comme les compétences régaliennes.

Un comité de suivi du Programme « Cadres Avenir » a été mis en place en décembre 2003. Il a pour mission d'examiner annuellement les résultats du programme et d'en arrêter les objectifs prioritaires.

Il regroupe l'Etat, les institutions de la Nouvelle-Calédonie ainsi que les signataires des accords de Nouméa.

---

<sup>1</sup> Ces taux sont appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998.

Dans sa réunion du 2 décembre 2004, le Comité de Suivi a confirmé les priorités arrêtées l'année précédente, tout particulièrement l'insertion en plus grand nombre des jeunes mélanésiens dans le secteur privé marchand.

Les formations dispensées, qui peuvent durer de quelques mois à plusieurs années, s'adressent à deux catégories de candidats, d'une part, ceux qui possèdent déjà un emploi et qui souhaitent accéder à un niveau de compétence supérieur ou différent (75% des effectifs), d'autre part, les étudiants ayant déjà acquis un diplôme d'enseignement supérieur et qui abordent une étape de professionnalisation de leur parcours (25% des effectifs).

Le financement du programme est réalisé, pour plus de 90%, à partir de crédits du Ministère de l'Outre-mer, déconcentrés et gérés par le Haut-Commissariat.

En 2004, ces crédits ont été de l'ordre de 680 millions de F CFP. La Nouvelle-Calédonie, pour sa part, assure la logistique de la Mission Formation et la rémunération de certains personnels.

Le bilan des deux programmes, au 31 décembre 2004, fait apparaître que, sur 863 parcours de formation entamés, 687 ont été achevés avec un taux de réussite de 77 %.

Parmi les stagiaires ayant réussi, plus de 95 % d'entre eux ont trouvé un poste dans les trois mois suivant leur retour. 57 % de ces personnes travaillent dans le secteur public. 58 % des anciens stagiaires travaillent en Province Sud contre 24 % en Province Nord et 18 % en Province des Iles.

Au début de l'année 2005, 170 stagiaires poursuivaient leur formation en France métropolitaine. La promotion 2004 a compté 63 nouveaux stagiaires.

## **4. LA PROTECTION SOCIALE**

Le système métropolitain de sécurité sociale ne s'applique pas en Nouvelle-Calédonie, qui dispose d'un régime spécifique.

La protection sociale repose en Nouvelle-Calédonie sur l'aide médicale gratuite, la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et les mutuelles. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, l'ensemble de la population travaillant en Nouvelle-Calédonie est affilié au régime d'assurance maladie unique et obligatoire. Le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) présenté au départ comme la Couverture Sociale Unifiée (CSU) intègre, outre les salariés, tous les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie (qu'ils soient territoriaux, d'Etat, magistrats de l'ordre judiciaire ou militaires) et les travailleurs indépendants qui exercent leur activité en Nouvelle-Calédonie. Il est administré par la CAFAT.

### **4.1 L'Aide Médicale Gratuite (AMG)**

Elle est gérée par les Directions provinciales d'action sanitaire et sociale (DPASS) et dépend budgétairement des Provinces. Elle permet la prise en charge totale du risque maladie pour les salariés ou les non-salariés disposant de faibles ressources. Ce régime original est un mode de protection sociale important en Nouvelle-Calédonie. Il influence donc fortement le fonctionnement de l'ensemble du système de santé. Toutefois, l'Assemblée de la Province des

Iles Loyauté a remis en cause en avril 1996 le principe de la gratuité complète des soins pour les salariés ou non-salariés disposant de faibles ressources, en votant une délibération qui instaure un système de cartes payantes d'accès aux soins. Le montant de cette carte semestrielle varie selon les revenus de zéro à 5 000 F CFP plus 1 000 F CFP par ayant droit selon les revenus des bénéficiaires.

Au 31 décembre 2004, le nombre de bénéficiaires était de 59 720 sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (29 377 dans la Province Sud, 20 148 dans la Province Nord et 10 195 dans la Province des Iles Loyauté), soit 200 bénéficiaires de plus qu'en 2003.

<i>Dépenses d'aide médicale</i>			en millions de F CFP	
	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Province Sud.....	4 878	4 096	4 160	1,6%
Province Nord.....	3 561	3 490	3 245	- 7,0%
Province des Iles Loyauté.....	1 564	1 494	2 109	41,2%
<b>Total.....</b>	<b>10 003</b>	<b>9 080</b>	<b>9 514</b>	<b>4,8%</b>

Source : Directions provinciales des affaires sanitaires et sociales

L'exercice 2004 de la Province Sud présente un niveau de dépenses en hausse de 1,6 % pour un nombre de bénéficiaires en augmentation de 2 %. Le nombre de bénéficiaires de l'aide médicale gratuite en Province Nord s'est stabilisé (+ 0,7 % par rapport à 2003). Le budget consacré par la Province des Iles Loyauté à l'AMG a subi un réajustement au titre de régularisations antérieures à 2004 (+ 41,2 % en 2004 pour un nombre de bénéficiaires en baisse de 4,7 %).

## 4.2 La CAFAT

La CAFAT<sup>1</sup> est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, vieillesse, chômage, accidents du travail et maladies professionnelles, prestations familiales). Les taux de remboursement du RUAMM varient selon les prestations entre 40 et 100 %.

La CAFAT assure également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles avec le bureau de prévention des accidents du travail et le Service médical interentreprises du travail (SMIT). Par ailleurs, elle exerce une action sanitaire, sociale et familiale par l'intermédiaire du Fonds d'action sanitaire, sociale et familiale (FASSF). Le service du contrôle médical a pour mission de veiller sur le plan médical au bien-fondé des dépenses supportées par la CAFAT et à leur meilleure utilisation en fonction des intérêts des malades.

---

<sup>1</sup> Les effectifs de la CAFAT s'élèvent à 391 personnes au 31 décembre 2004.

<b>Dépenses de santé</b>		en millions de F CFP				
	2000	2001 (3)	2002	2003(4)	2004 (5)	
Dépenses totales de santé en Nouvelle-Calédonie (1).....	39 062	41 751	49 072	N.D	N.D	
Dépenses CAFAT pour assurance maladie.....	17 319	19 348	22 332	27 716	32 986	
Résultat du régime de l'assurance maladie CAFAT (2).....	-1 454	-2 096	1 479	2 536	-1 497	

Source : CAFAT

(1) y compris l'Aide Médicale Gratuite (AMG)

(2) (-) Déficit, (+) Excédent

(3) Le résultat de 2001 intègre rétroactivement le règlement effectué en 2002 en régularisation d'une partie des sommes dues aux organismes institutionnels (établissements publics hospitaliers et Provinces) au titre de l'exercice 2001.

(4) Chiffres corrigés (Dépenses pour assurance maladie et Résultat du régime de l'assurance maladie)

(5) Chiffres provisoires

La population couverte par le régime d'assurance maladie de la CAFAT, est passée à 200 799 assurés et bénéficiaires à fin 2004, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 5,7 % par rapport à 2003, pour une progression des dépenses CAFAT de 19,0 % .

Déficitaire depuis plusieurs années, le régime d'assurance maladie a fait l'objet d'un examen par différents groupes de travail qui avaient été constitués en novembre 2002 sous l'égide du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie. L'effort de redressement du régime d'assurance maladie engagé en 2002 devrait être poursuivi par la relance des mesures de maîtrise des dépenses de santé.

A partir du 1er mai 2005, les allocations familiales de solidarité<sup>1</sup> seront gérées par la CAFAT dans un cadre spécifique distinct des autres régimes de prestation. En effet à partir de cette date, les allocations familiales seront étendues aux enfants issus de familles à faible revenu. Environ 10 000 familles dont les revenus annuels sont inférieurs à 2,4 millions de F CFP sont concernées. Cette allocation sera financée par une contribution additionnelle de solidarité à laquelle sont assujetties les entreprises réalisant plus de 200 millions de F CFP de bénéfices.

## 5. LES RELATIONS DU TRAVAIL

Durant l'année 2004, 39 conflits sociaux<sup>2</sup> ont été recensés par la Direction du Travail du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie touchant 46 entreprises appartenant essentiellement aux secteurs du commerce, des transports, du bâtiment et travaux publics et des industries. Le nombre total de journées perdues s'est élevé à 22 301 et la durée moyenne des conflits s'est établie à 10,5 jours.

<sup>1</sup> Le Congrès a voté le 11 mars 2005, la loi de pays sur les allocations familiales de solidarité.

<sup>2</sup> Hors secteur des mines.

---

## § 3. LES SALAIRES ET LES PRIX

---

### 1. LES SALAIRES

Les variations du salaire minimum garanti (SMG) constituant la référence utilisée notamment pour la rémunération de la première catégorie (niveau I – échelon 1) de certains secteurs d'activité<sup>1</sup> ainsi que celles de la masse salariale (servant de base de calcul pour les cotisations à la CAFAT) sont reprises dans le tableau suivant pour les cinq dernières années.

#### *Evolution du salaire minimum garanti et de la masse salariale en fin d'année*

	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Salaire minimum garanti (SMG)</b>					
. Montant horaire (F CFP).....	463,99	591,72	591,72	611,90	618,59
. Montant mensuel (F CFP).....	78 414	100 000	100 000	103 411	104 542
. Evolution sur 12 mois .....	1,1%	27,5%	0,0%	3,4%	1,1%
<b>Masse salariale (1)</b>					
. Montant annuel (milliards de F CFP)....	107,6	113,3	137,6	168,9	177,2
. Variations annuelles.....	4,3%	5,3%	21,4%	22,7%	4,9%

Sources : ISEE - CAFAT - Direction du travail

(1) Assiette des cotisations à la CAFAT

Dans un environnement où le niveau d'inflation est demeuré modéré (+ 0,9 %), le Salaire Minimum Garanti (SMG) a progressé de 1,1 % en 2004. Les décisions prises par arrêtés du 10 mars et du 23 avril 2004 ont successivement porté le SMG à 104 021 F CFP puis à 104 542 F CFP par mois. Par ailleurs, l'arrêté du 13 janvier 2005 a porté le montant mensuel du SMG à 110 000 F CFP.

La masse salariale calculée à partir de l'assiette des cotisations à la CAFAT, s'élève à 177,2 milliards de F CFP en 2004, soit une hausse de 4,9 % par rapport à l'année 2003.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des salaires conventionnels dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie, du bâtiment et de la banque de 2000 à 2004.

---

<sup>1</sup> Agriculture, boulangerie, coiffure, exploitation forestière, mines et carrières.

---

**Salaires conventionnels mensuels par branche d'activité et par catégorie professionnelle en fin d'année**

<i>en F CFP</i>	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004 / 2003
<b>Commerce</b>						
. Employé (Niveau I - Echelon 1).....	92 944	96 000	99 000	100 980	103 896	2,9%
. Agent de maîtrise I (Niveau III - Echelon 1).....	147 580	150 400	152 750	155 100	156 510	0,9%
<b>Industrie</b>						
. Ouvrier (Niveau I - Echelon 1).....	91 785	95 460	97 500	100 320	103 896	3,6%
. Agent de maîtrise (Niveau III - Echelon 1).....	148 755	151 575	152 750	155 100	156 510	0,9%
<b>Hôtellerie</b>						
. Catégorie I.....	87 385	90 880	93 606	100 000	103 411	3,4%
. Catégorie II.....	98 000	100 000	102 000	103 500	106 000	2,4%
. Catégorie III.....	102 410	104 458	106 547	108 000	109 100	1,0%
. Catégorie IV.....	115 273	117 002	118 757	119 700	121 000	1,1%
<b>Bâtiment</b>						
. Manoeuvre (Niveau I - Echelon 1).....	98 955	100 678	101 385	102 870	103 680	0,8%
. OS 1 (Niveau I - Echelon 2).....	103 353	104 763	105 891	107 442	108 288	0,8%
. P1 Chef d'équipe (Niveau II - Echelon 2).....	131 940	133 740	135 180	137 160	138 240	0,8%
<b>Banque</b>						
. Agent.....	146 995	147 730	148 912	150 105	151 008	0,6%
. Gradé.....	232 252	233 413	235 281	237 166	238 588	0,6%
. Cadre.....	385 127	387 053	390 150	393 275	395 633	0,6%

Source : Direction du travail

En 2004, les revalorisations des salaires minimums conventionnés ont été différenciées selon les secteurs d'activité, elles s'échelonnent entre + 0,6 % et + 3,6 %. Les ouvriers de l'industrie ainsi que les employés de la catégorie I de l'hôtellerie ont bénéficié de la plus forte progression pour l'année 2004 (+ 3,6 % et + 3,4 %).

Le tableau suivant récapitule l'évolution des rémunérations mensuelles brutes moyennes de la fonction publique en Nouvelle-Calédonie au cours des cinq années écoulées :

	<i>en F CFP</i>					
	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Fonctionnaire titulaire (base INA 280).....	290 603	295 950	301 415	301 415	306 926	1,8%
Contractuel (base INA 275).....	286 948	292 249	297 648	297 648	303 089	1,8%
Ouvrier (base OP2 avec 10 ans d'ancienneté).....	195 045	204 353	206 961	206 961	211 128	2,0%

Source : Direction des ressources humaines et de la fonction publique territoriale

(1) Base mois de décembre (2/3 Nouméa et 1/3 Intérieur), salaires moyens prenant en compte les index de correction 1,73 et 1,94

La fonction publique bénéficie, des mêmes mesures de revalorisation des salaires que celles appliquées en France métropolitaine soit 1,8 % en 2004 après une année 2003 caractérisée par l'absence de revalorisation.

## 2. LES PRIX

### 2.1 La réglementation

La loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie prévoit dans son article 22 que la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation des prix.

Certains produits et marchandises d'origine locale ou importés et certaines prestations de services sont soumis à un régime de contrôle des prix, soit par la fixation du prix lui-même, soit par l'institution d'une majoration, soit par la définition d'une marge bénéficiaire maximale. Actuellement, plusieurs régimes de prix coexistent en Nouvelle-Calédonie : taxation du prix, taxation des marges commerciales, liberté contrôlée, liberté surveillée, liberté conventionnelle et liberté totale.

La réglementation de la concurrence et son application relèvent du Service du contrôle et des prix de la Nouvelle-Calédonie. Ce dernier, à l'instar du rôle dévolu en la matière à la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) en France métropolitaine, impose le respect de certaines normes, notamment pour ce qui est de la publicité des prix dans les ventes avec rabais, de la publicité trompeuse, des ventes avec primes, de la vente à perte et des pratiques discriminatoires de vente.

En Nouvelle-Calédonie, l'indice des prix à la consommation des ménages<sup>1</sup> a été institué par la délibération n° 393 du 26 janvier 1993 prise par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Cet indice des prix de détail à la consommation a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993 en remplacement de l'ancien indice base 100 d'août 1975. L'indice est déterminé sur une base comparable à celle de la France métropolitaine et des Départements d'Outre-mer.

Cet indice a permis d'intégrer les changements alors observés dans les habitudes de consommation des ménages : les services voient ainsi leur part progresser au détriment des produits manufacturés, le tabac - antérieurement compris dans la catégorie des produits manufacturés - se retrouve désormais dans celle des produits alimentaires.

Il existe, à l'instar de la France métropolitaine et des Départements d'Outre-mer, deux indices : l'un comprenant le prix des tabacs et l'autre faisant abstraction de celui-ci. D'après l'article 3 de la délibération n° 393 du 26 janvier 1993, c'est ce dernier qui doit être retenu dans tout calcul d'une prestation, d'une rémunération, d'une dotation ou de tout autre avantage qui se réfère à un indice des prix à la consommation.

### 2.2 L'évolution de l'indice des prix

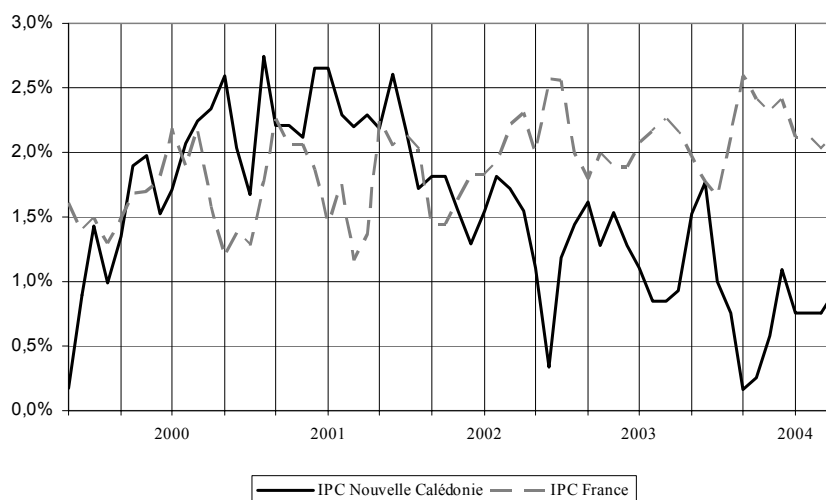
En 2004, l'inflation s'élève à 0,9 % pour la Nouvelle-Calédonie, 0,8 % pour la Polynésie française et 2,1 % pour la France métropolitaine. En Nouvelle-Calédonie, l'indice des prix a tendance à ralentir depuis le premier semestre 2002, alors que pour la France métropolitaine il se maintient autour de 2 % depuis cette date.

---

<sup>1</sup> L'indice des prix de détail à la consommation des ménages calédoniens est calculé par l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE).



### Evolution de l'indice des prix à la consommation en glissement annuel



Source : ISEE – base 100 – décembre 1992<sup>1</sup>

#### Evolution de l'indice des prix à la consommation

(base 100 en décembre 1992)

	Pondération	Indices			Variations		
		décembre 2002	décembre 2003	décembre 2004	2002 / 2001	2003 / 2002	2004 / 2003
<b>Alimentation</b>	<b>2 691</b>	122,9	125,0	126,7	2,3%	1,7%	1,4%
dont fruits.....	137	108,1	129,3	115,3	10,6%	19,6%	-10,8%
dont légumes.....	234	119,7	117,1	130,2	3,2%	- 2,2%	11,2%
<b>Produits manufacturés (y c.tabacs)</b>	<b>3 747</b>	111,9	112,1	112,1	0,2%	0,2%	0,0%
dont essence, gazole.....	550	115,7	115,7	115,7	0,0%	0,0%	0,0%
dont électricité.....	330	128,7	131,0	131,0	0,0%	1,8%	0,0%
dont gaz.....	50	128,8	131,2	134,3	- 6,6%	1,9%	2,4%
dont tabac.....	250	161,9	161,9	161,9	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Services</b>	<b>3 561</b>	121,0	122,3	124,0	2,2%	1,1%	1,4%
dont services de transport.....	430	122,6	123,6	131,0	4,0%	0,8%	6,0%
dont services médicaux et dépenses de santé.....	570	125,6	129,5	133,2	4,1%	3,1%	2,9%
dont communications.....	195	118,8	115,6	107,9	- 0,3%	- 2,7%	- 6,7%
dont restaurants, café, hôtels.....	480	117,1	117,0	117,8	0,2%	- 0,1%	0,7%
dont loyers de résidences principales.....	1 148	108,8	110,3	111,1	0,2%	1,4%	0,7%
dont eau.....	72	217,4	221,7	225,2	29,4%	2,0%	1,6%
<b>Indice hors tabac</b>	<b>9 750</b>	117,0	118,1	119,2	1,6%	0,9%	0,9%
<b>Indice général Nouvelle-Calédonie</b>	<b>10 000</b>	<b>118,1</b>	<b>119,2</b>	<b>120,2</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,9%</b>
Indice général France		106,7	109,0	111,3	2,3%	2,2%	2,1%
Indice général Polynésie		99,5	100,2	101,0	2,0%	0,7%	0,8%

Source : ISEE

**Nota :** Les indices sont arrondis. Leurs variations le sont également mais le calcul s'effectue sur les valeurs exactes avant arrondis.

Dans le détail, en 2004, le poste de l'alimentation atteint une progression de 1,4 % en glissement annuel (1,7 % en 2003 et 2,3 % en 2002). Ce poste a subi, comme chaque début d'année, une poussée inflationniste (+ 2,0 % en janvier, + 3,2 % en février et 2,4 % en mars).

<sup>1</sup> L'indice base 100 en décembre 1992 se compose de 250 articles répartis en 8 groupes de dépenses. Chaque groupe de dépenses est affecté d'un coefficient de pondération qui permet de refléter la structure des dépenses de consommation des ménages de référence.

Les prix des légumes ont enregistré une hausse de 11,2 % sur l'ensemble de l'année 2004. Inversement, les prix des fruits, qui avaient subi en 2003 une hausse exceptionnelle suite aux conséquences engendrées par le cyclone Erica, ont connu une baisse de 10,8 % entre 2003 et 2004.

La moyenne des prix des services a augmenté dans les mêmes proportions que celle de l'alimentation. Elle s'explique en partie par la progression des « services médicaux et de santé » (+ 2,9 %) au cours de l'année. Les prix des services liés à l'habitat ont également augmenté en 2004, dans une moindre mesure pour les loyers de résidences principales (+ 0,7 %). Enfin, les prix des transports ont sensiblement augmenté sur un an (+ 6,0 %)<sup>1</sup> tandis qu'à l'inverse les prix des communications ont baissé (- 6,7 % en 2004).

Les effets de ces augmentations sont néanmoins pour partie compensés par la stabilité des produits manufacturés<sup>2</sup>, qui représentent environ 38 % des dépenses du panier de la ménagère, dans un contexte monétaire caractérisé par un euro fort, et donc un F CFP qui s'est apprécié sur le marché des changes au cours de l'année 2004.

---

## § 4. LES COMPTES ECONOMIQUES

---

L'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE) a publié en mars 2003 les derniers comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie fondés sur une nouvelle base. En effet, jusqu'en 1997, les comptes économiques du territoire étaient réalisés à l'aide d'une méthodologie ancienne qui ne correspondait plus aux nouvelles normes de la comptabilité nationale recommandées par les organismes internationaux. L'ISEE a donc établi, selon la nouvelle méthodologie, des comptes économiques pour 1998, nouvelle année de base, ainsi que pour l'année 1999. Les résultats concernant l'année 1997 ont également été recalculés selon la nouvelle méthodologie. Les comptes économiques de l'année 2000 et 2001 devraient être disponibles au cours du second semestre de l'année 2005.

### 1. L'EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

*Produit Intérieur Brut*

	1997	1998	1999
Produit Intérieur Brut (milliards de F CFP)....	376,0	385,8	407,5
Variation absolue (milliards de F CFP).....		+ 9,8	+ 21,7
Variation relative (%).....		+ 2,6	+ 5,6
Inflation (hausse annuelle moyenne).....	+ 2,0	+ 1,1	+ 0,2
Taux de croissance réel.....		+ 1,5	+ 5,4
Population (nombre).....	200 894	204 316	207 612
PIB/habitant (F CFP)	1 871 688	1 888 066	1 962 750

Source : ISEE

---

<sup>1</sup> Notamment « les transports aériens et maritimes » (+ 8,0 %) et dans une moindre mesure « les transports urbains et interurbains » (+ 3,5 %).

<sup>2</sup> Les prix de l'essence et du gazole n'ont pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001.

Le Produit Intérieur Brut est composé de la somme de la valeur ajoutée et des droits et taxes perçus à l'importation

Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie font apparaître que le Produit Intérieur Brut (PIB) a dépassé le seuil des 400 milliards de F CFP en 1999 atteignant 407,5 milliards de F CFP. Le taux de croissance réel du PIB s'élève à 5,4 % en 1999 (1,5 % en 1998). Avec une population estimée à 207 612 habitants au 1er juillet 1999, le PIB par habitant est de l'ordre de 2,0 millions de F CFP, ce qui place la Nouvelle-Calédonie dans le groupe de tête des pays du Pacifique Sud classés selon ce critère<sup>1</sup>. A titre de comparaison, le PIB par habitant en France métropolitaine s'élevait à 2,7 millions de F CFP en 1999.

## **2. LA VALEUR AJOUTEE A LA PRODUCTION TOTALE DE L'ECONOMIE**

La valeur ajoutée correspond à la différence entre la valeur des biens et services produits (production) et celle des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production (consommation intermédiaire) ; elle permet de calculer la valeur de la richesse créée au cours d'une année.

On distingue la production marchande de la production non marchande.

La production marchande est la production écoulee sur le marché ; elle correspond donc aux ventes ou chiffre d'affaires des entreprises et comprend aussi la production stockée et la production immobilisée ; à la différence des autres activités marchandes, la production du commerce n'est pas mesurée par le chiffre d'affaires mais par les marges commerciales qui sont définies comme l'écart entre les ventes et les achats de marchandises plus la variation des stocks de marchandises. Les banques et les assurances ont également une production dont la définition est conventionnelle.

La production non marchande, qui est le fait des administrations et autres unités du secteur public, n'est pas destinée à être vendue et se situe généralement en dehors de la sphère marchande de l'économie ; une unité est considérée comme faisant partie du secteur des administrations publiques lorsque le produit des ses ventes couvre moins de 50 % de ses coûts de production. Ce secteur tire la majeure partie de ses ressources de contributions obligatoires ; on y retrouve donc également divers organismes de couverture sociale.

---

<sup>1</sup> PIB par habitant en 1999 : Australie 2,7 millions de F CFP, Nouvelle-Zélande 2,1 millions de F CFP et Polynésie française (base 1998) 1,6 million de F CFP.

**Décomposition de la production totale de l'économie**

en milliards de F CFP

Branches	1997			1998			1999		
	Prod.	CI	Valeur ajoutée	Prod.	CI	Valeur ajoutée	Prod.	CI	Valeur ajoutée
Agriculture.....	8,5	4,1	4,5	9,6	4,3	5,3	10,3	4,9	5,5
Pêche et aquaculture.....	3,6	1,8	1,8	4,6	2,6	2,0	4,5	2,6	1,9
Extraction du minerai de nickel.....	33,3	18,9	14,4	24,7	15,9	8,8	24,8	14,2	10,6
Industries agroalimentaires.....	22,6	15,2	7,4	23,6	15,7	7,9	24,6	15,9	8,8
Métallurgie du nickel.....	37,8	22,0	15,8	27,4	13,0	14,4	37,9	20,2	17,7
Industries diverses.....	29,5	17,3	12,2	31,5	18,1	13,4	34,3	20,6	13,7
Production et distribution d'électricité... de gaz et d'eau.....	18,7	9,2	9,5	20,3	9,9	10,4	23,2	12,0	11,2
BTP.....	56,8	29,4	27,4	67,0	35,0	32,0	73,7	41,0	32,7
Commerce.....	66,0	23,6	42,4	69,3	24,4	45,0	73,4	25,8	47,6
Transports et communications.....	43,8	18,2	25,6	46,3	19,5	26,8	50,0	20,9	29,1
Banques et assurances.....	20,4	4,9	15,6	21,3	4,8	16,4	21,0	5,0	16,0
Services rendus aux entreprises.....	28,3	11,3	17,1	28,3	11,4	17,0	28,4	11,5	16,9
Services rendus aux ménages.....	104,1	45,0	59,1	107,6	46,7	60,8	110,8	47,9	62,9
Secteur public.....	117,3	25,1	92,2	119,9	25,9	94,0	125,6	27,7	97,8
<b>Total.....</b>	<b>590,8</b>	<b>245,9</b>	<b>344,9</b>	<b>601,4</b>	<b>247,4</b>	<b>354,1</b>	<b>642,6</b>	<b>270,3</b>	<b>372,4</b>

Source : ISEE

Prod.: Production

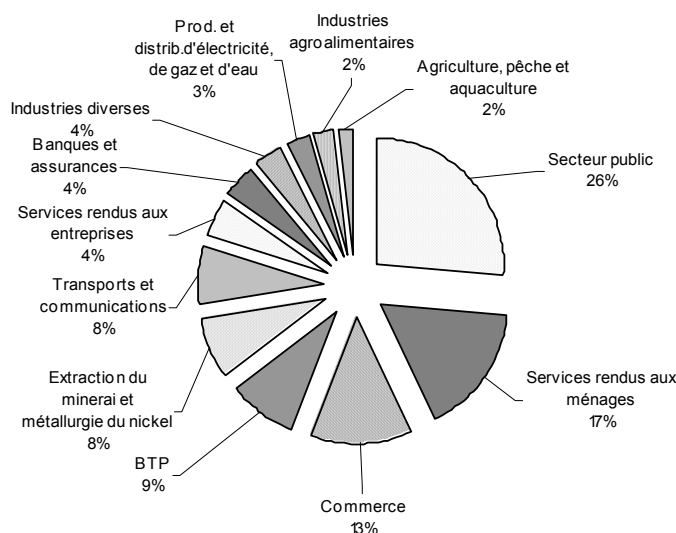
CI: Consommations intermédiaires

La production totale de l'économie calédonienne s'est élevée à 642,6 milliards de F CFP en 1999 et les consommations intermédiaires à 270,3 milliards de F CFP. Les consommations intermédiaires correspondent à des biens et services produits localement ou importés et peuvent permettre de matérialiser les relations existant entre les secteurs d'une économie ou avec l'extérieur.

La valeur ajoutée dégagée en 1999 par les différentes branches de l'économie a ainsi atteint 372,4 milliards de F CFP contre 354,1 milliards de F CFP en 1998, soit un supplément de valeur ajoutée de 18,3 milliards de F CFP (+ 5,2 %). Globalement, la valeur ajoutée dégagée en 1999 est représentée à hauteur de 72,6 % par le secteur tertiaire, pour 24,9 % par le secteur secondaire et pour 2,5 % par le secteur primaire.

Le premier secteur en terme de contribution à la valeur ajoutée est celui des administrations publiques avec 97,8 milliards de F CFP, soit 26,3 % de la valeur ajoutée totale. Viennent ensuite les services principalement rendus aux ménages qui dégagent pour l'année 1999 une valeur ajoutée de 62,9 milliards de F CFP, soit 16,9 % de la valeur ajoutée totale. Le commerce a enregistré une valeur ajoutée de 47,6 milliards de F CFP et représente 12,8 % de la valeur ajoutée totale. Avec 32,7 milliards de F CFP de valeur ajoutée en 1999, le BTP représente 8,8 % de la valeur ajoutée totale de l'année. La valeur ajoutée réalisée par la branche des transports et communications atteint 29,1 milliards de F CFP en 1999 pour représenter 7,8 % de la valeur ajoutée totale. La branche du nickel (extraction du minerai et métallurgie) a atteint 28,3 milliards de F CFP de valeur ajoutée en 1999 représentant ainsi 7,6 % de la valeur ajoutée totale.

## Répartition de la valeur ajoutée par branche en 1999



Source : ISEE

---

## § 5. LA BALANCE DES PAIEMENTS<sup>1</sup>

---

Le compte de transactions courantes présente en 2003 un déficit de 9 391 millions de F CFP (2,3 % du PIB<sup>2</sup>), contre un déficit de 12 284 millions en 2002, à la suite d'un allègement de 5 120 millions de F CFP (- 6,6 %) du déficit des échanges de biens et, dans une moindre mesure, d'une progression de 1 550 millions de F CFP (+ 4,5 %) de l'excédent des revenus.

Selon la répartition géographique des échanges de biens de la Nouvelle-Calédonie (exportations + importations), la part des flux réalisés avec les États-Unis et avec le Japon s'élève globalement à 9 % et celle réalisée avec l'Australie et la Nouvelle Zélande à 10 %, contre 39 % avec la France métropolitaine. Pour l'ensemble des flux de transactions courantes, les pourcentages s'établissent respectivement à 6 %, à 9 % et à 62 %.

Le déficit des échanges de *biens* diminue de 5 120 millions de F CFP, à 72 058 millions. Les exportations en valeur progressent considérablement (+ 32 %), en liaison avec la forte hausse des cours du nickel intervenue en 2003. Parallèlement, les importations

---

<sup>1</sup> La balance des paiements 2004 de la Nouvelle-Calédonie n'est pas disponible au moment de l'achèvement de ce rapport.

<sup>2</sup> Calculé sur la base du PIB de l'année 1999, dernier chiffre connu.

---

s'accroissent vivement, en raison notamment des achats de biens d'équipement destinés à augmenter la capacité de production métallurgique de l'usine SLN.

Le taux de couverture FAB / FAB des importations par les exportations, en données douanières, passe à 51,8 % en 2003, contre 43,0 % en 2002.

Le déficit des *services* se creuse de 2 877 millions de F CFP, à 6 888 millions. L'alourdissement du déficit est essentiellement le fait des *services divers aux entreprises* et des *autres services commerciaux*, dont les soldes se détériorent respectivement de 2 681 millions et de 1 963 millions de F CFP, en liaison avec l'avancée des différents projets d'extension ou de création d'usines métallurgiques. En revanche, l'excédent de la rubrique *voyages* s'accroît de 592 millions de F CFP.

Le poste *revenus*, qui est constitué pour une large part des salaires versés par l'extérieur à des résidents calédoniens, principalement des fonctionnaires, dégage un excédent de 35 761 millions de F CFP, en progression de 1 550 millions par rapport à celui de l'année précédente.

Les *transferts courants* nets de l'extérieur, en provenance essentiellement de la métropole sous forme de transferts courants des administrations publiques, diminuent globalement de 900 millions de F CFP, à 33 794 millions.

Le tableau ci-après présente une ventilation des transferts publics reçus par la Nouvelle-Calédonie recensés en balance des paiements par nature en 2002 et 2003. Ces flux s'élèvent en 2003 à 110 593 millions de F CFP (+ 9,2 % par rapport à 2002) correspondant à 46,5 % du total des flux créditeurs du compte de transactions courantes de cet exercice.

<i>Les crédits</i>	en millions de F CFP	
	2002	2003
Services des administrations publiques.....	15 651	14752
Rémunération des salariés du secteur public.....	39 611	44764
Transferts courants - secteur des APU.....	45 999	51077
<b>Total TRANSFERTS PUBLICS.....</b>	<b>101 261</b>	<b>110 593</b>

Le **compte financier** fait apparaître en 2003 des entrées nettes de capitaux en Nouvelle-Calédonie pour un montant de 17 350 millions de F CFP, contre 25 597 millions en 2002.

Le solde des *investissements directs* est créditeur de 10 786 millions de F CFP, au lieu de 7 029 millions en 2002.

Le solde débiteur de 1 439 millions de F CFP des *investissements de portefeuille*, après un solde créditeur de 5 858 millions en 2002, traduit des achats nets, par les résidents calédoniens, de titres émis par les non-résidents.

Enfin, les *autres investissements*, qui retracent notamment les opérations de dépôt et de crédit vis-à-vis de l'extérieur de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM), des administrations publiques, du secteur bancaire et des « autres secteurs », se soldent en 2003 par des entrées de 5 712 millions de F CFP.

Le poste « **erreurs et omissions nettes** » est négatif en 2003 de 8 094 millions de F CFP, au lieu de - 13 029 millions en 2002, et représente quelque 2 % du PIB, contre 3,2 % l'année précédente.

en millions de F CFP

	Crédits		Débits		Soldes	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
<b>COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES</b>	<b>208 148</b>	<b>238 008</b>	<b>220 432</b>	<b>247 399</b>	<b>-12 284</b>	<b>-9 391</b>
Biens .....	58 491	76 784	135 669	148 842	-77 178	-72 058
Services .....	48 929	50 019	52 940	56 907	-4 011	-6 888
Revenus .....	45 683	50 564	11 472	14 803	34 211	35 761
Transferts courants .....	55 045	60 641	20 351	26 847	34 694	33 794
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	<b>566</b>	<b>706</b>	<b>850</b>	<b>571</b>	<b>-284</b>	<b>135</b>
<b>COMPTE FINANCIER</b>	<b>376 067</b>	<b>386 077</b>	<b>350 470</b>	<b>368 727</b>	<b>25 597</b>	<b>17 350</b>
Investissements directs .....	21 831	20 164	14 802	9 378	7 029	10 786
Investissements de portefeuille .....	100 244	104 362	94 386	105 801	5 858	-1 439
Autres investissements .....	253 992	259 260	241 278	253 548	12 714	5 712
<b>ERREURS ET OMISSIONS NETTES .....</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 029</b>	<b>8 094</b>	<b>-13 029</b>	<b>-8 094</b>

Source: BDF/IEOM

***Répartition géographique des échanges de biens et de transactions courantes (crédits + débits) en 2003***

en pourcentage

	Biens	Transactions courantes
France métropolitaine.....	39	62
Etats-Unis.....	5	3
Japon.....	4	3
Nouvelle-Zélande.....	3	2
Australie.....	7	7
Autres (répartition non disponible).....	42	23
<b>Total.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

NB. - Total et France métropolitaine: balance en transactions (notamment, données douanières pour les biens); autres partenaires: balance en règlement.

---

## § 6. LE COMMERCE EXTERIEUR

---

### 1. LA REGLEMENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR

La réglementation du commerce extérieur relève désormais, selon la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999, de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (art 22.6). Cette dernière décide des impôts, des droits et taxes à l'importation. D'autre part, il convient de rappeler que la Nouvelle-Calédonie n'est pas intégrée mais associée à l'Union Européenne et que les politiques de libre circulation des biens, des services, des hommes et des capitaux ne s'appliquent pas dans les mêmes conditions, même si certaines règles s'imposent, notamment celles de non-discrimination des produits d'origine européenne ou de la clause de la nation la plus favorisée<sup>1</sup>. Si le principe de base est la liberté du commerce, certaines restrictions subsistent selon la nature et l'origine ou la provenance des produits. Les pouvoirs publics conduisent une politique volontariste et sélective pour protéger les productions locales mais également pour des raisons sanitaires ou d'ordre public.

#### 1.1 Un classement en trois catégories de marchandises

Chaque année, le Gouvernement arrête un programme d'importations. Les biens importés sont ainsi classés en trois catégories (tableau ci-après) :

1 les marchandises totalement libérées ;

2 les marchandises soumises à des restrictions quantitatives locales (les importations sont soit contingentées, soit suspendues). Le système du contingentement<sup>2</sup> vise à protéger les productions locales. Il se traduit par la fixation de quotas en quantités et/ou en valeur et par l'attribution de licences d'importation. Le Gouvernement établit chaque année un Programme Annuel des Importations qui se traduit par des mesures de Restrictions Quantitatives Locales (RQL) ;

3 les marchandises dont l'importation doit au préalable faire l'objet d'une autorisation administrative d'importation (AAI) pour des raisons de santé ou de sécurité publique, de protection de l'environnement ou du consommateur ou du respect de normes réglementaires ou techniques.

---

<sup>1</sup> Les relations commerciales de la Nouvelle-Calédonie avec la France métropolitaine et les autres pays membres de l'Union Européenne sont régies par la décision du Conseil des communautés européennes du 27 novembre 2001 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne.

<sup>2</sup> Des contingents globaux annuels ou mensuels sont ensuite répartis entre les importateurs suivant des règles précises selon la nature des produits concernés.

La répartition des quotas tient compte des importations réalisées et du taux d'utilisation effectif de ces quotas tout en s'efforçant de ne pas figer les parts de marché afin de maintenir la concurrence entre les opérateurs (une réserve est d'ailleurs constituée pour de nouveaux importateurs).



## 1.2 Un ensemble de taxes

Indépendamment des restrictions quantitatives, le commerce extérieur est également influencé par la fiscalité applicable à l'importation, qui a pour finalité d'alimenter le budget de la Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, l'absence en Nouvelle-Calédonie de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des marchandises est compensée par des droits et taxes à l'importation (taxe générale à l'importation -TGI- et droits de douanes). Les droits de douane varient entre 0 et 20 % (0 %, 5 %, 10 %, 15 % et 20 %) selon l'origine, la provenance et la nature des produits. Toutefois, les marchandises importées de l'Union Européenne ou des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) sont exonérées de droits de douane. Aux droits de douane s'ajoutent d'une part les taxes applicables à l'ensemble des marchandises importées et d'autre part les taxes s'appliquant à certaines catégories de produits<sup>1</sup> :

### les taxes applicables à l'ensemble des marchandises importées :

- la taxe générale à l'importation (TGI)<sup>2</sup> ;
- la taxe de base à l'importation (TBI) au taux 5 % ;
- la taxe sur le fret aérien (TFA) au taux de 8 %<sup>3</sup> ;
- la taxe de péage pour les marchandises embarquées par la voie maritime au taux de 1 % ;

En 2004, la perception de la TGI s'est élevée 14,9 milliards de F CFP, contre 13,7 milliards de F CFP l'année précédente soit une augmentation de 8,7 %.

---

<sup>1</sup> La taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) ; la taxe de soutien aux productions agricoles (TSPA) ; la taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (huiles lubrifiantes, piles et batteries électriques) (TAP).

<sup>2</sup> La TGI comprend en tout six taux (0 %, 4 %, 11 %, 21 %, 26 % et 31 %).

<sup>3</sup> Dans ce cas, la taxe de base à l'importation n'est pas perçue.

## 2. LES IMPORTATIONS

En 2004, les importations en valeur sont en retrait (- 4,3 % par rapport à 2003) alors qu'elles progressent en volume (+ 1,5 % sur un an).

### Les importations

<i>en volume (en tonnes)</i>	2000	2001	2002	2003	2004	<i>Variations 2004/2003</i>
Produits alimentaires.....	124 600	122 300	128 800	142 700	137 600	-3,6%
Produits minéraux.....	883 800	747 800	926 300	971 600	1 013 200	4,3%
Produits chimiques.....	30 600	38 300	27 700	35 100	31 400	-10,5%
Produits en caoutchouc et plastiques.....	13 600	13 000	14 600	23 000	15 800	-31,3%
Bois et ouvrages en bois.....	30 400	17 600	17 000	21 200	20 600	-2,8%
Papier et ouvrages en papier.....	60 200	12 300	11 900	15 300	14 600	-4,6%
Textiles.....	3 300	3 300	3 900	3 800	3 800	0,0%
Métaux et ouvrages en métaux.....	44 200	39 500	55 700	49 200	63 800	29,7%
Machines, appareils, matériel électrique.....	16 900	17 300	22 800	20 100	25 700	27,9%
Matériel de transport.....	27 300	19 200	32 500	22 300	25 000	12,1%
Autres produits.....	29 600	32 000	50 700	69 000	42 900	-37,8%
<b>Total</b>	<b>1 264 500</b>	<b>1 062 600</b>	<b>1 291 900</b>	<b>1 373 300</b>	<b>1 394 400</b>	<b>1,5%</b>
<i>Variations annuelles.....</i>	<i>-6,3%</i>	<i>-16,0%</i>	<i>21,6%</i>	<i>6,3%</i>	<i>1,5%</i>	
<i>en valeur (en millions de F CFP)</i>	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	<i>Variations 2004/2003</i>
Produits alimentaires.....	18 562	19 545	19 859	20 480	21 804	6,5%
Produits minéraux.....	18 266	18 053	17 033	16 826	19 623	16,6%
Produits chimiques.....	9 565	9 655	10 674	11 435	12 260	7,2%
Produits en caoutchouc et plastiques.....	5 046	5 109	5 175	5 264	5 930	12,7%
Bois et ouvrages en bois.....	1 451	1 537	1 440	1 671	1 743	4,3%
Papier et ouvrages en papier.....	3 485	3 728	3 590	3 743	3 752	0,2%
Textiles.....	3 971	4 240	4 352	4 462	4 605	3,2%
Métaux et ouvrages en métaux.....	7 743	7 611	8 146	8 750	11 075	26,6%
Machines, appareils, matériel électrique.....	22 461	23 519	23 138	26 760	32 828	22,7%
Matériel de transport.....	17 536	19 431	19 373	46 909	27 577	-41,2%
Autres produits.....	11 680	11 744	14 398	17 568	15 569	-11,4%
<b>Total</b>	<b>119 766</b>	<b>124 172</b>	<b>127 178</b>	<b>163 868</b>	<b>156 766</b>	<b>-4,3%</b>
<i>Variations annuelles.....</i>	<i>6,1%</i>	<i>3,7%</i>	<i>2,4%</i>	<i>28,8%</i>	<i>-4,3%</i>	

Sources : ISEE, Douanes

(1) chiffres rectifiés

La hausse des quantités importées provient essentiellement des produits minéraux que sont principalement l'essence automobile et le gazole (72,7 % du tonnage importé) dont les volumes ont augmenté de 4,3 % en 2004.

La baisse des importations en valeur s'explique principalement par la comptabilisation dans les données douanières en début d'année 2003 des deux nouveaux Airbus de la compagnie aérienne locale d'un montant global de 24 milliards de F CFP, soit 14,6 % du total des importations de l'année 2003. Par ailleurs, un troisième Airbus (d'une valeur de 4,9 milliards de F CFP) acheté par Air Calédonie International a été comptabilisé en février 2004.

En dehors de l'effet lié à l'acquisition des trois Airbus, les importations en valeur augmentent de 8,6 % par rapport à 2003 avec des évolutions plus ou moins contrastées selon les postes. Les variations de certains postes témoignent du bon niveau des investissements en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, les hausses de 26,6 % et 22,7 % des importations des postes « Métaux et ouvrages en métaux » et « Machines, appareils, matériel électrique » sont liées à l'activité industrielle de la SLN dans le cadre de son programme 75 000 tonnes qui a nécessité la reconstruction de son four Demag 10 à la mi-2004.

Les importations de « Produits alimentaires » essentiellement liées à la consommation des ménages ont augmenté en valeur de 6,5 % alors qu'en volume elles ont diminué de 3,6 %.

### 3. LES EXPORTATIONS

L'essentiel des exportations, aussi bien en volume (99,0 %) qu'en valeur (90,5 %) est constitué de nickel.

#### Les exportations

<i>en volume</i> (en milliers de tonnes)	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Nickel .....	4 281,3	3 870,3	3 238,6	3 570,4	4 022,0	12,6%
. minerai humide.....	4 109,0	3 697,0	3 065,0	3 385,0	3 852,0	13,8%
. mattes et ferronickels.....	172,3	173,3	173,6	185,4	170,0	-8,3%
Autres produits (2).....	33,2	36,0	32,9	45,6	39,4	-13,6%
<b>Total</b>	<b>4 314,5</b>	<b>3 906,3</b>	<b>3 271,5</b>	<b>3 616,0</b>	<b>4 061,4</b>	<b>12,3%</b>
Variations annuelles.....	7,9%	-9,5%	-16,3%	10,5%	12,3%	
<i>en valeur</i> (en millions de F CFP)	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	Variations 2004/2003
Nickel .....	72 458	53 695	56 093	75 436	84 617	12,2%
. minerai humide.....	16 532	8 491	7 385	9 543	15 826	65,8%
. mattes et ferronickels.....	55 926	45 204	48 708	65 893	68 791	4,4%
Autres produits (2).....	5 996	6 652	6 321	7 320	8 910	21,7%
<b>Total</b>	<b>78 454</b>	<b>60 347</b>	<b>62 414</b>	<b>82 756</b>	<b>93 527</b>	<b>13,0%</b>
Variations annuelles.....	74,5%	-23,1%	3,4%	32,6%	13,0%	

Sources : Service des mines pour le nickel, Douanes et ISEE pour les autres produits

(1) Chiffres rectifiés, (2) Produits locaux et réexportation

La forte hausse en 2004 des exportations résulte d'une part, de la progression des volumes exportés de minerais (+ 13,8 %) mais surtout de la forte hausse des cours du nickel au London Metal Exchange (+ 36,7 % entre décembre 2003 et décembre 2004 en F CFP) même si la baisse du cours du dollar US<sup>1</sup> (- 9,1 % entre décembre 2003 et décembre 2004) a atténué cette progression. En effet, les exportations de nickel en valeur ont largement progressé : + 65,8 % pour le minerai et + 4,4 % pour les produits métallurgiques alors que les exportations en volume ont diminué de 8,3 % suite aux travaux de remplacement de l'un des plus anciens fours de la SLN qui ont duré de mars à juin 2004.

Malgré une part négligeable en volume (1 %), l'ensemble des autres produits exportés progresse significativement en 2004 (+ 21,7 %). Un tiers de ces valeurs est constitué des produits de la mer.

<sup>1</sup> Monnaie de facturation des exportations de nickel.

#### 4. LA BALANCE COMMERCIALE

L'année 2004 se caractérise par une baisse des importations en valeur et une hausse des exportations en valeur. Ainsi, le déficit de la balance commerciale se réduit pour atteindre - 63,2 milliards de F CFP. Le taux de couverture est ainsi passé de 50,5 % en 2003 à 59,7 % en 2004. Déduction faite des deux Airbus importés en 2003 et de celui de 2004, le déficit de la balance commerciale diminuerait légèrement (+ 2,1 % en 2004 par rapport à 2003, - 58,3 milliards de F CFP en 2004 contre - 57,1 milliards de F CFP en 2003) et le taux de couverture passerait de 59,1 % en 2003 à 61,6 % en 2004.

##### *Balance commerciale des biens*

en millions de F CFP

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Importations (1).....	119 766	124 172	127 178	163 869	156 767	-4,3%
Exportations (2).....	78 454	60 347	62 414	82 756	93 527	13,0%
<b>Déficit commercial</b>	<b>-41 312</b>	<b>-63 825</b>	<b>-64 764</b>	<b>-81 113</b>	<b>-63 240</b>	<b>-22,0%</b>
Taux de couverture (2)/(1).....	65,5%	48,6%	49,1%	50,5%	59,7%	

Sources : Douanes, ISEE et Service des mines

#### 5. LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

##### 5.1. Les importations

##### *Importations en valeur par pays de provenance*

en millions de F CFP

	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	Variations 2004/2003	Parts de marché en 2004
France métropolitaine.....	46 431	49 706	50 423	76 211	63 133	-17,2%	40,3%
Autres pays de l'UE.....	17 874	17 911	16 866	22 054	22 995	4,3%	14,7%
Singapour.....	7 477	7 542	12 697	15 187	17 032	12,1%	10,9%
Australie.....	20 107	20 146	16 386	15 454	14 230	-7,9%	9,1%
Nouvelle-Zélande.....	5 786	6 118	6 442	6 923	7 661	10,7%	4,9%
Chine.....	2 806	2 965	3 431	4 529	5 480	21,0%	3,5%
Etats-Unis.....	4 194	4 859	5 532	5 864	4 943	-15,7%	3,2%
Japon.....	3 971	3 856	4 155	4 240	4 815	13,6%	3,1%
Corée du Sud.....	1 565	1 444	1 395	1 773	2 313	30,5%	1,5%
Thaïlande.....	1 152	946	1 065	1 317	2 175	65,1%	1,4%
Vietnam.....	383	391	354	386	684	77,2%	0,4%
Malaisie.....	544	513	512	449	682	51,9%	0,4%
Philippines.....	130	102	110	81	604	ns	0,4%
Polynésie Française.....	169	144	267	173	159	-8,1%	0,1%
Wallis et Futuna.....	5	1	15	-	-	-	-
Départements d'Outre-Mer.....	13	39	19	46	17	-63,0%	0,0%
Autres pays.....	7 159	7 489	7 509	9 182	9 844	7,2%	6,3%
<b>Total</b>	<b>119 766</b>	<b>124 172</b>	<b>127 178</b>	<b>163 869</b>	<b>156 767</b>	<b>-4,3%</b>	<b>100,0%</b>
Variations annuelles.....	6,5%	3,7%	2,4%	28,9%	-4,3%		

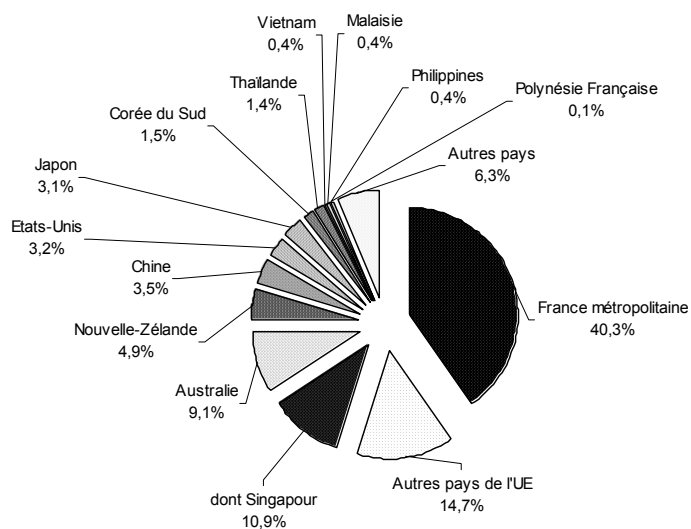
Sources : ISEE, Douanes

(1) chiffres rectifiés

La diminution des importations calédoniennes en valeur s'est principalement faite au détriment de la France métropolitaine, des Etats-Unis et de l'Australie, qui voient en 2004 le

montant de leurs ventes à destination de la Nouvelle-Calédonie se réduire de respectivement 17,2 %, 15,7 % et 7,9 %. L'importation de deux Airbus en 2003 puis d'un Airbus en 2004 explique la réduction des importations avec la France métropolitaine. Déduction faite de l'acquisition de ces deux Airbus les importations en provenance de la France métropolitaine auraient augmenté de 8,5 %. Par ailleurs, il convient de noter l'accroissement en 2004 des importations de marchandises en provenance de Nouvelle-Zélande (+ 10,7 %) et des pays d'Asie notamment, Singapour, la Chine, le Japon, la Corée du Sud et la Thaïlande (respectivement en hausse de 12,1 %, 21,0 %, 13,6 %, 30,5 % et 65,1 % en 2004) pour les plus significatifs.

**Importations par provenance en 2004**



Sources : ISEE, Douanes

La ventilation en 2004 des importations selon le pays fournisseur est semblable à celle de 2003. La France métropolitaine demeure le premier fournisseur (40,3 % des importations) puis viennent les autres pays de l'Union Européenne (14,7 %) devant Singapour et l'Australie (respectivement 10,9 % et 9,1 %). Depuis 2002, l'approvisionnement en hydrocarbures liquides se fait exclusivement depuis Singapour.

## 5.2. Les exportations

### Exportations par pays ou territoire destinataire

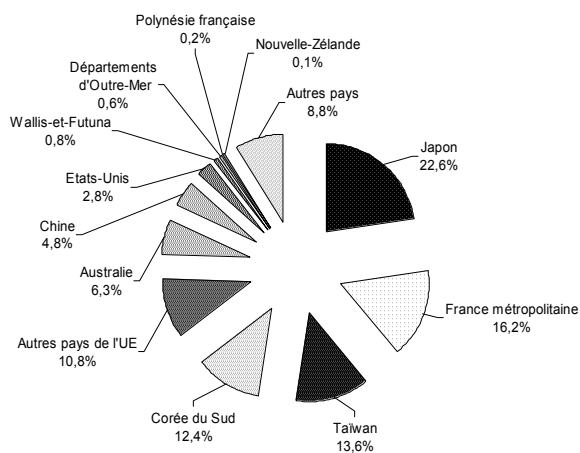
en millions de F CFP

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003	Parts de marché en 2004
Japon.....	20 073	12 616	11 839	16 450	21 117	28,4%	22,6%
France métropolitaine.....	15 528	13 924	12 792	14 297	15 197	6,3%	16,2%
Taiwan.....	8 751	10 456	11 410	11 353	12 699	11,9%	13,6%
Corée du Sud.....	6 709	2 345	3 533	6 353	11 578	82,2%	12,4%
Autres pays de l'UE.....	12 070	7 494	9 433	12 836	10 124	-21,1%	10,8%
Australie.....	4 402	4 381	4 108	5 521	5 896	6,8%	6,3%
Chine.....	188	286	94	1 032	4 505	ns	4,8%
Etats-Unis.....	3 859	1 242	1 065	1 100	2 639	ns	2,8%
Wallis-et-Futuna.....	563	481	1 186	780	764	-2,0%	0,8%
Départements d'Outre-Mer.....	204	185	259	337	554	64,4%	0,6%
Polynésie française.....	144	293	159	190	172	-9,5%	0,2%
Nouvelle-Zélande.....	83	40	62	51	62	21,6%	0,1%
Autres pays.....	5 880	6 604	6 474	12 456	8 220	-34,0%	8,8%
<b>Total</b>	<b>78 454</b>	<b>60 347</b>	<b>62 414</b>	<b>82 756</b>	<b>93 527</b>	<b>13,0%</b>	<b>100,0%</b>
Variations annuelles.....	54,3%	-23,1%	3,4%	32,6%	13,0%		

Sources : ISEE, Douanes

La hausse des exportations calédoniennes en valeur s'est principalement faite au profit de la Corée du Sud, du Japon, de Taïwan, de la Chine et des Etats-Unis, en raison notamment de l'augmentation des cours du nickel.

### Exportations par destination en 2004



Sources : ISEE, Douanes

### 5.3. La balance par partenaire

#### *Balance commerciale des biens par partenaire*

en millions de F CFP

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003	Part du déficit de 2004
Japon.....	16 102	8 760	7 684	12 210	16 302	33,5%	-25,8%
Taiwan.....	7 186	9 779	10 646	10 607	11 847	11,7%	-18,7%
Corée du Sud.....	5 702	1 169	2 256	4 939	9 434	91,0%	-14,9%
Philippines.....	-130	-102	-110	-81	-604	ns	1,0%
Malaisie.....	-515	-513	-511	-449	-682	51,9%	1,1%
Vietnam.....	-383	-391	-354	-386	-684	77,2%	1,1%
Chine.....	-2 618	-2 679	-3 337	-3 497	-974	-72,1%	1,5%
Thaïlande.....	-1 145	-946	-1 065	-1 317	-2 175	65,1%	3,4%
Etats-Unis.....	-335	-3 617	-4 467	-4 764	-2 304	-51,6%	3,6%
Nouvelle-Zélande.....	-5 708	-6 087	-6 381	-6 862	-7 599	10,7%	12,0%
Australie.....	-15 705	-15 765	-12 278	-9 933	-8 334	-16,1%	13,2%
Autres pays de l'UE.....	-5 804	-10 417	-7 433	-9 218	-12 871	39,6%	20,4%
Singapour.....	-7 415	-7 457	-12 646	-16 284	-16 988	4,3%	26,9%
France métropolitaine.....	-30 903	-35 782	-37 631	-61 914	-47 936	-22,6%	75,8%
Autres pays .....	359	223	863	5 836	328	ns	-0,5%
<b>Déficit commercial.....</b>	<b>-41 312</b>	<b>-63 825</b>	<b>-64 764</b>	<b>-81 113</b>	<b>-63 240</b>	<b>-22,0%</b>	<b>100,0%</b>

Sources : ISEE, Douanes

Le déficit commercial avec la France métropolitaine se réduit en 2004 de 22,6 %. Il représente 75,8 % du déficit global en 2004 contre 76,3 % en 2003. Deuxième en importance, le déficit avec Singapour, dû aux produits pétroliers, progresse de 4,3 % en 2004 pour atteindre 26,9 % du déficit global. Par ailleurs, le déficit commercial du territoire avec les autres pays de l'Union Européenne s'accroît (+ 39,6 %). Quant au déficit du solde commercial du territoire avec son voisin australien il se contracte de 16,1 % alors que celui avec la Nouvelle-Zélande se creuse de 10,7 %. Les échanges avec le Japon, Taïwan et la Corée du Sud, traditionnellement excédentaires, sont en hausse par rapport à 2003.

## Section 2

### Les secteurs d'activité

---

#### § 1. L'AGRICULTURE

---

##### *Principales données sur l'agriculture et l'élevage*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	5,5 mds de F CFP
Part du secteur dans le PIB (1999) (1).....	1,3%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT (2004) (2).....	522
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2004) (2).....	5,8%
Nombre d'employés du secteur (2004) (2).....	1 825
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2004) (2).....	3,1%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2004) (3).....	5,0%

Sources (1) : ISEE; (2) : CAFAT; (3) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

L'agriculture occupe une place centrale dans la société calédonienne avec des cultures vivrières en tribus et de grands élevages extensifs sur la côte Ouest. Elle ne contribuait toutefois que pour 1,3 % à la formation du produit intérieur brut en 1999. Elle conserve cependant une fonction essentielle pour l'emploi (3,1 % de la population salariée en 2004) et l'aménagement du territoire. La Superficie agricole utilisée (SAU) subit la contrainte d'une géographie souvent peu propice (relief montagneux de la côte Est, grandes plaines peu fertiles et sèches de la côte Ouest) de sorte qu'elle représente à peine plus de 10 % de la superficie totale de la Nouvelle-Calédonie.

Le secteur bénéficie d'aides de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces avec un double objectif :

- assurer la couverture de la majeure partie des besoins intérieurs et, dans la mesure du possible, tirer profit des perspectives à l'exportation qu'offrent certaines filières (l'arboriculture fruitière et l'élevage de cerfs par exemple),
- participer au rééquilibrage de la répartition des richesses et assurer des moyens d'existence aux populations dans leurs régions d'origine.



## **1. LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT FONCIER ET DE DEVELOPPEMENT RURAL**

En 2004, le nombre de projets de vente<sup>1</sup> s'élève à 300 contre 286 en 2003 (+ 4,9 %) correspondant à une superficie de 7 262 ha (contre 15 804 ha en 2003) pour un montant total de près de 4,9 milliards de F CFP. Plus de 80% de ces projets de ventes concernent des terrains situés en Province Sud et plus de 45 % dans le Grand Nouméa.

### **1.1 L'ADRAF**

L'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) est un établissement public de l'Etat qui a pour mission principale de conduire la réforme foncière et de promouvoir le développement rural et l'aménagement foncier<sup>2</sup>. A cette fin, elle peut se porter acquéreur, à l'amiable, de terres à vocation agricole, pastorale ou forestière, en vue d'une rétrocession à titre payant ou gratuit ou encore données en jouissance (sous forme de baux par exemple) à des attributaires (personnes physiques ou morales) le plus souvent constitués en Groupements de droit particulier local (GDPL)<sup>3</sup>. La cession, si elle a lieu, s'effectue soit sous le régime du droit commun, soit sous le régime du droit coutumier. L'ADRAF dispose également d'un droit de préemption en cas d'aliénation à titre onéreux de terrains à vocation agricole, pastorale ou forestière.

Il convient de rappeler que la Province des Iles Loyauté n'est pas concernée par l'aménagement foncier puisqu'elle est régie par le statut de réserve intégrale.

### **1.2 L'activité de l'ADRAF en 2004**

#### **1) Les attributions foncières**

20 actes d'attributions ont été signés en 2004 pour une superficie de 706 ha répartis de manière équivalente entre la Province Nord et la Province Sud. 14 de ces actes ont été attribués à des GDPL, 4 à des attributaires privés et 2 à des collectivités. D'anciennes décisions ont pu être débloquées en 2004.

En 2004, 21 décisions d'attribution, contre 27 en 2003, ont été prises par le Conseil d'administration. La superficie concernée est de 870 ha, contre 524 ha en 2003. La plupart des décisions concernent des GDPL (17 sur 21, soit 800 ha).

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) soumises à l'ADRAF en 2004. Elles concernent uniquement les terres à vocation agricole.

<sup>2</sup> L'article 23 de la loi organique prévoit le transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie par décret en Conseil d'Etat pris sur proposition du Congrès.

<sup>3</sup> Le GDPL constitue une structure juridique originale ayant la qualité de personne morale dès lors qu'une déclaration de création a été déposée auprès du Président de l'Assemblée de Province et qu'un mandataire a été désigné (Art. 95 de la loi n° 88-1028 du 09 novembre 1988). Les GDPL sont donc immatriculés au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette structure souple a été adoptée par les familles, les clans ou les tribus notamment pour accueillir et gérer les terres attribuées par l'ADRAF au titre du lien à la terre.

Corollaire essentiel de l'attribution foncière, l'aménagement est un secteur d'activité en développement. Avec l'augmentation des crédits budgétaires (40 millions de F CFP en 2004), le nombre de dossiers instruits ainsi que le volume moyen des interventions sont en hausse. Les interventions peuvent être ventilées en trois domaines : le désenclavement des propriétés, les travaux préparant une valorisation agricole et la viabilisation pour l'habitat.

## **2) Les acquisitions foncières**

Le conseil d'administration de l'ADRAF a engagé 17 nouvelles acquisitions foncières en 2004 représentant 580 ha pour un montant de 146,8 millions de F CFP (10 décisions d'acquisitions pour 29,6 millions de F CFP en 2003). Dix des dix-sept décisions ont concerné la Province Sud, plus particulièrement des parcelles situées en zone suburbaine. En 2004, l'ADRAF n'a pas exercé son droit de préemption.

12 actes ont été signés au cours de l'année 2004 (7 actes en 2003) pour l'acquisition d'une superficie totale de 583 ha (596,5 ha en 2003) pour un coût de 122,6 millions de F CFP.

## **3) L'évolution du stock foncier**

Le stock foncier total, qui était de 20 963 ha au 31 décembre 2003, s'affiche à 20 835 ha au 31 décembre 2004. Sur ce total, 4 687 ha sont en cours d'attribution et 1 429 ha (- 44,0 % par rapport à 2003) sont loués. Le reste, soit 14 720 ha constitue le stock « dur » sur lequel aucune décision d'attribution n'a pu être prise. L'essentiel du stock foncier de l'ADRAF se situe en Province Nord (75 %) et le maintien en stock d'une propriété n'empêche pas une utilisation rationnelle des terrains (culture vivrière, élevage extensif, habitat précaire, chasse), par le biais d'autorisations d'occupation précaire.

Les différents travaux de réflexion concernant les terres coutumières ont fait l'objet d'une attention particulière en 2004 lors des rencontres des GDPL. Il a été question de l'évolution du cadre réglementaire, de la conception d'un programme pédagogique pour les GDPL, de la mise en place d'un plan pluriannuel de formation, du lancement d'une étude d'envergure sur la réalité des GDPL et de l'organisation d'une rencontre annuelle en 2005.

### **1.3 Perspectives**

Dans la continuité des actions menées en 2004, l'ADRAF compte poursuivre en matière d'action foncière, son œuvre de stabilisation et de sécurisation du territoire. L'Agence développera également ses investissements dans le domaine de l'aménagement rural et du développement local.

Dans le cadre du dispositif d'Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (OGAF), mis en place en 2001, l'ADRAF a poursuivi ses travaux de diagnostic sur la commune de Maré et réalisé celui de la commune de Bélep. L'Agence vise également à renforcer son action à travers la réalisation de diagnostics participatifs, l'accompagnement et le suivi des projets en cours, la mise en réseau des différents projets de développement local et des animateurs OGAF et la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation en partenariat avec l'Institut Agronomique Calédonien (IAC). Elle a par ailleurs accompagné la mise en œuvre du projet

d'OGAF sur Canala (structuration des acteurs – mise en place de la cellule d'animation); les premiers dossiers individuels ont été agréés fin 2004. Enfin, elle participe activement au suivi et à l'accompagnement de l'OGAF de la Côte Est (Touho – Poindimié – Ponérihouen) qui devrait s'achever à la fin de l'année 2005.

Les partenariats avec les collectivités provinciales devraient se traduire par la mise en place de conventions cadre. Enfin, l'ADRAF souhaite pouvoir proposer des actions spécifiques dans le cadre de la négociation de la future génération de contrats de développement 2006 - 2010 entre l'Etat et les Provinces.

## 2. LA REGULATION DES MARCHES AGRICOLES

L'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA), établissement public de la Nouvelle-Calédonie créé en 1989, est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers. Ses actions, décidées au sein d'un conseil d'administration composé de neuf élus issus du Congrès et des assemblées provinciales, consistent :

- à intervenir sur les prix, aussi bien pour le marché local que pour l'exportation : soutien des prix à la production par le versement de bonifications (prix d'achat garanti au producteur), réduction des coûts de revient et aides à la transformation et à la commercialisation ;
- à ajuster la production locale aux besoins des marchés : assistance à la gestion du marché de gros, suivi et contrôle des flux, régulation des importations, aides au transport et au stockage ;
- à rechercher de nouveaux débouchés au niveau local mais aussi à l'exportation : études de marché, appui technique et financier à l'exportation et à la promotion des produits.

### Interventions de l'ERPA

en F CFP

	Dépenses effectives 2003		Dépenses effectives 2004	
	En montant	En %	En montant	En %
Réduction des coûts de production.....	185 255 955	19,5 %	144 116 096	16,8 %
<i>dont aide au transport.....</i>	<i>105 892 626</i>		<i>122 903 200</i>	
<i>dont aide au transport à l'exportation.....</i>	<i>54 077 550</i>		<i>14 623 635</i>	
Soutien des prix.....	557 444 739	58,8 %	544 437 632	63,6 %
<i>dont soutien des prix à l'exportation.....</i>	<i>223 693 903</i>		<i>258 075 378</i>	
Aide à la commercialisation.....	142 861 071	15,1 %	125 623 025	14,7 %
<i>dont aide à la transformation.....</i>	<i>92 199 820</i>		<i>81 226 643</i>	
Assistance technique.....	38 367 884	4,0 %	19 786 088	2,3 %
<i>dont aide à l'exportation.....</i>	<i>34 467 884</i>		<i>18 560 000</i>	
Promotion, publicité et études.....	24 765 576	2,6 %	19 128 506	2,2 %
<b>Total.....</b>	<b>948 695 225</b>		<b>853 091 347</b>	
Charges de gestion courante.....	ns		3 412 955	0,4 %
<b>Total des interventions.....</b>	<b>948 695 225</b>	<b>100,0 %</b>	<b>856 504 302</b>	<b>100,0 %</b>
<i>dont export.....</i>	<i>312 239 337</i>	<i>32,9 %</i>	<i>291 259 013</i>	<i>34,1 %</i>

Source : ERPA

Les recettes de fonctionnement de l'établissement s'élèvent à 1 142,7 millions de F CFP pour l'année 2004, en augmentation de 17 % par rapport à 2003. Elles proviennent d'une subvention de la Nouvelle-Calédonie de 575 millions de F CFP (contre 300 millions de F CFP en 2003) et du produit de la Taxe de soutien des produits agricoles et agroalimentaires (TSPA) de 370,7 millions de F CFP (contre 413,8 millions de F CFP en 2003). Le complément de ressources provient de subventions des Provinces Sud, Nord et Iles, pour respectivement 54,1 millions de F CFP, 60 millions de F CFP et 2,7 millions de F CFP. Enfin, les recettes conventionnelles sur viandes importées versées par l'OCEF correspondent à 77,8 millions de F CFP (contre 114,2 millions de F CFP en 2003).

Le montant des interventions de l'ERPA représente 856,5 millions de F CFP pour l'année 2004 contre 948,7 millions de F CFP en 2003, dont 42,1 % au bénéfice de la section «productions animales», 31,7 % pour la section «productions végétales», 15,4 % pour la section «pêche/aquaculture» et 2,5 % pour la section «bois». Globalement, les dépenses communes aux différentes sections représentent 8,4 % des dépenses d'intervention (contre 7,4 % en 2003). Si les filières les plus récentes nécessitent encore un accompagnement financier significatif sur des marchés dont la conjoncture est difficile (poisson, cerf), d'autres, plus anciennes, semblent offrir des revenus en constante progression aux producteurs. La mise en place par ailleurs de caisses de stabilisations spécifiques est un facteur de pérennisation important pour ces filières.

Il convient de souligner que l'ERPA doit faire face dans le cadre de son activité à de nombreux imprévus (sous-production, conditions climatiques défavorables (sécheresse), difficultés économiques de certains secteurs...) qui peuvent conduire à des écarts importants entre les prévisions faites pour une année et les réalisations effectives.

L'ERPA joue également un rôle important de conseil auprès des autorités sur les mesures relatives au contrôle de la concurrence des produits importés (délivrance de licences d'importation) ainsi que sur l'application éventuelle de la taxe de soutien des produits agricoles et agroalimentaires (TSPA).

### **3. LA PRODUCTION AGRICOLE FINALE<sup>1 2</sup>**

Selon la Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales (DAVAR), la production agricole finale marchande (PAF) de la Nouvelle-Calédonie s'élève en 2004 à 8,6 milliards de F CFP, ce qui représente une augmentation de 7,5 % par rapport à 2003 (8 milliards de F CFP).

---

<sup>1</sup> La production agricole finale (données de la DAVAR) s'entend hors aquaculture. La production finale du secteur rural comprend l'aquaculture. La production agricole, telle qu'elle est entendue par l'ISEE, comprend l'agriculture, l'aquaculture et la pêche.

<sup>2</sup> Les chiffres 2004 sont provisoires. Les chiffres 2003 ont été rectifiés et ne correspondent pas ainsi à ceux publiés dans le rapport 2003.

**La production agricole finale**

en millions de F CFP

	2003	2004 (p)	Part dans la valeur totale en 2004	Variations 2004/2003
Bovins (viande + lait).....	1 662,3	1 695,1	19,7%	2,0%
Aviculture.....	1 364,9	1 320,1	15,4%	-3,3%
Porcins.....	779,4	818,6	9,5%	5,0%
Autres petits ruminants.....	98,4	112,7	1,3%	14,5%
Élevage équin.....	29,0	30,0	0,3%	3,4%
Apiculture.....	46,3	96,3	1,1%	108,0%
Fruits et légumes.....	2 510,5	2 907,1	33,8%	15,8%
Horticulture.....	700,0	956,0	11,1%	36,6%
Filière bois.....	420,1	372,9	4,3%	-11,2%
Café.....	7,2	29,2	0,3%	305,6%
Coprah.....	13,7	19,2	0,2%	39,8%
Vanille.....	7,0	15,0	0,2%	114,3%
Céréales.....	238,0	220,1	2,6%	-7,5%
<b>TOTAL.....</b>	<b>7 876,8</b>	<b>8 592,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,1%</b>

Source : DAVAR

(p) Données provisoires

En 2004, les fruits et légumes représentent la part la plus importante dans la production agricole finale (33,8 %), suivis des bovins (19,7 %) et de l'aviculture (15,4 %).

**4. L'ELEVAGE<sup>1</sup>****4.1 La production bovine**

L'élevage, bovin essentiellement, constitue une activité traditionnelle en Nouvelle-Calédonie. Il est principalement orienté vers la production de viande. La majorité du cheptel bovin (98,0 %) se situe dans les plaines de la Côte Ouest de la Grande Terre au sein d'importantes "stations" d'élevage.

**Productions et importations bovines**

	2003		2004		Variations 2004/2003	
	Productions	Importations	Productions	Importations	Productions	Importations
Viande (en tonnes) (1).....	4 025	262	4 020	269	-0,1%	2,6%
- Province Sud.....	2 530	-	2 501	-	-1,1%	-
- Province Nord.....	1 406	-	1 446	-	2,9%	-
Lait (en equiv. milliers de litres).....	840	65 781	846	65 497	0,7%	-0,4%

Source : Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (chiffres provisoires)

(1) OCEF et bouchers de l'intérieur. Une partie des abattages n'est pas répartissable par Province.

(prestations de l'OCEF pour des entreprises de transformation en particulier)

<sup>1</sup> Les chiffres 2004 sont provisoires. Les chiffres 2003 ont été rectifiés et ne correspondent pas ainsi à ceux publiés dans le rapport 2003.

En Nouvelle-Calédonie, la plus grande partie des abattages contrôlés (80 % des bovins, 100 % des cerfs, 70 % des porcs, mais pas d'ovins et caprins) est effectuée par l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF) qui détient le monopole de l'approvisionnement du Grand Nouméa (hors Païta) et de l'importation des viandes. En 2004, l'OCEF a abattu 16 085 têtes ce qui représente un poids total de 3 124 tonnes (contre 16 505 têtes et 3 142 tonnes en 2003). Les abattages résiduels sont réalisés par les boucheries de l'intérieur de la Grande Terre.

La production locale totale<sup>1</sup>, stable par rapport à 2003, s'élève à 4 020 tonnes en 2004 (4 025 tonnes l'année précédente), soit 1,6 milliard de F CFP en valeur.

Les ventes de viande bovine de l'OCEF en 2004 se sont élevées à 3 192 tonnes, contre 3 149 tonnes en 2003, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 2003. En 2004, les ventes de l'OCEF sont composées à 92,3 % (contre 92,6 % en 2003) de viande locale (2 946 tonnes) et à 7,7 % de viandes importées (246 tonnes). Dans ces ventes sont comprises celles provenant des abattages en prestation de service (73 tonnes), pour le compte des collectivités du Grand Nouméa.

Au global, les importations de viande bovine se sont élevées en 2004 à 269 tonnes, contre 262 tonnes en 2003. Elles sont essentiellement composées de morceaux nobles, dont le marché ne peut totalement être approvisionné par la production locale, et restent faibles au regard de la production locale (taux de couverture en viande bovine de l'ordre de 94 % en 2004).

En revanche, le nombre de producteurs de lait, tous localisés en Province Sud, est très faible. Seuls trois élevages laitiers étaient en activité en 2004 du fait notamment du prix modéré des produits laitiers importés qui n'encourage pas le développement d'une production locale. Avec 846 milliers de litres de lait en 2004, la production affiche une relative stabilité (840 milliers de litres en 2003). Essentiellement tournée vers la transformation, la production de lait est faible par rapport aux quantités importées qui restent stables, elles aussi, avec 65 497 milliers de litres en 2004 contre 65 781 en 2003. Il s'agit du principal poste en valeur, dans les importations de produits agricoles (2,56 milliards de F CFP).

## 4.2 Productions des autres élevages

L'élevage de **porcs** est la deuxième filière de production de viande en Nouvelle-Calédonie. Sa physionomie est caractérisée par deux types de production : un élevage intensif assuré par un petit nombre de producteurs de la Province Sud qui fournit la quasi-totalité de la production marchande, et un élevage traditionnel et familial, très diffus, dont la production est essentiellement destinée à l'autoconsommation et aux échanges coutumiers. Leur production, dont le volume est probablement conséquent, n'est pas identifiée.

La production totale<sup>1</sup> en 2004 s'élève à 1 750 tonnes (contre 1 672 en 2003). Les abattages de l'OCEF s'élèvent à 1 184 tonnes (stabilité par rapport à 2003). La qualité des

---

<sup>1</sup> OCEF + bouchers de l'intérieur + prestations de service de l'OCEF

animaux abattus s'est encore améliorée en 2004, les classes « Extra » représentant 57,8 % des abattages, contre 53,5 % en 2003 et 48,9 % en 2002.

Dans le même temps, les importations de viande de porc (essentiellement destinées à la transformation) ont continué de progresser en 2004 avec 216 tonnes, soit 18 % d'augmentation par rapport à 2003. Ces importations restent toutefois relativement faibles au regard des quantités produites localement (taux de couverture de l'ordre de 89 %).

Les abattages de **cerfs** ont augmenté en 2004 passant à 256 tonnes de carcasses, contre 212 tonnes l'année précédente. Ainsi, 9 288 cerfs ont été abattus par l'OCEF en 2004, contre 7 676 en 2003. Les chiffres assez faibles de 2003 s'expliquent en partie par les conséquences du cyclone Erica en mars 2003. S'agissant des exportations, elles ont fortement augmenté passant de 76 tonnes en 2003 à 115 tonnes en 2004. Les ventes locales de viande de cerf par l'OCEF s'élèvent à 184 tonnes en 2004, contre 143 tonnes l'année précédente.

Le chiffre d'affaires lié à l'activité de l'**aviculture** a légèrement diminué, passant de 1,36 milliard de F CFP en 2003 à 1,32 milliard de F CFP en 2004. La production marchande identifiée provient à 98 % de la Province Sud. Dans les Provinces Nord et des Iles, l'aviculture est d'abord destinée à l'autoconsommation ou aux échanges non monétaires et son poids dans l'économie, bien que non identifié, est certainement non négligeable. La production commercialisée d'œufs est en hausse de 2,5 %, passant à 747 millions de F CFP en 2004 (un peu moins de 2,8 millions de douzaines d'œufs produites). 819 tonnes de viande de poulet et poule de réforme ont été produites en 2004, contre 902 tonnes en 2003. Les produits de basse-cour (lapins et gibiers à plume, canards, pigeons, pintades dindes et dindons) sont également en baisse, passant de 105 tonnes en 2003 à 83 tonnes en 2004.

En 2004, les importations de produits avicoles se sont élevées à 7 185 tonnes, contre 7 297 tonnes en 2003. La viande de volailles domine ces importations avec 6 861 tonnes. Si la Nouvelle-Calédonie ne produit qu'environ 10% de ses besoins en viande de poulet, elle est, en revanche, autosuffisante en matière d'œufs de consommation puisqu'elle n'en importe plus depuis de nombreuses années.

La production de **viande ovine** reste faible avec 7 tonnes en 2004 (estimation DAVAR), contre 5,5 tonnes en 2003. Face à cette production réduite, les importations de viande ovine s'élèvent à 445 tonnes en 2004, contre 520 tonnes en 2003.

La production de **viande caprine** s'élève à 6,9 tonnes en 2004 contre 3,5 tonnes en 2003. Aucune importation de viande caprine n'est effectuée.

S'agissant de l'élevage **équin**, peu de données étant disponibles, l'évaluation du chiffre d'affaire donne une production de 30 millions de F CFP en 2004 contre 29 millions de F CFP en 2003.

La production commercialisée de **miel** a quasiment doublé, passant de 55 tonnes en 2003 à 107 tonnes en 2004, pour une valeur de 96 millions de F CFP. Les importations de miel naturel représentent pour leur part 4,5 tonnes en 2004, contre 5,0 tonnes en 2003.

**Productions et importations de viande (hors viande bovine)**

en tonnes

	2003		2004		Variations 2004/2003	
	Productions	Importations	Productions	Importations	Productions	Importations
Porcins.....	1 672	183	1 750	216	4,7%	18,2%
Ovins / Caprin.....	9	520	14	445	49,4%	-14,5%
Cervidés.....	212	n.s.	256	n.s.	21,0%	n.s.
Produits de basse-cour.....	105	336	83	324	-21,2%	-3,6%
Volailles.....	902	6 961	819	6 861	-9,2%	-1,4%

Source : DAVAR (chiffres provisoires)

n.s. : non significatif

**5. LA PRODUCTION DE FRUITS ET LEGUMES<sup>1</sup>****5.1 Les légumes**

En 2004, plusieurs sources permettent d'approcher la production commercialisée de fruits et de légumes : l'enquête mensuelle de la DAVAR (effectuée auprès de la majeure partie des maraîchers par les enquêteurs de la DAVAR et auprès de la totalité des arboriculteurs par l'association ARBOFRUITS – dans le cadre d'une convention annuelle avec la DAVAR), les relevés des quantités de fruits et de légumes transitant au marché de gros<sup>2</sup>, l'OCEF qui gère entièrement la filière pommes de terre, l'ERPA et la FCTE (qui disposent des statistiques relatives aux squashes) et les Provinces, notamment pour les zones non couvertes par les enquêtes. Le croisement de ces cinq sources permet d'évaluer les quantités de fruits et de légumes commercialisées.

La production marchande de **légumes frais et oignons secs**, déclarée à l'enquête mensuelle de la DAVAR en 2004, représente 7 273 tonnes (hors squashes, comptabilisées par l'ERPA et l'OCEF, et hors pommes de terre, comptabilisées par l'OCEF), contre 7 359 tonnes en 2003. Cette production relativement stable cache de fortes variations concernant notamment les oignons secs et les tubercules tropicaux, en hausse, et les légumes frais en baisse.

Il convient de souligner que 94 % de la production marchande de légumes est issue de la Province Sud. Cette concentration de la production se retrouve également au niveau des producteurs puisque parmi les 219 maraîchers enquêtés mensuellement ayant déclaré commercialiser des produits en 2004, 14 d'entre eux, soit 6,4 % des maraîchers, sont à l'origine de 50 % de la production de légumes frais et d'oignons secs (hors pommes de terre, « squashes » et tubercules tropicaux). Au total, 72 maraîchers (33 %) sont à l'origine de 90 % de la production de légumes.

Sur l'année 2004, 4 765 tonnes de légumes ont transité par le marché de gros, contre 4 525 tonnes en 2003. Les produits les plus vendus au marché de gros restent les tomates, les

<sup>1</sup> Les chiffres 2004 sont provisoires. Les chiffres 2003 ont été rectifiés et ne correspondent pas ainsi à ceux publiés dans le rapport 2003.

<sup>2</sup> Tous les fruits et légumes locaux commercialisés sur Nouméa et le Grand Nouméa doivent être déclarés (première commercialisation) au marché de gros, qui est géré par la chambre d'agriculture. En dehors de cette zone, les fruits et légumes ne sont pas déclarés au marché de gros.



oignons secs, les concombres, les choux verts et blancs et les salades. Ils représentent ensemble 67 % du volume des ventes de légumes au marché de gros, contre 62 % en 2003.

**Les principales productions marchandes légumières** en tonnes

	2003	2004 (p)	Variations 2004/2003
Carottes.....	378	496	31,2%
Choux de chine.....	556	499	-10,3%
Choux verts et blancs.....	896	715	-20,1%
Concombres.....	946	805	-14,9%
Courgettes.....	305	260	-14,7%
Oignons.....	533	1 026	92,3%
Pommes de terre.....	1 062	1 380	29,9%
Salades.....	1 554	1 099	-29,3%
Squashes.....	2 740	2 880	5,1%
Tomates rondes.....	1 037	1 147	10,7%
Tubercules tropicaux.....	678	468	-31,0%
Autres .....	887	939	5,8%
<b>Total.....</b>	<b>11 572</b>	<b>11 713</b>	<b>1,2%</b>

Source : Direction des affaires vétérinaires, alimentaires, rurales

(p) chiffres provisoires

La production de **squashes**<sup>1</sup>, quasi exclusivement destinée à l'exportation, s'est élevée à 2 880 tonnes en 2004 contre 2 740 tonnes en 2003. Les exportations (vers le Japon et la Nouvelle-Zélande) ont progressé, passant de 2 707 tonnes en 2003 à 2 844 tonnes en 2004 pour une valeur de 225 millions de F CFP. Bien que fortement dépendante des cours très variables de squashes au Japon, cette filière dispose d'un potentiel de développement important à l'exportation. Les quantités de squashes absorbées par le marché local sont passées de 33 tonnes en 2003 à 36 tonnes en 2004.

La production de **potatoes de terre**, filière entièrement gérée par l'OCEF, affiche une forte hausse en 2004 (30,5 %) avec 1 368 tonnes. Ces quantités ne comprennent pas les pommes de terre nouvelles, 11,6 tonnes en 2004 (13,9 tonnes en 2003), ayant transité par le marché de gros.

La production marchande identifiée de **tubercules tropicaux** s'est élevée à 468 tonnes en 2004, contre 678 tonnes en 2003. Ce chiffre est bien en dessous de la réalité dans la mesure où de grandes quantités de tubercules tropicaux transitent en dehors des circuits observés. La production de tubercules tropicaux a ainsi été évaluée à environ 4 100 tonnes lors d'une enquête effectuée par la DAVAR en 1997, dont 1 245 tonnes seulement étaient commercialisées.

---

<sup>1</sup> Petite cucurbitacée

Globalement en 2004, la production commercialisée de légumes<sup>1</sup> s'est élevée à 11 713 tonnes (+ 1,2 % par rapport à l'année précédente), soit une valeur d'environ 1,96 milliard de F CFP (+ 6,5 %). Les grandes cultures (squashes, pommes de terre et oignons secs) sont en hausse alors que les légumes frais et les tubercules seraient en baisse.

Parallèlement, les importations de légumes en 2004 ont représenté 3 456 tonnes, contre 3 920 tonnes en 2003. Elles comprennent notamment les pommes de terre avec 1 467 tonnes, les oignons avec 666 tonnes et les carottes avec 356 tonnes. A eux seuls, ces trois produits représentent 72 % des volumes importés de légumes frais et secs. Lorsqu'ils peuvent entrer en concurrence avec les produits locaux, les légumes ne sont importés qu'en saison creuse de production.

Les exportations de légumes s'élèvent à 2 901 tonnes pour l'année 2004 (contre 2 785 tonnes en 2003) et sont essentiellement composées de squashes avec 2 844 tonnes (2 684 tonnes ont été expédiées vers le Japon et 160 tonnes vers la Nouvelle-Zélande). Les oignons arrivent en seconde position avec 56 tonnes exportées au Japon en 2004.

## 5.2 Les fruits

La production fruitière marchande en 2004 s'élève à près de 4 539 tonnes, soit une augmentation de 55 % par rapport à l'année précédente. Avec 1 125 tonnes, les bananes représentent à elles seules, près du quart de ce chiffre. Les très mauvais chiffres de production de l'année 2003, s'expliquent par les dégâts causés par les cyclones Beni en fin janvier et surtout Erica en mars 2003.

Comme pour les légumes, la production fruitière est très concentrée. 67 % des fruits proviennent de la Province Sud (76 % en 2003), 32 % de la Province Nord (23 % en 2003) et 1 % de la Province des Iles (idem en 2003). Sur 347 arboriculteurs ayant commercialisé des produits en 2004, 10 d'entre eux (soit 2,9 %) sont à l'origine de la moitié de la production commercialisée de fruits de verger (hors fraises, framboises, pastèques et melons). Au total, 91 producteurs (soit 26 %) ont commercialisé 90 % des fruits de verger en 2004.

2 400 tonnes de fruits ont transité par le marché de gros en 2004, soit une augmentation de 26,1 % par rapport à 2003. Les principaux fruits commercialisés sont les bananes (24,5 % en 2004 contre 10,8 % en 2003), les pastèques (24,3 %), les oranges (21,9 %), les ananas (6,4 %) et les melons (5,5 %). Ces quatre fruits représentent 83 % des ventes du marché de gros.

---

<sup>1</sup> Squashes, oignons, pommes de terre, autres légumes et tubercules tropicaux

**Les principales productions marchandes fruitières** en tonnes

	2003	2004	Variations 2004/2003
Ananas.....	337	399	18,3%
Bananes.....	264	844	219,8%
Bananes Poingo.....	54	281	416,9%
Letchis.....	52	161	209,8%
Citrons et limes.....	89	122	36,7%
Mandarines.....	125	228	83,1%
Mangues.....	134	149	11,8%
Melons.....	272	270	-0,7%
Oranges.....	743	1 062	42,9%
Papayes.....	48	99	105,6%
Pastèques.....	663	750	13,1%
Autres.....	150	175	16,7%
<b>Total.....</b>	<b>2 930</b>	<b>4 539</b>	<b>54,9%</b>

Source : Direction des affaires vétérinaires, alimentaires, rurales

La Nouvelle-Calédonie a importé 3 254 tonnes de fruits en 2004 pour une valeur de 544 millions de F CFP (3 442 tonnes en 2003 pour une valeur de 614 millions de F CFP). Les importations sont essentiellement composées de fruits dits « tempérés », non produits localement, tels que les pommes (1 500 tonnes), le raisin (525 tonnes) et les poires (172 tonnes).

Malgré les bons résultats de production, les exportations de fruits sont en forte baisse avec 15 tonnes exportées contre 51 tonnes en 2003. Elles sont composées principalement de limes (8,4 tonnes) et de letchis (4,9 tonnes) à destination de la Nouvelle-Zélande. Ceci s'explique par l'absence d'exportation en 2004 de mangues et de pastèques (30 tonnes en 2003) et une quantité moindre de limes.

## 6. LES AUTRES CULTURES<sup>1</sup>

### 6.1 Le café

Historiquement, la filière café a constitué l'un des échecs les plus marqués de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie. Les plantations de caféiers, qui existent depuis plus d'une centaine d'années, ont connu entre 1920 et 1940 un essor remarquable, la production ayant alors atteint le niveau record de 2 000 tonnes en 1939. Par la suite, le vieillissement des plantations et l'exode rural consécutif au développement des activités minières ont entraîné un effondrement de la production. Actuellement, le café calédonien, essentiellement du *Robusta*, est cultivé en province Nord sur la côte Est.

<sup>1</sup> Les chiffres 2004 sont provisoires. Les chiffres 2003 ont été rectifiés et ne correspondent pas ainsi à ceux publiés dans le rapport 2003.

Un plan de redémarrage de la production de café a été mis en œuvre. De très gros efforts ont été réalisés par plusieurs producteurs et la Province Sud, depuis 1998, pour relancer la production de café, notamment par la mise en valeur de variétés haut de gamme, telles que le café « Leroy », et par la mécanisation des récoltes afin d'en réduire sensiblement les coûts de production. La production 2004 s'élève à 60 tonnes, en très forte hausse au regard de l'année 2003 qui, avec 18 tonnes, était la plus mauvaise année enregistrée en Nouvelle-Calédonie. Cette nouvelle évolution s'explique par l'arrivée en production de plantations récentes de grandes tailles.

Les cinq torréfacteurs de la Nouvelle-Calédonie doivent donc importer la majeure partie de leur matière première de la Papouasie Nouvelle-Guinée, du Vietnam et du Vanuatu, soit 352 tonnes de café vert en 2004 (contre 179 tonnes en 2003). Sont également importées 63 tonnes de café torréfié (53 tonnes en 2003) et 158 tonnes d'extraits, essences et concentrés de café (352 tonnes en 2003) présentés sous diverses formes, essentiellement du café en poudre.

## **6.2 Le coprah**

La production de coprah, exclusivement sur l'île d'Ouvéa, s'établit à 273 tonnes en 2004, pour une valeur de 19 millions de F CFP, contre 190 tonnes l'année précédente pour une valeur de 14 millions de F CFP.

Cette production a été transformée en 128 tonnes d'huile par la CAAPO (Coopérative Agricole des Producteurs d'Ouvéa). Cette embellie s'explique en grande partie par la mise en service durant le premier semestre 2004 d'un nouveau groupe électrogène par Enercal à Ouvéa, l'huile de coprah étant utilisée comme carburant. L'autre partie de cette huile est utilisée pour la production de savon de ménage à Ouvéa.

## **6.3 Les céréales**

Au titre de la filière céréales, le conseil d'administration de l'ERPA avait adopté, en 1996, un plan de relance sur trois ans qui devait permettre de faire passer la production céréalière de moins de 1 000 tonnes en 1996 à 5 500 tonnes à terme. En 2004, la production locale de céréales s'est élevée à 5 487 tonnes, soit une réduction de 10,3 % par rapport à 2003. En valeur, les céréales représentent 220 millions de F CFP, contre 238 millions de F CFP en 2003

Cette production céréalière est exclusivement tournée vers la fabrication d'aliments pour animaux. Les importations ont représenté 35 974 tonnes en 2004 (contre 36 185 tonnes en 2003). Elles sont essentiellement composées de 25 359 tonnes de blé, 10 283 tonnes de riz, 71 tonnes de maïs et 4 tonnes de sorgho. Avec 1 134 millions de F CFP, elles représentent, en valeur le 2<sup>ème</sup> poste des importations derrière les produits laitiers

## 6.4 Le bois et les huiles essentielles<sup>1</sup>

Le bois de santal (*santalum austrocaledonicum*) a marqué les échanges commerciaux des Iles Loyauté et de l'Île des Pins, avec l'Australie essentiellement, dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Après avoir été distillé sur Nouméa pendant plusieurs années, le bois de santal (faisant partie des bois précieux, il est l'un des seuls qui soit vendu au kg) est aujourd'hui distillé sur place, fournissant une huile essentielle utilisée principalement en parfumerie. Deux distilleries sont en activité, à Maré depuis une douzaine d'années et sur l'île des Pins, depuis septembre 2000.

L'essence de niaouli ou goménol, est le produit de la distillation des feuilles de niaouli, principalement utilisées par l'industrie pharmaceutique et la cosmétologie. Cette petite activité de cueillette et de transformation peut apporter en brousse un revenu d'appoint non négligeable.

---

## § 2. LA PECHE ET L'AQUACULTURE

---

### *Principales données sur la pêche et l'aquaculture*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	1,9 md F CFP
Part du secteur dans le PIB (1999) (2).....	0,5%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT (2004) (3).....	47
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2004) (4).....	0,5%
Nombre d'employés du secteur (2004) (5).....	429
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2004) (6).....	0,7%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2004) (7).....	
<i>Pêche professionnelle</i> .....	0,5%
<i>Aquaculture</i> .....	0,6%

Sources (1) (2) : ISEE; (3) (4) (5) (6) : CAFAT; (7) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

## 1. LA PECHE

Trois formes de pêche sont pratiquées sur l'archipel calédonien selon les zones géographiques (lagon, pente externe du récif et haute mer) :

---

<sup>1</sup> Les chiffres de la production en 2004 ne sont pas disponibles.

– la pêche lagonnaire, opérée à l'intérieur du lagon, barrière récifale incluse, est pratiquée avec des navires de petite taille. Elle comprend la prise de poissons, crustacés (crabes, langoustes...), mollusques (trocas en particulier) et holothuries<sup>1</sup>. Cette pêche est destinée au marché local (poissons) et à l'exportation (trocas, holothuries) ;

– la pêche côtière, réalisée à l'extérieur du lagon jusqu'à 12 milles au large du récif grâce à des navires polyvalents. Elle exploite les ressources de la pente externe du récif (poissons profonds) et les poissons pélagiques des eaux calédoniennes. L'ensemble des prises est commercialisé sur le marché local ;

– la pêche hauturière, pratiquée dans la Zone Economique Exclusive<sup>2</sup> (ZEE), qui s'étend sur 1,39 million de km<sup>2</sup> au-delà des eaux territoriales. A partir de navires palangriers sont exploitées les ressources en thonidés et marlins qui sont exportés frais, pour la plupart, sur le marché japonais du poisson cru (sashimi).

Un aspect de la pêche locale, plus difficile à évaluer, mais dont le tonnage estimé des captures (3 500 tonnes) est supérieur à celui de la pêche professionnelle, est celui de la pêche de plaisance et auto-vivrière qui s'effectue surtout à l'intérieur du lagon. En effet, avec près de 19 000 bateaux de plaisance, une partie conséquente des captures échappe au circuit de commercialisation classique.

Depuis octobre 2001, dans le cadre de la politique des pêches calédoniennes, chaque navire de pêche professionnelle opérant dans la Zone Economique Exclusive doit détenir une licence délivrée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le renouvellement de cette licence est conditionné par la fourniture régulière de statistiques sous forme de fiches de pêche, qui permettent de suivre l'évolution des captures de la flottille et d'appréhender la situation des espèces exploitées. En 2004, 29 licences de pêche<sup>3</sup> ont été délivrées à des thoniers palangriers calédoniens opérant dans la ZEE (en stabilité par rapport à 2003).

En complément de ce dispositif, un observatoire économique de la pêche hauturière, dont la mission principale est de collecter et d'analyser les résultats économiques du secteur, a été créé mi-2003.

---

<sup>1</sup> Encore appelées bêtes ou concombres de mer. Se consommant séchées, elles sont très prisées dans les pays asiatiques.

<sup>2</sup> Elle s'étend à une distance de 188 milles nautiques à partir de la limite des eaux calédoniennes.

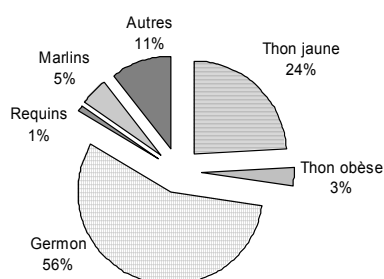
<sup>3</sup> La licence de pêche est une sous catégorie de « l'autorisation de pêche professionnelle » (qui atteste du caractère professionnel de la pêche et autorise à commercialiser les prises). Elle permet de pêcher au large dans la ZEE. Ainsi, parmi les 230 navires autorisés, 29 détiennent la licence de pêche au large dans la ZEE.

### Flotte locale et effectifs embarqués

	Nombre de navires autorisés					Nombre de marins embarqués				
	2001	2002	2003	2004	Variation 2004/2003	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Province des Iles Loyauté...	30	32	13	19	46,2%	81	47	19	48	152,6%
Province Nord.....	120	109	137	106	-22,6%	319	283	325	262	-19,4%
Province Sud.....	160	141	119	105	-11,8%	426	344	321	292	-9,0%
<b>Total.....</b>	<b>310</b>	<b>282</b>	<b>269</b>	<b>230</b>	<b>-14,5%</b>	<b>826</b>	<b>674</b>	<b>665</b>	<b>602</b>	<b>-9,5%</b>

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

### Espèces pêchées en 2004



Source : Service de la Marine Marchande et des pêches maritimes

En terme de tonnage pêché par la flottille thonière, le bilan de l'année 2004 représente 2 620 tonnes de thonidés et espèces associées soit une augmentation de 6,2 % entre 2003 et 2004. Le germon (thon blanc) est l'espèce majoritaire des captures avec 1 470 tonnes loin devant le thon jaune (630 tonnes). Le « thon obèse » largement valorisé à l'exportation a vu ses prises fortement chuter depuis 1998. Elles ne représentent plus que 3 % du total en 2004 contre 27,3 % en 1998.

Les exportations ont connu une légère baisse par rapport à l'année précédente avec un total de 1 136 tonnes exportées contre 1 194 tonnes en 2003. D'autre part, la pêche lagonaire a permis d'exporter 120 tonnes de coquilles de trocas pour un montant de 46,5 millions de F CFP (contre 99 tonnes et 30 millions de F CFP en 2003). Les exportations de bêtes de mer ont également augmenté avec 81 tonnes pour une valeur de 169 millions de F CFP (contre 68 tonnes et 111,5 millions de F CFP l'année précédente).

## 2. L'AQUACULTURE

Le secteur de l'aquaculture repose principalement sur la filière crevette. La première ferme d'élevage de crevettes (ferme Chevalier) a vu le jour il y a 25 ans. La filière constitue, depuis 1995, la seconde activité exportatrice de Nouvelle-Calédonie (2,2 milliards de F CFP à l'export en 2004), très loin cependant derrière le nickel (84,6 milliards de F CFP en 2004).

D'autres élevages<sup>1</sup> moins importants peuvent cependant être signalés :

<sup>1</sup> Les résultats de la production d'huîtres calédoniennes en 2003 et 2004 ne sont pas disponibles.

- l'élevage d'écrevisses depuis 1999, il concerne 32 exploitations situées à Boulouparis. En 2004, 10,0 tonnes d'écrevisses ont été commercialisées pour une valeur de 17 millions de F CFP (contre 8,8 tonnes et 13,2 millions de F CFP en 2003). La surface de production pour l'ensemble des exploitations s'élève à 11,2 ha.
- l'élevage de bénitiers (tridacnes) a été développé sur des sites pilotes depuis 1997 dans le cadre du partenariat Provinces/Ifremer.

Il convient de noter que l'élevage de la crevette joue un rôle important dans le rééquilibrage économique du territoire puisque l'essentiel des potentialités de développement de la production aquacole se situe en Province Nord.

## **2.1 L'organisation de la filière « crevette »**

Intégrée verticalement, la filière calédonienne comprend des provendiers, des écloseries pour la production de post-larves, des fermes d'embouche et trois ateliers de conditionnement et de commercialisation : celui de Nouville (SOPAC) et ceux de Koné (STANC, filiale de la SOPAC) et de la « Peneide de Ouano » (groupe Braun Ortéga) qui ont été créés en 2004. L'Ifremer apporte également un soutien scientifique et technique dans le cadre de partenariats successifs avec l'Etat et les collectivités locales (Territoire, puis Provinces depuis 1990).

Le premier stade de l'élevage de crevettes est constitué par la production de post-larves. Ensuite, soit elles deviennent de futurs géniteurs, soit elles sont amenées dans les bassins d'embouche des fermes d'élevage (ensemencement). La période de croissance, pour atteindre le poids idéal, dure en moyenne sept mois (elle est plus courte en saison chaude et un peu plus longue en saison froide). Durant cette période l'aquaculteur doit être attentif à la mortalité des crevettes et à la quantité d'aliments nécessaire pour obtenir un poids moyen des crevettes pêchées équivalent à 28 grammes.

### **1) Les écloseries**

Quatre écloseries sont en activité en 2004 : les écloseries de Mara (commune de Moindou), de la société Montagnès (commune de Païta) et du Nord (commune de Koné) et l'écloserie des Bassins de Dumbéa. Des investissements importants ont été réalisés dans plusieurs de ces écloseries pendant ces dernières années ce qui a permis de produire suffisamment de post-larves pour les nouvelles fermes de grossissement qui se sont installées dernièrement. La capacité demeure néanmoins insuffisante compte tenu des besoins en sécurisation d'approvisionnement. L'écloserie de la Station d'Aquaculture de Saint-Vincent (Laboratoire de Recherche Aquacole de l'Ifremer) a uniquement une vocation expérimentale.

En 2004, la production des écloseries a atteint 185 millions de post-larves (155 millions en 2003).

### **2) Les fermes de grossissement**

La surface totale de production en 2004 s'établit à 665 ha, ce qui représente une progression de 26 % par rapport à 2003 (526 hectares). 18 fermes sont en exploitation, les



dernières installées sont les fermes Aigue-Marine (30 ha à Boulouparis), Pointe Monot (15 ha à Moindou), Kapuidea (51 ha à Poya), Montagnes Blanches/ FAMB (18 ha à Pouembout), Aquawa (46 ha à Poya). D'autre part, la ferme April (Presqu'île Lebris à La Foa) a été agrandie avec un bassin supplémentaire de 9 ha.

En 2004 la production totale de crevettes calédoniennes s'est élevée à 2 209 tonnes, soit une hausse de 29,7 % par rapport à 2003.

**Production de crevettes de mer**

en tonnes

	Date de création	Surface (en ha)	2001	2002	2003	2004
Aigue Marine.....	2003	30			4	51
April.....	2002	21			34	50
Aquamer.....	nd	40	207	158	153	122
Aquamon.....	1983	42,5	180	160	146	161
Aquawa.....	2004	46				17
Blue Lagoon Farm.....	nd	76	375	468	367	361
FAMB.....	2003	18				76
Ferme aquacole de la Ouenghi.....	nd	18	44	77	56	61
Gwenguy.....	2003	9				32
Kapuidea.....	2003	51				184
Pénéides de Ouano.....	nd	30	177	125	162	154
Pointe Monot.....	2003	15,8				26
Sodacal.....	1984	132	489	323	364	432
Sea farm.....	nd	36	75	98	56	79
Stylibleue.....	2001	15		49	69	86
Tournier.....	1998	11	43	42	30	43
Webuihoone.....	nd	55	190	285	222	244
Les Bassins de Dumbéa*.....	nd	19	30	30	40	30
<b>Total.....</b>	<b>ns</b>	<b>665</b>	<b>1 810</b>	<b>1 815</b>	<b>1 703</b>	<b>2 209</b>

Sources : Groupement des Fermes Aquacoles, ISEE

\* Estimation

### 3) Le conditionnement et la commercialisation

La Société des producteurs aquacoles calédoniens (SOPAC) a conditionné et commercialisé 1 911 tonnes en 2004, contre 1 481 tonnes en 2003, soit près de 87 % de la production totale de crevettes au cours de l'année 2004. Cette hausse de 29 % s'explique par la mise en exploitation des nouvelles fermes. Les membres de la filière crevette adhérent à la SOPAC ont investi dans une démarche qualité validée par l'obtention du label « Atout Qualité Certifiée ».

### 4) Un secteur soutenu par les Pouvoirs publics

Le financement des créations de fermes aquacoles est encouragé par le dispositif d'incitation fiscale, avec le cumul de la loi Girardin<sup>1</sup> et de la loi Frogier<sup>1</sup>. En 2004, deux

<sup>1</sup> Loi de programme pour l'Outre-mer ou loi Girardin n° 2003-660 du 21 juillet 2003

fermes et une extension d'exploitation ont bénéficié de l'aide de la double défiscalisation. Par ailleurs, la filière, soutenue depuis plusieurs années par le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, a bénéficié en 2003 et 2004, d'aides au transport de l'aliment, d'une aide au transport des crevettes pour les fermes les plus éloignées, d'une aide à la consolidation dans le cadre du dispositif de stabilisation de la filière aquacole et d'une aide au fonctionnement pour l'observatoire économique aquacole directement versée par l'Etablissement de régulation des prix agricoles (ERPA).

## 2.2 Les débouchés de la crevette calédonienne

La part de la Nouvelle-Calédonie dans les exportations mondiales de crevettes représente 0,08 %<sup>2</sup>. Les principaux producteurs de crevettes sur le marché mondial sont la Thaïlande, l'Indonésie, l'Equateur, le Mexique, l'Inde, le Viêtnam, Madagascar et le Brésil. Face à la concurrence, la crevette calédonienne se positionne sur le segment des crevettes de qualité supérieure grâce à une stratégie de « niches » commerciales. Madagascar et le Brésil sont également des concurrents sérieux de la crevette calédonienne car ils exportent une crevette présentée comme comparable sur le marché européen. Sous les contraintes du marché international, la crevette de Nouvelle-Calédonie s'efforce donc de faire valoir un avantage qualitatif du produit et de ses conditions de production.

La filière a par ailleurs adapté sa stratégie de production à ses différents marchés d'exportation. C'est ainsi qu'elle a dû faire face au décalage entre la recherche de l'optimum de production (saison chaude du début d'année) et la demande des marchés extérieurs (concentration des achats sur le second semestre de l'année).

Le prix moyen de vente est en hausse de 6,7 % en 2004 (contre 2,8 % en 2003). Parallèlement, les volumes exportés se sont accrus de 18,3 % au cours de l'année 2004. Les principaux marchés importateurs de crevettes calédoniennes sont la France métropolitaine (48,6 % des volumes achetés) et le Japon (33,4 %).

### Exportations de crevettes

	Tonnage exporté							Prix moyen de vente					
	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003		2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
France.....	605	604	603	588	733	24,7%	1 380	1 272	1 358	1 289	1 490	15,6%	
Japon.....	314	375	420	461	503	9,2%	1 555	1 980	1 676	1 608	1 694	5,4%	
Australie....	216	201	170	142	190	33,9%	1 317	1 262	1 229	1 049	905	-13,7%	
Divers.....	118	170	217	84	82	-2,8%	1 597	1 132	1 513	1 470	1 439	-2,1%	
<b>Total.....</b>	<b>1 253</b>	<b>1 350</b>	<b>1 410</b>	<b>1 275</b>	<b>1 508</b>	<b>18,3%</b>	<b>Moyenne générale</b>	<b>1 434</b>	<b>1 450</b>	<b>1 461</b>	<b>1 389</b>	<b>1 482</b>	<b>6,7%</b>

Sources : Direction Régionale des douanes, ISEE

<sup>1</sup> Loi Frogier, loi de Pays n° 2002-019 du 29 avril 2002.

<sup>2</sup> Source : Groupement des Fermes Aquacoles – Rapport d'activité 2004 : exportations mondiales de crevettes en 2004 : 2 millions de tonnes

## 2.3 Les perspectives

Le contrat de développement inter collectivités (Etat-Provinces Nord et Sud) 2000-2004 permet grâce à son chapitre « recherche aquacole » d'accentuer l'effort de recherche de l'Ifremer au bénéfice de la filière crevette calédonienne à travers un outil de recherche restructuré et renforcé. Dans le cadre de ce contrat, les travaux de rénovation/construction du Laboratoire Aquacole de Calédonie ont effectivement commencé en 2004 avec une première phase de rénovation d'installations techniques sur le laboratoire de Saint-Vincent et la construction sur le site de Koné du futur laboratoire, dont la livraison est fixée au premier semestre 2005.

Parallèlement à ce renforcement des infrastructures de recherche, l'Ifremer a poursuivi en 2004 sa mission d'accompagnement scientifique et technique à la filière crevette en Nouvelle-Calédonie. Dans ce cadre, l'association de producteurs « UPRAC » (Unité de promotion et de sélection des races aquacoles de crevettes) a été créée cette année afin de gérer et d'améliorer le patrimoine génétique des crevettes d'élevage de Nouvelle-Calédonie par le biais d'une nouvelle importation de crevettes en provenance de Hawaï.

Etant donné la fragilité de la filière aquacole qui évolue dans une conjoncture internationale instable et très fortement concurrencée, seuls l'accroissement des volumes et la capacité de la filière à commercialiser sa production à des conditions compatibles avec ses prix de revient, peuvent permettre le développement de la filière dans le respect de la stratégie définie et mise en place.

---

## § 3. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

---

### *Principales données sur l'industrie et l'artisanat*

Part du secteur de l'industrie dans le PIB (1999) (1).....	10,8%
Nombre d'entreprises de secteur de l'industrie (2004) (2).....	2 018
Nombre d'entreprises du secteur de l'artisanat (2004) (3).....	9 389
Poids du secteur de l'industrie dans les risques*bancaires sur les entreprises (2004) (4).....	11,6%

Sources (1) (2) : ISEE; (3) : Chambre des Métiers ; (4) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

## 1. L'INDUSTRIE

### 1.1 Le tissu industriel de Nouvelle-Calédonie

En 2004, l'Institut de la statistique et des études économiques recensait 2 018 entreprises ayant une activité industrielle<sup>1</sup> dont 1620 sont des entreprises<sup>1</sup> individuelles (sans salarié).

---

<sup>1</sup> Y compris métallurgie du nickel.

**Nombre d'entreprises industrielles (hors entreprises individuelles) au 31 décembre 2004**

	1 à 4 salariés	5 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 et plus	Total
Industries agricoles et alimentaires.....	48	48	12	1	3	112
Industrie textile et habillement.....	14	5	2			21
Industrie du cuir et de la chaussure.....	4	1	1			6
Travail du bois et fabrication d'articles en bois.....	3	1	1			5
Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie.....	26	8	3	1	1	39
Industrie chimique.....	6	9	1			16
Industrie du caoutchouc et des plastiques.....	2	10	1			13
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques.....	9	10	3			22
Métallurgie et travail des métaux.....	27	26	9	1	3	66
Fabrication de machines et équipements.....	19	9	1			29
Fabrication d'équipements électriques et électroniques.....	16	8	1			25
Fabrication de matériel de transport.....	12	3				15
Autres industries manufacturières.....	21	8				29
<b>TOTAL.....</b>	<b>207</b>	<b>146</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>398</b>

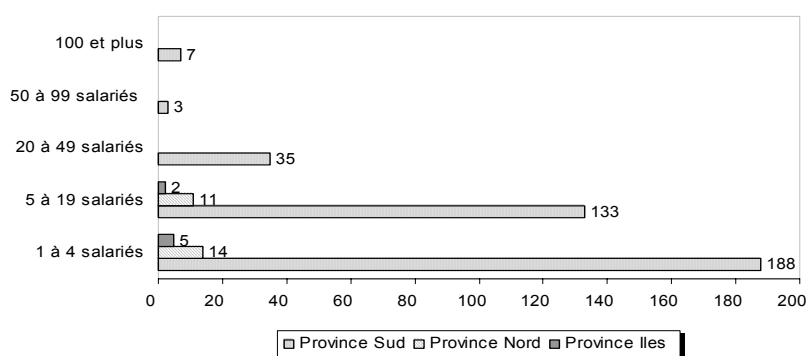
Sources : RIDET - ISEE

Les PMI calédoniennes demeurent absentes de nombreux secteurs et notamment de la plupart des industries de biens d'équipement en raison de l'étroitesse du marché local. Elles se sont essentiellement développées dans une logique « d'import-substitution » dans les secteurs d'activité suivants :

- industrie agro-alimentaire : (biscuiterie, produits lactés, boissons...) ;
- industrie plastique : (emballages, produits PVC, mousse...) ;
- industrie chimique : (cosmétiques, peintures, produits d'entretien, insecticides...) ;
- matériaux de construction : (béton, agglomérés, tôles, charpentes métalliques...) ;
- industrie du bois : (sciage, menuiserie, fabrication de meubles...).

Compte tenu des caractéristiques du marché local, les PMI, de taille réduite, exercent une activité de transformation de matières premières en majeure partie importées. Elles sont principalement concentrées dans le Grand Nouméa en raison de la proximité des infrastructures portuaires et aéroportuaires et de la concentration de la demande.

**Taille des entreprises composant le tissu industriel de la Nouvelle-Calédonie**



<sup>1</sup> Les Provinces Sud, Nord et Iles comptent respectivement 83,3 %, 11,4 % et 5,3 % du total des entreprises individuelles.

En 2004, la Nouvelle-Calédonie compte 398 entreprises industrielles<sup>1</sup> dont 92 % sont en Province Sud, 6 % en Province Nord et 2 % en Province des Iles. 89 % d'entre elles ont un effectif inférieur à 20 salariés et les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés sont présentes uniquement en Province Sud.

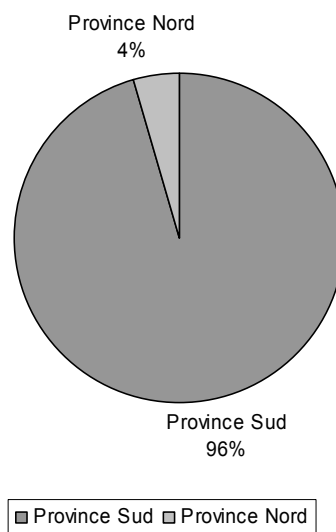
**Principales zones industrielles** *en ha*

Communes	Noms des zones	Surfaces
Nouméa.....	Ducos	270
	Numbo	40
	Normandie	23
	Montagne Coupée	12
Mont-Dore.....	la coulée	30
	Pont des Français	5
	La Conception	6
La Foa.....	Mearé	6
Bourail.....	Nekou	14
Koné.....	Katavit	6
Pouembout.....	-	13
<b>Total.....</b>		<b>425</b>

Source : Service Technique des Mairies

La zone industrielle de Ducos est la plus importante de la Nouvelle-Calédonie. Elle représente, en surface, 63,5 % de l'ensemble des principales zones industrielles.

**Principales zones industrielles**



L'essentiel des zones industrielles est concentré en Province Sud.

<sup>1</sup> dont l'effectif salarié est compris entre 1 et plus de 100.

## 1.2 La protection des entreprises

Les Pouvoirs Publics locaux, pour favoriser le développement des entreprises, ont élaboré des protections réglementaires afin de limiter l'importation des produits concurrents. De plus, les entreprises peuvent bénéficier d'aides sous différentes formes.

### 1) Réglementation à l'importation des produits concurrents et régime fiscal privilégié

Le soutien de la production locale se traduit par des actions de protection tarifaire et de contingentement des importations mais aussi par le biais d'aides fiscales à l'investissement et à la transformation :

<b>la protection tarifaire.</b>	<b>l'aide à l'investissement.</b>	<b>l'aide fiscale à la transformation.</b>
Elle est assurée par les taxes conjoncturelles <sup>1</sup> , qui s'appliquent aux produits importés concurrents des produits fabriqués localement. A ces protections tarifaires s'ajoutent les mesures de commerce extérieur qui permettent d'assurer l'écoulement des produits locaux par la mise en œuvre soit de contingents (certaines quantités du produit sont autorisées à l'importation) soit de suspension totale (interdiction d'importer le produit).	Elle concerne les biens d'investissement importés par les entreprises calédoniennes dans le cadre de leurs activités professionnelles, exercées à titre principal. Il s'agit d'une exonération de la taxe générale à l'importation (TGI) <sup>2</sup> .	Elle concerne l'exonération de la TGI sur les matières premières et les emballages <sup>3</sup> importés par les entreprises spécialement agréées à cet effet, exerçant une activité relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens (activités répertoriées par la nomenclature d'activités française (NAF) sous les rubriques 151 A à 366 E).

### 2) Les autres éléments de la politique industrielle

Les Provinces, responsables de l'action économique, ont instauré des aides financières multiples pour les investissements et l'exploitation des entreprises (aides à l'emploi...).

Un ensemble d'avantages fiscaux destinés à favoriser les investissements ou la mobilisation de fonds au profit des industries calédoniennes figure aussi bien dans le régime

---

<sup>1</sup> La Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) et la Taxe de soutien aux productions agricoles (TSPA). Cette dernière alimente pour partie le budget de l'Etablissement de régulation des prix agricole (ERPA).

<sup>2</sup> Cf. section sur le commerce extérieur

<sup>3</sup> La réglementation définit les matières premières comme « des matériaux ou produits semi-ouvrés devant subir une ouvraison jugée suffisante par le comité et les produits finis incorporés à demeure dans le produit fabriqué localement ».

métropolitain que dans le code territorial des impôts. Par ailleurs, une Loi de pays sur la fiscalité a été votée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 29 avril 2002 pour favoriser les investissements directs productifs dans certains secteurs. Ainsi, un système de crédit d'impôt correspondant à une quote-part de l'investissement réalisé peut se cumuler aux avantages qui existent déjà avec la loi « Paul » de défiscalisation métropolitaine et depuis le 17 juillet 2003 à la loi de programme pour l'outre-mer ou loi « Girardin ». Ce dispositif peut également concerner le préfinancement de ces mêmes opérations (bénéficiant des mesures des lois « Paul » et « Girardin »). Seules, les activités de transformation agricoles et de la pêche sont concernées dans le secteur de l'industrie. Toutefois le dispositif incitatif actuel plus couramment appelé « loi Frogier » devrait être prochainement réaménagé suite à un projet de Loi du pays que le Gouvernement a soumis au Comité économique et social (CES) le 6 décembre 2004.

## 2. L'ARTISANAT

### 2.1 Une place importante dans l'activité économique calédonienne

Au 31 décembre 2004, la Chambre des métiers de Nouvelle-Calédonie recensait 9 389 entreprises artisanales pour environ 14 000 personnes actives (chefs d'entreprise, compagnons, salariés, apprentis). Il convient de noter l'obligation pour les artisans de s'affilier au RUAMM<sup>1</sup>.

#### *Evolution du nombre d'entreprises artisanales au cours de la période 2000-2004*

	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre.....	8 962	9 229	9 017	9 212	9 389
Variations.....	3,3 %	3,0 %	-2,3%	2,2 %	1,9 %

Source : Chambre de métiers de Nouvelle-Calédonie

La densité du réseau d'entreprises artisanales (effectif des artisans rapporté à la population) reste particulièrement élevée avec 423 entreprises pour 10 000 habitants sur la base de la population estimée en 2004 soit trois fois plus qu'en Métropole (140 entreprises pour 10 000 habitants).

La densité particulière du tissu artisanal calédonien résulte pour partie de la libre inscription au Répertoire des métiers (hors les professions de coiffeurs, d'esthéticiennes, d'ambulanciers et de taxis de Nouméa). En effet, en Nouvelle-Calédonie l'inscription est libre, gratuite et ouverte à toute personne qui en fait la demande (à condition qu'elle ne soit pas salariée par ailleurs).

L'Observatoire<sup>2</sup> de l'artisanat a élaboré le Schéma directeur de l'artisanat 2005-2009, plan d'action quinquennal de la Chambre des métiers. Les actions ont été envisagées sous trois approches différentes : l'approche locale, basée sur les besoins et les vocations de dix zones

<sup>1</sup> Une loi de pays a rendu obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002, l'affiliation des artisans au Régime Unifié d'Assurance Maladie Maternité (RUAMM), confié à la CAFAT.

<sup>2</sup> Cellule du Service économique de la Chambre des Métiers dont le rôle est l'animation et l'observation.

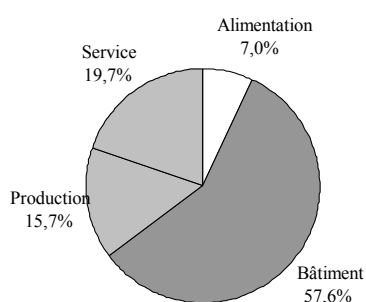
géographiques sur l'ensemble du pays. L'approche sectorielle, axée sur les quatre grands secteurs (alimentation, bâtiment, production et services) et l'approche globale qui comprend quatre grands chantiers (reconnaissance du conjoint de l'artisan, la retraite des artisans, la professionnalisation et la modernisation de l'artisanat).

## 2.2 La répartition des entreprises artisanales par secteur et par Province<sup>1</sup>

8 304 entreprises individuelles sont recensées en Nouvelle-Calédonie au 31 décembre 2004, ce qui représente 88,4 % des entreprises artisanales. Lorsque les artisans choisissent de s'associer, la principale forme sociale retenue est la Société à responsabilité limitée (1 070). Les autres formes (notamment Société en nom collectif et Groupement d'intérêt économique) ne concernent que 15 entreprises.

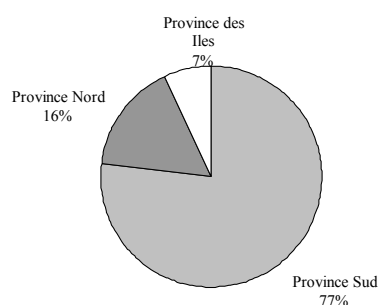
Par secteur d'activité, les entreprises artisanales se répartissent en 2004 essentiellement au sein de la catégorie du bâtiment (57,6 %) mais aussi dans les secteurs des services et de la production (respectivement 19,7 % et 15,7 %).

**Répartition en pourcentage des entreprises artisanales par secteur d'activité**



Source : Chambre des Métiers

**Répartition en pourcentage des entreprises artisanales par province**



Source : Chambre des Métiers

La ventilation par Province met en évidence une forte concentration dans la Province Sud et essentiellement dans les quatre communes du Grand Nouméa (Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta) qui regroupent à elles seules 69,6 % du total des entreprises artisanales toutes activités confondues. Avec respectivement 1 511 et 653 entreprises, les Provinces Nord et Iles rassemblent 16 % et 7 % des entreprises artisanales de Nouvelle-Calédonie. Alors que le nombre d'entreprises artisanales baisse de 2,8 % en Province Nord, les Provinces du Sud et des Iles enregistrent une augmentation du nombre d'entreprises avec respectivement + 3 % et + 2,2 %.

<sup>1</sup> Des dispositions en faveur de l'implantation des artisans ont été adoptées par les assemblées de Province dans leur code d'investissement.



## 2.3 Les artisans

D'après la Chambre de Métiers, sur un total de 9 118 chefs d'entreprise, on dénombre au 31 décembre 2004, 1 814 artisans qualifiés dont 161 possèdent le titre d'artisan et 12 celui de maître-artisan. Le taux de qualification reste stable par rapport à 2003 à un niveau relativement faible de 21 %.

---

## § 4. LE NICKEL

---

### *Principales données sur la mine/métallurgie*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	28,3 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (1999) (1).....	6,9%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT 2004 (2).....	60
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2004) (2).....	0,7%
Nombre d'employés du secteur (2004) (2).....	3 325
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2004) (2).....	5,7%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2004) (3).....	2,3%

Sources (1) : ISEE ; (2) : CAFAT ; (3): IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

La place du nickel en Nouvelle-Calédonie dépasse amplement le seul domaine économique. En considérant uniquement la part de ce secteur dans le PIB mesurée en 1999 (6,9 %) celle-ci devrait être plus élevée en 2004, compte tenu de la progression de la valeur des exportations de minerai et de métal entre 1999 et 2004 (+ 81%). De fait, l'extraction et la transformation métallurgique ont constitué le ressort essentiel du développement industriel de la Nouvelle-Calédonie et ce secteur est encore aujourd'hui un pôle de développement important du territoire. Cette industrie stratégique a eu et a toujours une influence déterminante en matière de démographie, d'aménagement du territoire et de comportement psychologique (anticipations des agents économiques) qu'il soit individuel (consommation des ménages) ou collectif (décisions d'investissements) notamment lors des processus de décisions d'implantation de nouvelles usines.

Le nickel a représenté 90,5 % des exportations en valeur de la Nouvelle-Calédonie en 2004 et constitue un atout majeur pour son développement. Par rapport à ses principaux concurrents (Canada, Russie, Indonésie...), la Nouvelle-Calédonie est handicapée par des coûts de production (énergie, main d'œuvre...) plus élevés mais dispose, en revanche, d'un minerai à forte teneur en nickel.

En 2004, alors que la production métallurgique a connu un ralentissement suite au remplacement d'un four de l'usine de Doniambo, l'extraction minière a augmenté (+ 5,3 % par

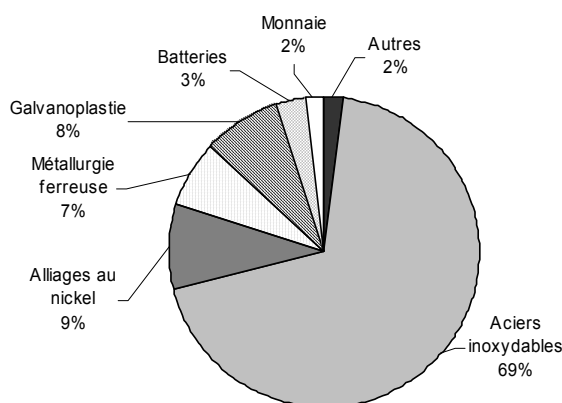
rapport à 2003). Bénéficiant d'excellents cours sur le marché international, les ventes de nickel calédonien présentent une très bonne tenue (augmentation de 65,7 % de la valeur des exportations de minerai et de 4,4 % de celles des produits métallurgiques).

## 1. PRESENTATION GENERALE

### 1.1 L'utilisation du nickel

Métal facile à allier avec la plupart des autres métaux, le nickel confère aux produits métallurgiques une résistance mécanique accrue ainsi qu'une très bonne résistance à la corrosion et aux hautes températures. Comme de nombreux autres métaux, les applications du nickel à l'état pur sont beaucoup moins importantes que celles sous forme d'alliage avec d'autres composants. Le nickel est d'ailleurs actuellement l'élément d'addition le plus répandu dans les quelques 3 000 alliages modernes utilisés.

Usage du nickel dans le monde en 2003



Source : ERAMET

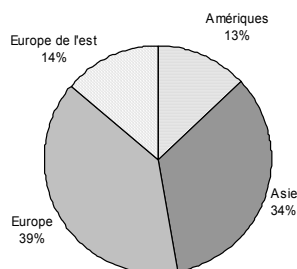
69 % environ de la production mondiale est destinée à la fabrication d'aciers inoxydables et réfractaires utilisés par les secteurs de la chimie, des biens d'équipement, des biens de consommation courante, de l'automobile (soupape d'échappement de moteurs à combustion interne) ou du bâtiment (résistance électriques chauffantes). Ce pourcentage n'était que de 35 % en 1960, de 46 % en 1974 et de 51 % en 1980. Le nickel (8 % en masse de l'alliage) est avec le chrome (18 % en masse de l'alliage) le composant essentiel des aciers inoxydables et des aciers réfractaires. La composition de ces aciers varie en fonction des domaines auxquels sont destinés les aciers et les conditions requises par ceux-ci (résistance à la corrosion ou à la chaleur par exemple).

22 % de la production mondiale de nickel est utilisé dans la réalisation d'alliages à base d'acier ou de métaux non ferreux (alliages au nickel, galvanoplastie, batteries, monnaie). Entrent dans cette catégorie notamment, les superalliages qui sont souvent employés dans des industries très spécialisées du type aéronautique ou militaire.

## 1.2 La consommation de nickel

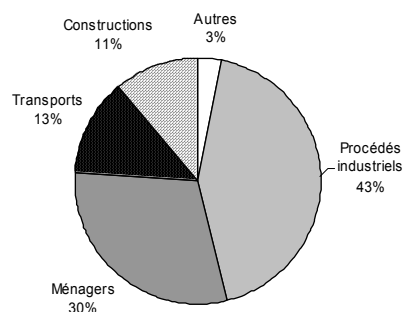
Dans un contexte de ralentissement général de la croissance enregistré à partir du milieu de l'année 2000 par les économies des grands pays industrialisés, le marché du nickel a connu une mauvaise année en 2001. A partir de 2002, on a assisté à la multiplication des débouchés de l'acier inoxydable, de plus en plus utilisé dans la construction, l'industrie ou les biens de consommation. En particulier, l'essor du secteur des aciers inoxydables du nickelage en Chine, commencé au cours de l'année 2002, s'est accentué en 2003 et 2004 entraînant par conséquent, une consommation croissante de nickel au niveau mondial et créant ainsi une tension sur les prix. En 2004, la demande mondiale de nickel est estimée<sup>1</sup> à 1 263 millions de tonnes. Globalement, la demande est restée stable entre 2003 et 2004<sup>2</sup>.

**Consommation de nickel dans le monde en 2003**



Source : INSG

**Consommation d'aciers inoxydables par secteurs dans le monde en 2003**



Source : ERAMET

La consommation mondiale de nickel (étroitement liée à la demande d'inox<sup>3</sup>) a augmenté de 40 %<sup>4</sup> entre 1990 et 2004. L'augmentation de la consommation a été particulièrement spectaculaire en Chine, à Taiwan et en Corée du Sud durant cette même période. Depuis les années 1990, l'Asie est le deuxième consommateur de nickel, juste derrière l'Europe mais devant l'Europe de l'Est et les Amériques.

La demande chinoise de nickel semble reprendre depuis la fin de l'année 2004. Ainsi, la Chine qui a tiré l'essentiel de la croissance de la demande en 2004, devrait représenter 65 % de celle-ci en 2005, avec une consommation totale annuelle de l'ordre de 170 000 tonnes. L'utilisation accrue des substitutions de l'inox ou encore nuances d'inox (ferritiques et austénitiques) en 2004 devrait tendre à se stabiliser en 2005.

<sup>1</sup> Source : ERAMET

<sup>2</sup> Selon les statistiques ERAMET (2004 : 1,263 million de tonnes ; 2003 : 1,251 million de tonnes).

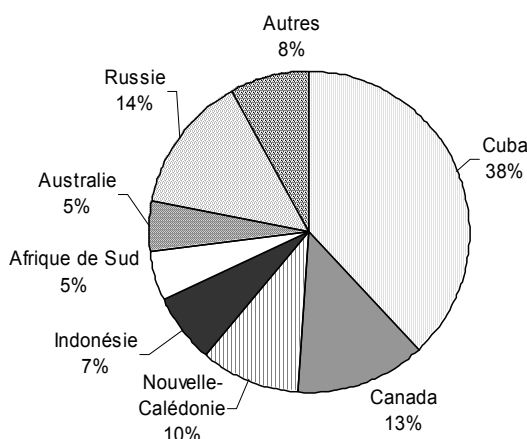
<sup>3</sup> Sur la période 1990-2004, la croissance de la consommation d'inox est de 93 % ; 1990 : 9,8 millions de tonnes, (source INSG), 2004 : 18,9 millions de tonnes, (source ERAMET).

<sup>4</sup> 2004 : 1,263 million de tonnes (source ERAMET), 1990 : 900 000 tonnes (source CNUCED).

### 1.3 Les réserves mondiales

Le nickel est un métal relativement répandu sur l'ensemble de la planète. Toutefois, cette abondance est toute relative car le minerai de nickel exploitable dans des conditions économiquement viables reste très localisé.

Estimation des réserves mondiales de nickel en 2004



Source : CNUCED

A l'instar de la Russie qui a contribué à hauteur de 23 %<sup>1</sup> à l'offre mondiale en 2002 et dont les réserves ne représentent plus que 14 % des réserves totales en décembre 2004, certains pays qui sont parmi les principaux producteurs de nickel voient leurs réserves diminuer. Cuba possède actuellement les plus importantes réserves de nickel dans le monde.

### 1.4 La production de nickel

Depuis le milieu des années 1990, plus d'un million de tonnes de nickel sont produites annuellement contre dix à douze fois plus pour le cuivre ou 800 fois plus pour l'acier. En 2004, la production mondiale est estimée<sup>2</sup> à 1 259 millions de tonnes. La production<sup>3</sup> mondiale a progressé de 67 000 tonnes en 2004 par rapport à 2003 avec une forte augmentation d'Inco, une progression notable de Jinchuan en Chine et la réapparition d'une production de ferronickels (14 000 tonnes) en Ukraine à partir de minerai calédonien et indonésien.

Avec 55 180 tonnes, la Nouvelle-Calédonie représente 4,4 % de la production mondiale de l'année 2004. Vingt pays seulement, tous continents confondus exploitent le minerai de nickel et vingt-cinq le raffinent et le fondent ce qui fait de ce marché un secteur relativement

---

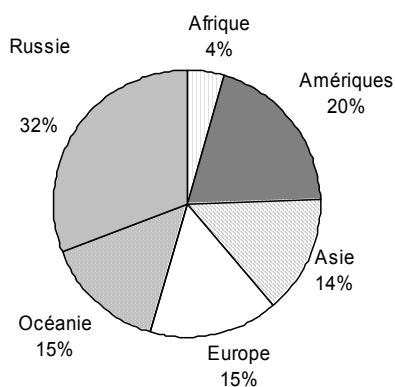
<sup>1</sup> Source CNUCED

<sup>2</sup> Source : ERAMET

<sup>3</sup> Selon les statistiques ERAMET (2004 : 1,259 million de tonnes ; 2003 : 1,192 million de tonnes).

intégré. Cette concentration est encore plus notable au niveau des entreprises. En effet, six grands groupes internationaux fournissent plus de la moitié de l'offre mondiale : Norilsk (Russie) 19,2 %, INCO (Canada) 18,4 %, Falconbridge (Canada) 8,3 %, BHP Billiton (Australie) 6,4 %, Western Mining (Australie) 4,8 % et Eramet SLN (France) 4,8 %, le reste provenant d'une trentaine de petites sociétés.

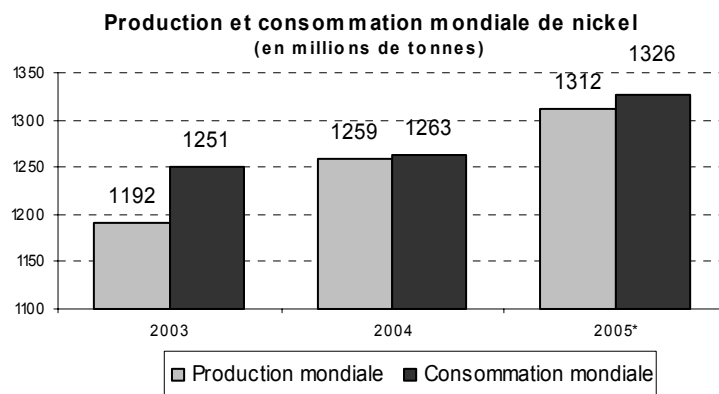
Estimation de la production géographique de nickel métal en 2003



Source : INSG

Aujourd'hui, l'offre varie principalement en fonction des mises en chantier d'usines, de la découverte de nouveaux gisements ou encore en raison de sanctions spécifiques telles que celles pratiquées dans le cadre de la loi américaine Helms-Burton concernant Cuba. En effet, l'écoulement aléatoire des stocks (notamment en provenance de Russie) qui pouvait antérieurement influencer fortement le marché à court terme a laissé place à une visibilité plus importante (amélioration de l'information) sur des quantités plus limitées (de l'ordre de 6 semaines de consommation mondiale). Par ailleurs, des facteurs plus conjoncturels tels que les prix et la disponibilité des déchets d'innox, produits substituables au nickel primaire, les mouvements sociaux dans un certain nombre d'entreprises, ou les transactions spéculatives sur les stocks répertoriés au LME (chute de près de 78 % au LME en 2000) contribuent à l'instabilité de l'offre.

## 1.5 L'équilibre entre la production et la consommation



Source : ERAMET (\* prévisions pour 2005)

En 2005, l'augmentation de la production mondiale devrait s'établir à 4,2 % et celle de la demande mondiale serait de l'ordre de 5 %, mettant en évidence l'insuffisance de la production.

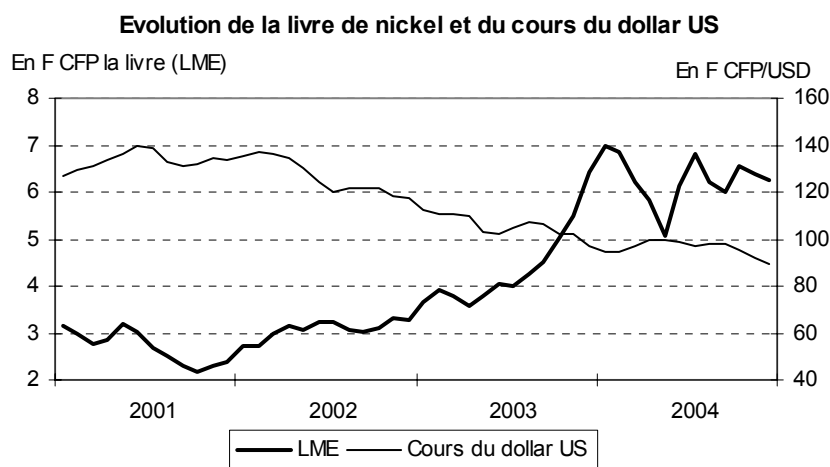
## 1.6 Le cours du nickel

Dans un contexte de forte demande, le cours du nickel au LME a atteint 6,27 USD/lb en moyenne en 2004, contre 4,37 USD/lb en 2003, soit une hausse de 43,6 %. Cette augmentation a été tempérée par la baisse du dollar (- 9,1 % en moyenne entre décembre 2003 et décembre 2004). Ramené en F CFP, le prix moyen de la livre de nickel s'est renchéri de 30,5 % sur un an (602,8 F CFP en moyenne en 2004 contre 462,0 F CFP en 2003).

### *Evolution du cours moyen du nickel au LME*

Cours moyens	2002	2003	2004	var 04/03
Nickel au LME (USD la livre).....	3,07	4,37	6,27	43,6%
Dollar US contre F CFP.....	126,69	105,73	96,11	-9,1%
Nickel au LME (F CFP la livre).....	389,26	461,78	602,83	30,5%

Source : Service des mines et de l'énergie



Source : Service des mines et de l'énergie

L'année 2004 a donc été marquée par un niveau toujours très élevé du prix du nickel sur le marché international mais avec une volatilité accrue. Le prix moyen en dollar constaté à la Bourse des Métaux de Londres (LME) en 2004 est revenu au niveau record de l'année 1988. Cette hausse est entretenue, d'une part, par une spéculation qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2004, d'autre part, par le maintien d'un léger déficit entre l'offre et la demande. Le marché de l'inox, a fortement réagi face aux annonces répétées de forts déficits de nickel pour 2004. Les consommateurs tant de nickel que d'inox notamment en Chine ont constitué des stocks en fin 2003. Un déstockage massif a ensuite eu lieu tout au long des trois premiers trimestres 2004. Les stocks au LME ont atteint le niveau le plus bas depuis 1999 en juin 2004 (bien au-dessous des 10 000 tonnes) avant de remonter jusqu'en fin 2004. Parallèlement, la hausse des prix du nickel a conduit, d'une part, à un renforcement de l'utilisation de substitutions d'inox, d'autre part, à une augmentation de l'utilisation d'inox à faible teneur en nickel ou à teneur nulle en nickel (inox ferritique).

En 2005, dans un contexte d'insuffisance de production, le marché du nickel devrait rester tendu notamment sur le premier semestre 2005 avec un faible niveau de stocks (autour de six à sept semaines de consommation) contribuant à soutenir les prix.

## 2. L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES EXPORTATIONS DE MINERAI EN NOUVELLE-CALÉDONIE

L'extraction est assurée par une dizaine de sociétés d'inégale importance et intervenant dans des conditions différentes. La Société Le Nickel (SLN) est le premier opérateur minier devant quatre groupes de sociétés minières indépendantes. Ces sociétés ou groupes de sociétés sont, par ordre d'importance de leur production de minerai en 2004 :

– la Société Le Nickel<sup>1</sup> (SLN), filiale du groupe ERAMET est le principal et le plus ancien opérateur minier de la Nouvelle-Calédonie. En juillet 2000, les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie ont signé un accord visant à permettre à une société commune, la société territoriale calédonienne de participation industrielle (STCPI) de détenir 30 % du capital de la SLN et environ 5 % du capital d'Eramet. Le capital de la SLN est dorénavant détenu à 60 % par Eramet, à 30 % par la STCPI qui rassemble les sociétés de développement des trois Provinces et à 10 % par Nisshin Steel Co (producteur important d'acier inoxydable au Japon). La SLN exploite deux grands centres miniers sur la côte Est de la Grande Terre à Thio et à Kouaoua et un troisième site, celui de Kopéto à Népoui (commune de Pouembout), sur la Côte Ouest. Un quatrième centre<sup>2</sup>, situé sur le massif de Tiébaghi dans le nord, est en exploitation depuis juillet 1998. La SLN fait également extraire du minerai sur le site de l'Etoile du Nord à Koumac par la Société Minière Georges Montagnat dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et à Poro par la Société Minière de Poro (SMP) filiale de Maï-Kouaoua Mines (MKM). Au total, la production de la SLN s'est élevée à 3 413 kth<sup>3</sup> en 2004 (contre 3 600 kth l'année précédente), représentant 48,9 % du total de la production de la Nouvelle-Calédonie ;

– la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) (2 170 kth en 2004 contre 1 088 kth en 2003), entreprise à capitaux publics contrôlée par la Province Nord, exploite les centres de Ouaco (Kaala-Gomen), de Poya et de Poum. Sa filiale, Nouméa Nickel, exploite le centre de Nakety Canala (308 kth). Sa seconde filiale, Nickel Mining Corporation (NMC) (518 kth), exploite le centre de Kouaoua ;

– la Société des Mines de Tontouta (SMT) (912 kth en 2004 contre 958 kth en 2003) du Groupe Ballande exploite, par ses filiales la Société des Mines de Cap Bocage (SMCB) et la Société des Mines de Nakéty (SMN), les centres de Monéo (Houaïlou) et Nakéty (Canala) ;

– la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) exploite le centre Vulcain situé dans la vallée de la Tontouta et dont l'ouverture s'est faite au cours de l'année 2000 (240 kth en 2004 contre 175 kth en 2003) ;

– la Société Gestion-Exploitation des Mines de Nickel (GEMINI) exploite depuis septembre 2003 le centre de Bogota (Canala) anciennement exploité par l'entreprise « Jean-Claude Berton » pour son compte et celui de la SMT (242 kth en 2004 contre 59 kth en 2003).

A noter, enfin que les sociétés NMC et SMGM exploitent certaines mines en amodiation avec la SLN.

---

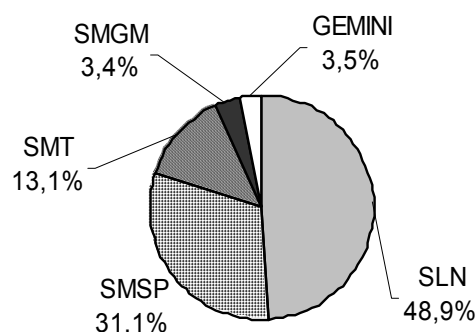
<sup>1</sup> L'effectif global de la SLN au 31/12/2004 compte 2 176 personnes soit 67 personnes supplémentaires par rapport à fin 2003 (160 personnes recrutées et 93 départs). Un effectif de 1 403 personnes travaille sur le site de Doniambo dont environ 800 dans l'usine elle-même (source SLN).

<sup>2</sup> Ce centre est au cœur d'un projet de développement d'envergure va permettre à l'usine de Doniambo de produire 75 000 tonnes d'ici 2007 (cf. infra paragraphe 5.1).

<sup>3</sup> kth : millier de tonnes humides.



### Répartition de la production de minerai en 2004



source : mineurs

#### *Production et exportations de minerai (minerai humide et équivalent en métal contenu)*

	2002 (1)	2003 (1)	2004	var 04/03
<b>Production (en tonnes).....</b>				
Minerai humide.....	5 944 495	6 625 344	6 979 655	5,3%
Métal contenu.....	99 841	112 013	118 227	5,5%
<b>Exportations (tonnes).....</b>				
Minerai humide.....	3 064 581	3 384 838	3 840 472	13,5%
Métal contenu.....	39 832	44 007	53 029	20,5%
<b>Exportations (milliers de F CFP).....</b>	7 393 548	9 543 838	15 816 734	65,7%
<b>Prix moyen à l'exportation (F CFP / th)</b>	2 412	2 819	4 118	46,1%
<b>Prix minerai humide (en F CFP/tonnes)</b>				
- Métal contenu.....	185 615	216 872	298 266	37,5%

Source : Service des mines et de l'énergie

(1) Chiffres rectifiés

La progression du prix moyen du minerai à l'exportation<sup>1</sup> (+ 46,1 %), cumulée à l'augmentation des volumes a permis aux exportations d'atteindre des valeurs exceptionnelles.

En 2004, environ 55 % du minerai extrait en Nouvelle-Calédonie est exporté en l'état tandis que 45 % du minerai est traité localement par l'usine de la SLN située à Doniambo. Le minerai humide a été exporté vers l'Australie, le Japon et l'Ukraine.

<sup>1</sup> Depuis septembre 2000, le Syndicat des exportateurs de minerai calédoniens (ensemble des mineurs indépendants) a négocié avec ses clients japonais (Gokokaï) un prix du métal contenu dans le minerai correspondant à environ 25 % de la valeur du métal au LME pour une teneur de référence fixée à 2,35 % de Ni. Gokokaï - littéralement "société de minerai des cinq" - regroupait initialement cinq fondeurs japonais. Il n'en représente désormais plus que trois : Pamco (Pacific Metal Corporation), Nippon Yakin et Sumitomo.

### *Prix et exportations de minerai par destination*

	2002 (1)	2003 (1)	2004	var 04/03	part
<b>Prix minerai humide (en F CFP/ t)</b>					
- Garniérîte vers le Japon.....	3 681	4 091	6 021	47,2%	
- Garniérîte vers l'Ukraine.....	-	6 654	5 656	-15,0%	
- Latériîte vers l'Australie.....	1 658	1 869	2 250	20,4%	
<b>Exportations (tonnes).....</b>	<b>3 064 581</b>	<b>3 384 838</b>	<b>3 840 472</b>	<b>13,5%</b>	<b>100,0%</b>
- Garniérîte vers le Japon.....	954 540	917 291	1 079 173	17,6%	28,1%
- Garniérîte vers l'Ukraine.....	0	148 933	672 083	351,3%	17,5%
- Latériîte vers l'Australie.....	2 110 041	2 318 614	2 089 217	-9,9%	54,4%

Source : Service des mines et de l'énergie

(1) Chiffres rectifiés

La progression du nombre d'emplois provient essentiellement des emplois indirects (sous-traitants).

### *Emploi sur mines (en moyenne sur l'année)*

*en nombre*

	2001(1)	2002 (1)	2003(1)	2004	var 04/03
Effectifs propres SLN.....	680	687	740	765	3,4%
Autres mineurs.....	670	576	585	564	-3,6%
<b>Sous-total 1.....</b>	<b>1 350</b>	<b>1 263</b>	<b>1 325</b>	<b>1 329</b>	<b>0,3%</b>
Sous-traitants de roulage.....	202	195	180	189	5,0%
Autres sous-traitants.....	252	186	193	237	22,8%
<b>Sous-total 2.....</b>	<b>454</b>	<b>381</b>	<b>373</b>	<b>426</b>	<b>14,2%</b>
<b>Total.....</b>	<b>1 804</b>	<b>1 644</b>	<b>1 698</b>	<b>1 755</b>	<b>3,4%</b>

Source : Service des mines et de l'énergie

(1) Chiffres rectifiés

## **3. LA METALLURGIE DU NICKEL**

La première usine de fusion de minerai de nickel du monde fût construite en Nouvelle-Calédonie en 1877 par John Higginson. Cependant, elle ne fonctionna que de 1879 à 1885, ne survivant pas à la crise mondiale de 1885. Puis, avant la première guerre mondiale, la Société Le Nickel (SLN) ouvrit successivement deux usines métallurgiques : l'une en 1910 aux portes de Nouméa, à Doniambo qui fonctionne toujours actuellement et l'autre à Thio-mission en 1913, qui ferma à l'issue de la crise de 1929.

L'usine métallurgique de la SLN produit des ferronickels carburés à environ 28 % de teneur en nickel et des mattes à haute teneur en nickel (75 %) contenant également un peu de cobalt. Les ferronickels, qui représentent 78 % de sa production, sont utilisés directement par la sidérurgie pour la production d'aciers inoxydables. Les mattes sont raffinées à Sandouville, près du Havre, dans une usine appartenant à ERAMET afin d'obtenir du nickel métal de grande pureté (à 99,99 %) notamment utilisé dans les superalliages.

La capacité annuelle de production l'usine de Doniambo est en cours de progression et devrait passer à 75 000 tonnes de nickel contenu en 2007, ce qui la place parmi les premiers

producteurs de nickel du monde et au premier rang pour ce qui concerne la production de ferronickel.

En 2004, la production de ferronickels et de mattes de la SLN est en diminution par rapport à 2003 (- 10,3 %) en raison de la réfection d'un des trois fours de l'usine qui a nécessité l'arrêt de la production de ce four pendant plus de trois mois.

***Production et exportation de produits métallurgiques tirés du nickel calédonien***

	2002	2003 (1)	2004	var 04/03
<b>Production</b> (tonnes de métal contenu)	<b>59 867</b>	<b>61 523</b>	<b>55 180</b>	<b>-10,3%</b>
Mattes.....	11 217	10 857	12 164	12,0%
Ferronickels.....	48 650	50 666	43 016	-15,1%
<b>Exportation</b> (tonnes de métal contenu)	<b>58 007</b>	<b>62 479</b>	<b>56 113</b>	<b>-10,2%</b>
Mattes.....	10 450	11 065	12 724	15,0%
Ferronickels.....	47 557	51 414	43 389	-15,6%
<b>Exportation en valeur (millions de F CFP) ....</b>	<b>48 708</b>	<b>65 893</b>	<b>68 791</b>	<b>4,4%</b>
Valeur moyenne à l'exportation (2).....	840	1 055	1 226	16,2%

Source : Service des mines et de l'énergie

(1) Chiffres rectifiés

(2) F CFP/kg de métal contenu

Les exportations métallurgiques en volume ont diminué de 10,2 % au cours de l'année 2004. Toutefois, avec 68 791 millions de F CFP, les exportations en valeur sont supérieures de 4,4 % par rapport à 2003. Cette évolution résulte de l'excellente tenue du cours du LME tout au long de l'année 2004 (6,27 USD/lb en moyenne en 2004 contre 4,37 USD/lb en 2003), malgré la baisse du dollar US, monnaie de facturation des exportations de nickel calédonien (- 9,1 % en moyenne entre 2003 et 2004).

#### 4. PERSPECTIVES

Environ 10 % des réserves mondiales connues de nickel sont situées en Nouvelle-Calédonie, ce qui en fait la quatrième réserve géographique mondiale et une zone susceptible d'accueillir des projets miniers d'extraction et de transformation. De tels projets, qui nécessitent une très longue préparation, représentent des investissements considérables à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et s'inscrivent le plus souvent dans le cadre d'une stratégie mondiale de développement pour les sociétés internationales qui les portent. Deux projets de création d'usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie sont à l'étude depuis plusieurs années, dont l'un, au Nord constitue l'un des axes majeurs de la politique de rééquilibrage entre les Provinces. Un troisième projet mené par la SLN vise à étendre la capacité de production de l'usine de Doniambo. Une fois l'ensemble de ces projets menés à terme, la production de nickel de la Nouvelle-Calédonie devrait être multipliée par trois en passant de 60.000 tonnes à 195.000 tonnes.

#### 4.1 Le projet SLN d'extension de la production

La SLN s'est engagée en 2000 dans un projet d'extension de la capacité de production (+ 25 %) de son usine métallurgique. Ce projet « 75 000 tonnes » qui a nécessité un

investissement de 33,5 milliards de F CFP, engendrerait la création d'environ 200 emplois. Il prévoit d'une part une extension de la capacité de raffinage de l'usine de Doniambo, d'autre part une augmentation de l'extraction de nickel sur le site minier de Tiébaghi<sup>1</sup> destiné à alimenter l'usine de Doniambo. Les investissements industriels de la SLN ont atteint 16 milliards de F CFP en 2004 (après 12,5 milliards de F CFP en 2003) traduisant la montée en puissance du programme d'augmentation de capacité de production annuelle qui sera portée de 60 000 tonnes à 72 000 tonnes en 2005 puis à 75 000 tonnes en fin 2006. L'évènement majeur de l'année 2004 à l'usine de Doniambo a été la réfection du four Demag 10 qui s'est déroulée de fin février à mi-juin 2004.

Le site de Tiébaghi devrait avoir à terme une capacité de production de minerai de l'ordre de 1 million de tonnes, contre environ 477 000 tonnes en 2004. Les travaux de construction des équipements définitifs de stockage et de chargement en mer ont été lancés avec le parc d'homogénéisation comprenant une roue-pelle et un convoyeur en mer pour le chargement des navires. Parallèlement, les études concernant le projet de construction d'une usine de traitement et d'enrichissement du minerai sur le site de Tiébaghi se sont poursuivies.

#### **4.2 Le projet Koniambo (usine du Nord)**

Le projet vise à créer une usine pyrométallurgique d'une capacité de 60 000 tonnes destinée à transformer par fusion les garniérites du massif de Koniambo en ferro-nickel. L'usine devrait s'implanter sur le site de Vavouto situé au pied du massif de Koniambo entre les communes de Koné et de Voh. Les ouvrages du projet comprennent : des mines à ciel ouvert, une unité de préparation du minerai, un convoyeur terrestre, une usine de séchage, de calcination et de fusion, une centrale électrique, un port, une station d'approvisionnement en eau douce et divers bâtiments administratifs et techniques.

Ce projet associe la SMSP (51 %) et le producteur canadien Falconbridge (49 %). La Société Falconbridge apporte également son expertise en matière de projet minier et de traitement des minerais oxydés. Ce projet sera notamment l'occasion pour Falconbridge de mettre en exploitation pour la première fois son nouveau procédé de transformation industrielle New Smelting Technology (NST) qu'elle a développé au Canada. La ressource géologique, évaluée en 2001, s'élève à 151 millions de tonnes de garniérites, à des teneurs de 2,58 % Ni, soit près de 4 millions de tonnes de nickel métal. Cette quantité devrait permettre d'alimenter l'usine de traitement de nickel pyrométallurgique pendant 25 ans. L'investissement estimé au départ à 1,6 milliards de dollars US en 2002 a été annoncé en février 2005 en hausse de 40 % à 2,2 milliards de dollars US, suite à l'étude de faisabilité bancaire achevée en décembre 2004.

La SMSP, qui ne possédait pas les titres miniers nécessaires à la réalisation du projet, a obtenu un échange de titres miniers avec Eramet/SLN. L'accord<sup>2</sup> intervenu le 11 décembre 1998 a consisté à transférer les titres des massifs de Poum (appartenant à la SMSP) et du Koniambo (appartenant à la SLN) à une entité juridique indépendante, la SAS POUM

---

<sup>1</sup> L'effectif du centre de Tiébaghi est passé de 118 personnes en 2003, à 144 en fin 2004.

<sup>2</sup> Les signataires de l'accord de Bercy sont la SMSP, l'Agence Française de Développement, l'Etat, et ERAMET-SLN.

KONIAMBO. Pour valider le transfert du massif de Koniambo à la SMSP, la SAS POUM KONIAMBO devra disposer des Etudes techniques ainsi que de commandes fermes de prestations et de matériels dédiées à l'usine du Nord pour un montant au moins égal à 100 millions de dollars US avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006. La valeur de ces deux massifs étant différente, Eramet/SLN a reçu de la part de l'Etat une soulte de 18,2 milliards de F CFP.

Suite au Conseil d'Administration de la SMSP qui s'est tenu le 10 février 2005 à Koné, les partenaires du projet, SMSP et Falconbridge devraient signer un pacte d'actionnaires et constituer la société d'exploitation du Koniambo. Parallèlement, le dossier de l'aide de l'Etat sera finalisé (cf infra tableau de synthèse). Les partenaires pourront alors arrêter le plan de financement pendant que se déroulera la procédure d'obtention des permis et autorisations nécessaires. La date de mise en chantier de mise en production envisagée est à l'horizon 2009-2010. Selon ses promoteurs, le projet devrait générer environ 2 000 emplois directs en phase de construction puis 1 000 en phase de production et environ 2 500 emplois induits.

### **4.3 Le projet Goro-Nickel (usine du Sud)**

Le projet porté depuis 1992 par la société canadienne INCO vise à créer une usine hydrométallurgique destinée à extraire du nickel (60 000 tonnes/an) et du cobalt (4 500 tonnes/an) dans les latérites du site de Goro, dont la mine à ciel ouvert fournira à l'usine 4 millions de tonnes sèches par an. L'investissement est évalué à 1,9 milliard de dollars US (environ 175 milliards de F CFP). Outre la construction de l'usine hydrométallurgique, sont également prévus un port, une usine de préparation du minerai, une base vie pour les employés et des aires de stockage. Selon les promoteurs du projet, l'activité de l'usine devrait générer près de 2 500 emplois directs, indirects et induits. Une centrale électrique<sup>1</sup> est nécessaire au fonctionnement de l'usine.

Inco a racheté en 1992 au BRGM sa filiale SOPROMINES et le brevet concernant un procédé de lixiviation à l'acide sulfurique (acheté à AMAX par COFREMMI, filiale du BRGM). SOPROMINES détenue alors à 85% par Inco et à 15% par la BRGM, devient la Compagnie des Mines de Xéré (CMX ) qui deviendra par la suite la société Inco France.

En 1999, Inco a lancé un projet pilote d'un coût de plus de 90 millions de dollars US (environ 11 milliards de F CFP à l'époque) visant à tester la technologie de lixiviation à l'acide sous pression (PAL) et à former de nouveaux opérateurs, techniciens et superviseurs d'usine. Cette réalisation a permis à Inco de collecter des données sur le minerai, ainsi que sur les méthodes d'exploitation et les matières. Le projet a également confirmé que le PAL permettait de porter la récupération globale du minerai extrait à 93 % environ pour le nickel et à 90% pour le cobalt. Le 26 avril 2001, Inco Limited a fait l'annonce de l'achèvement de l'étude de faisabilité bancaire et son intention de procéder à la construction d'installations de production à l'échelle commerciale. Après avoir annoncé la suspension provisoire du chantier en décembre 2002, en raison d'une augmentation du coût du projet de 30 à 45 % par rapport à l'estimation initiale, en octobre 2004 Inco Limited a relancé le projet suite à une revue détaillée des coûts.

---

<sup>1</sup> Cf note sur l'énergie.

Après avoir recueilli l'avis du Comité Consultatif des Mines et celui du Conseil des Mines, l'Assemblée de la Province Sud a adopté, lors de sa réunion du 5 juillet 2002, une délibération accordant à la société Goro-Nickel un permis de recherche sur le site minier de Prony voisin de celui de Goro. Le permis de Prony a été confirmé en décembre 2003 par le Comité Exécutif de la Province Sud, et concerne le nickel, le cobalt et le chrome. L'attribution de ce permis autorise des recherches qui pourraient déboucher sur une extension de la capacité de l'usine de Goro-Nickel à 120 000 tonnes.

Parallèlement, Inco a choisi en juillet 2003 la société d'ingénierie Construction & Engineering for Goro (CEG) comme nouveau partenaire d'ingénierie de Goro-Nickel en remplacement de Bechtel, Technip et Hatch (BTH). CEG, qui résulte d'un partenariat entre la société britannique Foster Wheeler et l'entreprise canadienne SNC Lavalin, collaborera avec l'équipe de projet basée à Brisbane, à Nouméa et sur le site de Goro.

Pour aider ce projet à se réaliser, l'Etat a accordé le bénéfice du dispositif de défiscalisation (480 millions US dollars d'assiette éligible) ainsi qu'à la structure de Prony Energies (230 millions d'euros d'assiette éligible) dont la moitié est liée à la centrale qui fournit l'électricité au projet. Par ailleurs, Goro-Nickel et la société Prony Energies ont conclu un accord pour la construction de la première tranche de la centrale électrique pour le réseau électrique et le chantier est maintenant en cours.

En février 2005, la Nouvelle-Calédonie est rentrée dans le capital de Goro Nickel à hauteur de 10 % à travers la société de participation minière du sud calédonien (SPMSC), (entité calédonienne représentant la Province Sud à hauteur de 50 % et les Provinces Nord et Iles à hauteur de 25 % chacune). Par ailleurs, en avril 2005, Inco a annoncé que Sumitomo Metals & Mining et Mutsui et Co ont acquis une participation de 21 % dans Goro Nickel par le biais d'un joint venture nommé Sumic Nickel Netherlands. Inco Limited conserve donc une quote-part de 69 % dans le capital de sa filiale.

**Synthèse et comparatif des deux projets d'usines métallurgiques**

	Projet Koniambo	Projet Goro-Nickel
<b>Point d'avancement</b>	Etude de faisabilité bancaire achevée en décembre 2004. Etude d'impact sur l'Environnement et tiers expertise (Ineris) en juillet 2005. Mobilisation sur le terrain au 1 <sup>er</sup> trimestre 2006	Reprise du chantier en octobre 2004
<b>Emplacement</b>	Koniambo (Province Nord)	Prony - Goro (Province Sud)
<b>Ressources du massif</b>	151 millions de tonnes	150 millions de tonnes
<b>Teneur en nickel</b>	2,58 % de teneur d'exploitation 2,00% de teneur de coupure	1,53 % (réserves prouvées et probables)
<b>Procédé technique</b>	Pyrométallurgie (procédé de fusion du nickel)	Hydrométallurgie (procédé de lixiviation à l'acide sulfurique sous pression)
<b>Capacité de production annuelle</b>	60 000 tonnes de nickel	60 000 tonnes de nickel et 4 300 à 5 000 tonnes de cobalt
<b>Coût estimé</b>	2,2 milliards d'US dollars	1,9 milliard d'US dollars
<b>Apport en défiscalisation</b>	Environ 630 millions d'US dollars (d'assiette éligible) <sup>1</sup> . D'autre part, l'Etat apportera sa contre garantie à hauteur d'environ 300 millions d'US dollars aux bailleurs de fonds.	Environ 480 millions d'US dollars (d'assiette éligible) <sup>2</sup> .
<b>Effectifs – emplois créés</b>	En période de production, 1000 personnes à l'usine et sur la mine et 2 500 emplois indirects créés	Actuellement près de 200 personnes sur le site (sans compter Prony Energies). En période de production, 800 personnes à l'usine et sur la mine près de 1 700 emplois indirects et induits créés
<b>Centrale électrique créée</b>	Centrale électrique d'une capacité de 390 MW (2 X 135 au Charbon, 3 X 40 turbines à combustion de secours)	Centrale électrique d'une capacité de 2 X 50 MW
<b>Date estimée de mise en exploitation</b>	2009-2010	Fin 2007

Source : SMSP / Goro-Nickel

<sup>1</sup> L'ensemble des ces dispositions fait l'objet d'un accord de principe à la date de rédaction du présent rapport

<sup>2</sup> Ces dispositions font l'objet d'un accord de la Direction Générale des Impôts

## 5. LES MESURES D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN DE L'ACTIVITE DU NICKEL

Dans le cadre du transfert des compétences vers la Nouvelle-Calédonie, deux instances ont été créées afin d'améliorer la réglementation minière et l'attribution des droits miniers. Le Conseil des mines est consulté par le Congrès et par l'assemblée de Province sur les projets ou propositions de loi du pays relatifs notamment au nickel et afférents aux investissements directs étrangers. Le Comité consultatif des mines est également consulté par ces mêmes institutions mais ne procède pas aux autorisations d'investissements directs étrangers.

Les difficultés économiques et financières de certaines entreprises lors de la crise du nickel en 1998 et 1999 ont conduit les Pouvoirs publics à proposer des mesures d'accompagnement pour les soutenir.

– le Fonds de Concours pour le Soutien Conjoncturel du secteur Minier (FCSCM), créé en décembre 1998, a pour objectif de favoriser le maintien de l'activité dans le domaine minier en soutenant la réalisation de travaux de substitution à l'activité minière (réhabilitation d'anciens sites miniers par exemple) en période de faible activité.

– le Comité de restructuration des mines (COREMINES) a pour mission d'examiner les causes des difficultés des entreprises minières et de susciter la mise en œuvre de mesures visant à assurer leur redressement. Afin de faciliter la participation des établissements bancaires au financement des plans de redressement des sociétés minières, un fonds de garantie spécifique a été créé (FG-COREMINES) dont la gestion a été confiée par convention à la SOGEFOM.

Une cellule « mine » a été créée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie conformément à l'article 39 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999. Cette dernière est notamment chargée, depuis fin janvier 2000, de dresser l'inventaire minier de la Nouvelle-Calédonie, d'élaborer un schéma de développement des ressources minières et une nouvelle réglementation en fixant les principes directeurs en matière de protection de l'environnement.

Afin de favoriser l'émergence des projets miniers et de les accompagner, le Congrès a adopté une loi du pays accordant un régime fiscal dérogatoire spécifique aux investissements industriels dans la métallurgie. Cette loi du pays propose un régime fiscal privilégié aux projets métallurgiques qu'ils soient pyrométallurgiques (usine du Nord et usine de la SLN) ou hydrométallurgiques (usine du Sud) et dont l'investissement est supérieur à 50 milliards de F CFP avec la création d'au moins 500 emplois. Les sociétés concernées seront exonérées pendant quinze ans d'impôts sur les sociétés, de la patente, des impôts fonciers et de TSS pour certains types de prestations. Par ailleurs, une loi de pays 2002-018 relative au régime de stabilité fiscale des entreprises a été adoptée le 16 avril 2002 par le Congrès. Le code des impôts prévoit la stabilité de l'assiette et du taux des impôts et des taxes en faveur des entreprises agréées du secteur métallurgique dans le cadre de la réalisation d'un programme d'investissement. Le Congrès a ainsi décidé de compléter son dispositif en garantissant à ces entreprises la non remise en cause pendant la durée du régime de stabilisation, des exonérations de tous impôts, droits et taxes dont elles bénéficient.



---

## § 5. L'ENERGIE ET L'EAU

---

### 1. L'ENERGIE ELECTRIQUE

#### 1.1 Les moyens de production

**La Société calédonienne d'énergie (ENERCAL)**, société anonyme d'économie mixte créée en 1955, assure la quasi-totalité de la production d'électricité de la Nouvelle-Calédonie et intervient dans ce domaine en tant que :

- **concessionnaire** des aménagements hydroélectriques de Yaté, de la Néaoua et de la Tu dont les puissances installées sont respectivement de 68 MW, 7,2 MW et 2,2 MW. La production de l'aménagement de Yaté est réservée à la Société Le Nickel, à l'exception de 37 GWh/an destinés à la distribution publique (soit environ 12 % de la production moyenne de cet ouvrage).

- **propriétaire** de la centrale thermique diesel de Népoui (53 MW) et de la centrale thermique de Ducos (45,6 MW). ENERCAL est également propriétaire de 12 centrales diesels autonomes (puissance installée 13 095 kVA), de 9 micro-centrales hydroélectriques (puissance installée 513 kW) et d'une centrale éolienne (puissance installée 180 kW), installées pour répondre aux besoins en électricité des communes ou localités non raccordables sur le réseau interconnecté.

- **actionnaire** de la société PRONY ENERGIES dont l'objet est la conception, le financement, la construction, la réalisation et l'exploitation de futurs moyens de production aménagés dans le sud de la Nouvelle-Calédonie afin de satisfaire l'accroissement des besoins de la distribution publique et de répondre à la demande en électricité dès juin 2007 de l'usine métallurgique de GORO NICKEL (INCO). L'actionnariat de PRONY ENERGIES est porté par ENERCAL (75 %), ELYO (15 %) et EEC (10 %).

- **gestionnaire** de la centrale thermique à flamme de Doniambo (160 MW), pour le compte de son propriétaire : la Société Le Nickel. Cette gestion comprend la conduite et la maintenance des installations. ENERCAL exploite ce moyen de production en priorité pour les besoins de la métallurgie du nickel et achète à la SLN une partie des excédents pour l'alimentation de la distribution publique.

- **opérateur photovoltaïque** assurant notamment la maintenance de 281 installations photovoltaïques intégrées dans les concessions de distribution publique.

**La société EEC**, filiale d'ELYO du Groupe Suez, est présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1929 et a pour activité principale la distribution de l'énergie électrique. Elle dispose également de quelques unités de production, notamment :

- une centrale diesel de 4,7 MW associée à neuf éoliennes d'un producteur autonome de puissance unitaire de 60 kW à Lifou, où EEC assure la production et la distribution de l'énergie électrique ;

- 86 installations photovoltaïques à Tiga ;
- 2 centrales diesel à l'Ile Ouen (commune du Mont-Dore) : Ndgi (64 kW) et Ouara (48 kW) ;
- 15 éoliennes de 225 kW chacune à Plum (commune du Mont-Dore) pour une puissance installée totale de 3,38 MW. EEC a également un contrat d'achat d'énergie avec un producteur autonome de 31 éoliennes de 220 kW chacune.

**EOLE**, société d'énergie éolienne fondée en 2003 et détenue à parts égales par les sociétés Biotech et Aerowatt, est propriétaire de :

- 31 éoliennes de 220 kW chacune à Prony,
- 9 éoliennes de 60 kW chacune à Lifou,
- 22 éoliennes de 275 kW chacune à Kaféate.

## 1.2 La production

Assurée par les opérateurs ENERCAL, EEC et EOLE, la production totale d'électricité s'est élevée en 2004 à 1,68 milliard de kilowattheures. Pour satisfaire les besoins du système électrique calédonien, ENERCAL a produit 1,66 milliard de kWh, EEC 11,64 millions de kWh et Eole 9,54 millions de kWh.

En 2004, près de 80 % de la production totale d'électricité est d'origine thermique et près de 20 % d'origine renouvelable (hydraulique pour 19 %, éolien pour 0,6 % et du biocarburant coprah pour 0,01 %).

### *Production totale*

	2003		2004		<i>Evolutions 2004/2003</i>
	Production en milliers de kWh	% de la production	Production en milliers de kWh	% de la production	
<b>EOLE</b>	<b>3 347</b>	<b>0,19%</b>	<b>9 543</b>	<b>0,57%</b>	<b>185,1%</b>
Eolien.....	3 347	0,19%	9 543	0,57%	185,1%
<b>EEC</b>	<b>11 182</b>	<b>0,64%</b>	<b>11 643</b>	<b>0,69%</b>	<b>4,1%</b>
Eolien.....	1 214	0,07%	1 721	0,10%	41,8%
Thermique.....	9 960	0,57%	9 913	0,59%	-0,5%
Photovoltaïque.....	8	0,00%	9	0,00%	16,7%
<b>ENERCAL</b>	<b>1 739 480</b>	<b>99,2%</b>	<b>1 656 345</b>	<b>98,7%</b>	<b>-4,8%</b>
Hydraulique.....	319 098	18,19%	325 530	19,41%	2,0%
Eolien.....	156	0,009%	147	0,009%	-5,8%
Biocarburant.....	120	0,01%	146	0,01%	22,1%
Thermique.....	1 420 106	80,96%	1 330 522	79,31%	-6,3%
<b>Total Production.....</b>	<b>1 754 009</b>	<b>99%</b>	<b>1 677 531</b>	<b>100%</b>	<b>-4,4%</b>

Sources : ENERCAL - Electricité et Eau de Calédonie

## 1.3 Le réseau de transport

La société ENERCAL est titulaire depuis le 25 août 1972 de la concession du transport de l'électricité de la Nouvelle-Calédonie. Le réseau interconnecté d'une longueur de 998 km comprend 443 km de lignes 150 000 volts reliant les différents centres de production

(Yaté, Doniambo, Ducos, Néaoua et Népoui) et 556 km de lignes 33 000 volts de répartition desservant la plupart des localités de la Grande Terre.

L'exploitation du réseau de transport et la gestion de la production des centres susnommés sont réalisées depuis le Bureau Central de Conduite d'ENERCAL situé à Nouméa.

#### 1.4 La distribution

La distribution a été assurée en 2004 par :

– EEC, qui gère les réseaux de Nouméa, d'une partie de Dumbéa ainsi que les communes du Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou, soit 50 382 abonnés ;

- ENERCAL, qui bénéficie d'un contrat de concession dans 27 des 33 communes de la Grande Terre et des îles et alimente 22 973 abonnés.

##### *Evolution du nombre des abonnés*

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
EEC.....	44 881	46 199	47 662	48 991	50 382	2,8 %
ENERCAL.....	19 320	20 207	21 509	22 431	22 973	2,4 %
<b>Total.....</b>	<b>64 201</b>	<b>66 406</b>	<b>69 171</b>	<b>71 422</b>	<b>73 355</b>	<b>2,7 %</b>

Sources : EEC - ENERCAL

Les 27 communes ayant accordé à ENERCAL leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 3 162 kilomètres comprenant 1 769 km de lignes 33 kV et 1 393 km de lignes 400 / 240 volts.

Les 7 communes<sup>1</sup> ayant accordé à EEC leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 1 860 km, comprenant 1 097 km de lignes 15 et 33 kV et 763 km de lignes 400/ 240 V.

L'ensemble du territoire est desservi par le réseau électrique à l'exception des foyers disséminés loin des réseaux (tribus de la chaîne). Compte tenu du coup de raccordement élevé, le recours à l'énergie photovoltaïque a été encouragé. Dans ce cadre, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a autorisé en 1996 le financement de telles installations par le Fonds d'Electrification Rurale<sup>2</sup> (FER) et l'intégration de ces installations dans le domaine concédé des distributions publiques. Ainsi, un service identique à celui des clients desservis par le réseau est-il proposé aux clients dotés d'une installation photovoltaïque. A fin 2004, 325 installations photovoltaïques faisaient partie d'une concession de distribution gérée par ENERCAL et 86 pour EEC.

<sup>1</sup> Une partie de la commune de Dumbéa est alimentée par EEC et l'autre par ENERCAL.

<sup>2</sup> Le FER permet le raccordement au réseau de foyers supplémentaires en soutenant les efforts d'équipement en réseaux électriques des communes par subvention directe ou à travers le remboursement des annuités d'emprunts contractés pour le financement de programmes agréés. Les ressources du FER proviennent de la taxe sur l'énergie distribuée perçue auprès des concessionnaires, de la participation des communes et des syndicats intercommunaux, et de dotations de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat.

### Installations photovoltaïques concédées

	2003	2004	Variations 2004/2003
Total ENERCAL.....	281	325	16 %
Total EEC.....	65	86	32 %
<b>Total.....</b>	<b>346</b>	<b>411</b>	<b>19 %</b>

Sources : EEC - ENERCAL

## 1.5 La consommation

### Distribution et consommation d'électricité

en milliers de kWh

Répartition des Consommations d'électricité	2003	%	2004	%	Evolutions 2004/2003
<b>ENERCAL.....</b>	<b>1 739 480</b>	<b>99,2%</b>	<b>1 656 345</b>	<b>98,7%</b>	<b>-4,8%</b>
Métallurgie du nickel.....	1 200 903	68,5%	1 079 325	64,3%	-10,1%
Distribution Publique Transport.....	21 500	1,2%	21 153	1,3%	-1,6%
Distribution Publique Moyenne Tension.....	41 957	2,4%	45 713	2,7%	9,0%
Distribution Publique Basse Tension.....	74 620	4,3%	81 525	4,9%	9,3%
Vente à EEC.....	376 772	21,5%	386 166	23,0%	12,2%
Pertes.....	23 728	1,4%	42 463	2,5%	79,0%
<b>EEC/EOLE.....</b>	<b>14 373</b>	<b>0,8%</b>	<b>21 179</b>	<b>1,3%</b>	<b>47,3%</b>
<b>Total Livraisons.....</b>	<b>1 753 853</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 677 524</b>	<b>100,0%</b>	<b>-4,35%</b>

Consommation d'électricité globale					
Métallurgie du nickel.....	1 200 903	70,2%	1 079 325	64,9%	-10,1%
Distribution Publique.....	509 090	29,8%	541 533	35,1%	6,4%
- dont EEC.....	371 013	21,7%	393 142	23,4%	6,0%
- dont ENERCAL.....	138 077	8,1%	148 391	9,0%	7,5%
<b>Total des consommations nettes.....</b>	<b>1 709 993</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 620 858</b>	<b>100,0%</b>	<b>-5,2%</b>

Sources : ENERCAL - EEC

En 2004, les livraisons d'électricité se sont donc élevées à 1,68 milliard de kWh dont 1,08 milliard de kWh ont été consommés par la métallurgie du nickel et 590 millions<sup>1</sup> de kWh par les clients tiers du réseau de transport et ceux de la distribution publique (les secteurs industriel et tertiaire, hors métallurgie du nickel, et la clientèle domestique). Ces chiffres incluent également les pertes. La réduction de consommation de la métallurgie du nickel s'explique par l'arrêt de l'un des fours de la SLN au cours de l'année 2004.

Sur la décennie 1995-2004, on constate que les consommations d'électricité, fortement impactées par la consolidation du tissu économique et la progression du niveau d'équipement des ménages, connaissent une augmentation de 5,64% en moyenne par an. Cette tendance implique des investissements lourds en terme de moyens de production.

<sup>1</sup> Ce chiffre inclut l'ensemble des pertes.

## **1.6 Les investissements**

### **1) Les investissements effectués en 2004**

#### **Production**

L'année 2004 marque la mise en chantier de la centrale électrique de Prony Energies qui représente un investissement de 31,8 milliards de F.CFP. L'assiette éligible aux dispositifs de défiscalisation s'élève à 27,4 milliards de F CFP. La première tranche de travaux débutée fin juin 2004 permettra à Prony Energie de compléter la distribution publique du territoire alors que la deuxième tranche est directement liée au projet d'usine hydrométallurgique de Goro-Nickel. La première tranche sera opérationnelle en juin 2007 et la seconde, six mois plus tard.

A Ouvéa, un groupe thermique de 300 kVA a également été installé par ENERCAL dans la centrale de Ouenghé, qui fonctionne à l'huile de coprah. Cet investissement d'un montant de 50 millions de F CFP est opérationnel depuis avril 2004.

#### **Transport**

Le développement du réseau de transport 150 kV s'est traduit par le début de la construction du tronçon Témala-Ouatème. Cette réalisation, d'un montant de 1,35 milliard de F CFP, permettra fin 2005 de renforcer la sécurité électrique des réseaux de distribution des communes de la Côte Est, de Houailou à Hienghène.

D'autre part, ENERCAL a réalisé l'aménagement d'un deuxième tronçon 150 kV entre le poste de livraison de Doniambo et le poste d'interconnexion de Ducos en remplacement de la liaison 33 kV existante dont la capacité de transit d'énergie devenait limitée. La réalisation de cet aménagement, destiné à pérenniser la sécurité électrique de la ville de Nouméa, représente un investissement de 270 millions de F CFP.

#### **Distribution**

Le programme d'électrification de la Nouvelle-Calédonie s'est poursuivi grâce au Fond d'Electrification Rurale et la participation des concessionnaires à ce programme. La part réalisée par ENERCAL en 2004 au titre du FER a représenté 780 millions de F CFP, le montant de sa participation propre a été d'environ 80 millions de F CFP.

La part réalisée par EEC en 2004 au titre du FER a représenté 40 millions de F CFP, le montant de sa participation propre a été d'environ 4 millions de F CFP.

### **2) Les perspectives pour 2005**

#### **Production**

L'année 2005 sera marquée par la poursuite des travaux de la construction de la centrale électrique de Prony par l'opérateur PRONY ENERGIES.

En 2005, la ferme éolienne de Kaféate gérée par EOLE, s'étendra à 20 éoliennes supplémentaires de 275 kW chacune.

### Transport

Dès la prise de décision de réaliser le premier groupe de la centrale de PRONY ENERGIES, ENERCAL a lancé la réalisation de la ligne 150 kV entre Prony et Ducos. Cet ouvrage de transport sera construit en deux tronçons : le premier entre Prony et La Coulée, d'une longueur de 42 km et pour un montant de 1,3 milliard de F CFP et le second d'environ 20 km, entre La Coulée et Ducos, pour un coût de 1,2 milliard de F CFP.

### Distribution

Le programme du Fonds d'Electrification Rurale est reconduit pour l'année 2005 afin de poursuivre l'électrification rurale de la Grande Terre et des Iles. Cet investissement s'élèvera à 800 millions de F CFP.

## 2. LES HYDROCARBURES

### 2.1 La consommation

Les besoins en hydrocarbures de la Nouvelle-Calédonie sont couverts par des importations. La Nouvelle-Calédonie ne dispose que de très peu de ressources énergétiques et ne possède pas d'installation de raffinage de produits pétroliers.

La constitution des stocks stratégiques est strictement réglementée : un décret du 6 mai 1995 rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par arrêté du 14 septembre 1995, impose aux sociétés importatrices, la constitution de stocks stratégiques équivalant à 73 jours de consommation pour chacun des produits.

#### Statistiques hydrocarbures

Consommation d'hydrocarbures	2001	2002	2003	2004	Variation 2004/2003
Supercarburant sans plomb (m3).....	81 028	80 265	82 487	84 598	2,6%
Gazole (m3).....	136 395	146 190	152 149	150 447	-1,1%
Fuel lourd (t).....	391 372	411 110	419 745	410 987	-2,1%
Kérosène (m3).....	37 179	36 948	40 104	39 458	-1,6%
Butane (t).....	7 847	8 015	8 138	7 867	-3,3%
Divers (m3).....	334	379	313	381	21,7%

Source : Service des mines et de l'énergie

Il convient de noter que la quasi-totalité des hydrocarbures importés par Wallis-et-Futuna (2 598 m<sup>3</sup> de supercarburant sans plomb, 6 814 m<sup>3</sup> de gazole, 825 m<sup>3</sup> de kérosène et 289 m<sup>3</sup> de butane) ainsi qu'une partie de ceux importés par le Vanuatu (soit 3 634 m<sup>3</sup> de supercarburant, 23 064 m<sup>3</sup> de gazole et 245 m<sup>3</sup> de kérosène) transitent par la Nouvelle-Calédonie. Le Vanuatu importe également des hydrocarbures transitant par Fidji.

## 2.2 Les prix

MOBIL IPC, SHELL PACIFIQUE et TOTAL PACIFIQUE sont les trois compagnies pétrolières qui approvisionnent la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides. Cet approvisionnement se fait depuis trois ans exclusivement de Singapour. Le prix de revient des hydrocarbures liquides dépend de variables comme le cours du dollar américain et le prix des produits raffinés. Les évolutions extrêmement rapides et brutales de ces variables ne peuvent être maîtrisées, aussi et afin d'éviter une fluctuation des prix à la pompe, il a été décidé par arrêté n°84-331/CG du 10 juillet 1984 modifié, de créer un amortisseur entre le coût de revient et le prix public. C'est le rôle de la taxe de stabilisation, qui, lorsqu'elle est positive alimente le budget de la Nouvelle-Calédonie.

Chaque trimestre, la DIMENC (Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie) procède à une révision de certains postes, et propose une nouvelle révision des prix au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les prix de l'essence et du gazole n'ont pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001. Le prix de l'essence est à 111,4 F CFP/l et celui du gazole à 79,4 F CFP/l. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, les prix publics s'établissent comme suit :

- droits et taxes: 44 % pour l'essence et 28 % pour le gazole;
- coût d'achat CAF (coût/assurance/fret): 31 % pour l'essence et 38 % pour le gazole;
- prestations locales (dépôt, transport): 17 % pour l'essence et 23 % pour le gazole;
- marges des détaillants: 8 % pour l'essence et 11 % pour le gazole.

Le prix du gaz butane est revu semestriellement. En l'absence de taxe de stabilisation, le prix suit principalement les contraintes du marché mondial. Au 1<sup>er</sup> août 2004, le prix de la bouteille de 13 kg était de 2 200 F CFP.

## 3. LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Créé en 1981, le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME) gère le Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME). Il subventionne l'acquisition de matériels tels que des installations photovoltaïques et des aérogénérateurs, et finance des études de diagnostics énergétiques ou de faisabilité ainsi que des travaux d'économie d'énergie. Parallèlement, il mène des actions de sensibilisation et d'information.

Les Programmes annuels territoriaux de maîtrise de l'énergie (PTME) élaborés par ses soins sont cofinancés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Nouvelle-Calédonie, à partir de ressources émanant pour cette dernière d'une taxe parafiscale sur le supercarburant (Taxe Parafiscale pour les Energies Renouvelables : TER). La participation de l'ADEME s'est maintenue à 26,6 % du budget en 2004.

Le budget total du cofinancement ADEME/ Nouvelle-Calédonie et de la TER s'élève à 65,4 millions de F CFP. De plus, un report des années précédentes de 103,6 millions de F CFP correspondant aux opérations annulées ou autres imprévus, est à prendre en compte dans le budget final, soit au total 169 millions de F CFP.

### 3.1 Actions menées par le CTME en 2004

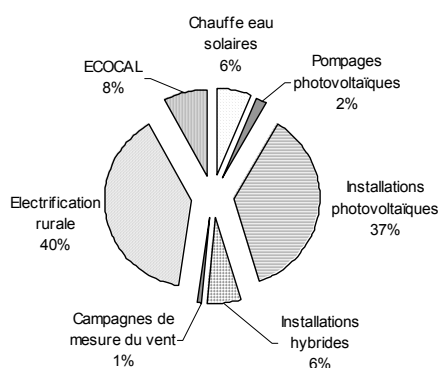
En 2004, le CTME a accordé 69,4 millions de F CFP pour les énergies nouvelles et renouvelables et 6 millions de F CFP pour la maîtrise de l'énergie, soit au total 75,4 millions de F CFP de subventions.

#### Montants des subventions et des projets

Montants en F CFP	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Subventions.....	100 697 853	65 639 450	75 407 273	14,9%
Montants des projets.....	110 434 208	116 725 504	120 279 651	3,0%
Taux de subvention.....	91,2%	56,2%	62,7%	ns

Source : Service des mines et de l'énergie

#### Répartition des fonds du CTME



Source : Service des mines et de l'énergie

ECOICAL : Label qualité<sup>1</sup>

L'action du CTME s'est orientée vers l'électrification rurale (40 % des subventions octroyées), l'énergie photovoltaïque (39 % en 2004 contre 49 % en 2003 et 60 % en 2002) et l'installation de chauffe-eau solaires (6,4 % des subventions accordées).

### 3.2 Perspectives pour 2005

Le budget primitif du Fonds s'élève pour l'année 2005 à environ 78 millions de F CFP, grâce à une participation de l'ADEME plus importante qu'en 2004.

Pour l'exercice 2005, comme pour les années précédentes, le CTME favorisera les projets faisant appel aux énergies renouvelables (chauffe-eau solaires, installations photovoltaïques, microcentrales hydrauliques, aérogénérateurs, biocarburants...). Il mènera des

<sup>1</sup> Le CTME a mis au point en 1997 un cahier de prescriptions pour le lancement d'un label des qualités thermiques et énergétiques des logements neufs appelé label ECOICAL, afin d'améliorer durablement les conditions de confort et les dépenses énergétiques des logements en Nouvelle-Calédonie.



campagnes de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables dont une sur les chauffe-eau solaires.

## 4. L'EAU

### 4.1 Les infrastructures et la distribution

L'adduction d'eau potable est une compétence essentiellement municipale, mais la distribution est assurée également par une société filiale du groupe Suez dans le cadre de contrats de délégation de service public avec les communes. La Calédonienne des Eaux (CDE), créée en 1989, gère en effet la distribution d'eau potable des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta (contrat de prestation avec la SEUR<sup>1</sup>), Bourail, Koumac et La Foa.

Les 26 autres municipalités gèrent directement la distribution de l'eau. La CDE assure toutefois des prestations de service d'entretien des installations de production et de traitement de l'eau potable pour certaines de ces communes.

*Evolution de la consommation et du nombre d'abonnés des communes du Grand Nouméa*

consommation annuelle en milliers de m <sup>3</sup>	2000		2001		2002		2003		2004	
	Abonnés	Consom- mation	Abonnés	Consom- mation	Abonnés	Consom- mation	Abonnés	Consom- mation	Abonnés	Consom- mation
Nouméa.....	21 937	11 333	23 087	12 009	23 797	11 889	24 541	11 665	25 484	12 243
Mont Dore.....	5 404	2 332	5 596	2 376	5 720	2 406	5 866	2 267	5 995	2 432
Dumbéa.....	3 775	1 724	3 973	1 830	4 186	1 853	4 298	1 884	4 389	1 908
Païta.....	2 244	1 199	2 661	1 325	2 793	1 449	2 874	1 397	3 028	1 578
<b>Total.....</b>	<b>33 360</b>	<b>16 588</b>	<b>35 317</b>	<b>17 540</b>	<b>36 496</b>	<b>17 597</b>	<b>37 579</b>	<b>17 213</b>	<b>38 896</b>	<b>18 161</b>
Consommation moyenne annuelle/abonné (en m <sup>3</sup> )		497		497		482		458		467

Source : Calédonienne des eaux

Afin de garantir l'approvisionnement en eau du Grand Nouméa jusqu'à l'horizon 2030, une adduction par pompage dans la rivière de La Tontouta (Païta) a été installée en 2001.

### 4.2 Des actions d'entretien et d'augmentation des capacités

Les provinces et les municipalités cherchent à améliorer quantitativement et qualitativement la desserte en eau potable. Leurs efforts concernent, dans un premier temps, la rénovation et le remplacement des réseaux vétustes et, dans un second temps, l'augmentation de la capacité afin de faire face à l'accroissement des besoins tout en continuant de raccorder les habitants encore isolés.

### 4.3 L'assainissement

En Nouvelle-Calédonie, l'assainissement est principalement géré par les communes. Le territoire comprend 17 stations d'épuration publiques (6 sur la commune de Nouméa) dont

<sup>1</sup> Société des Eaux Urbaines et Rurales (Société d'Economie Mixte) associant la commune de Païta et le groupe Suez. Elle est concessionnaire du service d'eau potable de Païta mais sous-traite l'exploitation quotidienne à la Calédonienne des Eaux.

deux sont en cours de construction à La Foa et à Bourail. Elles sont toutes regroupées sur la grande terre.

Il existe par ailleurs d'autres stations, essentiellement situées à Nouméa, réalisées sur des financements privés (individuels, collectifs : hôtels, industriels : Goro Nickel, notamment possède 4 stations d'épuration).

---

## § 6. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

---

### 1. LE POIDS DU SECTEUR

#### 1.1 Le poids économique

Selon les derniers comptes économiques disponibles, le secteur du bâtiment et des travaux publics représentait 8,0 % de la production intérieure brute en 1999. Avec une valeur ajoutée de 32,7 milliards de F CFP, ce secteur se trouve au quatrième rang dans la formation de la production intérieure brute.

#### *Principales données sur le BTP*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	32,7 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (1999) (1).....	8,0%
Nombre d'entreprises 2004 (1).....	5 380
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT 2004 (2).....	1 022
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2004) (2).....	11,3%
Nombre d'employés du secteur (2004) (2).....	8 508
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2004) (2).....	14,6%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2004) (3).....	7,7%

Sources (1) : ISEE ; (2) : Cafat ; (3) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

Au 31 décembre 2004, le répertoire d'identification des entreprises (RIDE) recensait 5 380 entreprises dans le secteur du BTP (+ 9,8 % sur un an), et la CAFAT, 1 022 employeurs (+ 8,3 % sur un an).

Les entreprises de moins de 5 salariés concentrent 95 % du nombre des entreprises du BTP, essentiellement sous la forme d'entrepreneurs individuels (88 % des entreprises du secteur). Seules 18 entreprises (0,3 %) disposent d'un effectif supérieur à 50 salariés.

La Province Sud concentre 79 % des entreprises du secteur (78 % en 2003), notamment sur Nouméa (45 % du total du secteur). La Province Nord n'en compte que 14 % et la Province des Iles 7 %.

**Répartition des entreprises du BTP par nature d'activité en 2004**

	Entreprises	
	Nombre	part relative
Travaux d'urbanisation, terrassements, forages et sondages.....	330	6%
Constructions et travaux de maçonnerie générale.....	2 087	39%
Charpentes, couvertures, travaux d'étanchéification et isolations.....	188	3%
Installation d'eau, de gaz et d'électricité.....	799	15%
Travaux de finitions (plâtrerie, menuiserie, revêtements, peinture.....)	1 718	32%
Travaux divers.....	258	5%
<b>Total.....</b>	<b>5 380</b>	<b>100%</b>

Sources : ISEE, CAFAT

**1.2 Le poids social**

Malgré la petite taille de ses entreprises, le BTP demeure une activité très utilisatrice de main d'œuvre. Au 31 décembre 2004, 8 508 personnes<sup>1</sup> (soit 14,6 % de la population salariée de Nouvelle-Calédonie) sont employées dans ce secteur, ce qui le positionne à la deuxième place des employeurs privés après le secteur du commerce (18,4 % des effectifs) si l'on se réfère aux 58 188 salariés enregistrés en Nouvelle-Calédonie par la CAFAT.

**2. L'ACTIVITE EN 2004**

**2.1 Le bâtiment**

Le bâtiment affiche un bilan 2004 très positif, qui peut être mesuré notamment par la hausse significative des ventes de ciment (+ 14,6 % par rapport à 2003) qui atteignent un niveau de vente record et par la hausse des effectifs du secteur de 10,3 %. Parallèlement, le nombre de permis de construire et celui des logements autorisés ont progressé de respectivement 16,3 % et 37,3 % par rapport à 2003. L'activité dans le bâtiment a été particulièrement soutenue par la promotion immobilière et la demande des particuliers comme en témoigne la hausse de l'encours des crédits à l'habitat des ménages de 10% par rapport à l'année précédente.

D'autre part, l'activité plus spécifique du bâtiment industriel serait en retrait, avec la fin des principaux chantiers dont la mise en production du nouveau four de la SLN et l'attente du démarrage des principaux chantiers industriels.

---

<sup>1</sup> Source CAFAT.

*Statistiques par zone*

en nombre

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004 / 2003
<b>Permis de construire.....</b>	<b>1 415</b>	<b>1 518</b>	<b>1 424</b>	<b>1 488</b>	<b>1 731</b>	<b>16,3%</b>
Province Sud.....	1 262	1 325	1 257	1 304	1 506	15,5%
Province Nord.....	153	193	167	184	225	22,3%
Province des Iles.....	ND	ND	ND	ND	ND	-
<b>Logements autorisés (1).....</b>	<b>1 573</b>	<b>1 730</b>	<b>1 094</b>	<b>1 858</b>	<b>2 551</b>	<b>37,3%</b>
Province Sud.....	1 495	1 626	947	1 733	2 392	38,0%
Province Nord.....	78	104	147	125	159	27,2%
Province des Iles.....	ND	ND	ND	ND	ND	-
<b>Logements achevés (2).....</b>	<b>1 019</b>	<b>1 138</b>	<b>1 099</b>	<b>1 106</b>	<b>824</b>	<b>-25,5%</b>
Province Sud.....	982	1 109	1 030	1 073	781	-27,2%
Province Nord.....	37	29	69	33	43	30,3%
Province des Iles.....	ND	ND	ND	ND	ND	-
<b>Production de ciment (en milliers de tonnes).....</b>	<b>91</b>	<b>93</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>115</b>	<b>14,6%</b>

Source : Cellule économique du BTP / ISEE

(1) d'après les permis de construire délivrés, dont certains concernent l'habitat, (2) d'après le nombre de certificats de conformité, ND : non déterminé

Les chiffres repris dans le tableau ci-dessus doivent être analysés avec prudence car il existe des disparités importantes entre les Provinces en matière d'obligations légales de dépôt de dossier (permis de construire et déclarations d'achèvement des travaux). Les données relatives à la construction en Province Nord sont par exemple partielles du fait de l'importance des réalisations non répertoriées en milieu tribal où les permis de construire ne sont pas nécessaires. De même, dans la Province des Iles, les permis de construire délivrés par les autorités communales ne sont pas indispensables car cette Province jouit d'un statut de réserve intégrale; aucun chiffre n'est donc disponible.

En 2004, la hausse du nombre de permis de construire délivrés concerne les deux Provinces puisque le nombre de permis augmente de 15,5 % en Province Sud et de 22,3 % en Province Nord. Il convient de noter qu'avec 225 permis de construire délivrés en 2004, la Province Nord connaît un véritable essor de la construction, dû notamment au dynamisme des communes de Voh, Koné et Pouembout lié au projet de construction de l'usine métallurgique du Nord.

Le nombre de constructions et celui des logements achevés sont en forte baisse (respectivement - 29,3 % et 25,5 % par rapport à 2003). Ces données en net recul ne reflètent pas le rythme des achèvements de travaux en Nouvelle-Calédonie au cours de l'année 2004. En effet, les chiffres sont inférieurs à la réalité, car un nombre de plus en plus important de constructions achevées ne fait pas l'objet d'une demande de conformité, ou alors avec du retard.

D'autre part, la multiplication des programmes de constructions initiés par les acteurs de l'habitat social tels que la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC), le Fonds Social de l'Habitat (FSH), et la Société Anonyme d'Economie Mixte de l'Agglomération (SEM AGGLO) créée fin 2003, s'explique par la forte demande de logements.

**Evolution du parc locatif des principaux opérateurs immobiliers en Nouvelle-Calédonie**

<i>nombre de logements locatifs</i>	2000	2001	2002	2003	2004	<i>Evolutions 2004/2003</i>
SIC.....	5 584	5 954	5 969	6 142	6 332	3,1%
FSH (1).....	1 200	1 400	1 400	1 400	1 546	10,4%
<b>Total.....</b>	<b>6 784</b>	<b>7 354</b>	<b>7 369</b>	<b>7 542</b>	<b>7 878</b>	<b>4,5%</b>

Sources: SIC, FSH

(1) Les données incluent les logements en défiscalisation.

La SIC a créé un total de 221 logements en 2004<sup>1</sup>, dont 174 en locatif conventionné et 47 en locatif non conventionné. Aucun logement en accession à la propriété n'a été livré en 2004.

Depuis 2001 le FSH a concentré ses actions en faveur de l'attribution d'aides financières aux familles pour leur permettre de se loger. Dans la poursuite de ce mouvement, l'intégralité du parc locatif du FSH a été vendue courant 2004 au Fonds Calédonien de l'Habitat (filiale créée par le FSH fin 2003). Le parc comprenait 485 logements locatifs. Le reste est constitué de logements en défiscalisation (1061 logements en 2004) qui sont toujours gérés par le FSH.

La SEM de l'Agglomération (SEM AGGLO), créée en décembre 2003, est détenue à près de 44 % par la Province Sud, à 7 % par la Nouvelle-Calédonie, à 29 % par les Communes de Nouméa, Païta, Dumbéa et Mont Dore, à 10 % par la Caisse des Dépôts et Consignations, et à 10 % par la Caisse d'Epargne de Nouvelle-Calédonie. En 2004, la SEM AGGLO a lancé un premier programme de 240 logements locatifs aidés et très aidés à Nouméa (Kaméré, Normandie), Dumbéa (Katiramona) et au Mont Dore (Boulari Centre), dont les livraisons sont prévues pour l'année 2006.

Enfin, l'association Teasoa, qui regroupe la majorité des communes de la Province Nord, a livré 431 logements individuels en 2004 dont 30 rénovations et 401 constructions nouvelles. Une partie de l'activité est réalisée dans le cadre d'un programme d'habitat social et une autre est destinée à reloger les sinistrés du cyclone Erica de 2003.

L'année 2004 a été marquée par la tenue des états généraux de l'habitat social qui se sont déroulés en octobre et novembre. Ils ont réuni l'ensemble des acteurs du logement social dans le but de mettre en place une nouvelle politique en matière d'habitat social pour faire face à la demande. L'objectif affiché est de construire plus de 1 000 logements par an pendant 10 ans (deux tiers en locatif et le reste en accession à la propriété), soit deux fois plus que le nombre construit au cours de ces dix dernières années. On estime que 6 000 familles (soit environ 20 000 personnes) sont en attente d'un logement. Il est également prévu de créer une haute autorité de l'habitat social pour coordonner l'ensemble des partenaires.

Concernant le bâtiment industriel, les travaux d'un vaste complexe industriel et commercial baptisé « Le Centre » ont commencé fin 2003 dans le quartier de Ducos à Nouméa. Ce projet privé représente un investissement de l'ordre de 4 milliards de F CFP au total. La livraison du « Centre » est prévue pour juin 2005.

<sup>1</sup> La différence avec le tableau ci-dessus est due au nombre de logements détruits ou rénovés.

Enfin, de nombreux projets de constructions de structures touristiques sont également en cours<sup>1</sup>.

## 2.2 Les travaux publics

S'agissant des travaux publics, l'activité a été en retrait en 2004, du fait du ralentissement de la commande publique depuis 2003. Les investissements réguliers et programmés des communes, des Provinces et de la Nouvelle-Calédonie n'ont pas suffi à assurer le niveau d'activité escompté par les entreprises, d'autant qu'une partie d'entre-elles avait réalisé des investissements importants au cours du dernier exercice, en prévision notamment de la mise en chantier attendue du projet métallurgique de Goro.

En 2004, les travaux de voiries ont concerné la rectification de la RT1 entre Moindou et Bourail pour un budget de 1,25 milliard de F CFP, l'aménagement de la RT1 entre Boulouparis et Moindou pour un montant de 1,6 milliard de F CFP, la reconstruction de la RT3 du Pont de Koro (185 millions de F CFP) et le renforcement de la RT1 Témala/Pouanlotch (244 millions de F CFP).

La troisième tranche du chantier de dédoublement de la savexpress s'est ouverte en octobre 2004, avec une livraison prévue pour le début de l'année 2006. Elle vise à doubler le pont de la Dumbéa, d'une longueur totale de 245 mètres. Le montant des travaux est de l'ordre de 920 millions de F CFP.

L'extension de l'aérogare de Magenta a également été lancée pour un montant de 854 millions de F CFP au total. D'autre part, le réaménagement de l'aéroport international de La Tontouta sera lancé en 2005<sup>2</sup>.

En 2005, les inscriptions budgétaires brutes<sup>3</sup> pour les seuls travaux de voirie de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces sont en hausse 6,3 % entre 2004 et 2005.

### *Inscriptions budgétaires primitives de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces*

en millions de F CFP

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Voiries.....	1 687	3 389	1 745	1 970	2 095	6,3%

Source : JONC

Cependant, les prévisions de commande publique<sup>4</sup> ne laissent pas augurer d'un volume important d'activité en 2005 pour les entreprises<sup>1</sup> de ce secteur, ce qui les rend d'autant plus dépendantes des conditions de mise en œuvre des travaux du chantier de Goro.

<sup>1</sup> Ces projets sont détaillés dans la note « Tourisme ».

<sup>2</sup> La construction d'une nouvelle aérogare internationale à La Tontouta est détaillée dans le chapitre « les transports ».

<sup>3</sup> Il s'agit des autorisations de programmes inscrites au titre des investissements.

<sup>4</sup> Les prévisions connues des chefs d'entreprise de ce secteur à la date de rédaction de ce rapport.

### 3. LES PERSPECTIVES POUR 2005

Les bons résultats de l'année 2004 et la forte hausse du nombre de permis de construire et de logements autorisés laissent présager une bonne tenue du BTP pour 2005, et en particulier pour le sous secteur du bâtiment qui bénéficie de la politique de développement des logements sociaux.

En continuité avec 2004, les opérateurs habilités à réaliser et à attribuer des logements sociaux sont engagés sur un nombre important de constructions qui permettront de réduire la pénurie de logements sociaux:

- en 2005, le Fonds Social de l'Habitat et sa filiale (le Fonds Calédonien de l'Habitat) devraient livrer 120 logements locatifs sur Dumbéa et 26 logements locatifs sur Nouméa. Les mises en chantier prévues pour 2005 concernent 319 logements locatifs et 84 logements en accessions à la propriété sur Dumbéa et 75 logements locatifs à Nouméa (dont 16 réhabilitations de logements locatifs anciens à Rivière Salée).

- la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie a prévu de livrer 380 logements en 2005. Au « Domaine Tuband », la construction de 180 logements (sur 600 au total) et l'aménagement d'un terrain destiné à un équipement scolaire vont débiter cette année. L'ensemble des logements sera livré en 2006. D'autre part, les études pour l'aménagement du secteur de Dumbéa sur mer sont en cours. Sur cette zone, la programmation de la SIC privilégie l'accession à la propriété. Enfin, avec le lotissement « Les Hameaux de St Quentin », la SIC s'est engagée dans un vaste programme de restructuration du quartier des Tours de Saint Quentin pour lequel il est prévu 500 logements locatifs neufs pour 2006.

- la SEM AGGLO viendra renforcer les structures existantes dans le domaine des logements locatifs aidés puisqu'elle prévoit de construire 250 logements locatifs par an.

Il convient de noter également que l'association Teasoa devrait changer de statut en 2005 et devenir une société d'économie mixte. Teasoa prévoit la réalisation de 470 logements en 2005.

S'agissant de travaux publics, les deux grands projets miniers devraient s'accompagner de nombreuses réalisations. Ainsi, pour l'usine du Sud, de nombreuses infrastructures sont prévues. Les premiers appels d'offres auprès des entreprises calédoniennes ont été lancés fin 2004 et concernent des travaux d'une valeur de 4 milliards de F CFP. 2005 sera également marquée par la poursuite des travaux de la construction de la centrale électrique de Prony par l'opérateur PRONY ENERGIES<sup>2</sup>. Pour l'usine de Nord, des travaux de voirie ont démarré et la réalisation d'infrastructures liées à l'usine telles que, le port en eau profonde de Népoui, la centrale électrique proche de l'usine et le barrage à Pouembout, sont en projet.

---

<sup>1</sup> Un certain nombre d'entreprises de terrassement du territoire ont fait l'objet d'ouverture d'une procédure collective en 2004.

<sup>2</sup> Le chantier de la centrale électrique de Prony est détaillé dans la note « Energie ».

Les travaux de la première tranche de la construction du collège d'Auteuil dans la commune de Dumbéa ont commencé début 2005. Cet établissement du Grand Nouméa recouvrira une superficie de plus de 3 ha. Le budget de ce chantier est estimé à 1,7 milliard de F CFP. Les premières classes seront ouvertes dès la rentrée 2006. La livraison de la seconde tranche est prévue pour février 2007. L'établissement devrait accueillir 600 élèves.

D'autre part, le projet de réfection de la route provinciale 14 qui longe l'aérodrome de Magenta a été lancé début 2005, afin de respecter les normes de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale). Ainsi, d'ici 2007, la route se situera à plus de 75 m de la piste. Le coût du projet est évalué à 500 millions de F CFP, il sera financé par la Nouvelle-Calédonie.

La réalisation d'un nouvel hôpital sur le site de Koutio a été décidée début 2005 par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Les travaux de construction qui devraient démarrer en 2008, s'élèveront à près de 20 milliards de F CFP. Prévu pour 2012, cet hôpital constituera un pôle médical réparti sur 15 hectares.

Enfin, les travaux d'extension de l'université de la Nouvelle-Calédonie à Nouville ont débuté en mai 2005. La première tranche dont la livraison est prévue pour début 2007, prévoit une bibliothèque, un restaurant universitaire, un amphithéâtre de 400 places et un parking pour les étudiants. Cette première tranche financée pour moitié par l'Etat et pour moitié par les collectivités territoriales, est estimée à 800 millions de F CFP. La seconde phase des travaux qui devrait débiter en 2006, permettra aux départements de lettres et sciences humaines (actuellement à Magenta), d'intégrer le site de Nouville.

Notons également que le premier forum du bâtiment et travaux publics en Nouvelle-Calédonie s'est tenu en mars 2005. Organisé à l'initiative du syndicat des professionnels du BTP en association avec le Vice-rectorat et l'ensemble des organismes de formation locaux, ce forum vise à améliorer la préparation des jeunes au marché du travail, notamment à travers la formation en alternance, et à anticiper les besoins de main d'œuvre qualifiée que généreront les grands projets miniers et d'habitat social dans les années à venir.



---

## § 7. LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION

---

La distribution représente un enjeu important pour la Nouvelle-Calédonie du fait de la dispersion de la population dans l'intérieur de la Grande Terre et dans les îles. Le mouvement de concentration observé dans le Grand Nouméa s'est stabilisé et le paysage commercial dans le reste de la Nouvelle-Calédonie, où la distribution passe par un réseau plus traditionnel adapté à la faible densité de la population, poursuit sa mutation.

### 1. UN ROLE ECONOMIQUE ET SOCIAL CENTRAL

#### *Principales données sur la distribution*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	47,6 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (1999) (1).....	11,7%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT au sens strict 2004 (2).....	1 212
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2004) (2).....	13,4%
Nombre d'employés du secteur de la distribution au sens strict (2004) (1).....	7 814
Poids du secteur dans l'emploi salarié (1) .....	16,7%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2004) (3).....	15,0%

Sources (1) : ISEE ; (2) : CAFAT ; (3) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

La distribution au sens strict (par rapport au commerce) n'inclut pas les salles de jeux, l'hôtellerie, les bars et la restauration. Pour cette raison, les chiffres ne sont pas comparables à ceux publiés en 2003.

#### 1.1 La contribution du commerce au produit intérieur brut

D'après les derniers comptes économiques publiés par l'ISEE, le commerce constituait, en 1999, le deuxième secteur économique marchand derrière « les services rendus aux ménages ». Il concourait à la formation du produit intérieur brut à hauteur de 11,7 %. La production<sup>1</sup> du secteur s'élevait à 73,4 milliards de F CFP en 1999.

La valeur ajoutée brute du secteur commercial représentait 47,6 milliards de F CFP en 1999 (+ 5,8 % en un an), derrière celle du secteur public (97,8 milliards de F CFP) et celle des services rendus aux ménages (62,9 milliards de F CFP). Dans le détail, le commerce de gros et le commerce de détail représentaient respectivement 43 % et 44 % de la valeur ajoutée dégagée par la branche « Commerce » en 1999.

#### 1.2 L'emploi

Au 30 septembre<sup>2</sup> 2004, l'ISEE recensait 7 814 salariés dans le secteur de la distribution contre 7 506 à fin septembre 2003 (+ 4,1 % en un an), soit plus de 16,7 % des effectifs de l'ensemble des branches.

---

<sup>1</sup> La production du commerce est mesurée par les marges commerciales qui sont définies comme l'écart entre les ventes et les achats de marchandises augmenté de la variation des stocks de marchandises.

<sup>2</sup> Dernières données disponibles

Au-delà de l'impact global, les créations d'emploi dans le secteur commercial sont d'autant plus importantes qu'elles constituent un débouché pour la main-d'œuvre non qualifiée.

*Nombre d'entreprises et de salariés par catégorie en 2004*

	0 Salarié		1 à 9 sal.		10 à 49 sal.		50 sal. et +		TOTAL	
	Ent	Sal	Ent	Sal	Ent	Sal	Ent	Sal	Ent	Sal
Commerce et réparation automobile.....	489	181	671	35	637	3	330	<b>708</b>	<b>1 638</b>	
Commerce de gros et intermédiaires du commerce.....	550	133	437	49	1 167	6	337	<b>738</b>	<b>1 941</b>	
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	1 428	663	1 902	76	1 365	7	968	<b>2 174</b>	<b>4 235</b>	
<b>Total.....</b>	<b>2 467</b>	<b>977</b>	<b>3 010</b>	<b>160</b>	<b>3 169</b>	<b>16</b>	<b>1 635</b>	<b>3 620</b>	<b>7 814</b>	

Source : RIDET / ISEE

### 1.3 Son implantation sur le territoire

*Nombre d'entreprises par Province en 2004*

	Province Sud	Province Nord	Province des Iles	Total
Commerce et réparation automobile.....	582	94	32	<b>708</b>
Commerce de gros et intermédiaires du commerce.....	678	50	10	<b>738</b>
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	1 603	349	222	<b>2 174</b>
<b>Total.....</b>	<b>2 863</b>	<b>493</b>	<b>264</b>	<b>3 620</b>

Source : RIDET / ISEE

D'après l'ISEE<sup>1</sup>, 79,1 % des entreprises commerciales sont localisées dans la Province Sud, 13,6 % dans la Province Nord et 7,3 % dans la Province des Iles Loyauté.

La politique d'implantation des entreprises de distribution dépend de facteurs démographiques, économiques (demande solvable des particuliers), fonciers (disponibilité des terrains) et administratifs (obtention d'autorisations).

Entre 2003 et 2004, la Province Sud a enregistré une hausse du nombre d'entreprises commerciales de 5,2 % alors que ce nombre est en baisse dans les Province Nord et Iles (respectivement 1,6 % et 2,9 %).

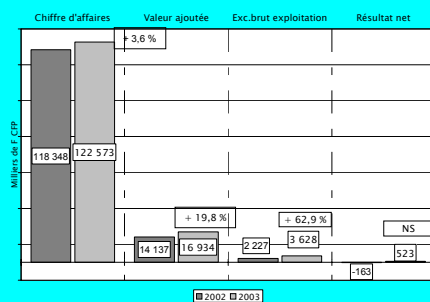
---

<sup>1</sup> Au 1er janvier 2004, la population estimée s'élève à 151 597 en Province Sud, 46 389 en Province Nord et 23 971 en Province des Iles.

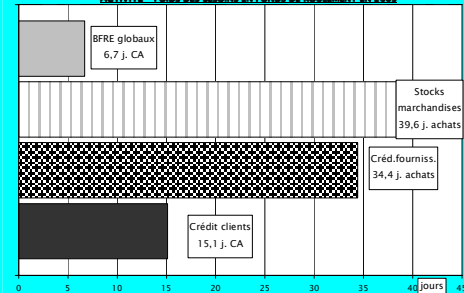
## Les commerces de détail alimentaire en Nouvelle-Calédonie

L'Institut d'Emission a réalisé fin 2004 une étude financière sur ce secteur à partir d'un échantillon représentatif de 34 entreprises. Les entreprises du secteur du commerce de détail alimentaire stricto sensu (référéncées selon la nomenclature des activités française sous les codes 521A, 521B, 522A, 522C, 522E, 522G 522J, 522N et 522P), retenues dans l'échantillon d'analyse ont enregistré en 2003 une progression modérée de leur activité. La croissance des ventes, associée à une meilleure maîtrise des coûts d'achats, s'est traduite par une amélioration importante et généralisée des résultats des entreprises du secteur au cours de l'année 2003, malgré des charges de personnel en hausse. Toutefois, ces résultats sont encore fragiles.

**ACTIVITÉ - ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS**



**ACTIVITÉ - POIDS DES BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT EN 2003**



▲ Avec un chiffre d'affaires moyen de 123 M CFP, les entreprises de l'échantillon ont enregistré en 2003 une légère progression de leur activité (+ 3,6 %). Cette hausse a été la résultante d'une hausse des ventes de marchandises (+ 4,8 %) alors que la composante « vente de produits et services » -qui représente plus de 10 % du chiffre d'affaires- a stagné. Cet effet volume a entraîné une amélioration généralisée des soldes intermédiaires de gestion, dans un contexte caractérisé par une hausse des charges de personnel et des dotations aux amortissements. Les entreprises du secteur sont de nouveau bénéficiaires.

▲ Le cycle d'exploitation des entreprises de l'échantillon se caractérise par un besoin en fonds de roulement d'exploitation relativement faible (6,7 jours de CA) et en diminution -du fait notamment d'une hausse des dettes fiscales et sociales-, un crédit fournisseurs dans la norme (34,4 jours de CA) et logiquement -compte tenu de la nature des marchandises, périssables par nature- par un délai de rotation des stocks de marchandises relativement court (39,6 jours de d'achats). Il est à noter enfin l'importance du crédit clients pour les entreprises de l'échantillon (15,1 jours de chiffre d'affaires), et plus particulièrement pour les sociétés situées en dehors du Grand Nouméa.

### **Indicateurs d'activité et performances financières moyennes des commerces de détail alimentaire**

	2002	2003	Var 2003/2002
Chiffre d'affaire (en KCFP).....	118 348	122 573	<b>3,6%</b>
Valeur ajoutée (en KCFP).....	14 137	16 934	<b>19,8%</b>
EBE (Excédent Brut d'Exploitation) (en KCFP)	2 227	3 628	<b>62,9%</b>
Résultat Net (en KCFP).....	-163	523	<b>ns</b>
Rentabilité brute d'exploitation (1).....	1,9%	3,0%	<b>1,1 pt</b>
Marge nette (2).....	-0,1%	0,4%	<b>ns</b>

Source : IEOM - Etude sectorielle - données moyennes des entreprises de l'échantillon (1) EBE/CA (2) Résultat net / CA

## 2. LES MUTATIONS RECENTES DU COMMERCE DE DETAIL

La création du premier hypermarché de la Nouvelle-Calédonie dans la périphérie de Nouméa à la fin de l'année 1989 a constitué le catalyseur des bouleversements ultérieurs dans un secteur demeuré longtemps très traditionnel. Une série de modernisations a rapidement suivi, avec l'ouverture d'un deuxième hypermarché, la création de grands magasins spécialisés dans les articles de sport, l'ameublement, l'habillement ou l'électroménager, le bricolage ou la jardinerie, mais également avec le développement de commerces en franchise. Par ailleurs, la Province Sud dispose d'une réglementation en matière d'urbanisme commercial contrairement aux Provinces Nord et des Iles qui ne s'en sont pas encore dotées.

En 2003 ont été introduits dans la réglementation provinciale <sup>1</sup> les principales dispositions de la Loi « Royer ». Cette loi abaisse le seuil d'exigibilité d'une autorisation à une surface de vente de 300 m<sup>2</sup> et elle précise par ailleurs que tout changement d'affectation de plus de 300 m<sup>2</sup> d'un local commercial doit désormais faire l'objet d'une autorisation. Enfin, elle rend obligatoire pour toute demande d'autorisation concernant les secteurs de l'alimentation, de la quincaillerie, du bricolage, ainsi que pour toute demande concernant une surface de vente supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>, la réalisation d'une étude d'impact économique et social.

### 2.1 L'évolution de la consommation des ménages

Les ménages de Nouvelle-Calédonie ont vu leur niveau d'équipement croître de manière importante ces dernières années. Ce phénomène est en partie lié à la baisse des prix sur plusieurs matériels de référence, notamment le matériel Hi-Fi Vidéo.

Le niveau de vie en zone urbaine et la facilité d'accès à l'agglomération de Nouméa ont ainsi suscité une densité commerciale dans la Province Sud supérieure à celle de la population. La présence d'une population massivement salariée a, par ailleurs, renforcé cette tendance. La zone du Grand Nouméa est naturellement celle qui est la mieux équipée avec 36 %<sup>2</sup> des foyers équipés d'un ordinateur et 23 %<sup>2</sup> possédant internet au foyer. C'est également dans cette zone que les dépenses des ménages sont les plus importantes. En effet, les études de consommation effectuées par la société Louis Harris<sup>3</sup> en 2004 tendent à montrer que les dépenses alimentaires s'élèvent en moyenne par mois : à 70 000 F CFP pour un ménage habitant dans le Grand Nouméa, 50 000 F CFP pour un ménage en Province Nord et 44 400 F CFP pour un ménage en Province Iles.

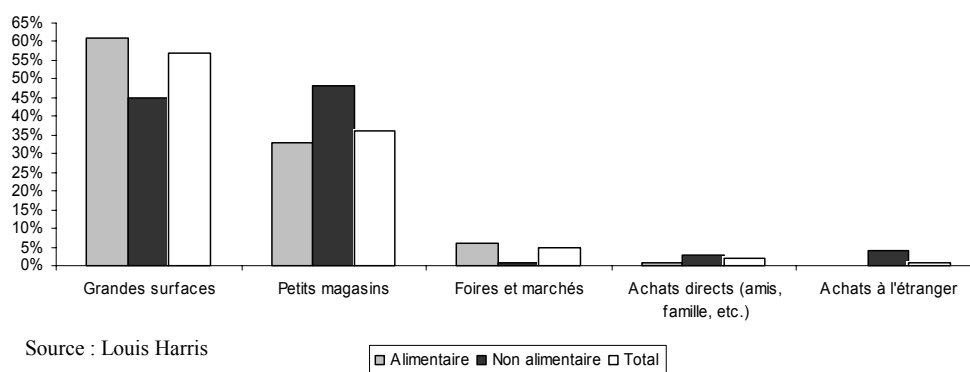
---

<sup>1</sup> Séance du 18 juillet 2003

<sup>2</sup> chiffres 2003

<sup>3</sup> Mise à jour d'une étude réalisée en 2001 auprès d'un échantillon de plus de 7 000 personnes représentatives des ménages de Nouvelle-Calédonie.

Répartition des produits par point de vente en 2003



La consommation des ménages du Grand Nouméa représente 75 %<sup>1</sup> des dépenses totales des ménages de Nouvelle-Calédonie. Les commerces de la région du Grand Nouméa absorbent 80 %<sup>1</sup> de ces dépenses (83 %<sup>1</sup> dans le non alimentaire). En 2004, 13 % des dépenses des habitants des Iles Loyauté sont effectuées dans les commerces du Grand Nouméa, de même pour 20 % des dépenses des habitants de la Province Nord et 52 % de ceux de la partie rurale de la Province Sud.

La faible densité de la population sur le reste de la Nouvelle-Calédonie et l'absence de concentration urbaine de plus de 5 000 habitants expliquent le développement d'un réseau traditionnel de supérettes hors du Grand Nouméa, même si l'ouverture d'un supermarché à Poindimié en 2001 a conduit les ménages de cette région à y effectuer 63 % de leurs achats alimentaires, donnée comparable au Grand Nouméa<sup>2</sup>.

Enfin, le tissu commercial de l'intérieur est essentiellement subordonné à la réalisation de l'usine du Nord. En effet, de nouvelles implantations commerciales devraient voir le jour en Province Nord, notamment dans la zone de Voh-Koné-Pouembout qui pourrait atteindre environ 15 000 habitants en 2015, après mise en oeuvre du projet de l'usine Koniambo.

<sup>1</sup> Données 2003.

<sup>2</sup> Observatoire du commerce CCI-NC, terrain réalisé par l'institut Louis Harris, auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatives des ménages de Nouvelle-Calédonie.

## 2.2 Evolution des surfaces

### 1) La situation actuelle

#### *La grande distribution (Province Sud)*

	Superficie en m <sup>2</sup> (en fin d'année)			
	1 989	2 002	2 003	2 004
<b>Hypermarchés (plus de 2 500 m<sup>2</sup>).....</b>	<b>5 000</b>	<b>11 800</b>	<b>11 800</b>	<b>11 800</b>
<b>Supermarchés (de 400 à 2 500 m<sup>2</sup>) (1).....</b>	<b>22 120</b>	<b>22 225</b>	<b>23 517</b>	<b>23 997</b>
<b>Grandes et moyennes surfaces spécialisées : (2)</b>	<b>0</b>	<b>39 740</b>	<b>39 740</b>	<b>39 740</b>
- équipement de la maison (+ 300 m <sup>2</sup> ).....	0	36 020	36 020	36 020
- équipement de la personne (+ 300 m <sup>2</sup> ).....	0	3 720	3 720	3 720
<b>Total.....</b>	<b>27 120</b>	<b>73 765</b>	<b>75 057</b>	<b>75 537</b>

Source : Service du Développement Economique de la formation professionnelle et de l'emploi de la Province Sud

(1) Chiffres rectifiés pour 2002 et 2003

(2) Chiffre non actualisés

La superficie des hypers et supermarchés de la Province Sud a progressé de 32 % depuis 1989. Par ailleurs, la tendance récente est à la concentration de la distribution. Près de 80 % des surfaces des hypers et supermarchés de la Province Sud sont détenues par deux grands groupes. Les enseignes Casino, Géant et Leader Price appartenant à un seul groupe local représentent 39,7 % de la superficie totale des hypers et supermarchés de la Province Sud. Un deuxième groupe réunit avec les enseignes Carrefour, Champion et Magenta discount 38,5 % des surfaces. Enfin, les enseignes Super U représentent 10,8 % du total des hypers et supermarchés. Des commerçants indépendants se partagent les 11,0 % de la superficie restante.

Il convient cependant de citer l'existence de deux supermarchés en Province Nord, à Koumac (Koumac discount : 700 m<sup>2</sup>), et Poindimié (Poindimié discount : 840 m<sup>2</sup>). Le supermarché de la Province des Iles Loyauté situé à Lifou (Vival Lifou) d'une surface de 650 m<sup>2</sup> a été mis en liquidation judiciaire le 6 avril 2005.

La superficie totale de la grande distribution (en incluant les grandes et moyennes surfaces spécialisées) en Nouvelle-Calédonie a pratiquement triplé entre 1989 et 2004.

La densité de la grande distribution de la Nouvelle-Calédonie, est de 178,3 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants<sup>1</sup> (53,1 m<sup>2</sup> pour les hypermarchés et 123,3 m<sup>2</sup> pour les supermarchés) contre 289,3 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants en France métropolitaine<sup>2</sup> (147,5 m<sup>2</sup> pour les hypermarchés et 141,8 m<sup>2</sup> pour les supermarchés).

Dans ce contexte, les commerces traditionnels ont dû s'adapter en acceptant une baisse de leur marge, en mettant l'accent sur la maîtrise des coûts, le développement de services (services de proximité, horaires, facilités de paiement, livraisons, relations personnelles) et la diversification (rayon traiteur, locations vidéo, développement photos). Des stratégies collectives ont également été mises en place notamment à travers des opérations de promotions

<sup>1</sup> Densité commerciale des hypermarchés et supermarchés du Grand Nouméa.

<sup>2</sup> Chiffres 2002.

généralisées et la multiplication des galeries marchandes, qui même lorsqu'elles associent des grandes surfaces, sont surtout initiées par le petit commerce de détail.

L'animation du centre ville de Nouméa par un ensemble diversifié de commerces attractifs constitue également un objectif pour le développement de la fréquentation de la clientèle locale et touristique. Ainsi, conscients de la nécessité de redynamiser ce centre-ville, la municipalité de Nouméa, la Province Sud, la Chambre de commerce et d'industrie, le Syndicat des commerçants et l'Office du tourisme ont signé, en 2002, une convention de partenariat fixant les modalités à mettre en œuvre pour que le centre-ville puisse désormais fonctionner comme un véritable centre commercial. Découlant de ce partenariat, l'association Nouméa centre-ville s'est fixée une stratégie dont l'un des objectifs est de globaliser la gestion du centre ville, notamment au travers d'actions transversales. Une animation du centre ville est organisée tous les jeudis autour d'un thème particulier.

L'année 2004 a notamment été marquée par :

- la création de 1 043 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales accordée à la SARL Promobat Développement ;
- l'agrandissement de Casino Johnston portant la surface de vente à 2 957 m<sup>2</sup> ;
- l'agrandissement de Conforama portant la surface de vente totale à 3 041 m<sup>2</sup> ;
- l'ouverture d'une surface commerciale de 1 112 m<sup>2</sup> à l enseigne La Foir'Fouille résultant du regroupement d'une surface existante de 612,8 m<sup>2</sup> à l enseigne Tati et de la surface correspondant à l'autorisation donnée en 2002 pour la création de 499,2 m<sup>2</sup> à l enseigne GIFI .

## 2) Les perspectives

Un des facteurs essentiels des perspectives à venir réside dans l'évolution de la demande. En 2004<sup>1</sup>, depuis le recensement de 1996, la population a crû de 12,7 % dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie comme en Province Sud. Cette croissance démographique devrait susciter de nouveaux investissements dans les années à venir dans la périphérie de Nouméa, sur la Grande Terre et les Iles Loyauté.

En particulier, le projet de réalisation d'un ensemble commercial industriel d'environ 15 000 m<sup>2</sup> dont 700 m<sup>2</sup> de surface commerciale, annoncé depuis plusieurs années, est en phase de construction. Ce complexe sera destiné à dynamiser le centre industriel de Ducos. Des commerçants indépendants pourront acquérir leur surface de vente.

Certaines autorisations ont été accordées début 2005.

- l'autorisation relative à l'agrandissement de Leader Price Bourail portant la surface de vente totale à 3 041 m<sup>2</sup> ;
- l'autorisation relative à la construction d'un centre commercial à la Baie de Citrons d'une surface de vente de 600 m<sup>2</sup> demandée par la SARL Sunset Investissement ;

---

<sup>1</sup> Estimation de la population de l'ISEE.

- l'autorisation accordée à la « SCI Le Centre » pour la construction d'une deuxième tranche comprenant un espace commercial à Ducos de 1 956 m<sup>2</sup> de surfaces de commerciales (les travaux de construction de la première tranche de 783 m<sup>2</sup> ayant commencé en 2003) ;
- l'autorisation accordée à un promoteur pour la réalisation d'une surface de bricolage et de jardinerie au 4ème km d'une surface de vente de 1 300 m<sup>2</sup> ;
- l'autorisation accordée à la S.E.M d'AGGLO pour la réalisation d'une surface globale commerciale de 874 m<sup>2</sup> de dans la future zone d'aménagement concertée (ZAC) du centre de Boulari au Mont-Dore.

### **3. L'APPROVISIONNEMENT DES DETAILLANTS**

L'arrivée des hypermarchés a modifié les rapports de force au sein du secteur de la distribution et a remis en cause des situations considérées comme acquises en limitant notamment les intermédiaires. Ainsi, les producteurs locaux traitent directement avec les hypermarchés entraînant de ce fait une restructuration des grossistes. Les grossistes de produits agricoles demeurent toutefois les fournisseurs traditionnels des grandes surfaces et des petits commerçants et possèdent le monopole de l'importation et de la distribution des produits contingentés. Leur principal avantage comparatif réside dans leurs chambres froides qui leur permettent de livrer quotidiennement. Enfin, les grossistes de produits alimentaires participent à l'appoint des produits d'appels et approvisionnent régulièrement les grandes surfaces pour les articles de certaines grandes marques.

Une grande partie de producteurs locaux dans le domaine alimentaire bénéficie de protections quantitatives ou tarifaires pour l'approvisionnement des grandes surfaces. Toutefois, les rapports qu'entretiennent ces producteurs avec les grandes surfaces de Nouméa sont déséquilibrés en raison du faible poids que représentent les volumes d'achat en leur provenance. C'est dans ce contexte qu'un travail commun, mené par les représentants du gouvernement, la Province Sud, la Direction des affaires économiques et la Chambre de commerce et d'industrie depuis deux ans, a conduit le Congrès à adopter le 6 octobre 2004, de nouvelles mesures en matière de réglementation économique. Ce texte de portée générale clarifie les relations commerciales et définit les règles en matière de concurrence. Il est entré en vigueur le 27 janvier 2005.

Les centrales d'achat, quant à elles, représentent environ un tiers de l'approvisionnement des hypermarchés et tirent leur avantage comparatif des économies d'échelle dans leur approvisionnement en commandant de très gros volumes. Ceci concerne essentiellement les produits dits « d'appel » (produits de base, fromages, vins).

### **4. LE COMMERCE AUTOMOBILE**

Le commerce automobile est un indicateur important pour le suivi de la consommation des ménages en Nouvelle-Calédonie. Quatre principaux groupes automobiles (Groupe Jeandot, Compagnie Française d'Afrique Occidentale - CFAO<sup>1</sup>, groupe Pentecost, groupe Dang) se partagent l'essentiel d'un marché où près de 30 marques sont représentées.

---

<sup>1</sup> Filiale d'un groupe métropolitain, CFAO est actionnaire de Ménard frères et détient une participation dans la société Alma Méto du groupe Pentecost.



#### *Immatriculations de véhicules*

	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	Variation 2003/2004
<b>Immatriculations de véhicules neufs.....</b>	<b>7 100</b>	<b>7 727</b>	<b>8 530</b>	<b>9 498</b>	<b>9 820</b>	<b>3,4%</b>
dont véhicules particuliers.....	5 436	6 150	6 658	7 179	6 949	-3,2%
dont véhicules utilitaires.....	1 664	1 577	1 872	1 993	2 544	27,6%
<b>Transferts de cartes grises (véhicules d'occasion).....</b>	<b>16 121</b>	<b>16 365</b>	<b>16 307</b>	<b>16 707</b>	<b>17 145</b>	<b>2,6%</b>

(1) chiffres rectifiés

Sources : ISEE

En 2004, le nombre de véhicules neufs immatriculés (9 820) a globalement progressé de 3,4 % grâce à la hausse des ventes de véhicules utilitaires (27,6 %). Toutefois, les immatriculations de véhicules de tourisme sont en diminution de 3,2 % en 2004 par rapport à 2003. Parallèlement, le marché des véhicules d'occasion se caractérise par plus de 17 000 transferts de cartes grises en 2004 (+ 2,6 %).

#### *Nombre d'employeurs et de salariés du secteur de l'automobile en 2004*

	Nombre d'employeurs	part relative	Nombre de salariés	part relative
Commerce.....	46	21,4%	523	29,8%
Réparation .....	159	74,0%	1 111	63,3%
Distribution et transport de carburant	10	4,7%	122	6,9%
<b>Total.....</b>	<b>215</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 756</b>	<b>100,0%</b>

Source : CAFAT

La réparation automobile représente près des trois quarts des employeurs et deux tiers des salariés. Il convient d'ajouter environ 474 entrepreneurs individuels qui interviennent dans le secteur automobile.

La Nouvelle-Calédonie compte 80 stations service (distributeurs de carburants intégrés dans le réseau des 10 entreprises enregistrées par la CAFAT) dont 64 en Province Sud, 13 en Province Nord et 3 en Province des Iles.

---

## § 8. LE TOURISME

---

### *Principales données sur le tourisme*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	15 248
Part du secteur dans le PIB (1999) (1).....	3,7%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT 2004 (2).....	276
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2004) (2).....	3,0%
Nombre d'employés du secteur (2004) (2).....	3 460
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2003) (2).....	5,9%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2004) (3).....	2,7%

Sources (1) : ISEE ; (2) : CAFAT ; (3) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

### 1. PRESENTATION GENERALE

Dans son baromètre du tourisme mondial, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a qualifié l'année 2004 d'excellent cru. Selon les premières données recueillies, après trois années de stagnation, le nombre de touristes internationaux atteindrait 760<sup>1</sup> millions, soit une progression de 10 % en un an. La dernière progression comparable date de 1984, année marquée par la reprise du tourisme après le marasme économique du début des années 80.

Dans ce contexte, l'Asie-Pacifique a vu sa fréquentation augmenter de 29 %, le Moyen-Orient de 20%, les Amériques de 10%, l'Afrique de 7% et l'Europe de 4%. La plus forte affluence touristique est enregistrée pour les mois de juillet et août et dans une moindre mesure juin et septembre. Sur le supplément de 69 millions de touristes en 2004, près de 50% ont profité à l'Asie et au Pacifique, 23 % à l'Europe, 16% aux Amériques, 9% au Moyen-Orient et 3% à l'Afrique.

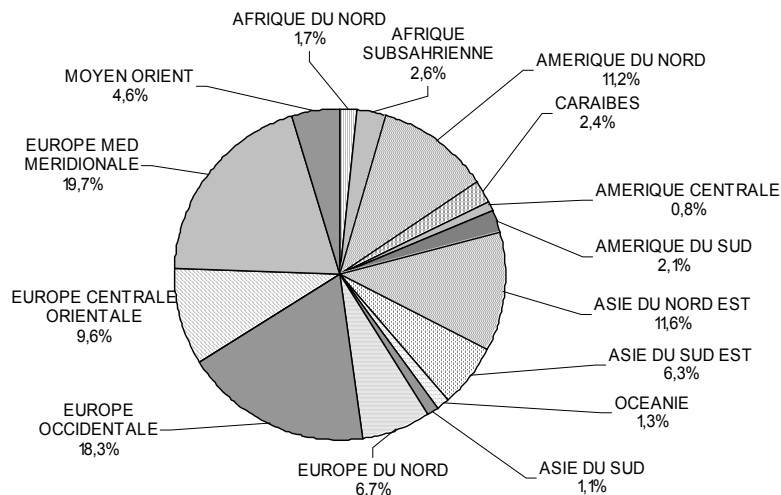
L'Europe demeure la principale destination des touristes (54,3%), suivie de l'Asie et du Pacifique (20,3%). Par ailleurs en 2002, selon l'OMT l'origine des visiteurs était à plus de 80 % régionale. Ainsi, 78 % des visiteurs de la zone Asie Pacifique en sont originaires.

En 2002, le chiffre d'affaires mondial du tourisme est évalué par l'OMT à 474 milliards de dollars. En 2001, l'objet principal des visiteurs était le tourisme (53,6%), suivi des visites de famille ou d'amis (23,6%) puis des voyages d'affaires (18,8%).

---

<sup>1</sup> Prévisions de l'OMT pour l'année 2004

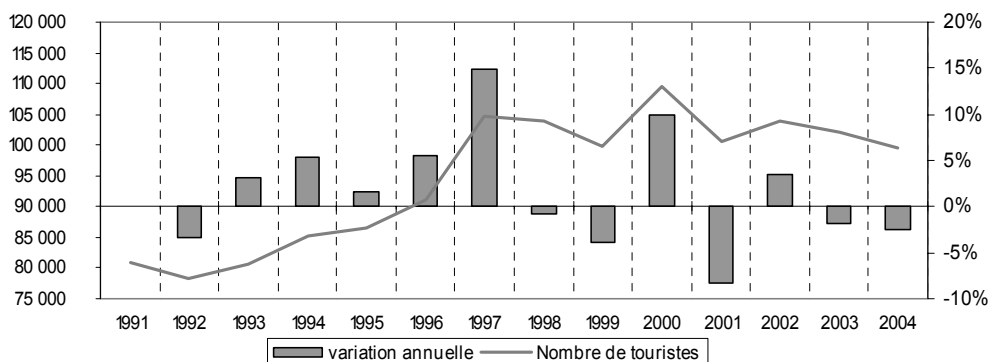
### Répartition du tourisme mondial



source : OMT

## 2. LA FREQUENTATION DE LA NOUVELLE CALEDONIE

### Arrivée des touristes



Source : ISEE

Selon les estimations de l'OMT, 10 millions de touristes ont visité l'Océanie<sup>1</sup> en 2004 (+ 13 %), la destination Nouvelle-Calédonie représente donc 1 % du tourisme Océanien. Le nombre de ses visiteurs, qui représente en 2004 plus de la moitié (51,3%) des passagers arrivés à l'aéroport de La Tountouta, est en recul de 2,4%. Depuis 1997, le nombre de touristes arrivés en Nouvelle-Calédonie stagne.

<sup>1</sup> L'Océanie comprend : Samoa, l'Australie, les Iles Cook, Fidji, la Polynésie française, Guam, Kiribati, les Iles Marshall, la Micronésie, les Iles Mariana, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, Niue, Palau, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon, Tonga, Tuvalu et le Vanuatu

### Activité touristique

	2000	2001	2002	2003	2004	Var. 04/03
Nombre de touristes (avion).....	109 587	100 515	103 933	101 983	99 515	-2,4%
Durée moyenne de séjour (jours)..	16	14	16	16	16	0,0%

Source : ISEE, Police de l'air et des frontières

A l'exception de la Polynésie française qui stagne également en 2004, les principaux pays environnants voient le nombre de leurs touristes progresser.

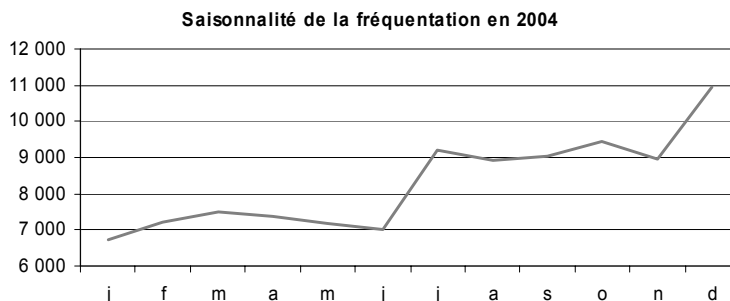
### Arrivées des visiteurs

	2003	2004 (p)	var 2003/2004
Australie.....	4 745 900	5 215 000	9,9%
Nouvelle-Zélande....	2 083 790	2 352 140	12,9%
Fidji.....	430 800	507 000	17,7%
Polynésie française..	212 767	211 893	-0,4%
Samoa.....	92 313	98 024	6,2%
Iles Cook.....	78 328	83 333	6,4%

Sources : South Pacific Tourism Organisation (p) provisoire

## 2.1 La clientèle

Les enquêtes<sup>1</sup> de conjoncture réalisées par l'IEOM auprès des chefs d'entreprises du secteur au cours de l'année 2004 ont permis d'indiquer qu'après un début d'année 2004 mitigé l'activité touristique et hôtelière se serait redressée sur le deuxième semestre.

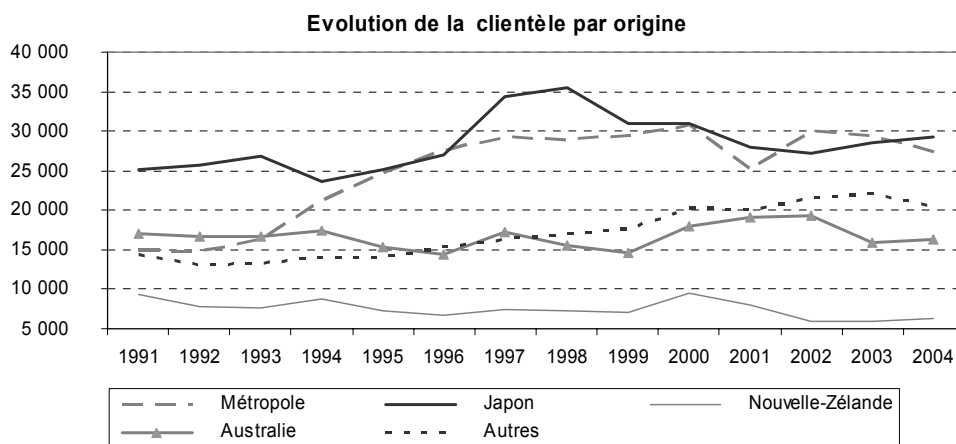


Source : ISEE

En 2004, les visiteurs voyagent principalement en Nouvelle-Calédonie pour le tourisme (54%), pour venir voir leur famille (13%) et pour affaires (11%). Les employés représentent 37% de la clientèle, suivi de la catégorie « sans profession » à 33% puis des cadres à 19%. 60 % des touristes se situent dans une tranche d'âge comprise entre 20 et 49 ans.

<sup>1</sup> Auprès d'un échantillon de 25 entreprises (1 325 salariés).

## 2.2 La répartition de la clientèle par origine



Source : ISEE

En 2004, l'origine des visiteurs est essentiellement régionale. La région Asie-Pacifique constitue plus de 65 % de la clientèle.

### ▪ Le Japon<sup>1</sup> :

Le marché japonais est le principal marché touristique de la Nouvelle-Calédonie. Il représente en 2004, près de 30 % du nombre total de touristes et progresse de 2,6 %. La destination Nouvelle-Calédonie au Japon a perdu une place en 2004, arrivant ainsi en 19<sup>ème</sup> position des destinations préférées des touristes nippons<sup>2</sup>. Après avoir dépassé les 35.000 en 1998, le nombre de visiteurs a diminué pour se stabiliser juste au dessous de la barre de 30.000 depuis 4 ans.

Les japonais voyagent principalement en couple (40%) ou avec des amis (27%) et se logent en majorité à l'hôtel (68%). Février, mars, août et décembre constituent les mois les plus fréquentés.

D'après l'enquête de JTB, les touristes japonais recherchent avant tout la nature, les paysages et le repos. En outre, ils sont plus attirés par le Pacifique sud pour la découverte d'une autre culture ou les échanges avec les autochtones. A cet effet, la destination Nouvelle-Calédonie intéresse les touristes japonais en raison notamment de la nature et des paysages, elle est également très appréciée pour ses plages. En outre, l'image de la France est assez forte en raison de la cuisine. Les souhaits concernant le shopping ou les hôtels sont moins prononcés.

<sup>1</sup> En 2004, plus de 23 000 touristes japonais se sont rendus en Polynésie française (+3,3 %) soit 11,2 % de l'ensemble des visiteurs.

<sup>2</sup> D'après le rapport 2004 de la fondation JTB - Japan Travel Bureau Fondation.

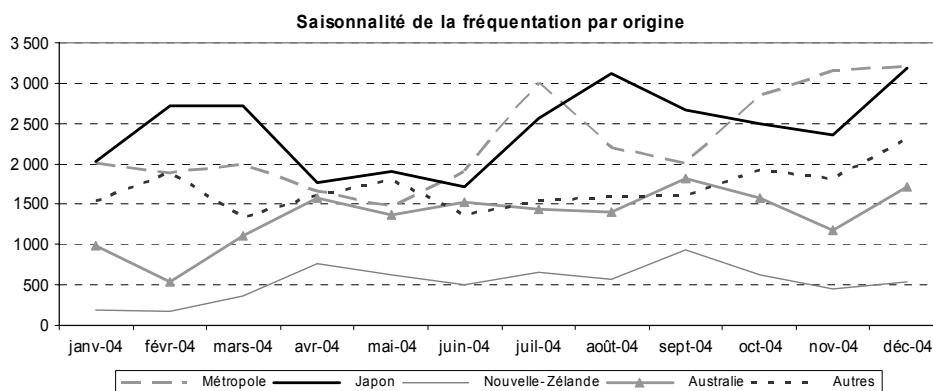
La 3ème desserte hebdomadaire Nouméa/Osaka mise en place par Aircalin le 28 octobre 2004, offre ainsi 146 sièges supplémentaires par rotation.

▪ **La France métropolitaine et le reste de l'Europe :**

Le nombre de visiteurs de la France métropolitaine diminue de 7,1 % en 2004, il représente 27,5% de la clientèle. Le choix de la destination calédonienne a pour raison première la présence d'amis ou de parents en Nouvelle-Calédonie. Cela se traduit par une durée de séjour relativement élevée, et une saisonnalité correspondant à la période des vacances estivales et scolaires en France métropolitaine (juillet-août) et le dernier trimestre de l'année.

La Nouvelle-Calédonie connaît en Europe une forte concurrence de la part des destinations « soleil » plus proches du continent, notamment de la Caraïbe. La Nouvelle-Calédonie est une destination parmi les plus lointaines de la métropole et, par conséquent, une destination chère.

La Nouvelle-Calédonie attire les grands voyageurs à la recherche de destinations nouvelles, principalement des catégories socioprofessionnelles supérieures habituées à voyager à travers le monde. Elle séduit également les seniors à la recherche d'une destination exotique, de langue et de culture française, qui soit sûre et saine.



Source : ISEE

▪ **L'Australie :**

En 2004, le flux de visiteurs australiens est en augmentation par rapport à 2003 de 1,6%, il représente 16,3% de la clientèle. Les australiens voyagent principalement en couple (30%) ou avec des amis (22%) et se logent en majorité à l'hôtel (61%). Avril, septembre et décembre constituent les mois les plus fréquentés.

Pour les australiens, la Nouvelle-Calédonie n'est pas considérée comme la première destination malgré sa proximité. Ils perçoivent la destination comme "chère" en comparaison avec les autres îles du Pacifique Sud, telles que Fidji et Vanuatu. La Nouvelle-Calédonie attire principalement les australiens qui privilégient les loisirs et les voyages indépendants. Par

ailleurs, le marché des conférences et des voyages de motivation tend à se développer. Il convient de noter que le marché de la croisière est en expansion.

En 2003, près de 28 % des 3,39 millions de touristes australiens ont visité l'Océanie, 20 % d'entre eux ont choisi la Nouvelle-Zélande et 8 % les autres îles du Pacifique. La destination Nouvelle-Calédonie n'a attiré que 0,5 % des touristes australiens.

▪ **La Nouvelle-Zélande :**

Le nombre de visiteurs en provenance de Nouvelle-Zélande est en progression de 5,6 %, il représente 6,4 % de la clientèle. Les néo-zélandais voyagent principalement en couple (32%) ou avec des amis (23%) et se logent en majorité à l'hôtel (59%). Avril, juillet et septembre sont les mois les plus fréquentés.

Les atouts de la destination Nouvelle-Calédonie sont la culture française et la proximité, mais aussi la culture mélanésienne et la variété des paysages et des activités qui la mettent à part des autres îles du Pacifique. Néanmoins, la destination est perçue comme étant « chère » et reste peu connue.

En 2003, près de 62 % des 1,37 million de touristes néo-zélandais ont visité l'Océanie, 52 % d'entre eux ont choisi l'Australie qui est la destination la plus fréquentée par les néo-zélandais. Ils ne sont que 0,4% à choisir la Nouvelle-Calédonie. En 10 ans, la Nouvelle Calédonie est passée de la 17<sup>ième</sup> à la 25<sup>ième</sup> place des destinations visitées avec un recul de 22,6% du nombre de visiteurs. Parallèlement, le nombre de touristes néo-zélandais a progressé de 72% dans le monde.

### 2.3 La durée moyenne de séjour

*Durée moyenne de séjour des touristes en Nouvelle-Calédonie* en jours

	2000	2001	2002	2003	2004
France métropolitaine.....	34	27	31	29	32
Australie.....	9	8	9	9	8
Nouvelle-Zélande.....	9	8	9	8	7
Japon.....	7	6	6	6	5
<b>Moyenne.....</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

Sources : ISEE/GIE "Nouvelle-Calédonie Tourisme"

La durée moyenne des séjours varie fortement selon la provenance des touristes. Avec une moyenne de 5 jours, les japonais effectuent les séjours les plus brefs. En 2004, les australiens et les néo-zélandais ont séjourné en moyenne 8 et 7 jours en Nouvelle-Calédonie. Les touristes métropolitains ont, pour leur part, la durée de séjour la plus longue avec 32 jours, en augmentation de 3 jours par rapport à 2003.

### 3. LE TOURISME DE SEJOUR

#### L'offre globale d'hébergement

<i>Capacité d'hébergement</i>		en nombre de chambres				
	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Province Sud.....	1 959	1 585	1 737	1 737	1 819	4,7%
<i>dont Nouméa.....</i>	<i>1 622</i>	<i>1 341</i>	<i>1 395</i>	<i>1 395</i>	<i>1 494</i>	<i>7,1%</i>
Province Nord.....	294	297	300	329	331	0,6%
Province des îles Loyauté.....	144	152	147	147	166	12,9%
<b>Total.....</b>	<b>2 397</b>	<b>2 034</b>	<b>2 184</b>	<b>2 213</b>	<b>2 316</b>	<b>4,7%</b>

Sources : Province Sud - Province Nord et Province des îles Loyauté

La capacité d'hébergement<sup>1</sup> calédonienne a augmenté en 2004 de 4,7 % grâce en partie à l'ouverture début 2004 des hôtels « Calédonia »<sup>2</sup> et « Coral Palms ex Park Royal Escapade »<sup>3</sup> pour respectivement 28 et 69 chambres, et de 19 chambres, bungalows ou cases dans les structures hôtelières de la Province des Îles. Nouméa concentre la majorité des chambres d'hôtels de Nouvelle-Calédonie avec 64,5 % du parc.

Dans leur grande majorité, les touristes japonais, néo-zélandais ou australiens choisissent un hébergement de catégorie 3 étoiles et plus (respectivement 87,9 %, 74,2 % et 65,8 % d'entre eux). Les clients métropolitains, qui traditionnellement se répartissaient dans les différents types d'hébergement, marquent leur préférence depuis deux années consécutives pour les hôtels de catégorie 3 étoiles et plus (58,5 % en 2004 contre 54,0 % en 2003 et 38,2 % en 2002). 24,3 % et 17,2 % des touristes métropolitains se sont répartis respectivement dans les catégories 2 étoiles et 1 étoile. Enfin, la clientèle résidente fréquente majoritairement les établissements de catégorie 1 étoile (67,9 %).

#### *Les hôtels classés*

	nombre d'hôtels				nombre de chambres			
	PS	PN	PI	Total	PS	PN	PI	Total
5*.....	2	0	0	2	284	0	0	284
4*.....	0	0	1	1	0	0	15	15
3*.....	5	2	0	7	510	92	0	602
2*.....	8	3	3	14	306	62	40	408
1*.....	1	3	4	8	6	43	35	84
<b>Total.....</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>32</b>	<b>1106</b>	<b>197</b>	<b>90</b>	<b>1393</b>

Sources : Province Sud - Province Nord et Province des îles Loyauté

PS Province Sud, PN : Province Nord, PI : Province des Îles

<sup>1</sup> Hôtels, résidence de tourisme, gîtes et chambres d'hôtes

<sup>2</sup> 1<sup>er</sup> février 2004.

<sup>3</sup> 1<sup>er</sup> mars 2004.



Les tarifs moyens hôteliers, toutes provinces confondues, s'échelonnent de 4 200 F CFP pour un établissement classé une étoile à 45 176 F CFP pour un hôtel classé quatre étoiles et plus.

**Prix public unitaire moyen**

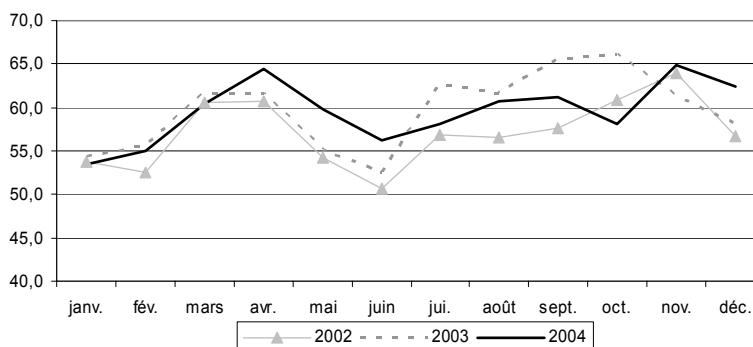
	Province Sud (hors Nouméa)	Nouméa	Province Nord	Province Iles	Prix moyen en F CFP
Prix moyen 4 étoiles et plus....	45 176	19 900	-	33 000	<b>32 692</b>
Prix moyen 3 étoiles .....	17 950	14 500	9 900	-	<b>14 117</b>
Prix moyen 2 étoiles .....	6 800	10 214	6 800	9 500	<b>8 329</b>
Prix moyen 1 étoile .....	4 200	6 200	5 500	7 900	<b>5 950</b>
<b>Prix moyen.....</b>	<b>18 532</b>	<b>12 704</b>	<b>7 400</b>	<b>16 800</b>	

Sources : Province Sud - Province Nord et Province des Iles Loyauté

**La fréquentation hôtelière**

Les touristes représentent plus de la moitié (55,7 %) des clients des hôtels de Nouméa et les résidents<sup>1</sup> 44,3 %. Par pays d'origine, les touristes japonais sont les plus nombreux (23 % de la fréquentation hôtelière totale) à fréquenter l'hôtellerie locale, suivis des touristes français et australiens (respectivement 12,7% et 12,3%).

**Coefficients d'occupation des chambres des hôtels de Nouméa en %**



Source : ISEE

En 2004, le taux d'occupation moyen sur l'année s'est maintenu par rapport à 2003. Cette situation s'explique par l'augmentation de la durée de séjour toutes clientèles confondues dans les hôtels de Nouméa (en moyenne 4,5 jours en 2004 contre 4,3 en 2003) qui entraîne une hausse du nombre de nuitées (631 729 nuitées ont été décomptées en 2004 contre 583 233 en 2003) supérieure à celle de la capacité hôtelière. En nuitées hôtelières, les résidents représentent 41,5% du total, suivis des touristes français (20,7%), puis des touristes japonais (16%) et des touristes australiens (12,7%).

<sup>1</sup> La clientèle résidente est majoritaire pour les séjours de 1 à 2 jours (population de l'intérieur et des îles en visite sur Nouméa) ainsi que pour les séjours de plus de 6 mois (résidence dans les appartels de Nouméa).

## Les autres formes d'hébergement

Si l'hôtel reste le mode d'hébergement dominant en terme de tourisme d'agrément et d'affaires, d'autres formes se sont développées. Il s'agit des gîtes ruraux, des résidences de tourisme et des campings.

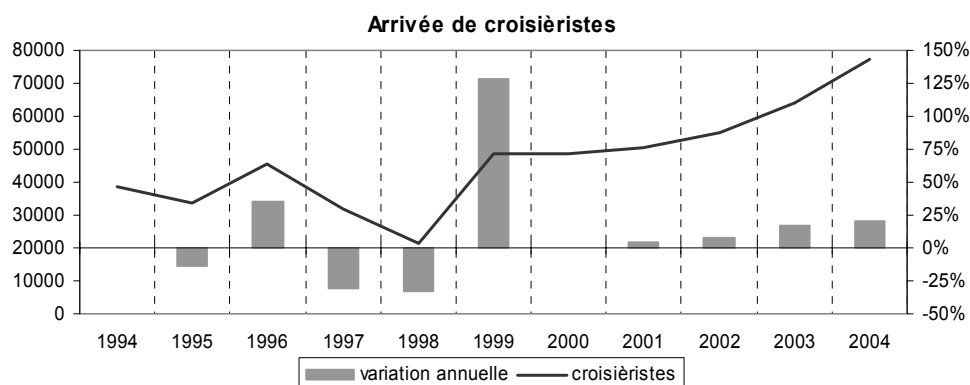
### Autres formes d'hébergement

	nombre d'établissements				nombre de chambres			
	PS	PN	PI	Total	PS	PN	PI	Total
Résidence de tourisme.....	2	0	0	2	187	0	0	187
Gîtes / Chambres d'hôtes.....	8	13	24	45	50	41	76	167
Auberge de jeunesse.....	1	0	0	1	24	0	0	24
Camping.....	19	33	23	75	0	0	303	303
<b>Total.....</b>	<b>30</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>123</b>	<b>261</b>	<b>41</b>	<b>379</b>	<b>681</b>

Sources : Province Sud - Province Nord et Province des îles Loyauté

PS Province Sud, PN : Province Nord, PI : Province des Iles

## 4. LE TOURISME DE CROISIERE



Source : ISEE

La Nouvelle-Calédonie a accueilli en 2004 plus de 77.000 croisiéristes (+ 20 % par rapport à 2003). L'activité de croisière se développe significativement depuis quelques années. Une nouvelle escale a vu le jour en 2004 à Poum et deux autres sont programmées pour 2005 à Ouvéa et à Hienghène.

Le Pacific Sky est le principal transporteur avec à son bord 67,4% des passagers faisant escale en Nouvelle-Calédonie. A noter également que près de 87% des passagers sont de nationalité australienne.

### Evolution de la croisière

	Nombre de navires	var.	Nombre de passagers	var.
1994.....	56	-	38 845	-
1995.....	41	-26,8%	33 728	-13,2%
1996.....	65	58,5%	45 665	35,4%
1997.....	40	-38,5%	31 700	-30,6%
1998.....	23	-42,5%	21 351	-32,6%
1999.....	60	160,9%	48 701	128,1%
2000.....	59	-1,7%	48 579	-0,3%
2001.....	39	-33,9%	50 671	4,3%
2002.....	44	12,8%	54 925	8,4%
2003.....	57	29,5%	64 273	17,0%
2004.....	64	12,3%	77 115	20,0%

Sources : ISEE

En plus de la croisière, il existe un tourisme de plaisance. En 2004, le nombre de plaisanciers est évalué à 1 277, en baisse de 16,8% par rapport à 2003. Cependant, ce trafic est difficile à apprécier car depuis juillet 2004, Nouméa n'est plus le seul port d'entrée autorisé en Nouvelle-Calédonie. Wé (Lifou), Koumac et Hienghène sont désormais à même de remplir les formalités d'entrée. Tous les ports ne diffusant pas le nombre d'arrivées, les informations du Port Autonome ne comptabilisent que les entrées par le port de Nouméa.

## 5. LE POIDS DU TOURISME

### Répartition des emplois directs et indirects dans le tourisme

en nombre

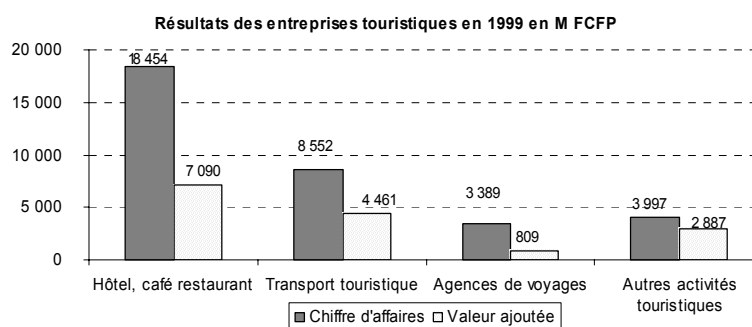
	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Transport touristique maritime.....	70	72	74	2,8 %
Transport aérien local.....	222	256	254	-0,8 %
Transport aérien international.....	403	382	399	4,5 %
Transport touristique terrestre.....	114	91	95	4,4 %
Hôtels de Nouméa.....	847	783	831	6,1 %
Hôtels et gîtes hors Nouméa.....	616	591	657	11,2 %
Location de voitures.....	41	46	49	6,5 %
Restauration.....	614	667	644	-3,4 %
Agences de voyages et de tourisme.....	218	228	236	3,5 %
Locations d'engins de plage.....	27	31	31	-
Plongée sous-marine.....	8	14	36	157,1 %
Tontouta Air Service.....	159	154	154	-
<b>Total.....</b>	<b>3 339</b>	<b>3 315</b>	<b>3 460</b>	<b>4,4 %</b>

Sources : CAFAT (salariés déclarés) / GIE " Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud"

NB : Ces chiffres ne comprennent pas les emplois induits, les artisans patentés, les non-salariés, ni les personnes qui travaillent pour le tourisme dans le secteur public. De même, certaines activités à portée touristique ne sont pas incluses (installations sportives telles que le golf, les duty-free et les casinos).

Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme est en augmentation de 4,4 % par rapport à 2003. L'hôtellerie est le premier employeur du secteur (1 488 salariés). Le transport

aérien local et international (653 personnes) occupe le second rang suivi de la restauration (644 employés). Les principales activités créatrices d'emplois ont été en 2004 par rapport à 2003 : l'hôtellerie (+ 66 emplois hors Nouméa et + 48 emplois dans Nouméa), les activités de plongée sous-marine (+ 22 emplois) et le transport aérien international (+ 17 emplois). A l'inverse, l'activité de restauration enregistre la plus forte baisse (- 17 emplois).



Source : ISEE

Les cafés, hôtels restaurants représentent 54 % du chiffre d'affaires du secteur en 1999 et 47% de la valeur ajoutée.

**Estimation des dépenses des touristes non résidents** en millions de F CFP

	2000	2001	2002	2003 (1)
Hébergement.....	5 751	4 795	5 329	5 063
Transport international...	2 723	3 039	2 842	2 842
Transport local.....	1 452	1 207	1 477	1 415
Cafés, restaurants.....	2 635	2 038	2 723	2 523
Souvenirs.....	2 168	1 987	2 289	2 190
Autres.....	1 821	1 782	2 206	2 058
Loisirs.....	529	429	483	467
<b>Total.....</b>	<b>17 079</b>	<b>15 277</b>	<b>17 349</b>	<b>16 558</b>

Sources : ISEE - (1) estimations

L'hébergement est le principal poste des dépenses (31 %) des touristes non résidents, suivi des transports (26 %).

## 6. LA PROMOTION DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Chaque Province étant compétente en matière de tourisme, trois organismes sont en charge de la promotion : le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud », le GIE « Tourisme Province Nord » et le GIE « Destination îles loyauté ». Cependant, à l'issue des assises du tourisme qui se sont déroulées en novembre 2004, un comité de pilotage du tourisme des trois Provinces de Nouvelle-Calédonie a été mis en place notamment pour coordonner l'action des trois GIE.

Les actions de promotion se font en direction des quatre principaux marchés émetteurs que sont le Japon, la France métropolitaine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour chaque marché émetteur, le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud » assure la promotion de la Nouvelle-Calédonie aussi bien au niveau des professionnels (participation aux séminaires, salons, voyage de familiarisation pour les agents de voyages, production de lettres d'informations sur la Nouvelle-Calédonie...) que du grand public (salons, campagnes de publicité dans les magazines, la presse et à la télévision, publicités conjointes avec les voyagistes, invitations de journalistes et d'équipes de télévision...).

Ainsi en 2004, Nouvelle-Calédonie Point Sud a participé à plus de 41 salons professionnels ou grands publics sur les différents marchés et 43 séminaires ont été organisés au cours desquels 2 765 agents de voyages ont été formés sur la destination. De plus, Nouvelle-Calédonie Point Sud a participé à l'accueil et au séjour de 554 journalistes du tourisme et de 310 agents de voyages, en provenance des principaux marchés émetteurs.

Au total, le budget de l'investissement promotionnel est en augmentation de 11 % en 2004 à 395 millions de F CFP contre 356 millions en 2003. Les principaux marchés à profiter de cette hausse sont le Japon et la France. En 2004, 53% du budget était affecté à la promotion de la Nouvelle-Calédonie au Japon, 20% en Australie et 17% en France et en Europe.

Par ailleurs, Maison de la France, qui assure la promotion de la France, a mis en place en automne 2003, une campagne intitulée la « France des trois océans » afin de valoriser ses collectivités d'Outre-mer. Cette opération s'est traduite par une campagne de communication sur le territoire français et également à l'étranger, particulièrement en Allemagne, en Italie, en Suisse et en Belgique. Elle s'inscrit dans un plan de relance du tourisme ultramarin initié en septembre 2002 par le Secrétariat d'Etat au tourisme en concertation avec le Ministère de l'Outre-mer.

## **7. LES PERSPECTIVES DU SECTEUR**

Les assises du tourisme qui se sont déroulées les 9 et 10 novembre 2004 ont réuni une centaine d'acteurs institutionnels et professionnels du tourisme autour de sept ateliers. Les groupes de réflexion ont relevé les principaux thèmes suivants à étudier : l'offre de produits touristiques, le marketing, l'organisation des acteurs, les transports domestiques, les transports internationaux et la formation professionnelle. L'analyse et la synthèse des travaux devraient permettre à la Nouvelle-Calédonie de se doter en 2005 d'un schéma de développement touristique destiné à relancer le secteur.

### **7.1 Province Sud**

La Province Sud constitue le principal pôle touristique en terme d'infrastructures. Actuellement sont en construction :

- l'Hôtel Ramada Plaza Nouméa : Hôtel classé 4 étoiles de 214 clés dont 112 suites. L'établissement sera exploité par l'enseigne Ramada du groupe hôtelier international Marriott et représente un investissement de 3,8 milliards de F CFP. Son ouverture est prévue au dernier trimestre 2005.

- le « Grand Mercure All Suites » de l'Anse Vata dont les travaux en cours concernent la construction de 164 appartels haut de gamme représente un investissement global de 4,7 milliards de F CFP et sera géré par une chaîne internationale (Grand Mercure Accor). Son ouverture est prévue pour la fin 2005 ;

D'autres réalisations de moindre importance sont à l'étude ; elles devraient concerner davantage une clientèle locale.

Par ailleurs, les travaux du nouvel aquarium de Nouméa (rénovation et agrandissement) devraient s'achever en 2005. Il s'étendra sur une surface de 3 000 m<sup>2</sup> et représentera un investissement d'un milliard de F CFP. Son financement est essentiellement assuré par l'Union Européenne mais aussi par la Province Sud, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, l'Etat et la mairie de Nouméa dans le cadre du contrat d'agglomération 2000-2004.

## **7.2 Province Nord**

La Province Nord cherche à sensibiliser la population sur les retombées économiques que procurent les activités touristiques tout en créant des structures (offices de tourisme, points d'informations) pour animer, coordonner et promouvoir le tourisme à l'échelon local.

En 2005, la Province va réaliser une identification géographique de tous les acteurs du tourisme. Ainsi, elle disposera d'une carte avec l'ensemble des établissements touristiques, des tables d'hôtes, des campings et de toutes les activités de loisirs. Par ailleurs, de nouvelles implantations hôtelières sont à l'étude.

## **7.3 Province des Iles**

La Province des Iles Loyauté, quant à elle, souhaite accroître la qualité des services offerts dans les gîtes et poursuit le programme de remise aux normes de ces structures lancé en 2002.

Par ailleurs, des aménagements de sites touristiques sont également prévus pour l'accueil des croisiéristes notamment à Ouvéa qui constituera une nouvelle destination pour les visiteurs australiens en 2005 grâce à un accord conclu entre la compagnie maritime P&O Australie et les autorités locales.

---

## § 9. LES TRANSPORTS

---

### *Principales données sur les transports*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	29,1 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (1999) (1).....	7,1%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT (2004) (2).....	423
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2004) (2).....	4,7%
Nombre d'employés du secteur (2004) (2).....	3 326
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2004) (2).....	5,7%
Poids du secteur dans les risques bancaires* sur les entreprises (2004) (3).....	5,8%

Sources (1) : ISEE ; (2) : CAFAT ; (3) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

## 1. LES ACTIVITES PORTUAIRES

### 1.1 La desserte maritime

Une vingtaine de compagnies maritimes, nationales ou étrangères, sont représentées en Nouvelle-Calédonie en 2004. Certaines d'entre elles se contentent de louer des emplacements ("slots") sur des navires appartenant à d'autres compagnies (qui assurent la desserte effective et régulière de la Nouvelle-Calédonie). Ces arrangements entre compagnies tendent à se généraliser au niveau mondial<sup>1</sup>.

La situation de sous capacité en moyens de transport sur les grandes lignes en 2003 s'est accrue au cours de l'année 2004. Ainsi les volumes des conteneurs n'ont cessé d'augmenter face à une capacité de transport insuffisante (minéraliers, porte-conteneurs et car-carrier). Ce phénomène associé à une hausse du coût du pétrole a causé une forte augmentation du coût d'affrètement en 2004 (+ 73 % par rapport à 2003) qui devrait se poursuivre en 2005. Les spécialistes du secteur prévoient une amélioration de la situation à partir de 2006 avec la mise en exploitation progressive de nouveaux navires. Les navires en commande représentent en effet 50 % de la flotte actuelle.

La desserte maritime de la Nouvelle-Calédonie a peu évolué en 2004 :

- La desserte Europe – Nouvelle-Calédonie est assurée par plusieurs lignes directes : le service Tour du Monde (uniquement des conteneurs) qui regroupe «CP Ship», «P & O Nedloyd», «Columbus Line», «CMA/CGM» et «Marfret» avec 12 navires et un service hebdomadaire ; les services «SeaTrade» (2 navires par mois) et «Bank Line» (1 navire par mois) qui transportent conteneurs et marchandises générales. Les transporteurs de véhicules «Hual» et «Wallenius Wilhelmsen» assurent également une ligne directe avec 1 navire par

---

<sup>1</sup> Le transport de minerai de nickel vers l'Australie, les Etats-Unis et le Japon est assuré par des minéraliers affrétés au voyage.

mois. Par ailleurs, les dessertes par transbordement sont assurées via Singapour avec la compagnie «Swire» (2 navires par mois puis 4 navires par mois en 2005) et via l'Australie ou la Nouvelle-Zélande avec «Maersk» (4 navires par mois). Il convient de noter que les taux de remplissage (fret) des navires au départ d'Europe sont élevés. Les grandes compagnies maritimes privilégient les destinations où les volumes sont très importants, tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, souvent au détriment de petits marchés comme la Nouvelle-Calédonie. Le nombre de conteneurs en provenance d'Europe est passé de 14 024 en 2003 à 14 656 conteneurs en 2004 (soit une hausse de 4,5 %).

- Le trafic Asie – Nouvelle-Calédonie, a sensiblement augmenté entre 2003 et 2004 (+ 15,7 %), passant de 3 811 conteneurs à 4 408 conteneurs. Il est assuré par 3 opérateurs (une soixantaine d'escales par an) dont 12 «car-carrier» en provenance du Japon.

- La ligne Australie – Nouvelle-Calédonie est desservie par 6 compagnies regroupées au sein de 2 opérateurs de navires. Dans un contexte de surcapacité en 2003 avec pour conséquence des taux de fret très bas, les compagnies CMA/CGM (ANL), Moana, PDL, Reef et Sofrana se sont associées dans le cadre d'un VSA (vessel sharing agreement) pour n'utiliser qu'un seul navire (plutôt que deux l'année précédente). CCS de son côté, diminue le nombre de ses touchées en Nouvelle Calédonie. Cette rationalisation des services a permis une augmentation du taux de fret sur cette ligne en 2004. Le nombre de conteneurs transportés s'est encore réduit passant de 6 306 conteneurs en 2003 à 5 900 en 2004 (- 6,4 %).

- La desserte Nouvelle-Zélande – Nouvelle-Calédonie est assurée essentiellement par 3 opérateurs avec plus de 80 escales par an représentant 3 142 conteneurs contre 2 767 en 2003 (soit une hausse de 13,6 %). Sur cette ligne les taux de fret sont restés faibles, du fait de l'offre importante d'espace et en dépit de l'augmentation des volumes transportés au cours de l'année.

- La Côte Est des Etats-Unis est desservie par la ligne Tour du Monde qui touche les ports de New York, Norfolk et Savannah.

- La Côte Ouest des Etats-Unis est desservie en transbordement via la Nouvelle-Zélande par les compagnies « ANZDL », «Fesco» et «P & O Nedloyd».

- La desserte Wallis-et-Futuna – Nouvelle-Calédonie est effectuée par 2 opérateurs et 3 compagnies maritimes (PDL et Moana qui sont associées, et Sofrana).

Deux compagnies assurent habituellement le transport maritime local des marchandises vers les Iles Loyautés : la CMI, Compagnie Maritime des Iles (à l'aide du «Lady Géraldine», et du «Havannah») et la STILES. Cependant, en ce qui concerne les navires de la STILES, le caboteur «Laura II» est resté immobilisé la majeure partie de l'année 2004 et le «Sissa Nenana» est hors service depuis le milieu de l'année 2003. Enfin, la société Tramanord assure la gestion technique, financière et administrative de la «Belema Nenema», barge automotrice construite en Nouvelle-Calédonie, qui dessert l'extrême nord de la Grande Terre, de Poum aux îles Bélep (fret essentiellement).



Sur le plan domestique, la desserte passagers des Iles Loyauté et de l'Île des Pins est assurée par le «Havannah» et le «Betico». Ce dernier appartient depuis 2004 à la société de financement Sudîles (créée par Promosud et l'ICAP).

## 1.2 Les activités

Le Port autonome de Nouméa est au dixième rang des ports français en terme de tonnage et le premier port français d'outre-mer. Outre son rôle de port d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa remplit aussi la fonction de port de transbordement pour la desserte des îles et des territoires avoisinants et de port d'expédition pour les exportations de minerais et de produits métallurgiques.

Hors nickel, le Port autonome de Nouméa a enregistré la touchée de 515 navires en 2004 (- 0,8 % sur un an) - dont 229 cargos - jaugeant plus de 4,4 millions de tonneaux correspondant à un volume transporté en hausse de 3,5 % par rapport à 2003 (1,69 millions de tonnes). Il convient de noter que le trafic conteneurisé a également enregistré une hausse de volume par rapport à 2003 (+ 2,9 %).

La desserte intérieure a été assurée par 471 rotations de navires jaugeant 1,86 millions de tonneaux, dont 142 rotations de minéraliers (comme en 2003).

**Evolution du trafic maritime** en milliers de tonnes

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/ 2003
<b>Trafic extérieur.....</b>	<b>5 490</b>	<b>5 290</b>	<b>4 686</b>	<b>5 159</b>	<b>5 350</b>	<b>3,7%</b>
Débarquement.....	1 160	1 382	1 392	1 473	1 511	2,6%
Embarquement.....	4 330	3 908	3 294	3 686	3 839	4,2%
<i>dont minerais de nickel.....</i>	<i>4 090</i>	<i>3 698</i>	<i>3 065</i>	<i>3 430</i>	<i>3 607</i>	<i>5,2%</i>
<b>Trafic intérieur .....</b>	<b>3 443</b>	<b>3 124</b>	<b>3 232</b>	<b>3 262</b>	<b>2 999</b>	<b>- 8,1%</b>
<i>dont minerais de nickel (1).....</i>	<i>3 249</i>	<i>2 924</i>	<i>3 079</i>	<i>3 118</i>	<i>2 849</i>	<i>- 8,6%</i>
<b>Trafic maritime global</b>	<b>8 933</b>	<b>8 414</b>	<b>7 918</b>	<b>8 421</b>	<b>8 349</b>	<b>- 0,9%</b>
<i>Variations annuelles.....</i>	<i>5,6%</i>	<i>- 5,8%</i>	<i>- 5,9%</i>	<i>6,4%</i>	<i>- 0,9%</i>	

Source : Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

(1) Minerais de nickel débarqués à Doniambo en provenance des centres miniers.

### Trafic maritime conteneurisé

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/ 2003
Nombre de conteneurs (1).....	53 912	54 862	61 464	67 374	69 464	3,1%
Poids (milliers de tonnes).....	448,6	448,4	478,7	514,9	529,9	2,9%

Source : Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

(1) Embarquement + débarquement

## 2. LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

### 2.1 La desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie dispose à La Tontouta (commune de Païta), à 50 km au nord-ouest de Nouméa, d'un aéroport international géré par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nouvelle-Calédonie.

La gestion de l'escale a été confiée, depuis 1994, à Tontouta Air Services (TAS), société anonyme dont les actionnaires sont la société Electricité et Eau de Calédonie (EEC) et la SCP Tontouta, société civile de participation du personnel dont les actionnaires sont les salariés de la TAS.

En application de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 en matière de droits de trafic internationaux et de programmes d'exploitation (notamment sur la délivrance de licences d'exploitation et sur l'approbation des tarifs). Les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République Française demeurent toutefois de la compétence de l'Etat.

Conséquence directe de ses nouvelles attributions, le Congrès du Territoire a créé l'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), établissement public chargé d'assurer la pérennité d'une desserte aérienne adaptée et régulière via la compagnie aérienne locale Air Calédonie International (Aircalin) à vocation internationale. Son principal objet est de représenter la Nouvelle-Calédonie dans le capital d'Air Calédonie International et de percevoir la taxe sur le fret aérien.

En 2004, cinq compagnies ont desservi régulièrement la Nouvelle-Calédonie : Air Calédonie International, Air New Zealand, Air Vanuatu, Qantas et Air France<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les vols entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie en code partage avec Air France sont assurés par les avions d'Air Calédonie International

#### Desserte hebdomadaire en 2004

Destination	Nombre de rotations	Compagnies aériennes
<b>Japon</b>	5 sur Tokyo 3 sur Osaka	Air Calédonie International et Air France en code partagé depuis 2003
<b>Nouvelle-Zélande</b>	4 sur Auckland	Air Calédonie International et Air New Zealand en code partagé depuis 2002
<b>Australie</b>	7 sur Sydney 3 sur Brisbane	Air Calédonie International et Qantas en code partagé
<b>Polynésie française</b>	1 sur Papeete	Air Calédonie International
<b>Fidji</b>	2 sur Nandi	Air Calédonie International
<b>Wallis-et-Futuna (1)</b>	2 via Nandi	Air Calédonie International
<b>Vanuatu</b>	5 sur Port-Vila	Air Calédonie International (2) et Air Vanuatu (3)

(1) 8 dessertes hebdomadaires sont également assurées par Air Calédonie International entre Wallis et Futuna.

Source : service d'Etat de l'Aviation Civile

Fondée en 1983, Air Calédonie International (Aircalin), est la compagnie la mieux implantée sur le territoire, avec 68 % des vols internationaux en 2004 dont 78 % effectués en code partagé.

Concernant le renouvellement et l'élargissement de sa flotte, Aircalin a acquis en défiscalisation trois avions neufs depuis 2003 : deux avions de type A 330-200 en 2003 d'une capacité de 271 sièges chacun qui permettent d'assurer la desserte régionale et de suppléer depuis fin mars 2003 les vols anciennement assurés par Air France entre Nouméa et Tokyo ; et en février 2004 un avion neuf de type A320-232 d'une capacité de 146 sièges afin de remplacer le Boeing 737-300. Air France maintient cependant à Nouméa son agence commerciale et assure les réservations et la vente des vols Nouméa-Paris (via Tokyo ou Osaka), qui conservent les numéros Air France (partage de codes). La destination Japon est exclusivement assurée par des appareils Aircalin.

Sur le plan domestique, plusieurs aérodromes ouverts à la circulation aérienne permettent la desserte de l'intérieur de la Grande Terre et des îles.

Dans la Province Sud, outre l'aéroport international de La Tontouta, se trouvent les aérodromes de Magenta à Nouméa, de Poé à Bourail, de Ouatom à La Foa, de l'île Ouen et de l'île des Pins. Sept sont répartis dans la Province Nord : Koné, Koumac, Touho, Ile Art (Bélep), Canala, Houaïlou et celui de Poum qui est privé. La Province des Iles Loyauté dispose, pour sa part, d'un aérodrome dans chacune des quatre îles (Lifou, Maré, Ouvéa et Tiga).

La compagnie aérienne à vocation domestique, Air Calédonie, assure une desserte régulière de l'intérieur et des îles. Elle dispose d'une flotte de trois appareils ATR 42 et d'un Dornier 228, basés à l'aérodrome de Magenta.

Détenue à 49 % par un partenaire australien « Regional Aviation », la société Aviazur, exploite un Twin otter DHC6 et s'est spécialisée dans les évacuations sanitaires de l'intérieur et des îles.

Le trafic commercial intérieur est également assuré, à la demande, par les compagnies d'hélicoptères, Hélicocéan et Hélitourisme.

## 2.2 Le trafic aéroportuaire

### 1) Le trafic passagers international

Le trafic international de l'aéroport de La Tontouta (hors passagers en transit) a progressé de 8,1 % en 2004. Cette évolution est due notamment à la progression importante du nombre de passagers sur la ligne Nouméa-Osaka. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, une aide a été mise en place suite à la loi programme de l'Outre-Mer afin de faciliter les déplacements des résidents calédoniens vers le territoire métropolitain une fois par an.

#### Trafic aérien international

	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/ 2003
<b>Mouvements d'avions</b>	<b>3 109</b>	<b>3 426</b>	<b>2 880</b>	<b>3 281</b>	<b>13,9%</b>
Avions à l'arrivée	1 549	1 711	1 485	1 640	10,4%
Avions au départ	1 560	1 715	1 395	1 641	17,6%
<b>Flux de passagers (hors transit)</b>	<b>346 767</b>	<b>355 644</b>	<b>358 328</b>	<b>387 479</b>	<b>8,1%</b>
Passagers débarquant	173 913	177 906	180 210	193 980	7,6%
Passagers embarquant	172 854	177 738	178 118	193 499	8,6%
Passagers en transit	1 210	2 144	4 878	848	-82,6%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

#### Evolution du trafic par compagnie

	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/ 2003	Part dans le trafic en 2004
Aircalin	166 752	169 930	213 992	237 101	10,8%	61,2%
Air France	96 806	103 571	69 951	64 312	-8,1%	16,6%
Qantas	50 113	58 073	52 601	57 338	9,0%	14,8%
Air New Zealand	16 841	18 296	17 044	20 146	18,2%	5,2%
Air Vanuatu	6 994	5 774	3 152	8 523	170,4%	2,2%
AOM	9 252	-	-	-	ns	ns
<b>Total compagnies régulières</b>	<b>346 758</b>	<b>355 644</b>	<b>356 740</b>	<b>387 420</b>	<b>8,6%</b>	<b>100,0%</b>
Autres (1)	9	-	1 588	59	ns	
<b>Total</b>	<b>346 767</b>	<b>355 644</b>	<b>358 328</b>	<b>387 479</b>	<b>8,1%</b>	

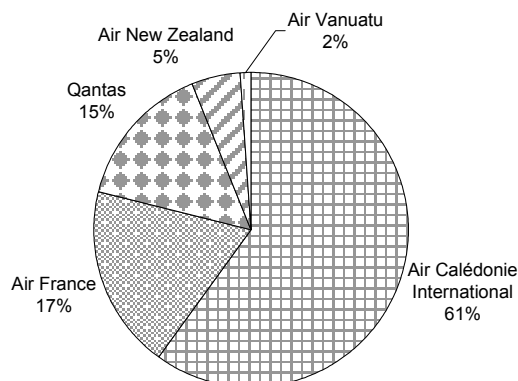
Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

(1) Vols non réguliers

La diminution globale de la fréquentation d'Air France avec 64 312 passagers transportés en 2004, résulte principalement d'un report du trafic vers la compagnie Aircalin.

Le nombre de passagers transportés par la compagnie Air Vanuatu a presque triplé depuis 2003 (+ 170,4 %). Cette évolution s'explique par la mise en place depuis décembre 2003 des 3 rotations hebdomadaires en ATR 42.

**Répartition des passagers par compagnie aérienne au départ et à l'arrivée à l'aéroport de la Tontouta**



Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Globalement, les destinations de Port-Vila et d'Osaka ont enregistré les plus fortes hausses du nombre de passagers par rapport à l'année précédente. Les destinations d'Auckland, de Tokyo, de Brisbane, de Wallis et de Sydney ont également connu une augmentation du nombre de passagers. En revanche, le nombre de passagers pour Nandi a reculé par rapport à l'année 2003. La destination de Papeete, qui a connu un certain engouement en 2003, stagne en 2004.

**Evolution du trafic de passagers des principales destinations**

	2003	2004	Variations 2004/2003	Part relative en 2004
Tokyo.....	92 873	98 296	5,8%	25,4%
Sydney.....	92 893	98 169	5,7%	25,3%
Auckland.....	40 523	43 509	7,4%	11,2%
Osaka.....	38 294	45 810	19,6%	11,8%
Brisbane.....	34 538	37 815	9,5%	9,8%
Mata Utu.....	19 728	21 412	8,5%	5,5%
Papeete.....	17 819	17 788	- 0,2%	4,6%
Port-Vila.....	17 996	21 597	20,0%	5,6%
Nandi.....	3 664	3 083	- 15,9%	0,8%

Source : Service d'Etat de l'aviation civile

**2) Le trafic fret international**

Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement orientées vers le transport de passagers, le fret ne constituant qu'une activité annexe. En conséquence, les capacités disponibles ne répondent pas toujours aux besoins en termes de fréquences et de destinations, ce qui conduit à des transbordements, notamment aux escales de Tokyo et de Sydney, et donc à des pertes de temps et des coûts supplémentaires.

Cette situation commune à la plupart des Etats insulaires du Pacifique Sud s'explique en partie par le niveau relativement faible des échanges commerciaux entre les pays de la région notamment en ce qui concerne l'acheminement des produits frais.

Le trafic international de fret a enregistré une hausse par rapport à 2003.

**Trafic international de fret sur La Tontouta**

en tonnes

	2000	2001	2002	2003	2004	Variation 2004/ 2003
Fret à l'arrivée et au départ.....	5 243	5 061	5 105	4 671	5 290	13,3%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Quatre compagnies assurent 98,1 % du transport de fret : Air Calédonie International, qui se situe au premier rang avec 4 488 tonnes en 2004, Qantas, loin derrière en seconde position avec 453 tonnes, Air New Zealand qui occupe la troisième position avec 218 tonnes de fret et Air Vanuatu qui a transporté 33 tonnes de fret en 2004.

**3) Le trafic intérieur de passagers et de fret**

L'aérodrome de Magenta est l'aéroport intérieur le plus important. Le nombre de passagers augmente en 2004. Cette évolution fait suite à la mise en place en 2003 d'un plan de redressement par la compagnie Air Calédonie qui assure la plupart des mouvements commerciaux intérieurs (98,2 % du trafic intérieur de passagers, 83,5 % des mouvements intérieurs et la quasi-totalité du fret local). Ce plan de redressement a instauré dès novembre 2003 la suppression des lignes directes inter-îles et mis en place au départ de Nouméa une augmentation de la fréquence des liaisons vers les îles (presque trois fois supérieures<sup>1</sup>).

**Trafic aérien sur l'aéroport de Magenta (hors transit)**

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/ 2003
<b>Mouvements d'avions</b>	<b>12 503</b>	<b>11 631</b>	<b>11 155</b>	<b>10 530</b>	<b>9 987</b>	<b>-5,2%</b>
Avions à l'arrivée	6 234	5 803	5 560	5 255	4 981	-5,2%
Avions au départ	6 269	5 828	5 595	5 275	5 006	-5,1%
<b>Flux de passagers</b>	<b>288 322</b>	<b>282 078</b>	<b>269 524</b>	<b>272 211</b>	<b>282 509</b>	<b>3,8%</b>
Passagers débarquant	145 270	142 187	136 503	137 044	141 855	3,5%
Passagers embarquant	143 052	139 891	133 021	135 167	140 654	4,1%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

D'autres aéroports domestiques ont connu des flux soutenus en 2004 : l'aérodrome de Lifou a enregistré 97 641 passagers, suivi de celui de l'île des Pins avec 79 545, l'aérodrome d'Ouvéa a compté 51 470 passagers et celui de Maré, 48 348 passagers. La fréquentation enregistrée dans ces quatre aéroports a représenté globalement le même nombre de passagers étant passés par Magenta.

<sup>1</sup> Ce plan induit mécaniquement une augmentation du trafic.

S'agissant du fret, son volume atteint 846 tonnes<sup>1</sup> en 2004 (- 5,2 % par rapport à 2003). Le fret aérien intérieur est fortement concurrencé par le trafic maritime.

### **2.3 Les perspectives pour 2005**

L'année 2005 verra le lancement du réaménagement de l'aéroport international de La Tontouta. Afin d'absorber les 400 000 passagers qui le fréquentent annuellement et de prévoir les augmentations du trafic dans les années à venir, la CCI devrait investir 5,6 milliards de F CFP dans une nouvelle aérogare dont l'achèvement est prévu au premier trimestre 2008.

La compagnie Air Calédonie prépare également un plan de redressement qui inclut le renouvellement de sa flotte avec l'achat de 3 nouveaux ATR 42-500 d'ici 2006, une réduction de la masse salariale et la recherche d'une étroite collaboration avec la compagnie Air Vanuatu, dont Air Calédonie a déjà en charge une partie de la maintenance.

---

## **§ 10. LES SERVICES MARCHANDS**

---

### **1. LE CONTEXTE**

Le secteur des services (marchands et non marchands) est le deuxième secteur en terme de contribution à la valeur ajoutée (services rendus aux entreprises 4,5 % et services rendus aux ménages 16,9%). Les services représentent 21,4 % de la valeur ajoutée totale avec 79,8 milliards<sup>2</sup> de F CFP. Les services rendus aux ménages dégagent à eux seuls pour l'année 1999 une valeur ajoutée de 62,9 milliards de F CFP. Hors services non marchands (éducation, santé et action sociale<sup>3</sup>) la valeur ajoutée des services aux particuliers serait de l'ordre de 54 milliards de F CFP (soit environ 14% de l'ensemble de la valeur ajoutée).

---

<sup>1</sup> Y compris le fret postal.

<sup>2</sup> Comptes économiques de 1 999, dernière donnée disponible.

<sup>3</sup> Les services non marchands sont abordés dans le chapitre 1 section 11.

**Nombre d'entreprises de services marchands non financiers au 31 décembre 2004**

	Aucun salarié	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total
<b>Services aux entreprises.....</b>	<b>2 410</b>	<b>300</b>	<b>90</b>	<b>35</b>	<b>39</b>	<b>2 874</b>
Location sans opérateur.....	167	37	8	3	2	217
Activité informatiques.....	162	20	7	2	2	193
Recherche et développement.....	16	3	2		4	25
Services fournis principalement aux entreprises (1).....	2 065	240	73	30	31	2 439
<b>Services aux particuliers.....</b>	<b>8 077</b>	<b>601</b>	<b>110</b>	<b>46</b>	<b>40</b>	<b>8 874</b>
Réparation automobile.....	385	84	7		3	479
Hôtels et restaurants.....	655	197	74	39	25	990
Activité immobilières (2).....	4 259	155	18	4	4	4 440
Activités récréatives, culturelles et sportives (3).....	2 319	90	11	1	7	2 428
Services personnels.....	459	75	-	2	1	537
<b>Postes et télécommunications.....</b>	<b>37</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>51</b>
<b>Total.....</b>	<b>10 524</b>	<b>908</b>	<b>201</b>	<b>84</b>	<b>82</b>	<b>11 799</b>

Source : ISEE

(1) Les services fournis principalement aux entreprises regroupent : les activités juridiques, comptables, le conseil, l'architecture, l'ingénierie, le contrôle et l'analyses techniques, la publicité, la sécurité, le travail intérimaire, le nettoyage et services fournis principalement aux entreprises.

(2) Les activités immobilières regroupent : les activités immobilières pour compte propre, les locations de biens immobiliers et les activités immobilières pour le compte de tiers. 74 % des entreprises sont des sociétés civiles.

(3) Les activités récréatives regroupent les activités cinématographiques, la vidéo, la radio, la télévision, la presse, les activités artistiques, les autres activités culturelles, les activités liées au sport et les activités récréatives.

Au total, 11 799 entreprises de services marchands sont recensées en Nouvelle-Calédonie en 2004 contre 7 118 en 1995 soit une progression de 66%. Les entreprises de services aux particuliers sont les plus nombreuses (75%). Près de 90% des entreprises sont des structures sans salariés.

**Nombre d'emplois salariés\* des services marchands non financiers**

	1995	2004	var. 2004/1995
<b>Services aux entreprises</b>	<b>2 069</b>	<b>4 078</b>	<b>97,1%</b>
Location sans opérateur.....	87	219	151,7%
Activité informatiques.....	80	173	116,3%
Recherche et développement.....	195	182	-6,7%
Services fournis principalement aux entreprises.....	1 707	3 504	105,3%
<b>Services aux particuliers</b>	<b>3 638</b>	<b>5 525</b>	<b>51,9%</b>
Réparation automobile.....	284	423	48,9%
Hôtels et restaurants.....	2 175	3 028	39,2%
Activité immobilières.....	471	582	23,6%
Activités récréatives, culturelles et sportives.....	568	1 322	132,7%
Services personnels.....	140	170	21,4%
<b>Postes et télécommunications.....</b>	<b>230</b>	<b>408</b>	<b>77,4%</b>
<b>Total.....</b>	<b>5 937</b>	<b>10 011</b>	<b>68,6%</b>

Source : ISEE \* hors fonctionnaires

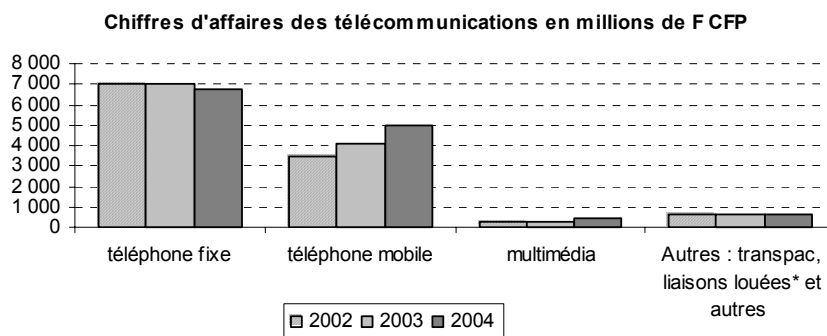
En 2004, le secteur des services marchands emploie plus de 10.000 salariés (hors fonctionnaires) en progression de près de 69 % entre 1995 et 2004.



## 2. LES SERVICES DE COMMUNICATIONS

### 3.1 L'activité

Le chiffre d'affaires des télécommunications de l'OPT s'élève à 12,9 milliards de F CFP en 2004 (en hausse de 6,6 % par rapport à 2003), principal opérateur dans le domaine des télécommunications.



Source : OPT

En 2004, la téléphonie fixe et mobile représente respectivement 52,6 % et 38,9 % des recettes globales de télécommunications. 3,6 % des recettes globales de télécommunications reviennent au service du multimédia.

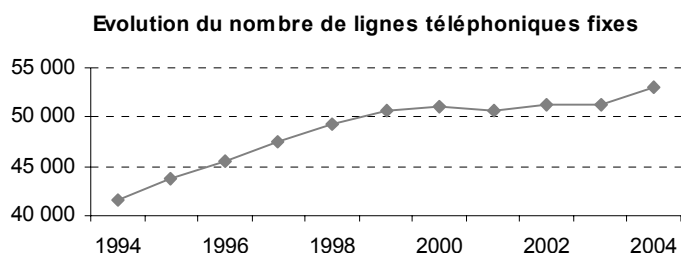
### 3.2 La téléphonie fixe

Les recettes du téléphone fixe sont en recul de 3,8 % en 2004, principalement en raison de la baisse des tarifs<sup>1</sup> survenues au cours de l'année. En 2004, le nombre d'abonnés au téléphone fixe s'élève à 52 951, en progression de 3,2 %. 83 % du parc est constitué de lignes fixes ordinaires (+ 2% entre 2003 et 2004) et 17 % de canaux numéris (+9,1 % entre 2003 et 2004). Le taux de pénétration<sup>2</sup> de la téléphonie fixe en 2004 est de 23,8 %.

---

<sup>1</sup> Cf note sur les prix.

<sup>2</sup> Rapport entre le nombre d'abonnés et la population (221 958)



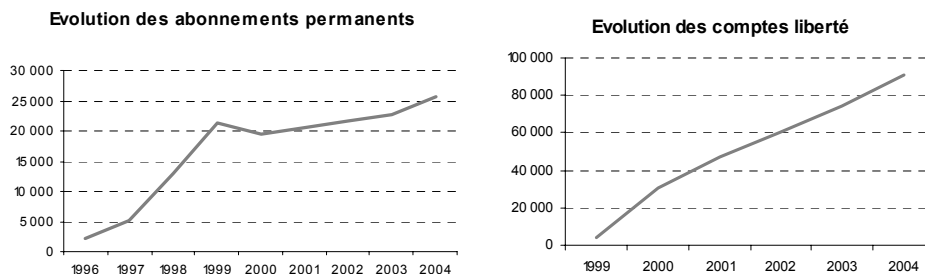
Source : OPT

Entre 1994 et 2004, le nombre d'abonnements a progressé de 27,3 %.

### 3.3 La téléphonie mobile

La téléphonie mobile représente près de 39 % du total des recettes des télécommunications en 2004, soit un chiffre d'affaires de 4,9 milliards de F CFP (+ 21,2 % par rapport à 2003).

Entre 1999 et 2004, le nombre des lignes de téléphonie mobile a pratiquement quintuplé. Avec un total de 116 443 mobiles, dont 25 562 abonnements permanents et 90 881 comptes Liberté, la téléphonie mobile progresse de 20 % entre 2003 et 2004. Dans le détail, les comptes liberté (cartes prépayées) progressent de 22 % et les abonnements permanents de 13 %.



Source : OPT

En 2004, le service des comptes liberté représente 78 % du parc de téléphones mobiles contre 16,6 % en 1999<sup>1</sup>. Parallèlement, les abonnements permanents<sup>2</sup> représentent 22 % du parc de téléphones mobiles en 2004 contre 83 % en 1999. En 2004, le taux de pénétration de la téléphonie mobile a été de 54,5<sup>3</sup> %.

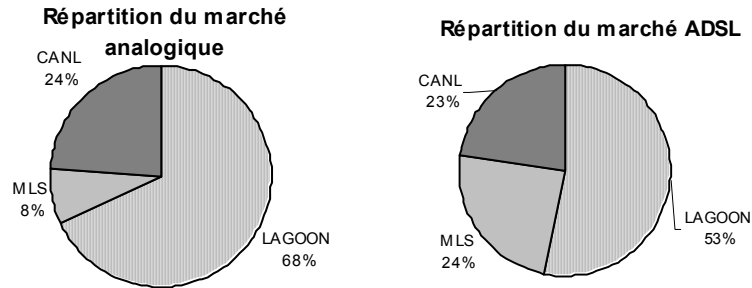
<sup>1</sup> Service lancé en décembre 1999

<sup>2</sup> Service lancé en janvier 1996

<sup>3</sup> Rapport entre le nombre d'abonnés et la population (221 958)

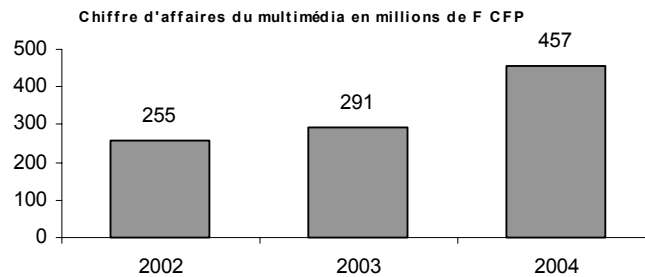
### 3.3 L'Internet

S'agissant du réseau internet (traditionnel RTC et haut débit ADSL), quatre fournisseurs d'accès (CANL, OFFRATEL et MLS) proposent leurs services via le réseau des lignes l'OPT. Sur environ 18.000 abonnements multimédia, 30 % concernent l'ADSL à fin décembre 2004. Fin 2002, le nombre d'abonnements analogique et numérique s'élevait à 14.000.



Source : Fournisseurs d'accès et estimations.

Avec le lancement de la technologie à haut débit ADSL grand public pour l'OPT (Optimo 125) en mai 2004, le chiffre d'affaires du secteur multimédia de l'OPT a enregistré une croissance de 57 % en 2004 dont une croissance de plus de 110 % pour l'ADSL. Le nombre d'abonnés au réseau ADSL a plus que triplé par rapport à 2003 en approchant les 5 500 abonnés.



source : OPT

## § 11. LES SERVICES NON MARCHANDS

L'éducation, la santé et l'action sociale font partie des « services principalement rendus aux ménages<sup>1</sup> » qui représentent 17 % de la valeur ajoutée de la Nouvelle-Calédonie en 1999<sup>2</sup>. C'est la seconde branche en importance derrière le secteur public<sup>3</sup> (26 % de la valeur ajoutée).

### 1. L'ÉDUCATION

Entre 1989 et 1996, la part de la population ayant un niveau d'enseignement supérieur a progressé de 6 points passant de 4,5 % à 10,5 %. Parallèlement, le taux de personnes non scolarisées demeure important (5,7 %).

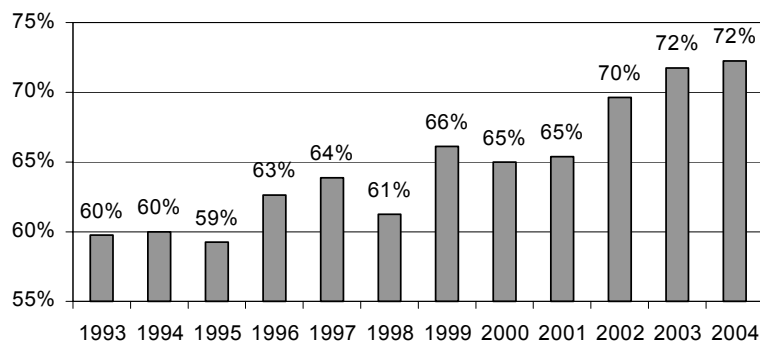
*Niveau d'étude de la population de 14 ans ou plus sur les recensements de 1989 et 1996*

	Pas de scolarisation	Premier degré (1)	Second degré dont :		Université ou grande école (4)
			1er cycle (2)	2e cycle (3)	
<b>Nouvelle Calédonie en 1989</b>	5,2%	52,5%	37,8%		4,5%
<b>Nouvelle Calédonie en 1996</b>	5,7%	28,9%	30,2%	24,6%	10,5%
. Province des Iles Loyauté.....	11,5%	33,1%	36,8%	15,5%	3,2%
. Province Nord.....	5,4%	42,6%	32,1%	15,7%	4,1%
. Province Sud.....	5,1%	24,5%	28,9%	28,3%	13,3%

(1) Écoles maternelles et primaires, (2) Collèges, (3) Lycées, (4) Y compris les Classes Supérieures des Lycées.

Sources : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, ISEE

#### Evolution du taux de réussite au baccalauréat



Source : ISEE, Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie

<sup>1</sup> Cette branche regroupe les activités immobilières (50 % de la valeur ajoutée), les hôtels restaurants (14 %), l'éducation, la santé et l'action sociale (14 %), les services personnels et domestiques (10 %), autres (12 %).

<sup>2</sup> Dernière date disponible pour les comptes économiques.

<sup>3</sup> Cette branche est essentiellement composée des salaires versés par les unités du secteur public.

## 1.1 Les Etablissements scolaires

### Nombre d'établissements scolaires publics et privés en 2004

	Province des Iles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie
<b>Premier degré</b> .....	<b>74</b>	<b>92</b>	<b>119</b>	<b>285</b>
<b>Second degré :</b> .....	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>47</b>	<b>89</b>
. Collèges + SEGPA (1).....	11	19	29	59
. Lycées d'enseignement général.....	1	2	6	9
. Lycées professionnels + ALP (2).....	2	7	12	21
<b>Classes supérieures des lycées</b> .....	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total</b> .....	<b>88</b>	<b>120</b>	<b>170</b>	<b>378</b>

(1) Sections d'enseignement général et professionnel adapté, (2) annexe de lycée professionnel

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

## 1.2 Les effectifs

### Répartition du personnel enseignant chargé de classe en 2004

	Premier degré	Second degré	Classes supérieures des lycées	Total
Province des Iles Loyauté	299	268	0	567
Province Nord	466	491	0	957
Province Sud	1112	1855	94	3061
<b>Total</b>	<b>1877</b>	<b>2614</b>	<b>94</b>	<b>4585</b>

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

### Population scolaire par niveau

en nombre

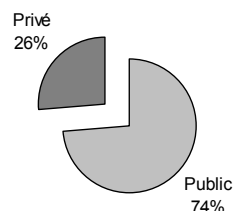
	2002	2003	2004	Variations 2003/2004
<b>Premier degré :</b> .....	<b>37 056</b>	<b>37 057</b>	<b>37 049</b>	<b>-0,02%</b>
. Pré-élémentaire .....	13 504	13 556	13 527	-0,2%
. Élémentaire .....	23 044	23 006	23 031	0,1%
. Enseignement spécial (CLIS + DIM (1)) .....	508	495	491	-0,8%
<b>Second degré :</b> .....	<b>29 867</b>	<b>30 599</b>	<b>31 543</b>	<b>3,1%</b>
. Collèges .....	18 375	18 720	19 060	1,8%
. Lycées .....	5 486	5 579	5 841	4,7%
. Lycées professionnels .....	6 006	6 300	6 642	5,4%
<b>Etudes supérieures :</b> .....	<b>2 559</b>	<b>2 681</b>	<b>2 935</b>	<b>9,5%</b>
. IUFM.....	87	63	71	12,7%
. Classes supérieures des lycées.....	516	578	632	9,3%
. Université.....	1 956	2 040	2 232	9,4%
<b>Total</b> .....	<b>69 482</b>	<b>70 337</b>	<b>71 527</b>	<b>1,7%</b>

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

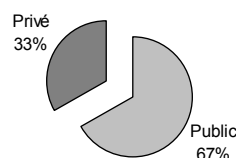
(1) CLIS: Classe d'Intégration Scolaire; DIM: Déficiant Intellectuel Moyen

En dix ans, le nombre d'élèves a augmenté de 14,6 %. La progression a été plus significative pour le second degré (+ 26 %) que pour le premier degré (+ 4,3 %). En 2004, 53,5 % des élèves sont au premier degré et 45,6 % au second degré.

**Répartition de la population scolaire du premier degré en 2004**



**Répartition de la population scolaire du second degré en 2004**



Source : Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie

La part des élèves du second degré dans l'enseignement public est restée stable depuis dix ans (67 % en 2004 contre 65 % en 1994), alors que celle des élèves du premier degré a progressé (74 % en 2004 contre 70 % en 1994).

## 2. LA SANTE

Le secteur de la santé emploie près de 2 254 professionnels<sup>1</sup> en Nouvelle-Calédonie en 2004. Avec un taux de mortalité de 5,1 ‰ en 2003, la Nouvelle-Calédonie est loin du niveau de la Métropole (9,1 ‰). Les principales causes médicales de décès en 2002<sup>2</sup> sont liées aux tumeurs (26,5 %), aux maladies de l'appareil circulatoire (23,4 %), aux lésions traumatiques et empoisonnements (15 %), aux symptômes et états morbides mal définis (9,8 %) et aux maladies de l'appareil respiratoire (8,8 %). Les accidents de la route ont également représenté 5,2 % des décès en 2002.

### 2.1 Les professionnels de la santé

#### *Densité des professions médicales en 2004 (1) pour 100 000 habitants*

	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine (2)
Médecins généralistes.....	109	162
Médecins spécialistes.....	110	173
Chirurgiens-dentistes.....	55	68
Sages-femmes.....	149	98
Infirmiers.....	594	692
Pharmaciens.....	45	105
Kinésithérapeutes.....	51	93

(1) Calculé sur une base de 222 000 habitants au 1er janvier 2004, (2) Chiffres de 2002

Source : DTASS

<sup>1</sup> Les professionnels de la santé concernés sont les médecins généraux et spécialistes, les chirurgiens dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes.

<sup>2</sup> Sources : DTASS, ISEE

De 1998 à 2004, la densité de médecins (généralistes et spécialistes) a augmenté de 14,6 %, passant de 190,7 en 1998 à 218,5 en 2004 pour 100 000 habitants. En parallèle, le nombre de médecins (généralistes et spécialistes) est passé de 390 à 485 sur la même période (+ 24,4 %).

Le nombre des autres professions de santé a largement augmenté entre 1998 et 2004 : le nombre d'infirmiers a presque doublé passant de 776 à 1318, le nombre de kinésithérapeutes est passé de 81 à 114, celui des chirurgien dentistes de 101 à 123, celui des sages-femmes de 60 à 87 et celui des pharmaciens de 81 à 127 sur la même période.

Dans l'ensemble, les densités de ces professions médicales restent inférieures à celles constatées en Métropole, excepté pour les sages-femmes dont la concentration sur le territoire est particulièrement élevée (149 pour 100 000 femmes en âge de procréer, contre 98 en Métropole). Ce phénomène s'explique notamment par le nombre moyen d'enfants par femme en Nouvelle-Calédonie, supérieur à celui constaté en Métropole, soit respectivement 2,3 et 1,9 en 2003.

Notons également que la répartition des médecins par province est assez hétérogène : la densité de médecins généralistes dans les Provinces Sud, Nord et des Iles est de respectivement 122, 84 et 76 pour 100 000 habitants. Ce phénomène se révèle plus important pour les médecins spécialistes dont la densité est de respectivement 152, 30 et 0 pour 100 000 habitants dans les Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté.

## 2.2 Les équipements médico-sociaux

Parallèlement à une réduction du nombre de lits pour le court séjour dans l'ensemble des disciplines médicales en Nouvelle-Calédonie entre 1993 et 2002 (- 17,5 %), la part du privé a progressé passant de 18 % à 23 % des lits sur la même période. Le nombre de lits en moyen et long séjour est également en recul entre 1993 et 2002 (- 21,5 %). Dans ce domaine médical, la part du privé reste faible (environ 2 % des lits depuis 1993).

### Les infrastructures médicales en Nouvelle-Calédonie

nombre de lits pour le court séjour	2000	2001	2002	2003	Variations 2003/2002
Médecine.....	413	405	366	423	15,6%
Chirurgie.....	263	250	224	233	4,0%
Obstétrique.....	136	129	136	141	3,7%
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire.....	45	40	40	43	7,5%
<b>Total.....</b>	<b>857</b>	<b>824</b>	<b>766</b>	<b>840</b>	<b>9,7%</b>
Nombre de lits court séjour pour 1 000 habitants.....	4,0	3,8	3,5	3,8	8,6%
Nombre de lits en psychiatrie (1).....	182	183	190	ND	3,8%
Nombre de lits en moyen séjour (1).....	45	55	45	ND	-18,2%
Nombre de lits en long séjour (1).....	76	76	79	ND	3,9%
<b>Total.....</b>	<b>303</b>	<b>314</b>	<b>314</b>	<b>ND</b>	<b>0,0%</b>
Evacuations sanitaires hors de Nouvelle-Calédonie.....	1 690	1 730	1 911	2 026	6,0%

(1) Les variations sont calculées entre 2001 et 2002

Source : DTASS

Lorsque les traitements ne sont pas réalisables en Nouvelle-Calédonie, les malades sont transférés vers l'Australie (90 % des cas) ou la Métropole. Le nombre d'évacuations sanitaires a plus que doublé en six ans, pour atteindre 2 026 en 2004.

**Indice d'équipement en lits pour 1000 habitants en 2003 (1)**

	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine (2)
Médecine.....	1,9	2,2
Chirurgie.....	1,1	1,9
Obstétrique.....	0,6	0,4
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire.....	0,2	nd
<b>Total.....</b>	<b>3,8</b>	<b>4,5</b>

(1) Calculé sur une base de population de 220 000 habitants au 1er janvier 2003, (2) Chiffre du 1er janvier 2001

Source : DTASS

### 2.3 La consommation médicale

En dépit d'une hausse constante, la consommation médicale par habitant est moins élevée en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole. Cela s'explique notamment par la pyramide des âges de la population, les jeunes étant moins consommateurs de soins, mais aussi par les dépenses de formation et de recherche beaucoup moins élevées en Nouvelle-Calédonie.

**Consommation médicale en 2002**

en F CFP

	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine
Consommation médicale totale par habitant (1).....	185 983	270 406

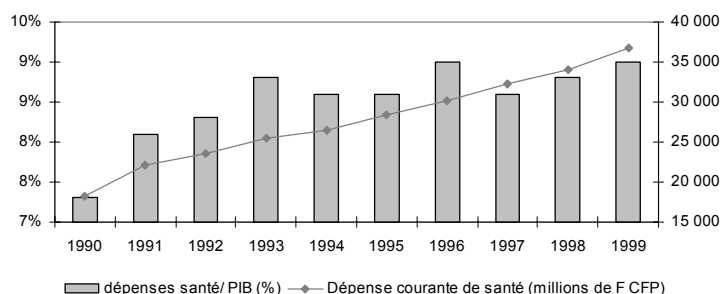
(1) Valeur des biens et services médicaux utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels de santé

Source : DTASS

En dix ans, la consommation médicale par habitant a progressé de 59 %, passant de 116 956 F CFP à 185 983 F CFP, alors que la population moyenne estimée de la Nouvelle-Calédonie n'a progressé que d'environ 22 %. De même, la part des dépenses de santé dans le PIB est passée de 7,3 % en 1990 à 9,0 % en 1999. En France métropolitaine ces dépenses représentaient 8,3 % du PIB en 1999.

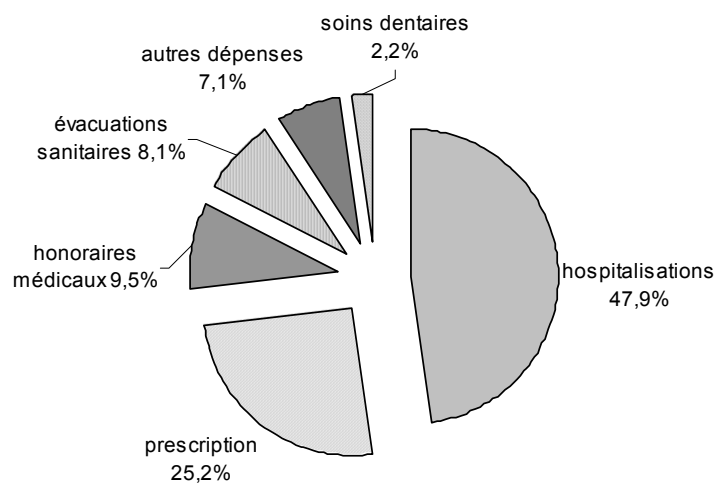


### Evolution de la part de la dépense courante de santé dans le PIB



Parallèlement à la hausse des dépenses de santé, les remboursements de prestations<sup>1</sup> (CAFAT, mutuelles, provinces et contribution publique) sont également en augmentation (+ 10,6 % entre 2001 et 2002). Parmi les prestations remboursées, les dépenses d'hospitalisation sont les plus importantes (48 % des prestations remboursées) et 80 % de ces dépenses concernent le secteur public.

### Répartition des prestations médicales remboursées en 2002



Source : DTASS

<sup>1</sup> Les remboursements des dépenses de santé sont abordés dans la note « cadre social ».



## CHAPITRE II

### L'évolution monétaire et financière

# Section 1

## Le système bancaire

---

### § 1. L'ORGANISATION BANCAIRE

---

#### 1. LE SYSTEME BANCAIRE CALEDONIEN

##### 1.1 Le système bancaire calédonien

A la fin de l'année 2004, la Nouvelle-Calédonie comptait 10 établissements de crédit locaux répartis de la façon suivante :

- 5 banques FBF (Banque calédonienne d'investissement, Banque de Nouvelle-Calédonie, Banque nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie, Société générale calédonienne de banque et la Caisse d'épargne et de prévoyance de Nouvelle-Calédonie) ;
- 5 sociétés financières (Crédit calédonien et tahitien, Crédit commercial de Nouméa, Caisse de Crédit agricole mutuel, Nouméa crédit et GE MONEY) ;

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des postes et télécommunications<sup>1</sup> (OPT) qui propose, outre les comptes-chèques postaux (CCP), des produits d'assurance de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) et des produits d'épargne de la Caisse nationale d'épargne (CNE).

Aucune institution financière spécialisée ni banque de réseau mutualiste n'est implantée localement.

---

<sup>1</sup> L'OPT est devenu un Etablissement public territorial depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Ce transfert découle directement des accords de Nouméa.

### *Nombre d'établissements de crédit*

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
<b>• Etablissements de crédit locaux (1)</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
– Banques FBF	5	5	5
– Banques mutualistes ou coopératives	–	–	–
– Sociétés financières	5	5	5
– Institutions financières spécialisées	–	–	–
<b>• Etablissements de crédit hors zone d'émission (2)</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
– Banques FBF	–	–	–
– Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1
– Sociétés financières	1	1	1
– Institutions financières spécialisées	5	4	5
<b>Total EC (1) + (2)</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>

En complément du système bancaire local, 7 établissements de crédit, situés hors zone d'émission, interviennent en Nouvelle-Calédonie. Ces établissements sont l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer<sup>1</sup> (SOGEFOM) et la CASDEN Banques Populaires qui est représentée par la SGCB. La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui n'est pas un établissement de crédit au sens du code monétaire et financier mais qui a été intégrée, par convention, dans la catégorie « Institutions financières spécialisées » des établissements de crédit hors zone d'émission, intervient également localement. Elle dispose d'une direction locale depuis septembre 2004. Il convient également de noter que Natexis-Banques populaires, qui avait cessé son activité en Nouvelle-Calédonie fin 2002, intervient à nouveau en Nouvelle-Calédonie depuis le quatrième trimestre 2004.

## **1.2 Les guichets**

Le nombre de guichets bancaires a légèrement reculé en 2004. Le réseau d'agences bancaires représentait, il y a peu, un indice du niveau de bancarisation d'un territoire. Cette situation doit être aujourd'hui relativisée avec le développement de la monétique et de la banque à distance.

---

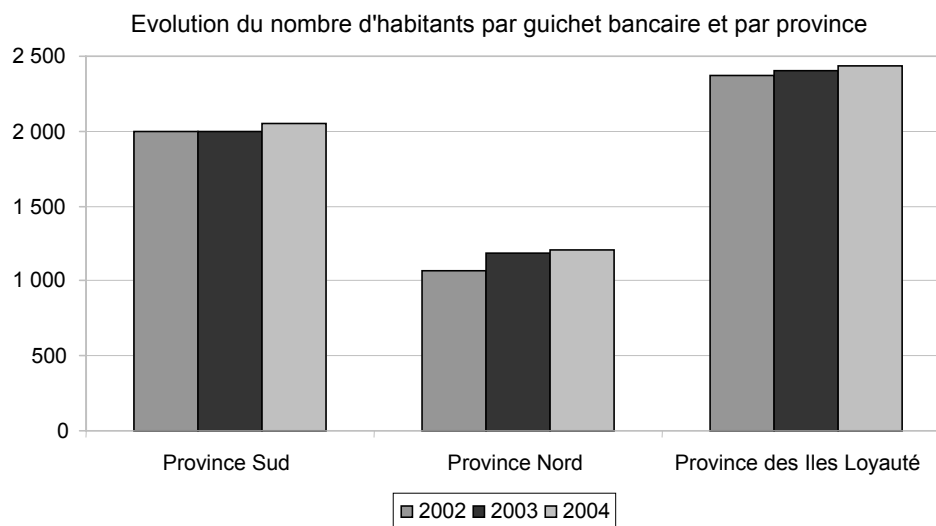
<sup>1</sup> La « Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (ex SOFOTOM) » a été créée afin de faciliter l'octroi de concours financiers par les établissements de crédit actionnaires en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes.

**Répartition des guichets par réseaux**

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004/2003
<b>• Guichets bancaires</b>	<b>128</b>	<b>125</b>	<b>124</b>	<b>- 0,8%</b>
– Banques FBF	78	75	74	- 1,3%
<i>dont guichets périodiques</i>	17	13	13	–
– Services financiers de l'OPT	50	50	50	–
<i>dont guichets périodiques</i>	13	13	13	–
<b>Nombre d'habitants par guichet bancaire (1)</b>	<b>1 714</b>	<b>1 777</b>	<b>1 814</b>	<b>2,1%</b>

(1) Estimation pour 2004 : chiffre provisoire, calcul IEOM sur la base de naissance et décès 2004

La Province Sud compte un guichet pour 2 049 habitants tandis que la Province Nord recense un guichet pour 1 202 habitants. La Province des Iles Loyauté, pour sa part, recense un guichet pour 2 432 habitants.



### Répartition géographique des guichets bancaires (2)

	31/12/2002 (1)	31/12/2003 (1)	31/12/2004	Variations 2004/2003
• <b>Province Sud</b>	<b>75</b>	<b>76</b>	<b>75</b>	<b>- 1,3%</b>
dont Nouméa	44	44	43	- 2,3%
<i>dont guichets périodiques</i>	10	10	10	–
• <b>Province Nord</b>	<b>43</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>–</b>
<i>dont guichets périodiques</i>	17	13	13	–
• <b>Province des Iles loyauté</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>
<i>dont guichets périodiques</i>	3	3	3	–
<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>125</b>	<b>124</b>	<b>- 0,8%</b>
<i>dont guichets périodiques</i>	30	26	26	–

(1) Chiffres rectifiés

(2) FBF + OPT

### 1.3 Les comptes bancaires

Le nombre de comptes bancaires de la clientèle a progressé de 4,8 % en 2004 pour s'établir à 351 032 comptes au 31 décembre 2004.

Dans le détail, le nombre de comptes à vue enregistre une hausse de 4,4 % sur un an, soit un rythme de progression près de six fois inférieur à celui du montant global déposé sur ce type de compte (+ 28,2 %).

Pour leur part, les comptes sur livrets (livrets ordinaires, livrets A et B) progressent de 4,5 % sur l'année 2004 pour un encours en hausse de 8,1 % (contre 29,0 % en 2003).

Il convient de rappeler que depuis le 2 septembre 2002, les banques de la place proposent des produits d'épargne-logement (PEL : plan d'épargne-logement et CEL : compte d'épargne-logement) et que ces derniers ont reçu, depuis leur mise en place, un accueil très favorable de la part des épargnants calédoniens. Ainsi, au 31 décembre 2004, 1 868 comptes d'épargne-logement ont été ouverts pour un montant total collecté de 714 millions de F CFP. Les souscriptions de plans d'épargne-logement sont, pour leur part, beaucoup plus nombreuses puisque à la même date 7 140 PEL étaient ouverts pour un encours global de 4 566 millions de F CFP.

Le nombre des comptes créditeurs à terme fléchit (- 4,2 %) alors que son encours de placement progresse de 3,5 % sur la même période.

**Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)**

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004/2003	Montant moyen (en milliers de F CFP)
• Comptes ordinaires créditeurs	131 257	136 742	142 814	4,4%	938
• Comptes d'épargne à régime spécial	181 338	192 977	203 171	5,3%	309
<i>Livrets ordinaires</i>	59 607	62 299	69 312	11,3%	654
<i>Livrets A &amp; Livrets B</i>	117 450	123 347	124 661	1,1%	97
<i>Comptes d'épargne-logement (CEL)</i>	824	1 453	1 868	28,6%	382
<i>Plan d'épargne-logement (PEL)</i>	3 295	5 749	7 140	24,2%	639
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	162	129	190	47,3%	184
• Comptes créditeurs à terme	7 696	5 270	5 047	- 4,2%	13 851
<b>Ensemble des comptes à la clientèle</b>	<b>320 291</b>	<b>334 989</b>	<b>351 032</b>	<b>4,8%</b>	<b>759</b>

(1) FBF + OPT

### 1.3 La monétique et les moyens de paiements

Parmi les différents moyens de paiement, la carte bancaire poursuit son développement avec une progression marquée de son utilisation. Le nombre de cartes bancaires en circulation a en effet augmenté de 7,7 % entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004. La délivrance de cartes privatives continue de progresser (+ 6 % contre + 5,5 % un an plus tôt). L'attrait de la carte Jade (carte privative locale interbancaire) se poursuit avec un nombre de cartes en circulation en hausse de 4,4 % sur douze mois (+ 5,9 % entre 2003 et 2004).

Le parc de terminaux de paiement électronique se développe (+ 3,7 %) et dépasse désormais les 2 000 unités. Le nombre de transactions progresse de 10,7 % avec cependant, un montant moyen par transaction stable par rapport à celui observé en 2003. En revanche, le nombre de machines de traitement mécanique décroît régulièrement depuis trois ans. L'attrait de cette catégorie de machine semble ne concerner qu'un nombre restreint de commerçants qui enregistrent peu de transactions, mais de montant généralement élevé (agences de voyage, ...). Le montant moyen par transaction est en effet deux fois et demi plus élevé que pour les terminaux de paiement électroniques



### La monétique

	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Variations 2004/2003
<b>• Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)</b>	<b>90</b>	<b>100</b>	<b>103</b>	<b>3,0%</b>
– Banques FBF	73	81	84	3,7%
– Services financiers de l'OPT	17	19	19	–
<b>Nombre d'habitants par automate bancaire (1)</b>	<b>2 438</b>	<b>2 221</b>	<b>2 183</b>	<b>- 1,7%</b>
<b>• Nombre de cartes bancaires en circulation</b>	<b>90 636</b>	<b>99 492</b>	<b>107 129</b>	<b>7,7%</b>
– Cartes internationales	52 442	59 211	64 440	8,8%
– Cartes privées	38 194	40 281	42 689	6,0%
<i>dont spécifiques (Jade en NC)</i>	<i>20 568</i>	<i>21 783</i>	<i>22 747</i>	<i>4,4%</i>
<b>Nombre de cartes bancaires par compte à vue</b>	<b>0,69</b>	<b>0,73</b>	<b>0,75</b>	<b>3,1%</b>
<b>• Transactions DAB/GAB (ex. Automates bancaires)</b>				
– Nombre de retraits	2 677 837	2 999 611	3 292 341	9,8%
– Montant (en millions de F CFP)	23 908	26 233	28 810	9,8%
– Moyenne par retrait (F CFP)	8 928	8 745	8 751	0,1%
– Nombre de retraits par DAB/GAB	29 754	29 996	31 964	6,6%
<b>• Terminaux de paiement électronique (2)</b>	<b>1 800</b>	<b>1 936</b>	<b>2 007</b>	<b>3,7%</b>
– Nombre de transactions	3 654 231	3 988 393	4 416 494	10,7%
– Montant (en millions de F CFP)	32 282	35 789	39 274	9,7%
– Moyenne par transaction (F CFP)	8 834	8 973	8 893	- 0,9%
– Nombre de transactions par TPE	2 030	2 060	2 201	6,8%
<b>• Machines de traitement mécanique</b>	<b>213</b>	<b>182</b>	<b>172</b>	<b>- 5,5%</b>
– Nombre de transactions	24 007	23 543	22 766	- 3,3%
– Montant (en millions de F CFP)	733	514	538	4,6%
– Moyenne par transaction (F CFP)	30 552	21 845	23 612	8,1%
– Nombre de transactions par machines	113	129	132	2,6%

(1) Estimation pour 2004 : chiffre provisoire, calcul IEOM sur la base de naissance et décès 2004

(2) dont 6 publiphones de l'OPT

### Traitement des valeurs en compensation

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations
<b>• Chèques</b>				
– Montants (en millions de F CFP)	505 346	532 596	582 034	9,3%
– Nombre (en milliers)	11 408	11 697	11 682	- 0,1%
<b>• Virements</b>				
– Montant (en millions de F CFP)	398 719	439 359	483 370	10,0%
– Nombre (en milliers)	2 556	2 729	2 900	6,3%
<b>• Autres valeurs (1)</b>				
– Montant (en millions de F CFP)	69 537	80 921	72 305	-10,6%
– Nombre (en milliers)	1 675	1 865	1 960	5,1%
<b>Ensemble des traitements</b>				
– Montant (en millions de F CFP)	<b>973 602</b>	<b>1 052 876</b>	<b>1 137 709</b>	<b>8,1%</b>
– Nombre (en milliers)	<b>15 639</b>	<b>16 291</b>	<b>16 542</b>	<b>1,5%</b>

(1) Les autres valeurs comprennent les effets et les prélèvements

Les statistiques relatives aux valeurs échangées<sup>1</sup> dans le cadre de la chambre de compensation de la Nouvelle-Calédonie montrent une progression principalement en montant (+ 8,1 %) des valeurs traitées en 2004 par rapport à 2003, aussi bien pour les chèques que pour les virements. Ces statistiques confirment la forte utilisation des chèques comme moyen de paiement puisqu'ils représentent 70,6 % de l'activité de la chambre (en nombre), devant les virements et les autres valeurs.

Il convient de noter que les banques de la place, l'OPT et l'IEOM ont créé, fin 2002, un GIE destiné, conformément à l'article L.330-1 du Code monétaire et financier, à définir les principes de base et les règles d'organisation ainsi que la gestion des systèmes d'échanges et d'archivage interbancaires de la place de Nouméa. La modernisation et l'automatisation des échanges de valeurs devraient être effectives au premier semestre 2005.

### 1.5 Les effectifs

Les effectifs du secteur bancaire (hors OPT) se sont renforcés en 2004 (+ 2,9 %, soit 29 personnes supplémentaires), suite notamment au renforcement des effectifs de la Banque Calédonienne d'Investissement (28 personnes). Rappelons que les cinq banques FBF de la place concentrent 97 % du personnel de la profession bancaire.

#### *Effectifs des établissements de crédit locaux (1)*

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004/2003
- Banques FBF	964	998	1 027	2,9%
- Sociétés financières	36	36	36	-
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>1 034</b>	<b>1 063</b>	<b>2,8%</b>

(1) Effectifs utilisé équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT

---

<sup>1</sup> Les valeurs échangées en chambre de compensation correspondent aux valeurs dont le dénouement fait intervenir plusieurs établissements bancaires.

## LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social (en MF CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nombre de guichets	Effectifs employés temps plein	Total du bilan ou des engagements au 31 décembre 2004 (en MF CFP)
<i>Les Banques</i>							
Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)	7 500,0	54, avenue de la Victoire/H. Lafleur Nouméa	Idem	50 % Nouvelle-Calédonie, 35 % BRED et 15 % AFD (1)	32 guichets dont 12 périodiques	296	143 581
Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB)	1 068,4	44, rue de l'Alma Nouméa	Idem	69,5 % Genefinance	18 guichets permanents	273	101 000
Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC)	3 858,3	25, avenue de la Victoire/H. Lafleur Nouméa	Idem	95,8 % Financière-OCEOR	8 guichets permanents	190	74 402
Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie (BNP Paribas)	3 341,3	20, Bd des Italiens 75009 Paris	37, avenue de la Victoire/H. Lafleur Nouméa	100 % filiale de BNP Paribas SA	10 guichets dont 1 périodique	171	68 563
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie (CEP)	600,0	13 rue de la Somme Nouméa	Idem	Financière-OCEOR	6 guichets permanents	97	38 031

(1) depuis le 21/02/05

Dénomination	Capital social (en MF CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nombre de guichets	Effectifs employés temps plein	Total du bilan ou des engagements au 31 décembre 2004 (en MF CFP)
--------------	-------------------------------	--------------	----------------	--	-----------------------	--------------------------------------	--

***Les Sociétés financières***

Crédit Calédonien et Tahitien (CREDICAL)	250,0	56, avenue de la Victoire/H. Laffleur Nouméa	Idem	92,5 % Société Générale Calédonienne de Banque	1 guichet permanent	11	7 902
GE Financement Pacifique (GE Money)	1 350,0	Centre commercial la Belle Vie, 224 rue J. Iékawé PK6 Nouméa	Idem	100 % Général Electric Capital SAS	1 guichet permanent	10	7 324
Crédit Agricole Mutuel (CAM)	313,1	Immeuble Jules-Ferry 1, rue de la Somme Nouméa	Idem	1 517 sociétaires au 31 décembre 2004	1 guichet permanent	9	3 830
Crédit Commercial de Nouméa (CCN)	273,0	33, ter rue de l'Alma Nouméa	Idem	93,2 % BNC	1 guichet permanent	5	2 465
Nouméa Crédit (NC)	327,5	218, rue A. Ohlen Portes de Fer Nouméa	Idem	66 % Nouméa Renting et 34 % SGCB	1 guichet permanent	1	1 635

## LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION

Dénomination	Siège social
--------------	--------------

### *Les banques mutualistes et coopératives*

CASDEN - Banques populaires	Paris
-----------------------------	-------

### *Les sociétés financières*

Société de gestion des fonds de garantie outre-mer (SOGEFOM ex SOFOTOM)	Paris
---	-------

### *Les institutions financières spécialisées*

Agence Française de Développement (AFD)	Paris
Dexia ex Crédit Local de France (CLF)	Paris
Natexis - Banques populaires	Paris
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	Luxembourg
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Paris

## LES BUREAUX DE REPRESENTATION

Dénomination	Siège social	Adresse locale
Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ)	Melbourne Australie	9, rue d'Austerlitz Nouméa

## 2. LES EVENEMENTS MAJEURS DE L'ANNEE

### 2.1 Le paysage bancaire calédonien

Le paysage bancaire de la Nouvelle-Calédonie s'est caractérisé en 2004 par :

La continuité du plan de rapprochement entre la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) et la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie, toutes deux filiales du groupe Caisse d'Épargne, elles s'appuieront sur un "back office" commun. Une structure commune aux deux établissements permettra de réunir en début 2005 les services d'administration et de gestion.

La mise en place d'une Direction Territoriale de Nouvelle-Calédonie de la Caisse des Dépôts et Consignations depuis le mois de septembre 2004 pour l'activité de prêts aux collectivités publiques. Cette activité faisait auparavant l'objet d'une représentation par l'AFD.

L'extension de l'activité de Nouméa Crédit en vue d'effectuer des opérations de crédit bail et de financer l'achat de bateaux et propulseurs ou moteurs marins par la décision du CECEI du 7 septembre 2004. Son activité était auparavant principalement orientée vers le financement des ventes de véhicules automobiles ou engins autotractés.

L'adoption du nouveau nom commercial "GE MONEY" par "General Electric Financement Pacifique SAS" sur la décision du CECEI du 19 novembre 2004.

La publication au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 16 novembre 2004 portant modification de la dénomination sociale de la "Société de gestion des fonds de garantie des territoires d'outre-Mer" (SOFOTOM) en "Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer" (SOGEFOM) et de son transfert au siège social de l'Agence Française de Développement, 1 rue Barleux, Nouméa.

Le 21 février 2005, l'Agence Française de Développement et la BRED ont procédé à la signature des actes de cession de la participation de l'AFD au capital de la BCI à la BRED. Aux termes de ces actes l'AFD cède tout d'abord 35 % du capital de la BCI à la BRED, puis 14,9 % de celui-ci au plus tard le 30 août 2008.

Depuis le 1er mars 2005, l'Australia and New Zealand Banking Group Limited (ANZ) a ouvert un bureau de représentation à Nouméa (9 rue d'Austerlitz), pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. L'activité de ce bureau est limitée à des missions d'information, de liaison et de représentation à l'exclusion de toute opération à caractère bancaire.

## **2.2 La réglementation bancaire et les nouveaux textes législatifs**

En 2004, les principales évolutions relatives à la réglementation bancaire et à l'extension de nouveaux textes législatifs ont été les suivantes :

Le Ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie a présenté à l'Assemblée Nationale le 27 octobre 2004, un projet de loi portant sur la ratification de l'ordonnance n°2004-824 du 19 août 2004 relative au traitement des situations de surendettement des personnes physiques à Mayotte, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. Cette ordonnance a étendu à la Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna, les procédures de traitement du surendettement et de rétablissement personnel instituées par les lois du 31 décembre 1989 et du 1<sup>er</sup> août 2003. En Polynésie française, l'ordonnance a étendu des mesures de prévention du surendettement, notamment l'obligation faite aux établissements de crédit de déclarer à la Banque de France, les incidents de paiement liés au remboursement des crédits aux particuliers. En revanche, l'adoption des procédures de traitement du surendettement relève de la compétence de cette collectivité d'Outre-mer.

La mise en place du Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière (CCLRF) par l'arrêté du 23 novembre 2004 en remplacement du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) et du Conseil national des assurances.

## § 2. LA SITUATION AGREGÉE DES BANQUES FBF

*Avertissement : la situation agrégée des banques a été établie pour l'année 2004 (situation au 31 décembre 2004) sur la base des états périodiques avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux. Les chiffres de 2002 et 2003 ont été ajustés par rapport à ceux publiés dans le précédent rapport annuel.*

### 1. VOLUME GLOBAL D'ACTIVITE

Dans un environnement économique porteur, l'activité consolidée des cinq banques FBF de Nouvelle-Calédonie<sup>1</sup>, mesurée par le total bilan, augmente de 16,1 % et représente 425,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2004.

#### *Bilan agrégé des banques FBF (1)*

en millions de F CFP

ACTIF			PASSIF			
31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	
68 857	68 718	91 467	Opérations de trésorerie	94 910	96 190	112 446
262 557	277 579	309 129	Opérations avec la clientèle	212 313	221 539	260 505
5 712	5 923	11 346	Opérations sur titres et diverses	6 908	7 994	8 865
			Capitaux propres	38 816	40 752	43 636
15 821	14 255	13 510	Valeurs immobilisées			
<b>352 947</b>	<b>366 475</b>	<b>425 452</b>	<b>Total</b>	<b>352 947</b>	<b>366 475</b>	<b>425 452</b>

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

La structure du bilan agrégé des banques FBF de la place se modifie sensiblement en 2004. A l'actif, les opérations de trésorerie se développent fortement (+ 33,1 %) et représentent 21,5 % des emplois contre 18,8 % lors de l'exercice précédent. Au passif, les dépôts de la clientèle augmentent sensiblement (+ 17,6 %) et totalisent 61,2 % des ressources contre 60,5 % fin 2003.

Le tableau suivant fait apparaître les soldes caractéristiques du bilan, par type d'opérations, pour les années 2002 à 2004.

#### *Solde par type d'opérations (1)*

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004 / 2003
Solde des opérations de trésorerie	26 053	27 472	20 979	-23,6%
Solde des opérations avec la clientèle	-50 244	-56 040	-48 624	-13,2%
Solde des opérations sur titres et diverses	1 196	2 071	-2 481	n.s.
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	22 995	26 497	30 126	13,7%
<b>Capacité de placement (+) / besoin de financement (-)</b>	<b>-26 053</b>	<b>-27 472</b>	<b>-20 979</b>	<b>-23,6%</b>

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

<sup>1</sup> La Fédération Bancaire Française en Nouvelle-Calédonie (FBF) regroupe les établissements suivants : la Banque Calédonienne d'Investissement, la Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie, la Banque de Nouvelle-Calédonie, la Société Générale Calédonienne de Banque et la Caisse d'épargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie.

Au 31 décembre 2004, le solde des opérations avec la clientèle est déficitaire de 48,6 milliards de F CFP reflétant en cela la position de la majorité des banques de la place. Il est compensé à hauteur de 30,1 milliards de F CFP par l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées. Le solde des opérations diverses est négatif pour un montant de 2,5 milliards de F CFP. Le besoin de refinancement s'établit ainsi à 21 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, en diminution de 6,5 milliards de F CFP sur un an. Il convient de rappeler que le système bancaire calédonien est fortement marqué par position extérieure nette débitrice d'un établissement de la place.

Dans le détail, et s'agissant des opérations avec la clientèle, les concours de caractère bancaire progressent de 11,4 % à 309,1 milliards de F CFP (+ 5,7 % à 277,6 milliards de F CFP en 2003). Parallèlement, les ressources clientèle progressent et passent de 221,5 milliards de F CFP en 2003 à 260,5 milliards de F CFP en 2004. Cette forte hausse est pour partie due à des dépôts de fonds effectués au cours du dernier trimestre de l'année par des entreprises dans le cadre d'opérations importantes. Dans ces conditions, le déficit du solde global des opérations avec la clientèle diminue en 2004 mais demeure toutefois élevé.

Le solde résultant de la différence entre les capitaux propres et les valeurs immobilisées s'inscrit en amélioration de 13,7 % à 30,1 milliards de F CFP sous les effets conjugués de la hausse des capitaux propres (+ 7,1 %) et de la réduction des valeurs immobilisées (- 5,2 %).

Après avoir presque doublé en 2003, le solde des opérations diverses ressort fortement négatif en 2004 du fait d'importantes opérations de régularisation réalisées à l'actif.

L'ensemble des fonds propres comptables<sup>1</sup> des banques FBF de Nouvelle-Calédonie (36,4 milliards de F CFP) a sensiblement évolué en 2004 (+ 6,8 %). Toutefois, compte de tenu du développement de leur activité, cette évolution est insuffisante pour empêcher les ratios de structure du bilan de se détériorer légèrement. Ainsi, le rapport fonds propres/total bilan passe de 9,9 % fin 2003 à 8,9 % fin 2004. De même, le rapport fonds propres/opérations de crédit nettes à la clientèle s'établit à 12,2 % au 31 décembre 2004 contre 13,1 % au 31 décembre 2003.

---

<sup>1</sup> Les fonds propres comptables sont estimés à partir des éléments des situations BAFI mod. 4000 des établissements (capital, réserves, fonds pour risques bancaires généraux et report à nouveau). Ils constituent ainsi un agrégat proche de la notion de fonds propres de base prudentiels.



**Composition du solde des opérations de trésorerie**

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004 / 2003
– avec les EC locaux	-23 011	-20 965	-15 369	-26,7%
– avec les EC hors zone	50 463	49 924	39 463	-21,0%
– avec l'IEOM	987	875	-943	n.s.
• réserves obligatoires & indisponibles	-6 888	-8 846	-10 398	17,5%
• refinancement IEOM	7 875	9 721	9 455	-2,7%
– encaisse (billets et monnaies)	-2 386	-2 362	-2 172	-8,0%
<b>Solde des opérations de trésorerie (1)</b>	<b>26 053</b>	<b>27 472</b>	<b>20 979</b>	<b>-23,6%</b>

(1) Emplois (-), Ressources (+)

L'essentiel des opérations de refinancement des établissements de crédit de la place s'effectue hors zone d'émission (39,5 milliards de F CFP) bien que ces dernières soient en retrait en 2004 (- 21 %). Le solde des opérations de trésorerie avec l'IEOM est devenu négatif. En liaison avec l'augmentation des concours et des exigibilités, les réserves obligatoires et indisponibles constituées par les établissements auprès de l'IEOM augmentent et représentent 10,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 (+ 17,5 %) pour un volume d'opérations de refinancement avec l'Institut d'émission qui s'élève, pour sa part, à 9,5 milliards de F CFP (- 2,7 % sur l'année 2004).

**2. LA MAITRISE DES RISQUES**

Le risque global des 5 banques FBF de la place continue de diminuer en 2004. L'encours brut des créances douteuses enregistre une diminution de 3 % après une baisse de 2,8 % en 2003. La proportion des créances douteuses brutes dans l'encours brut des crédits à la clientèle passe en conséquence de 5,4 % à 4,7 %. Parallèlement, le poids des provisions continue de s'alléger : - 4,7 % après - 3,5 % en 2003. Le taux de provisionnement moyen des cinq banques FBF de Nouvelle-Calédonie s'établit ainsi à 66,9 % au 31 décembre 2004 contre 68,1 % au 31 décembre 2003. Il existe toutefois une forte disparité selon les situations individuelles des banques avec des taux de créances douteuses brutes s'échelonnant de 2,2 % à 7,6 % et des taux de provisionnement qui varient de 54,3 % à 75,4 %.

**Risques crédits sur la clientèle**

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004 / 2003
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>15 903</b>	<b>15 453</b>	<b>14 987</b>	<b>-3,0%</b>
<i>dont créances douteuses nettes</i>	<i>4 996</i>	<i>4 931</i>	<i>4 959</i>	<i>0,6%</i>
<i>dont provisions</i>	<i>10 907</i>	<i>10 522</i>	<i>10 028</i>	<i>-4,7%</i>
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>68,6%</b>	<b>68,1%</b>	<b>66,9%</b>	<b>-1,2 pt</b>
<b>Taux de douteux bruts/encours total brut</b>	<b>5,8%</b>	<b>5,4%</b>	<b>4,7%</b>	<b>-0,7 pt</b>

Le ratio de solvabilité<sup>1</sup> atteint en moyenne 10,6 % pour l'ensemble des établissements FBF de la place et varie, selon les situations individuelles, de 7,3 % à 13,9 %.

Le coefficient global de liquidité<sup>2</sup> ressort à 134,9 %. Les situations individuelles s'échelonnent de 103 % à 196 %.

### 3. LE BILAN AGREGÉ DES BANQUES

*Le bilan agrégé des banques FBF*

en millions de F CFP

ACTIF	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004 / 2003
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE.....</b>	<b>68 857</b>	<b>68 718</b>	<b>91 467</b>	<b>33,1%</b>
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, CCP.....	9 457	11 550	13 011	12,6%
ETABLIS. DE CREDIT, INSTITUTIONS FINANCIERES.....	59 400	57 168	78 456	37,2%
– Comptes ordinaires débiteurs.....	31 052	27 230	33 210	22,0%
– Prêts et comptes à terme.....	21 871	22 962	32 443	41,3%
– Opérations avec les réseaux et groupes.....	3 923	3 709	9 772	163,5%
– Valeurs reçues en pension.....	–	–	–	n.s.
– Autres opérations.....	2 554	3 267	3 031	-7,2%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....</b>	<b>262 557</b>	<b>277 579</b>	<b>309 129</b>	<b>11,4%</b>
CREANCES COMMERCIALES.....	4 377	3 922	3 754	-4,3%
CREDITS DE TRESORERIE.....	55 889	58 105	58 975	1,5%
CREDITS A L'EQUIPEMENT.....	51 048	56 529	62 532	10,6%
CREDITS A L'HABITAT.....	119 571	127 737	148 001	15,9%
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS.....	23 940	22 738	25 875	13,8%
AUTRES CREDITS.....	2 736	3 617	5 033	39,1%
CREANCES DOUTEUSES NETTES.....	4 996	4 931	4 959	0,6%
Provisions sur créances douteuses (non incluses).....	10 907	10 522	10 028	-4,7%
<b>OPERATIONS DIVERSES.....</b>	<b>5 712</b>	<b>5 923</b>	<b>11 346</b>	<b>91,6%</b>
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS.....	5 192	3 977	9 633	142,2%
OPERATIONS SUR TITRES.....	520	1 946	1 713	-12,0%
<b>VALEURS IMMOBILISEES.....</b>	<b>15 821</b>	<b>14 255</b>	<b>13 510</b>	<b>-5,2%</b>
TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	3 566	1 720	1 877	9,1%
IMMOBILISATIONS.....	7 964	7 908	7 748	-2,0%
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT.....	3 920	3 736	3 508	-6,1%
LOCATION SIMPLE.....	371	276	131	-52,5%
ACTIONNAIRES ET ASSOCIES.....	–	–	–	n.s.
DIVERS.....	–	615	246	-60,0%
<b>TOTAL DE L'ACTIF.....</b>	<b>352 947</b>	<b>366 475</b>	<b>425 452</b>	<b>16,1%</b>

<sup>1</sup> Ce ratio exige que les fonds propres représentent minimum 8 % des risques de crédit pondérés.

<sup>2</sup> Tout établissement de crédit français doit présenter en permanence, un coefficient de liquidité supérieur ou égal à 100 %, celui-ci mesurant, pour le mois à venir, le rapport entre le flux entrant de liquidité et le flux sortant de liquidité.

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2002</b>	<b>31/12/2003</b>	<b>31/12/2004</b>	<i>Variations 2004 / 2003</i>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE.....</b>	<b>94 910</b>	<b>96 190</b>	<b>112 446</b>	<b>16,9%</b>
INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, CCP.....	–	30	6	-80,0%
ETABLISS. DE CREDIT, INSTITUTIONS FINANCIERES.....	87 035	86 439	102 985	19,1%
– Comptes ordinaires créditeurs.....	9 745	7 723	9 815	27,1%
– Emprunts et comptes à terme.....	71 717	70 274	61 546	-12,4%
– Opérations avec les réseaux et groupes.....	3 356	6 301	29 815	n.s.
– Autres.....	2 217	2 141	1 809	-15,5%
VALEURS DONNEES EN PENSION OU VENDUES FERMES.....	7 875	9 721	9 455	-2,7%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....</b>	<b>212 313</b>	<b>221 539</b>	<b>260 505</b>	<b>17,6%</b>
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	170 504	165 786	197 481	19,1%
– Sociétés et entrepreneurs individuels.....	72 556	78 779	104 608	32,8%
– Comptes ordinaires.....	43 552	49 800	73 401	47,4%
– Comptes à terme.....	29 004	28 979	31 207	7,7%
– Particuliers.....	62 450	53 831	56 136	4,3%
– Comptes ordinaires.....	34 750	35 591	39 204	10,2%
– Comptes à terme.....	27 700	18 240	16 932	-7,2%
– Autres.....	35 498	33 176	36 737	10,7%
– Comptes ordinaires.....	12 732	12 882	14 968	16,2%
– Comptes à terme.....	22 766	20 294	21 769	7,3%
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL.....	38 809	53 058	58 320	9,9%
BONS DE CAISSE ET BONS D'EPARGNE.....	1 171	1 006	870	-13,5%
CREANCES NEGOCIABLES SUR LES MARCHES.....	–	–	–	n.s.
AUTRES DEPOTS.....	1 829	1 689	3 834	127,0%
<b>OPERATIONS DIVERSES.....</b>	<b>6 908</b>	<b>7 994</b>	<b>8 865</b>	<b>10,9%</b>
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS.....	6 696	7 994	8 865	10,9%
OPERATIONS SUR TITRES.....	212	–	–	n.s.
<b>CAPITAUX PROPRES.....</b>	<b>38 816</b>	<b>40 752</b>	<b>43 636</b>	<b>7,1%</b>
DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS ET FRBG.....	6 720	7 370	7 611	3,3%
RESERVES.....	11 562	11 693	12 727	8,8%
CAPITAL.....	16 221	17 202	17 503	1,7%
REPORT A NOUVEAU.....	53	11	4	-63,6%
EXCEDENT (±) & RESULTAT EN INSTANCE D'APPROB.....	4 260	4 476	5 791	29,4%
<b>TOTAL DU PASSIF.....</b>	<b>352 947</b>	<b>366 475</b>	<b>425 452</b>	<b>16,1%</b>

### § 3. LES RESULTATS DES BANQUES FBF

*Avertissement* : les résultats des banques FBF au 31 décembre 2004 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'arrêté et de l'approbation de leurs comptes par leurs organes sociaux respectifs.

#### 1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires.

En liaison avec la bonne tenue de l'activité économique en 2004, le produit net bancaire des cinq banques FBF Nouvelle-Calédonie<sup>1</sup> augmente de 5,8 % pour s'établir à 19,3 milliards de F CFP. Dans le détail, les évolutions se révèlent toutefois contrastées.

##### Décomposition du produit net bancaire

en millions de F CFP

Banques FBF	2002	2003	2004	Variations 2004 / 2003
Solde des opérations de trésorerie.....	-2 426	-2 096	-1 964	-6,3%
Solde des opérations avec la clientèle.....	15 854	16 090	16 500	2,5%
Solde des opérations sur titres.....	64	54	146	170,4%
Solde des opérations diverses (1).....	4 403	4 249	4 682	10,2%
Dot. nettes aux prov. pour dépréc. des titres de placement...	-31	-8	-23	-
<b>Produit net bancaire.....</b>	<b>17 864</b>	<b>18 289</b>	<b>19 341</b>	<b>5,8%</b>

(1) Commissions, produits sur opérations de change, sur instruments à terme, sur prestations financières et produits de hors bilan

##### Structure du produit net bancaire

Charges				Produits		
2002	2003	2004		2002	2003	2004
39,4%	38,3%	38,7%	Opérations de trésorerie	7,9%	7,4%	7,4%
53,4%	50,5%	48,8%	Opérations avec la clientèle	74,4%	73,7%	72,2%
0,1%	0,1%	-	Opérations sur titres	0,2%	0,2%	0,5%
6,9%	11,1%	12,2%	Opérations diverses	17,4%	18,6%	19,9%
0,3%	0,1%	0,2%	Titres de placement	-	-	-

<sup>1</sup> La Fédération Bancaire Française en Nouvelle-Calédonie (FBF) regroupe les établissements suivants : la Banque Calédonienne d'Investissement, la Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie, la Banque de Nouvelle-Calédonie, la Société Générale Calédonienne de Banque et la Caisse d'épargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie.

Le solde des opérations avec la clientèle s'inscrit en hausse de 2,5 % en 2004. Les produits générés par les opérations avec la clientèle (essentiellement des opérations de crédit et assimilés) sont stables (+ 0,3 %) malgré un volume de concours qui progresse dans le même temps de 11,4 %. Ainsi, dans un contexte de concurrence marquée des établissements de crédit de la place et de taux d'intérêt bas, le rendement moyen des crédits à la clientèle fléchit à 7,60 % contre 8,15 % en 2003. Cette évolution est à rapprocher de la diminution des conditions de rémunération des crédits observée d'après les dernières enquêtes sur le coût du crédit menées par l'IEOM<sup>1</sup>. A noter que les commissions occupent une place croissante dans les produits sur les opérations avec la clientèle (25,8 % contre 23,2 % l'exercice précédent), notamment par le développement des prestations de services financiers (+ 18,1 % en 2004 après un recul de 5,5 % en 2003). Les charges relatives aux opérations avec la clientèle (principalement des opérations de dépôts) se contractent pour leur part de 6,2 %, profitant notamment de la baisse de la rémunération des comptes de dépôts à terme. De façon plus globale, et dans un contexte général de taux d'intérêt bas sur les dépôts à taux non réglementé, le coût des dépôts se réduit en 2004 à 1,54 % contre 1,79 % en 2003. En conséquence, la marge sur les opérations avec la clientèle se contracte de 0,38 point à 7,16 %.

En corrélation avec le recul de la position nette emprunteuse des banques FBF de la place, les opérations interbancaires voient leur solde se réduire de 6,3 %. L'essentiel des opérations de refinancement des établissements de crédit de la place s'effectuant hors de la zone d'émission, les banques locales ont bénéficié du contexte particulièrement bas des taux. Au total, la position emprunteuse des banques FBF locales ressort avec un coût en diminution de 0,36 point à - 1,87 %. Même si la situation structurellement déficitaire de la place demeure encore marquée par un seul établissement, la tendance générale en 2004 se caractérise par une hausse de l'activité interbancaire.

en %

Banques FBF	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004 / 2003
<b>• Opérations avec la clientèle</b>				
Coût moyen des dépôts.....	2,12%	1,79%	1,54%	-0,25 pt
Rendement moyen des crédits.....	8,58%	8,15%	7,60%	-0,55 pt
Marge sur opérations avec la clientèle.....	6,94%	7,54%	7,16%	-0,38 pt
<b>• Opérations interbancaires</b>				
Coût moyen des emprunts.....	4,84%	4,57%	4,01%	-0,56 pt
Rendement moyen des prêts.....	3,60%	3,26%	2,92%	-0,34 pt
Marge sur opérations interbancaires .....	-2,34%	-2,23%	-1,87%	0,36 pt

<sup>1</sup> cf. Chapitre II – Section 4 – Les conditions et la distribution du crédit en Nouvelle-Calédonie

## 2. LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du PNB en déduisant de celui-ci les frais généraux et le coût du risque. Le résultat d'exploitation représente donc la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires après prise en compte des frais de structure et de l'effort net de provisionnement (dotations moins reprises) au titre des risques encourus.

Le coût unitaire des effectifs s'alourdit en 2004. Les frais de personnel ont en effet augmenté de 4,1 % avec un nombre d'agent qui s'est accru de 2,9 % pour atteindre 1 027 employés<sup>1</sup>. Dans leur ensemble, les charges générales de fonctionnement<sup>2</sup> progressent de 4,7 % (+ 2,6 % en 2003). La hausse de ces dernières ayant été inférieure à celle du produit net bancaire, leur poids représente 59,8 % du PNB contre 60,5 % précédemment.

En 2004, les reprises sur provisions ont été plus élevées que les dotations et les pertes sur créances irrécupérables ont reculé.

*Coût du risque* en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004 / 2003
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses.....	899	-269	-284	5,6%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation.....	-359	-169	-369	n.s.
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges...	38	198	-151	n.s.
(-) Pertes sur créances irrécupérables.....	645	877	746	-14,9%
(+) Intérêts sur créances douteuses.....	438	352	326	-7,4%
<b>Coût du risque.....</b>	<b>785</b>	<b>285</b>	<b>-384</b>	<b>n.s.</b>

Ainsi, en dépit des frais de fonctionnement en augmentation (+ 4,7 %), le résultat d'exploitation affiche une hausse de 17,3 % en raison de la diminution du coût du risque qui est devenu négatif en 2004.

## 3. LE RESULTAT NET

Le résultat net des cinq banques FBF de Nouvelle-Calédonie ressort en hausse de 29,4 % au 31 décembre 2004 à 5,8 milliards de F CFP, essentiellement en raison de la hausse du résultat d'exploitation et de la baisse du coût des éléments exceptionnels (charges).

<sup>1</sup> Selon la notion d'effectifs utilisés en équivalent temps plein.

<sup>2</sup> Les charges ou frais de fonctionnement comprennent les frais généraux (frais de personnel, impôt et taxes et services extérieurs), les dotations nettes aux amortissement, les dotations nettes aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles, la quote-part des frais de siège social, la quote-part des opérations non bancaires faites en commun auxquels l'on déduit les charges refacturées.

#### 4. RENTABILITÉ ET PRODUCTIVITÉ

La rentabilité d'exploitation s'améliore en 2004. Le coefficient brut d'exploitation (dépenses d'exploitation / recettes d'exploitation) se réduit de 1,5 point sous l'effet de l'augmentation des recettes d'exploitation. Le coefficient net d'exploitation (frais de fonctionnement / PNB), pour sa part, diminue de 0,7 point par rapport à décembre 2003, la hausse de frais généraux ayant été inférieure à celle du produit net bancaire.

Dans le prolongement, la rentabilité globale des banques FBF de la place s'améliore avec un coefficient de rendement (résultat net / total du bilan) et un coefficient de rentabilité (résultat net / fonds propres) qui s'affichent en hausse de respectivement 0,2 point et 3,0 points.

Le taux de marge nette (Résultat net / PNB) progresse de 5,4 points à 29,9 % grâce à une amélioration du résultat net supérieure à celle du PNB.

##### *Evolution des ratios de rentabilité*

en %

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004 / 2003
<b>• Rentabilité d'exploitation</b>				
Coefficient brut d'exploitation (1).....	74,0%	72,3%	70,8%	-1,5 pt
Coefficient net d'exploitation (2).....	60,4%	60,5%	59,8%	-0,7 pt
<b>• Rentabilité globale</b>				
Coefficient de rendement (3).....	1,2%	1,2%	1,4%	0,2 pt
Coefficient de rentabilité (4).....	13,1%	13,1%	16,1%	3,0 pt
<b>• Taux de marge nette (5).....</b>	<b>23,8%</b>	<b>24,5%</b>	<b>29,9%</b>	<b>5,4 pt</b>

(1) Dépenses d'exploitation / Recettes d'exploitation

(4) Résultat net / Fonds propres

(2) Frais de fonctionnement / Produit net bancaire

(5) Résultat net / Produit net bancaire

(3) Résultat net / Total de la situation

En terme de productivité, le rapport PNB / effectifs se situe à 18,8 millions de F CFP par employé, soit une amélioration de 2,7 % par rapport au 31 décembre 2003. Cette tendance se retrouve également au niveau du bilan avec un volume de concours octroyé par agent qui s'établit à 301 millions de F CFP et une collecte moyenne de dépôts par employé de 253,7 millions de F CFP, soient des hausses respectives de 8,2 % et de 14,3 %. En revanche, le poids relatif des frais de fonctionnement s'alourdit : le ratio frais de fonctionnement par employé s'établit ainsi à 11,3 millions de F CFP au 31 décembre 2004 contre 11,1 millions de F CFP au 31 décembre 2003.

**Evolution des ratios de productivité**

en millions de F CFP

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004 / 2003
Produit net bancaire / Effectifs.....	18,5	18,3	18,8	2,7%
Frais fonctionnement / Effectifs.....	11,2	11,1	11,3	1,8%
Concours à la clientèle / Effectifs.....	272,4	278,1	301,0	8,2%
Dépôts à la clientèle / Effectifs.....	220,2	222,0	253,7	14,3%



## 4. LE COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ

Compte de résultat agrégé des banques FBF

en millions de F CFP

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004 / 2003
<b>(+) Produits d'exploitation bancaires.....</b>	<b>30 097</b>	<b>29 407</b>	<b>30 178</b>	<b>2,6%</b>
- Opérations de trésorerie et interbancaires.....	2 379	2 188	2 243	2,5%
- Opérations avec la clientèle.....	20 090	19 836	20 014	0,9%
- Opérations sur titres.....	71	61	151	147,5%
- Opérations de crédit-bail et location simple.....	2 712	2 255	2 111	-6,4%
- Divers.....	4 845	5 067	5 659	11,7%
<b>(-) Charges d'exploitation bancaires.....</b>	<b>12 155</b>	<b>11 162</b>	<b>10 827</b>	<b>-3,0%</b>
- Opérations de trésorerie et interbancaires.....	4 805	4 284	4 207	-1,8%
- Opérations avec la clientèle.....	4 284	3 807	3 542	-7,0%
<i>dont sur Dépôts à vue.....</i>	<i>48</i>	<i>42</i>	<i>36</i>	<i>-14,3%</i>
<i>dont sur Comptes d'épargne.....</i>	<i>934</i>	<i>1 077</i>	<i>1 150</i>	<i>6,8%</i>
<i>dont sur Comptes d'épargne-logement (CEL).....</i>	<i>1</i>	<i>7</i>	<i>9</i>	<i>28,6%</i>
<i>dont sur Plans d'épargne-logement (PEL).....</i>	<i>8</i>	<i>76</i>	<i>120</i>	<i>57,9%</i>
<i>dont sur Dépôts à terme.....</i>	<i>3 252</i>	<i>2 559</i>	<i>2 181</i>	<i>-14,8%</i>
<i>dont sur Bons de caisse.....</i>	<i>36</i>	<i>29</i>	<i>19</i>	<i>-34,5%</i>
- Opérations sur titres.....	7	7	5	-28,6%
- Opérations de crédit-bail et location simple.....	2 226	1 842	1 757	-4,6%
- Divers.....	833	1 222	1 316	7,7%
(+) Produits accessoires.....	397	426	347	-18,5%
(-) Charges accessoires.....	6	22	8	-63,6%
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de de l'activité de portefeuille..	-	-	23	n.s.
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépréc. titres de plac.....	31	8	-	n.s.
(-) Intérêts sur créances douteuses.....	438	352	326	-7,4%
<b>Produit net bancaire.....</b>	<b>17 864</b>	<b>18 289</b>	<b>19 341</b>	<b>5,8%</b>
(-) Frais généraux.....	10 091	10 230	10 658	4,2%
<i>dont Frais de personnel.....</i>	<i>6 698</i>	<i>7 065</i>	<i>7 354</i>	<i>4,1%</i>
<i>dont Impôts et taxes.....</i>	<i>116</i>	<i>100</i>	<i>151</i>	<i>51,0%</i>
<i>dont Services extérieurs.....</i>	<i>3 277</i>	<i>3 065</i>	<i>3 153</i>	<i>2,9%</i>
(-) Dotations nettes aux amortissements.....	749	883	984	11,4%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. corporelles et incorporelles....	5	8	6	-25,0%
(-) Quote part des frais de siège social.....	62	62	64	3,2%
(-) Quote part sur op. d'explo. non bancaires faites en commun...	-	-	-	n.s.
(+) Charges refacturées.....	125	126	137	8,7%
<b>Résultat brut d'exploitation.....</b>	<b>7 082</b>	<b>7 232</b>	<b>7 766</b>	<b>7,4%</b>
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses.....	899	-269	-284	5,6%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation.....	-359	-169	-369	118,3%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges.....	38	198	-151	-176,3%
(-) Pertes sur créances irrécupérables.....	645	877	746	-14,9%
(+) Intérêts sur créances douteuses.....	438	352	326	-7,4%
<b>Résultat d'exploitation.....</b>	<b>6 297</b>	<b>6 947</b>	<b>8 150</b>	<b>17,3%</b>
(+) ± values sur cessions d'immo. corp. et incorp.....	12	5	10	100,0%
(+) ± values sur cessions d'immo. financières.....	145	-2	33	n.s.
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. financières.....	-99	-8	35	n.s.
<b>Résultat courant avant impôt.....</b>	<b>6 553</b>	<b>6 958</b>	<b>8 158</b>	<b>17,2%</b>
(+) Produits exceptionnels.....	139	40	57	42,5%
(-) Charges exceptionnelles.....	257	121	49	-59,5%
(-) Dotations nettes au FRBG.....	349	500	447	-10,6%
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées.....	6	-1	-4	n.s.
(-) Impôts sur les bénéfices.....	1 820	1 902	1 932	1,6%
<b>Résultat net.....</b>	<b>4 260</b>	<b>4 476</b>	<b>5 791</b>	<b>29,4%</b>

---

## § 4. LES CONDITIONS ET LA DISTRIBUTION DU CREDIT EN NOUVELLE-CALEDONIE

---

### 1. LES CONDITIONS BANCAIRES

Les conditions de crédit en Nouvelle-Calédonie sont corrélées à celles de la France métropolitaine où les établissements calédoniens placent leurs excédents ou se refinancent. La totale liberté des transferts avec la France métropolitaine contribue à cette homogénéisation.

Les prêts octroyés par les banques sont consentis à des taux soit fixes, soit variables. En Nouvelle-Calédonie, le principal index utilisé par les banques pour déterminer leurs conditions débitrices variables est appelé taux de référence bancaire. Ce taux est fixé par chaque établissement de crédit auquel est appliquée une marge qui peut être, selon la qualité de la signature du débiteur, plus ou moins importante, voire négative.

Il convient de noter que depuis 1973 une délibération de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie a institué une taxe sur les opérations financières (TOF) qui s'applique aux intérêts, arrérages et autres produits perçus par les banques et établissements financiers exerçant une activité en Nouvelle-Calédonie en matière de créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, de cautionnement en numéraire et de comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédit par les banques et les établissements financiers. Depuis 1990, le taux de cette taxe s'élève à 6 % du montant brut des intérêts, arrérages ou autres produits.

S'agissant de la réglementation relative à l'usure, les dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'initiative économique (LIE) n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 qui disposent que les taux d'usure ne sont plus applicables aux personnes morales se livrant à une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, à l'exception des découverts en compte n'ont pas été rendues applicables en Nouvelle-Calédonie. Une mesure expresse d'extension d'applicabilité dans les COM (Collectivités d'Outre-mer) devrait toutefois être prise.

#### 1.1 Les taux de référence bancaires

Le taux de référence bancaire en Nouvelle-Calédonie est resté stable entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 et demeure sensiblement supérieur à celui de la France métropolitaine (+ 1,6 point).

##### *Evolution semestrielle des taux de référence bancaire*

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations annuelles
Nouvelle-Calédonie.....	8,22%	8,20%	8,20%	-
Polynésie française.....	7,90%	7,60%	7,40%	-0,20 pt
Wallis-et-Futuna.....	8,90%	8,90%	8,90%	-
France métropolitaine .....	6,60%	6,60%	6,60%	-

## 1.2 Le coût du crédit aux particuliers

L'enquête semestrielle sur le coût du crédit aux particuliers est effective en Nouvelle-Calédonie depuis le début de l'année 2002. Le dispositif de recensement s'est progressivement étendu à l'ensemble des établissements de crédit de la place<sup>1</sup>. La dernière enquête a été réalisée aux mois de janvier et février 2005 et a porté sur 8 876 crédits nouveaux aux particuliers, pour un montant total de 16,1 milliards de F CFP.

Le taux moyen global (non pondéré) des crédits aux particuliers ressort à 9,62 % sur l'enquête de janvier/février 2005 contre 9,98 % sur l'enquête de janvier/février 2004, soit une baisse de 0,36 point du taux moyen global.

Le taux moyen des prêts immobiliers s'affiche en recul de 0,25 point sur la période. Les prêts immobiliers sont quasi-exclusivement accordés à taux fixes et représentent, en volume, plus de la moitié de l'encours global recensé pour chaque enquête. Le taux moyen des découverts est en baisse de 0,74 point entre les deux enquêtes. Les découverts représentent plus de la moitié du nombre de crédits recensés.

### *Evolution des taux moyens (1) du crédit aux particuliers*

	janvier / février 2004	juillet / août 2004	janvier / février 2005	Variations annuelles
Prêts immobiliers.....	5,38%	5,08%	5,13%	-0,25 pt
Prêts immobiliers relais.....	–	–	5,77%	–
Prêts personnels < 181 920 F CFP.....	13,07%	12,65%	9,65%	-3,42 pts
Découverts.....	12,08%	11,32%	11,34%	-0,74 pt
Prêts personnels > 181 920 F CFP.....	7,32%	6,71%	6,90%	-0,42 pt
<b>Taux moyen global.....</b>	<b>9,98%</b>	<b>9,46%</b>	<b>9,62%</b>	<b>-0,36 pt</b>

(1) sur la base de moyennes arithmétiques simples

## 1.3 Le coût du crédit aux entreprises

Les résultats des enquêtes semestrielles réalisées par l'Institut d'Emission d'Outre-mer font apparaître, en règle générale, une évolution des taux similaire à celle observée en France métropolitaine, avec cependant un décalage dans le temps plus ou moins long. Toutefois, la charge d'intérêt supportée par les entreprises calédoniennes est généralement supérieure à celle appliquée aux entreprises métropolitaines.

L'Institut d'Emission d'Outre-mer a réalisé aux mois de janvier et février 2005, une enquête auprès des cinq banques FBF de la place. Celles-ci ont distribué 4 637 crédits nouveaux aux entreprises pour un montant total de 18,7 milliards de F CFP. Le montant moyen des crédits aux entreprises diminue à 4,0 millions de F CFP contre 8,2 millions de F CFP précédemment (enquête de janvier et février 2004).

---

<sup>1</sup> Cf. §1 L'organisation bancaire. Seul le Crédit agricole mutuel, du fait de la nature de son activité, n'a pas été retenu dans le périmètre de l'enquête.

Le taux moyen global (non pondéré) des crédits aux entreprises s'affiche à 6,58 % sur l'enquête de janvier/février 2004 contre 6,86 % lors de l'enquête menée à la même époque en 2004. Dans le détail, cette orientation à la baisse concerne les opérations d'escompte et la catégorie des « autres crédits à court terme ». Les crédits à moyen et long terme affichent un taux moyen stable (- 0,04 point) tandis que les découverts affichent en moyenne un taux en hausse de 0,58 point.

*Evolution des taux moyens (1) du crédit aux entreprises*

	janvier / février 2004	juillet / août 2004	janvier / février 2005	Variations annuelles
Escompte.....	7,23%	6,40%	6,70%	-0,53 pt
Découverts.....	7,49%	7,30%	8,07%	0,58 pt
Autres crédits à court terme.....	6,58%	6,92%	5,74%	-0,84 pt
<b>Total court terme.....</b>	<b>7,28%</b>	<b>6,66%</b>	<b>6,86%</b>	<b>-0,42 pt</b>
Moyen et long terme.....	5,46%	5,26%	5,42%	-0,04 pt
<b>Global.....</b>	<b>6,86%</b>	<b>6,38%</b>	<b>6,58%</b>	<b>-0,28 pt</b>

(1) sur la base de moyennes arithmétiques simples

## 2. LE CREDIT AUX PARTICULIERS<sup>1</sup>

L'encours brut des concours accordés aux particuliers par les établissements de crédit locaux et situés hors de la zone d'émission s'élève à 202,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, ce qui représente une augmentation de 9,5 % sur l'année après une hausse 10 % en 2003.

*Evolution des concours aux particuliers*

en millions de F CFP	31.12.02	31.12.03	31.12.04	Variations 2004 / 2003
<b>Ventes à tempérament.....</b>	<b>9 796</b>	<b>9 787</b>	<b>9 906</b>	<b>1,2%</b>
<b>Crédits non affectés.....</b>	<b>27 668</b>	<b>29 802</b>	<b>30 942</b>	<b>3,8%</b>
- Prêts personnels (1).....	23 522	25 194	26 585	5,5%
- Ouverture de crédits permanents.....	2 300	2 336	2 237	- 4,2%
- Comptes ordinaires débiteurs.....	1 846	2 272	2 120	- 6,7%
<b>Crédits à l'habitat.....</b>	<b>120 574</b>	<b>133 550</b>	<b>148 097</b>	<b>10,9%</b>
<b>Opérations de crédit-bail.....</b>	<b>5 520</b>	<b>7 732</b>	<b>9 707</b>	<b>25,5%</b>
<b>TOTAL NET.....</b>	<b>163 558</b>	<b>180 871</b>	<b>198 652</b>	<b>9,8%</b>
<b>Créances douteuses brutes.....</b>	<b>4 590</b>	<b>4 173</b>	<b>3 955</b>	<b>- 5,2%</b>
<b>TOTAL BRUT.....</b>	<b>168 148</b>	<b>185 044</b>	<b>202 607</b>	<b>9,5%</b>

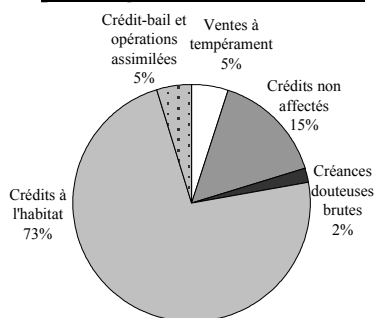
(1) Ensemble des crédits divers non affectés

L'encours des crédits aux particuliers est majoritairement composé de crédits à l'habitat (73 %) et de prêts personnels (13 %). La première catégorie de crédits progresse de 10,9 % sur

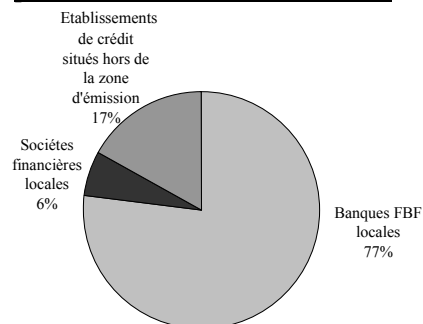
<sup>1</sup> L'étude du crédit aux particuliers intègre désormais dans son périmètre les concours octroyés par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission (cf. §1 L'organisation bancaire). La présente note porte donc sur l'ensemble des concours accordés aux particuliers par des établissements de crédit. En conséquence, les crédits octroyés par les banques FBF de la place n'apparaissent plus de façon isolée.

l'année (10,8 % en 2003), la deuxième affiche une hausse de 5,5 % (7,1 % l'année précédente). Les concours octroyés aux particuliers (hors opérations de crédit-bail et hors créances douteuses brutes) sont quasi-exclusivement accordés pour un terme supérieur à un an (98 %)

**Répartition des crédits aux particuliers  
par catégorie de crédits en 2004**



**Répartition des crédits aux particuliers  
par établissements de crédits en 2004**



Le secteur bancaire local concentre 77 % du volume global des concours aux particuliers en 2004, essentiellement sous la forme de crédits à l'habitat (77 %) et de prêts personnels (15 %). Toutefois, les particuliers ont de plus en plus recours aux sociétés financières et aux établissements de crédit situés hors de la zone d'émission. L'activité des sociétés financières s'est en effet développée grâce à la présence de nouveaux établissements sur le marché et au déploiement du partenariat avec les commerçants. En 2004, les sociétés financières ont notamment effectué 94 % des opérations de crédit-bail octroyées en faveur des particuliers. Le financement par crédit-bail concentre 77 % de leur activité, le solde étant quasiment dévolu aux ventes à tempérament (crédit pour l'achat de biens mobiliers). Les établissements situés hors de la zone d'émission ont vu leur part de marché s'accroître régulièrement depuis quelques années, notamment sur le marché du crédit à l'habitat (86 % de leur activité en 2004).

**3. LE CREDIT AUX ENTREPRISES**

L'Institut d'Emission d'Outre-mer procède dans les Collectivités d'Outre-mer à la centralisation des risques bancaires, des opérations de crédit-bail et de locations assorties d'une option d'achat, conformément aux dispositions du règlement n° 86/09 du Comité de la réglementation bancaire et financière. Après agrégation, ces informations sont restituées aux établissements de crédit déclarants afin de leur permettre de connaître l'endettement total de chacune de leurs entreprises clientes.

Les établissements de crédit qui déclarent des risques à l'IEOM sont ceux qui disposent localement d'au moins un guichet d'exploitation et ceux qui, tout en étant hors zone d'émission, déclarent des risques sur des clients ayant une entreprise dans la zone.

**Risques sur les entreprises de Nouvelle-Calédonie (1) (2)**

en millions de F CFP

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Court terme.....	27 319	26 915	27 444
Moyen et long terme.....	106 512	113 249	134 518
Crédit-bail.....	5 833	6 617	8 272
<b>TOTAL NET.....</b>	<b>139 664</b>	<b>146 781</b>	<b>170 234</b>
Créances douteuses brutes.....	12 592	11 189	11 257
<b>TOTAL BRUT.....</b>	<b>152 256</b>	<b>157 970</b>	<b>181 491</b>
Engagements de hors bilan.....	48 952	45 109	71 545
<b>ENSEMBLE DES RISQUES.....</b>	<b>201 208</b>	<b>203 079</b>	<b>253 036</b>

(1) Encours des établissements de crédit toutes zones d'émission issus de la Centrale des risques gérée par l'IEOM.

(2) L'IEOM a augmenté le périmètre de son échantillon d'entreprises dans sa base de centralisation des risques depuis le second semestre 2004. De ce fait, les données sont difficilement comparables avec les périodes antérieures.

Le total des concours (hors créances douteuses brutes et engagements de hors bilan) accordés par les établissements, toutes zones d'émission confondues, représente 170,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2004<sup>1</sup>.

La qualité de l'ensemble des portefeuilles de crédits bancaires détenus sur les entreprises calédoniennes s'améliore. En effet, le taux de créances douteuses brutes<sup>2</sup> fléchit régulièrement depuis 3 ans pour atteindre 6,2 % en 2004 après 7,1 % en 2003 et 8,3 % en 2002.

Les engagements de hors bilan<sup>3</sup> représentent 28 % de l'ensemble des engagements en faveur des entreprises.

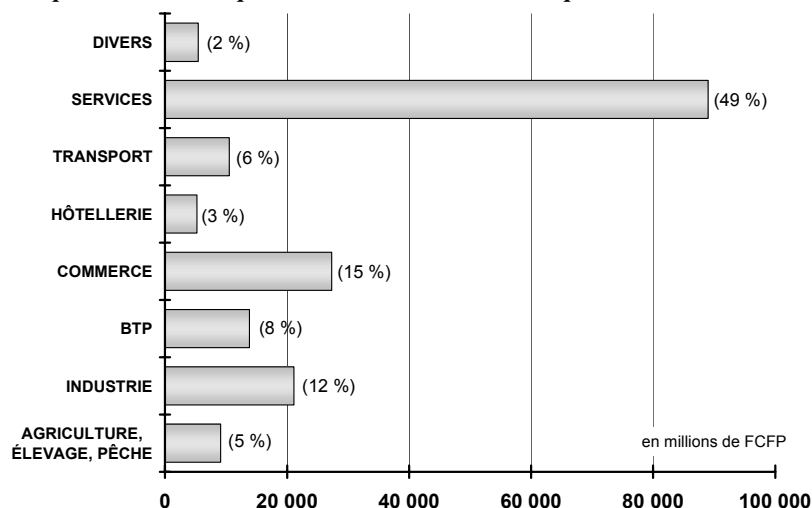
---

<sup>1</sup> L'IEOM a augmenté le périmètre de son échantillon d'entreprises dans sa base de centralisation des risques depuis le second semestre 2004. De ce fait, les données sont difficilement comparables avec les périodes antérieures.

<sup>2</sup> Rapport entre les créances douteuses brutes et les engagements bruts (engagements de hors bilan exclus)

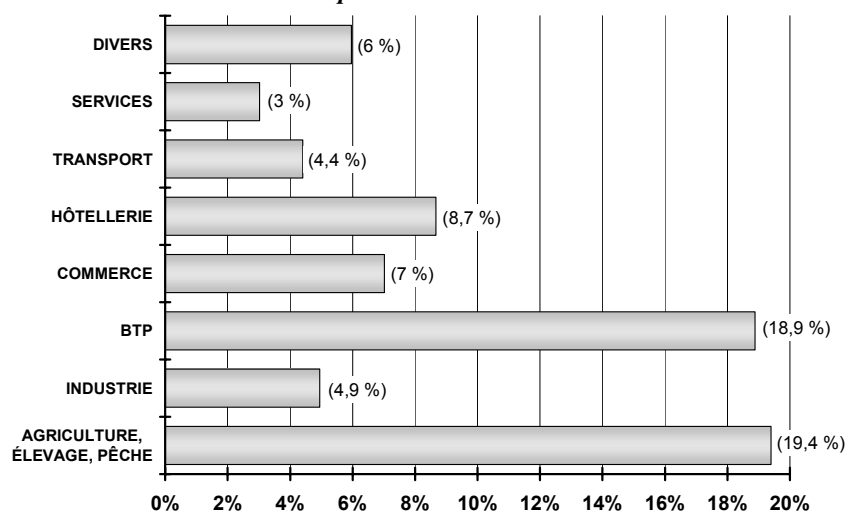
<sup>3</sup> Les engagements de hors bilan représentent principalement les autorisations disponibles (mais non encore utilisées) sur crédit, ainsi que les avals et cautions.

**Risques sur les entreprises de Nouvelle-Calédonie par secteurs d'activité en 2004**



Le secteur des services représente 49 % des engagements du secteur bancaire auprès des professionnels calédoniens. Le taux de créances douteuses brutes de ce secteur ressort en diminution à 3,0 %. Deuxième secteur en volume d'engagements bruts (15 % du total), le secteur du commerce affiche un taux de créances douteuses brutes de 7,0 %. Le secteur des mines est très peu représentatif en terme d'engagements bancaires (2 % de l'encours total sur les professionnels) car les principales sociétés minières et métallurgiques se financent directement auprès de leurs maisons-mères situées en France métropolitaine.

**Taux de créances douteuses par secteurs d'activité en 2004**



## § 5. L'ACTIVITE DES FONDS DE GARANTIE

### 1. LA SOCIETE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE-MER "SOGEFOM" EN NOUVELLE-CALEDONIE (ex. SOFOTOM<sup>1</sup>)

La SOGEFOM est une société financière destinée à faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit qui sont actionnaires<sup>2</sup> en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. Suite au rachat de la totalité des actions détenues par l'IEOM, l'AFD (Agence Française de Développement) assure, depuis le mois d'août 2003, la gestion du fonds de garantie.

Les engagements de la SOGEFOM se répartissent en trois sections : « Haut de Bilan », « Economie Générale » et « Zones de Développement Prioritaire ». Ses garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création) et leur durée peut atteindre seize ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,25 % par semestre sur l'encours des garanties données. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré.

La SOGEFOM gère également deux fonds de garantie : le Fonds de Garantie de la Province Sud et le Fonds de Garantie Coremines.

#### 1.1 Les nouveaux engagements

en milliers de F CFP

Nouveaux engagements	2002		2003		2004		Variations 2004/2003	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Section « Economie générale ».....	107	547 294	65	437 032	127	1 206 353	95,4%	176,0%
dont « Zones de Développement Prioritaire » ..	57	305 769	44	286 207	65	590 381	47,7%	106,3%
Section « Haut de bilan ».....	3	7 425	1	250	7	55 667	n.s.	n.s.
<b>Total</b> .....	<b>110</b>	<b>554 719</b>	<b>66</b>	<b>437 282</b>	<b>134</b>	<b>1 262 020</b>	<b>103,0%</b>	<b>188,6%</b>

Source : SOGEFOM

Après une année 2003 de transition, la SOGEFOM a allégé son mode de fonctionnement et augmenté ses plafonds d'interventions, dispositions qui ont entraîné un accroissement important de son activité. L'année 2004 se caractérise, en effet, par une nette augmentation du volume des engagements nouveaux avec 134 avals accordés contre 66 l'année précédente. Le montant moyen d'un octroi s'établit à 9,4 millions de F CFP contre 6,6 millions en 2003.

<sup>1</sup> La SOFOTOM (Société de gestion des fonds de garanties des territoires d'outre-mer) a changé de dénomination en janvier 2004 pour devenir la SOGEFOM (Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer).

<sup>2</sup> Les établissements de crédits actionnaires dans la SOGEFOM sont la BCI, la BNC, la BNP, la SGCB, le CAM et, depuis début 2004, la CENC.



La section « Haut de Bilan » a été réactivée en 2004. Les 127 autres dossiers sont répartis à parts sensiblement égales entre les sections "Economie Générale" (62 dossiers) et "Zones de Développement Prioritaire – ZDP" (65 dossiers). Les interventions de la SOGEFOM en faveur des « ZDP » représentent en montant garanti 47 % de l'activité nouvelle du Fonds et celle en faveur de Nouméa et du Grand Nouméa (« Economie Générale ») concerne 49 % de l'activité nouvelle.

Les secteurs du commerce et des services ont été les premiers bénéficiaires de l'activité du Fonds en 2004 avec respectivement 216 millions de F CFP et 206 millions de F CFP d'aval accordés. Les secteurs de la mine et de la pêche-aquaculture viennent au second rang pour respectivement 146 millions de F CFP et 140 millions de F CFP. L'hôtellerie et le BTP ont également bénéficié de plus de 100 millions de F CFP de couverture de risques. Deux secteurs sont en baisse, l'agriculture (- 75 %) et l'élevage (- 61 %).

## 1.2 Les engagements valides au 31 décembre 2004

en milliers de F CFP

Engagements valides	2002		2003		2004		Variations 2004/2003	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Section « Economie générale ».....	514	1 783 169	455	1 676 119	469	2 360 131	3,1%	40,8%
<i>dont « Zones de Développement Prioritaire » ..</i>	<i>263</i>	<i>733 405</i>	<i>268</i>	<i>925 874</i>	<i>273</i>	<i>1 262 909</i>	<i>1,9%</i>	<i>36,4%</i>
Section « Haut de bilan ».....	16	31 087	8	14 224	12	63 700	50,0%	347,8%
<b>Total.....</b>	<b>530</b>	<b>1 814 256</b>	<b>463</b>	<b>1 690 343</b>	<b>481</b>	<b>2 423 831</b>	<b>3,9%</b>	<b>43,4%</b>

Source : SOGEFOM

La hausse du volume de garanties accordées se traduit par une augmentation conséquente de l'encours des engagements valides du fonds (+ 43,4 %). Le potentiel global d'engagement disponible net représente 2,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, ce qui correspond à une marge d'intervention de plus de deux fois l'activité de l'exercice écoulé.

Le fonds est principalement exposé dans le secteur de la pêche-aquaculture et dans celui des services, avec respectivement 335 millions de F CFP (+ 38 %) et 334 millions de F CFP (+ 68 %) d'engagements valides à fin 2004. La plus forte progression concerne le secteur du commerce qui vient occuper la 3<sup>ème</sup> place en terme de volume d'encours avec 247 millions de F CFP. L'encours de quatre secteurs est en recul : l'élevage, l'agriculture, la filière bois et l'artisanat.

En terme d'exposition aux risques, aucun secteur ne représente plus de 14 % du total du fonds.

### 1.3 Les garanties compromises et les garanties réglées

Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées soit à la suite d'incidents de remboursement chez les établissements de crédit, soit sur l'initiative de la SOGEFOM lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée<sup>1</sup>.

en milliers de F CFP

Garanties compromises	2002		2003		2004	
	Montant	Taux (1)	Montant	Taux (1)	Montant	Taux (1)
Section « Economie générale » & "ZDP".....	318 267	17,8%	289 845	17,3%	286 046	12,1%
Section « Haut de bilan ».....	16 653	53,6%	5 360	37,7%	3 960	6,2%
<b>Total.....</b>	<b>334 920</b>	<b>18,5%</b>	<b>295 205</b>	<b>17,5%</b>	<b>290 006</b>	<b>12,0%</b>

Source : SOGEFOM

(1) Pourcentage d'engagements compromis par rapport aux engagements valides de la section

Après une baisse sensible de 11,9 % en 2003, le volume des garanties compromises brutes diminue de 1,8 % en 2004. Le taux de compromis (créances compromises brutes / engagements valides bruts) recule significativement en 2004 (- 5,5 points) en raison de la progression des engagements valides bruts.

## 2. LE FONDS DE GARANTIE DU COMITE DE RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE MINIERE "FG-COREMINES"

Ce Fonds est destiné à garantir partiellement les prêts de restructuration à moyen terme accordés par les établissements de crédit aux entreprises appartenant à la filière nickel dans le cadre du dispositif d'intervention de l'Etat « COREMINES ». Ses ressources proviennent de dotations d'origine publique. La SOGEFOM s'en est vue confier la gestion depuis sa création en 1999.

Un seul dossier a été présenté au Fonds au cours de l'année 2004 pour un montant de 12,4 millions de F CFP. Au 31 décembre 2004, l'encours du FG-COREMINES représente 97 millions de F CFP et est intégralement classé en engagement sain. Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 387 millions de F CFP à fin 2004.

## 3. LE FONDS DE GARANTIE BANCAIRE POUR LES MICRO-PROJETS ECONOMIQUES "FGMPE"

Créé en avril 1989, sous l'appellation initiale de Fonds de Garantie des Petits Projets Productifs (FGPPP), ce fonds a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets productifs. Renommé par la suite FGMPE (Fonds de Garantie bancaire pour les Micro-Projets Economiques), il est géré par la Banque Calédonienne d'Investissement.

<sup>1</sup> Cette possibilité de déclassement à l'initiative de la SOGEFOM permet à cette dernière de mener une politique prudentielle de gestion des garanties fondée sur les informations en sa possession (cotation, impayés, annonces légales...).

Alimenté au départ par une dotation publique de 50 millions de F CFP, il peut être abondé par de nouvelles dotations de la Nouvelle-Calédonie, de l'Etat ou des provinces. En 2001, la Province Sud a d'ailleurs adopté une délibération actant sa décision de participer au FGMPE. La Province Nord qui a apporté sa participation au fonds, notamment en 2002 par le biais d'une dotation, s'en est détachée car elle dispose désormais d'un fonds de garantie qui lui est propre et dont le champ d'intervention permet notamment l'octroi de garantie aux petits projets.

Au 31 décembre 2004, l'encours total des prêts garantis au FGMPE ressort en diminution de 21,0 % à 262,2 millions de F CFP (331,8 millions de F CFP au 31 décembre 2003). La part des crédits déclassés en douteux ou en contentieux atteint 20,8 % du montant total des prêts garantis contre 14,1 % l'exercice précédent. Les dossiers qui sont en cours de finalisation (prêts qui ont été garantis mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un déblocage) représentent 7,9 % de l'activité du Fonds en 2004 contre 13,3 % en 2003.

en millions de F CFP

	2003	2004	Variations
Engagements valides.....	240,7	186,9	-22,4%
Engagements douteux et contentieux.....	46,9	54,6	16,4%
Engagements avalisés et non débloqués.....	44,2	20,7	-53,2%
<b>Encours total des prêts garantis.....</b>	<b>331,8</b>	<b>262,2</b>	<b>-21,0%</b>
<b>Montant couvert par le FGMPE.....</b>	<b>293,0</b>	<b>230,9</b>	<b>-21,2%</b>
Part couverte par le FGMPE.....	88,3%	88,1%	

Source : Gouvernement

#### 4. LE FONDS DE GARANTIE DE LA PROVINCE SUD "FGPS"

L'objet de ce fonds est d'apporter une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur d'entreprises réalisant des investissements en Province Sud relevant du secteur productif (tel que défini par le Code des Investissements de la Province Sud). La dotation initiale de 40 millions de F CFP octroyée par la Province Sud a été complétée en 2002 par une dotation supplémentaire de 20 millions de F CFP. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création en 1999.

Aucun nouveau dossier n'a été avalisé en 2004. Un dossier ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé, l'encours global des engagements s'élève à 9,7 millions de F CFP pour 4 dossiers (34 millions de F CFP en 2003 pour 5 dossiers). L'intégralité de l'encours est sain en 2004, contre un volume de garanties compromises brutes qui atteignait 60 % du total des engagements en 2003. Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 216 millions de F CFP au 31 décembre 2004, en augmentation de 66 % par rapport au 31 décembre 2003.

## **5. LE FONDS DE GARANTIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE NORD "FGN"**

Créé fin novembre 2003, le FGN (Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord) apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de petits et moyens projets économiques réalisés dans la zone géographique de la Province Nord, notamment sur les terres coutumières.

Ce fonds bénéficie d'une dotation initiale de 75 millions de F CFP versée par la Province Nord et peut être alimenté par des dotations du budget général de la Province Nord et par des contributions, aides et subventions de toute personne physique ou morale et de tout organisme ou établissement public ou privé, ainsi que par toutes ressources exceptionnelles. Son potentiel d'engagement est fixé à trois fois le montant total de ses ressources.

La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement). Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction et le suivi des dossiers. L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) peut présenter, elle-même, au comité de gestion les demandes de garantie portant sur les crédits qu'elle consent. Pour les demandes portant sur des investissements réalisés sur des terres coutumières, l'ICAP et l'ADIE doivent s'assurer de la clarification des droits fonciers des promoteurs.

Ce fonds, qui a débuté son activité en début d'année 2004, a avalisé 170 dossiers garantissant un encours total des prêts de 130,3 millions de F CFP. Sur ce total, 62,1 millions de F CFP ont été débloqués (48 % des prêts garantis). L'ADIE se place comme premier partenaire du FGN, les établissements de crédit de la place représentant moins de 10 % de l'activité du fonds.

## **6. LE FONDS DE GARANTIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ "FGIL"**

Créé fin décembre 2004, le FGIL (Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Îles Loyauté) apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de toute personne physique ou morale qui est porteur d'un projet de développement économique dans la limite géographique de la Province des Îles Loyauté. Ce fonds bénéficie d'une dotation initiale de 50 millions de F CFP et peut être alimenté par des dotations de la Province des Îles Loyauté ou par les contributions, aides et subventions, dons et legs de toute personne physique ou morale et de tout organisme ou établissement public ou privé, ainsi que par toutes ressources exceptionnelles.

Le fonds de garantie sera géré par le biais d'un comité de gestion. L'Institut calédonien de participation (ICAP) devrait assurer le secrétariat permanent du fonds et mettre en place la structure chargée de l'instruction et du suivi des projets notamment avec l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique).

## Section 2

### L'évolution de la situation monétaire en 2004

---

#### REMARQUE LIMINAIRE

---

L'examen de la situation monétaire de la Nouvelle-Calédonie est centré sur l'analyse des dépôts et des crédits enregistrés par l'ensemble des établissements de crédit et l'Office des postes et télécommunications (OPT) pour le compte des divers agents non financiers (particuliers, entrepreneurs individuels, sociétés non financières, autres agents et clientèle diverse). Cette analyse est complétée par la présentation de la position extérieure nette du système bancaire de la Nouvelle-Calédonie.

Une telle approche permet de préciser ou d'illustrer l'analyse générale de la conjoncture économique présentée par ailleurs dans ce rapport annuel.

Le lecteur trouvera également dans cette section les tableaux fournissant les agrégats « traditionnels » des composantes et des contreparties de la masse monétaire, ainsi qu'une analyse de l'équilibre emplois-ressources des établissements de crédits locaux.

---

#### § 1. L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

---

##### **1 LES DÉPÔTS COLLECTÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX POUR LEUR PROPRE COMPTE AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE**

Au 31 décembre 2004, l'ensemble des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte s'élève à 267,4 milliards de F CFP, soit une progression de 16,2 % pour l'année 2004 après une croissance de 4,7 % en 2003.

##### **Les dépôts à vue**

Les dépôts à vue représentent 133,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, soit 50 % du total des dépôts locaux. Ils s'affichent en très nette augmentation par rapport au 31 décembre 2003 (+ 28,2 % contre + 8,1 % sur les douze mois précédents). Leur taux de croissance en 2004 s'explique toutefois par des dépôts de fonds effectués au cours du dernier trimestre de l'année par des entreprises dans le cadre d'opérations importantes.

##### **L'épargne gérée localement**

Le rythme de progression de l'encours des comptes sur livrets a décéléré en 2004 ; il n'en demeure pas moins soutenu à 7,5 % (+ 29,2 % en 2003).

Les dépôts à terme affichent un rythme de progression annuel devenu positif de 3,5 %, après un recul marqué de 15,0 % en 2003.

A fin décembre 2004, 1 868 comptes d'épargne-logement sont ouverts pour un montant total collecté de 714 millions de F CFP. Le nombre de plans d'épargne-logement est plus élevé puisqu'à la même date, 7 140 PEL sont ouverts pour un encours global de 4,6 milliards de F CFP. Cette catégorie de produit a vu son encours progresser de 31,1 % sur les douze mois de l'année 2004.

### Les comptes sur livrets

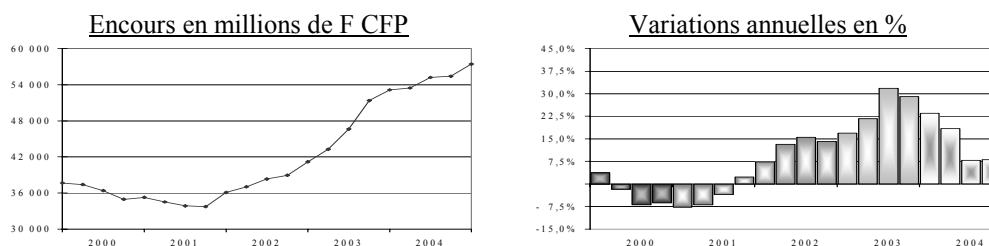
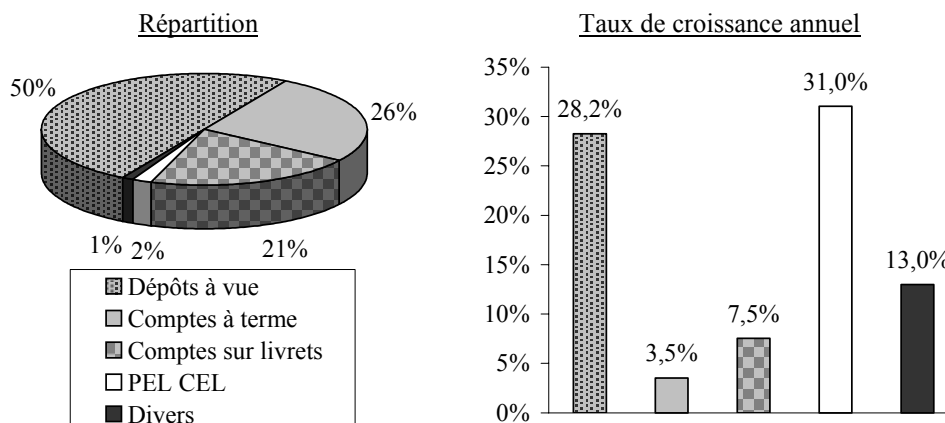


TABLEAU I  
Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte

en millions de F CFP	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-9	m / m-3
<b>Dépôts à vue</b>	<b>104 415</b>	<b>98 737</b>	<b>103 190</b>	<b>104 188</b>	<b>133 908</b>	<b>28,2%</b>	<b>35,6%</b>	<b>28,5%</b>
dont banques locales	98 296	92 852	97 125	97 917	127 843	30,1%	37,7%	30,6%
dont OPT	6 119	5 885	6 065	6 271	6 065	- 0,9%	3,1%	- 3,3%
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>52 887</b>	<b>53 211</b>	<b>54 884</b>	<b>54 951</b>	<b>56 878</b>	<b>7,5%</b>	<b>6,9%</b>	<b>3,5%</b>
dont banques locales	48 748	48 965	50 696	50 615	52 460	7,6%	7,1%	3,6%
dont OPT	4 139	4 246	4 188	4 336	4 418	6,7%	4,1%	1,9%
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>545</b>	<b>595</b>	<b>631</b>	<b>694</b>	<b>714</b>	<b>31,0%</b>	<b>20,0%</b>	<b>2,9%</b>
dont banques locales	545	595	631	694	714	31,0%	20,0%	2,9%
dont OPT	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres placements liquides et à court terme</b>	<b>68 767</b>	<b>75 055</b>	<b>70 946</b>	<b>72 360</b>	<b>71 325</b>	<b>3,7%</b>	<b>- 5,0%</b>	<b>- 1,4%</b>
Dépôts à terme	67 513	73 849	69 691	70 980	69 907	3,5%	- 5,3%	- 1,5%
Divers	1 254	1 206	1 255	1 380	1 418	13,1%	17,6%	2,8%
dont banques locales	68 767	75 055	70 946	72 360	71 325	3,7%	- 5,0%	- 1,4%
dont OPT	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES DEPOTS INCLUS DANS M3</b>	<b>226 614</b>	<b>227 598</b>	<b>229 651</b>	<b>232 193</b>	<b>262 825</b>	<b>16,0%</b>	<b>15,5%</b>	<b>13,2%</b>
dont banques locales	216 356	217 467	219 398	221 586	252 342	16,6%	16,0%	13,9%
dont OPT	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Placements d'épargne à long terme collectés par les banques locales</b>	<b>3 516</b>	<b>3 800</b>	<b>4 019</b>	<b>4 255</b>	<b>4 601</b>	<b>30,9%</b>	<b>21,1%</b>	<b>8,1%</b>
Plans d'épargne logement	3 484	3 768	3 982	4 219	4 566	31,1%	21,2%	8,2%
Autres placements d'épargne à long terme	32	32	37	36	35	9,4%	9,4%	- 2,8%
<b>TOTAL DES DEPOTS LOCAUX</b>	<b>230 130</b>	<b>231 398</b>	<b>233 670</b>	<b>236 448</b>	<b>267 426</b>	<b>16,2%</b>	<b>15,6%</b>	<b>13,1%</b>
dont banques locales	219 872	221 267	223 417	225 841	256 943	16,9%	16,1%	13,8%
dont OPT	10 258	10 131	10 253	10 607	10 483	2,2%	3,5%	- 1,2%

## Ensemble des dépôts à fin décembre 2004



## **2 L'ÉPARGNE COLLECTÉE LOCALEMENT ET GÉRÉE PAR DES INSTITUTIONS EXTÉRIEURES**

**Avertissement :** les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous ne peut-être exhaustif.

L'ensemble des produits d'épargne collectés localement pour le compte d'institutions extérieures représente un volume de 75,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2004. Leur croissance est moins marquée que fin 2003 (+ 20,7 %) mais demeure soutenue avec une hausse de 13,8 % sur les douze mois de l'année.

### Les placements liquides ou à court terme

Les OPCVM monétaires connaissent habituellement un rythme de croissance très irrégulier mais soutenu. Leur progression atteint 18,5 % en 2004. Ils représentent ainsi 17,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, soit 23 % de l'épargne collectée localement et gérée par les institutions extérieures (22 % fin décembre 2003).

### Les placements d'épargne à long terme

Le volume de l'ensemble des placements d'épargne à long terme progresse de 12,4 % en 2004 pour atteindre 58,6 milliards de F CFP à fin décembre 2004 (contre 13,9 % entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003).

80 % des placements d'épargne à long terme sont constitués des produits d'assurance-vie. Leur encours a augmenté de 14,7 % en douze mois pour s'établir à 47 milliards de F CFP fin décembre 2004. Leur rythme de croissance annuel tend à se stabiliser. Les OPCVM non monétaires, qui représentent 13 % des placements d'épargne à long terme, voient leur encours augmenter de 1,4 %. Les placements en actions et obligations représentent pour leurs parts respectives 5 % et 2 % de l'ensemble des placements d'épargne à long terme au 31 décembre

2004. Dans un contexte de reprise de la bourse en 2004 (augmentation du CAC 40 de 7,4 %) et de taux d'intérêt historiquement bas, les placements actions progressent de 17,6 % entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004. Les obligations affichent pour leur part un volume de placement en recul de 4,4 % en 2004.

### Les produits d'assurance-vie

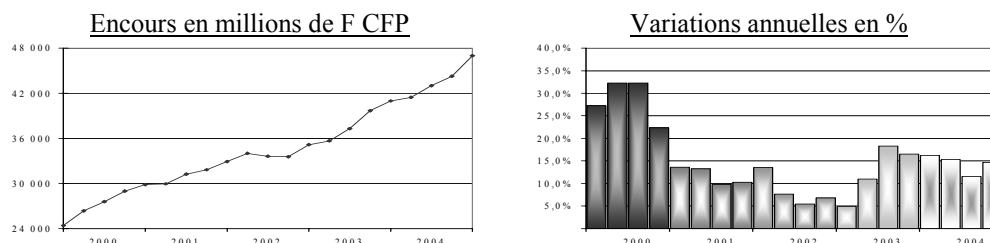
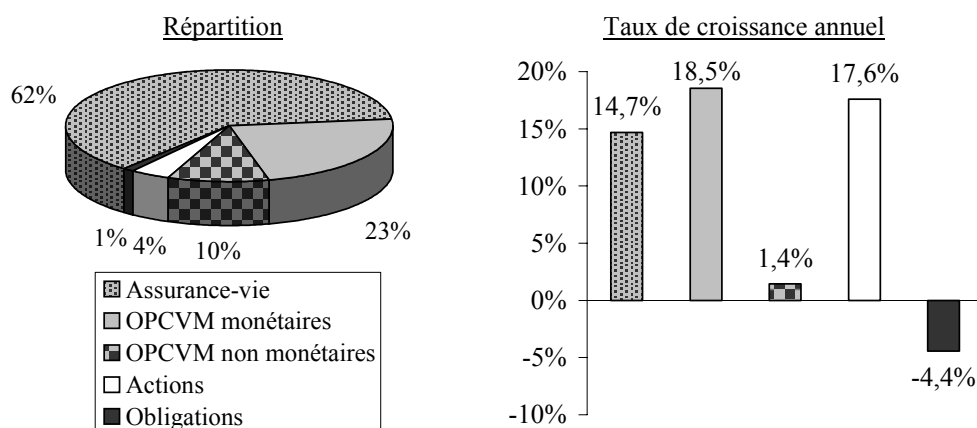


TABLEAU II  
Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures (hors zone d'émission)

en millions de F CFP	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-9	m / m-3
<b>Placements liquides et à court terme</b>	<b>14 441</b>	<b>14 389</b>	<b>13 650</b>	<b>16 914</b>	<b>17 119</b>	<b>18,5%</b>	<b>19,0%</b>	<b>1,2%</b>
OPCVM monétaires	14 441	14 389	13 650	16 914	17 119	18,5%	19,0%	1,2%
<b>Placements d'épargne à long terme</b>	<b>52 156</b>	<b>53 242</b>	<b>55 079</b>	<b>56 331</b>	<b>58 637</b>	<b>12,4%</b>	<b>10,1%</b>	<b>4,1%</b>
Actions	2 403	2 580	2 606	2 667	2 826	17,6%	9,5%	6,0%
Obligations	1 463	1 531	1 402	1 440	1 398	- 4,4%	- 8,7%	- 2,9%
OPCVM non monétaires	7 312	7 677	8 058	7 952	7 417	1,4%	- 3,4%	- 6,7%
Assurances-vie	40 978	41 454	43 013	44 272	46 996	14,7%	13,4%	6,2%
<b>TOTAL DE L'EPARGNE GEREE HZE</b>	<b>66 597</b>	<b>67 631</b>	<b>68 729</b>	<b>73 245</b>	<b>75 756</b>	<b>13,8%</b>	<b>12,0%</b>	<b>3,4%</b>

### Ensemble des placements à fin décembre 2004





### 3 LES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENT ÉCONOMIQUE

#### Dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte

La répartition des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte indique une part prépondérante des particuliers (45 % du total), devant les sociétés financières (35 % des dépôts locaux) et les autres agents résidents (administrations publiques et privées et sociétés d'assurance et de capitalisation 14 % du total). Les entrepreneurs individuels et les agents non-résidents détiennent respectivement 5 % et 1 % des dépôts locaux.

#### Épargne collectée par les établissements de crédit locaux et gérée par des institutions extérieures

Ce type d'épargne est détenu à 89 % par les particuliers (essentiellement sous la forme d'assurance-vie). Les sociétés non financières en possèdent, pour leur part, 10 % (principalement en titres d'OPCVM monétaires).

TABLEAU III  
**Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte**  
*Répartition par agent économique*

en millions de F CFP	31/12/2003		31/03/2004		30/09/2004		31/12/2004		variations en % m/m-12
	m-12	%	m-9	%	m-3	%	m	%	
<b>Dépôts à vue</b>	<b>104 415</b>		<b>98 737</b>		<b>104 188</b>		<b>133 908</b>		<b>28,2%</b>
Sociétés non financières	41 003	39%	36 433	37%	40 528	39%	62 692	47%	52,9%
Entrepreneurs individuels	10 285	10%	7 857	8%	8 095	8%	11 914	9%	15,8%
Particuliers	40 082	38%	41 237	42%	41 893	40%	44 256	33%	10,4%
Autres agents résidents	12 170	12%	12 376	13%	12 587	12%	13 798	10%	13,4%
Non résidents	875	1%	834	1%	1 085	1%	1 248	1%	42,6%
<b>Autres dépôts</b>	<b>125 715</b>		<b>132 661</b>		<b>132 260</b>		<b>133 518</b>		<b>6,2%</b>
Sociétés non financières	28 106	22%	33 347	25%	32 215	24%	30 859	23%	9,8%
Entrepreneurs individuels	2 757	2%	2 774	2%	2 698	2%	2 484	2%	- 9,9%
Particuliers	72 230	57%	72 435	55%	74 015	56%	76 029	57%	5,3%
Autres agents résidents	19 986	16%	21 694	16%	21 523	16%	22 387	17%	12,0%
Non résidents	2 636	2%	2 411	2%	1 809	1%	1 759	1%	-33,3%
<b>TOTAL DES DEPOTS LOCAUX</b>	<b>230 130</b>		<b>231 398</b>		<b>236 448</b>		<b>267 426</b>		<b>16,2%</b>
Sociétés non financières	69 109	30%	69 780	30%	72 743	31%	93 551	35%	35,4%
Entrepreneurs individuels	13 042	6%	10 631	5%	10 793	5%	14 398	5%	10,4%
Particuliers	112 312	49%	113 672	49%	115 908	49%	120 285	45%	7,1%
Autres agents résidents	32 156	14%	34 070	15%	34 110	14%	36 185	14%	12,5%
Non résidents	3 511	2%	3 245	1%	2 894	1%	3 007	1%	-14,4%

**Épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures**  
*Répartition par agent économique*

en millions de F CFP	31/12/2003		31/03/2004		30/09/2004		31/12/2004		variations en % m/m-12
	m-12	%	m-9	%	m-3	%	m	%	
<b>TOTAL</b>	<b>66 597</b>		<b>67 631</b>		<b>73 245</b>		<b>75 756</b>		<b>13,8%</b>
Sociétés non financières	4 177	6%	3 709	5%	6 632	9%	7 661	10%	83,4%
Entrepreneurs individuels	123	n.s.	142	n.s.	108	n.s.	150	n.s.	22,0%
Particuliers	62 258	93%	63 667	94%	66 142	90%	67 525	89%	8,5%
Autres agents résidents	39	n.s.	213	n.s.	363	n.s.	420	1%	n.s.
Non résidents	-	n.s.	-	n.s.	-	n.s.	-	n.s.	-

### Ensemble des actifs collectés en Nouvelle-Calédonie

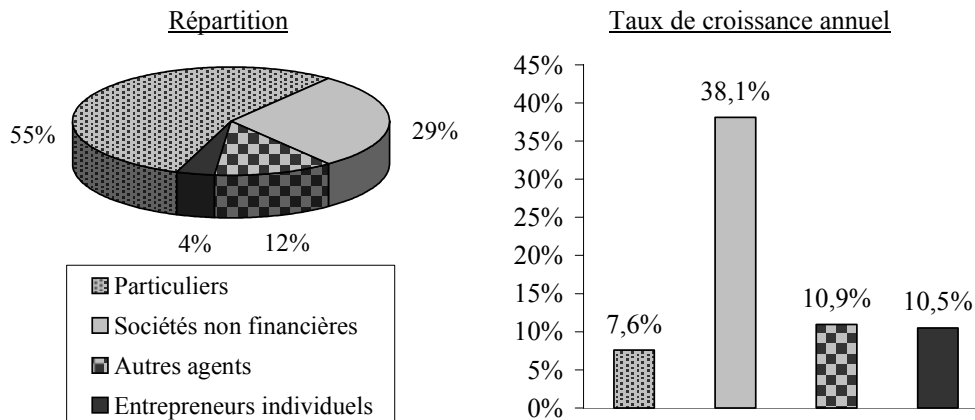
La répartition par agent économique de l'ensemble des actifs financiers collectés sur le territoire (hors compagnies d'assurance-vie) montre que les particuliers demeurent les déposants les plus importants, concentrant 55 % du total des dépôts, devant les sociétés financières qui en possèdent 29 % et les autres agents (résidents et non résidents) qui totalisent 12 % de l'ensemble. Les entrepreneurs individuels détiennent, pour leur part, 4 % du total des dépôts.

L'ensemble des actifs financiers détenus par les particuliers progresse de 7,6 % en 2004. Ils sont constitués pour les trois-quarts (76 %) de produits de placements. A noter que leurs avoirs en produits d'assurance-vie ont fortement progressé sur les douze derniers mois (+ 14,7 %).

L'ensemble des dépôts des sociétés non financières augmente de 38,1 % en glissement annuel. Ceux-ci sont principalement détenus sous la forme de dépôts à vue (62 %)<sup>1</sup>, le solde étant majoritairement investi dans des comptes à terme (30 %).

Les entrepreneurs individuels voient leurs actifs financiers progresser de 10,5 % entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004. Ceux-ci sont détenus dans leur grande majorité sous la forme de dépôts à vue (82 %). Les entrepreneurs individuels effectuent la majorité de leurs placements en comptes sur livrets (55 % de leur épargne).

### Ensemble des actifs financiers par agent économique à fin décembre 2004

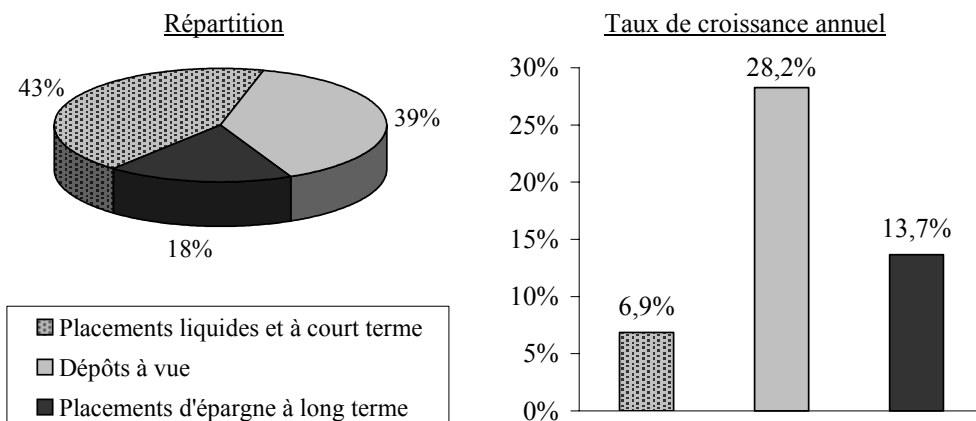


<sup>1</sup> Cf. point 1.1 - Les dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte

TABLEAU III bis  
**Ensemble des dépôts collectés**  
**Répartition par agent économique**

en millions de F CFP	31/12/2003		31/03/2004		30/09/2004		31/12/2004		variations en %
	m-12	%	m-9	%	m-3	%	m	%	m/m-12
<b>Particuliers</b>	<b>174 570</b>	<b>59%</b>	<b>177 239</b>	<b>59%</b>	<b>182 050</b>	<b>59%</b>	<b>187 810</b>	<b>55%</b>	<b>7,6%</b>
Dépôts à vue	40 082	23%	41 237	23%	41 893	23%	44 256	24%	10,4%
Placements liquides et à court terme	80 002	46%	80 300	45%	81 604	45%	82 053	44%	2,6%
<i>dont comptes sur livrets</i>	48 959	61%	49 336	61%	50 685	62%	52 952	65%	8,2%
Placements d'épargne à long terme	54 486	31%	55 702	31%	58 553	32%	61 501	33%	12,9%
<i>dont assurance-vie</i>	40 978	75%	41 454	74%	44 272	76%	46 996	76%	14,7%
<b>Sociétés non financières</b>	<b>73 286</b>	<b>25%</b>	<b>73 489</b>	<b>25%</b>	<b>79 375</b>	<b>26%</b>	<b>101 212</b>	<b>29%</b>	<b>38,1%</b>
Dépôts à vue	41 003	56%	36 433	50%	40 528	51%	62 692	62%	52,9%
Placements liquides et à court terme	31 247	43%	35 891	49%	37 292	47%	36 961	37%	18,3%
<i>dont comptes à terme</i>	27 792	89%	32 945	92%	31 577	85%	30 219	82%	8,7%
Placements d'épargne à long terme	1 036	1%	1 165	2%	1 555	2%	1 559	2%	50,5%
<i>dont OPCVM non-monétaires</i>	1 004	97%	1 128	97%	1 503	97%	1 505	97%	49,9%
<b>Entrepreneurs individuels</b>	<b>13 165</b>	<b>4%</b>	<b>10 773</b>	<b>4%</b>	<b>10 901</b>	<b>4%</b>	<b>14 548</b>	<b>4%</b>	<b>10,5%</b>
Dépôts à vue	10 285	78%	7 857	73%	8 095	74%	11 914	82%	15,8%
Placements liquides et à court terme	2 782	21%	2 794	26%	2 690	25%	2 467	17%	-11,3%
<i>dont comptes sur livrets</i>	1 536	55%	1 595	57%	1 708	63%	1 460	59%	- 4,9%
Placements d'épargne à long terme	98	1%	122	1%	116	1%	167	1%	70,4%
<i>dont OPCVM non-monétaires</i>	48	49%	73	60%	63	54%	106	63%	120,8%
<b>Autres agents</b>	<b>35 706</b>	<b>12%</b>	<b>37 528</b>	<b>12%</b>	<b>37 367</b>	<b>11%</b>	<b>39 612</b>	<b>12%</b>	<b>10,9%</b>
Dépôts à vue	13 045	37%	13 210	35%	13 672	37%	15 046	38%	15,3%
Placements liquides et à court terme	22 641	63%	24 297	65%	23 333	62%	24 555	62%	8,5%
<i>dont comptes à terme</i>	20 295	90%	21 985	90%	20 950	90%	21 768	89%	7,3%
Placements d'épargne à long terme	20	n.s.	21	n.s.	362	1%	11	n.s.	-45,0%
<i>dont OPCVM non-monétaires</i>	14	70%	17	81%	362	100%	11	100%	-21,4%
<b>TOTAL</b>	<b>296 727</b>	<b>100%</b>	<b>299 029</b>	<b>100%</b>	<b>309 693</b>	<b>100%</b>	<b>343 182</b>	<b>100%</b>	<b>15,7%</b>
Dépôts à vue	104 415	35%	98 737	33%	104 188	34%	133 908	39%	28,2%
Placements liquides et à court terme	136 672	46%	143 282	48%	144 919	47%	146 036	43%	6,9%
<i>dont comptes à terme</i>	67 513	49%	73 849	52%	70 980	49%	69 907	48%	3,5%
Placements d'épargne à long terme	55 640	19%	57 010	19%	60 586	20%	63 238	18%	13,7%
<i>dont assurance-vie</i>	40 978	74%	41 454	73%	44 272	73%	46 996	74%	14,7%

**Ensemble des actifs financiers par catégories de produits à fin décembre 2004**



---

## § 2. LES PASSIFS FINANCIERS

---

*Cette partie analyse l'ensemble des prêts consentis aux agents économiques par les établissements de crédit et assimilés situés, d'une part, en Nouvelle-Calédonie (zone d'émission), d'autre part, hors de la Nouvelle-Calédonie (hors zone d'émission).*

### **1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS DE CARACTERE BANCAIRE ACCORDES SUR LA PLACE**

L'encours des concours de caractère bancaire octroyés sur la place s'élève à 437,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 dont 21 % proviennent des établissements situés hors zone d'émission. Son rythme de progression s'est ainsi maintenu en 2004 à 9,1 % contre 9,0 % en 2003. Cet encours se répartit principalement entre les concours à l'habitat (42 %), les crédits à l'équipement (26 %) et les crédits de trésorerie (15 %).

Dans le prolongement de la tendance observée en 2003, le rythme de croissance annuel des crédits à l'habitat continue de s'accélérer en 2004 et atteint 15,1 % à la fin du quatrième trimestre de l'année 2004. L'encours global représente ainsi 185 milliards de F CFP à fin décembre 2004 dont 20 % proviennent des établissements situés hors zone d'émission. Il convient de noter que cette évolution résulte toutefois pour partie d'opérations de reclassement comptables effectuées par les établissements de crédit de la place entre différentes catégories de crédit.

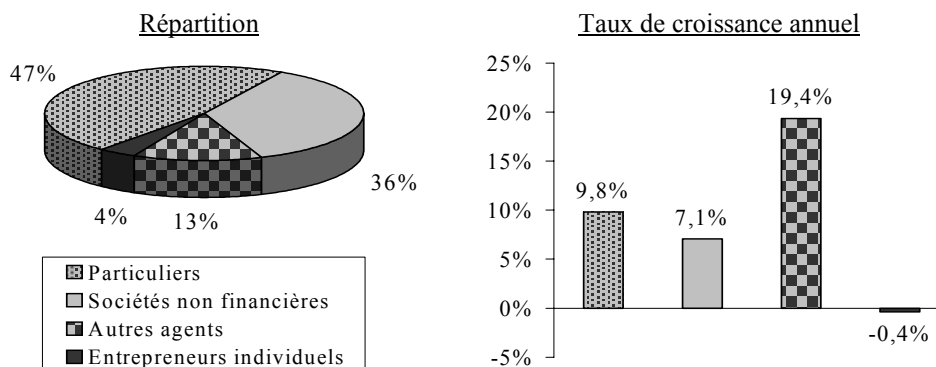
Les crédits à l'équipement atteignent pour leur part 113,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, dont 43 % proviennent des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission. Après un rythme de croissance soutenu en 2003, leur progression tend à ralentir (+ 4,5 % sur un an fin 2004 contre + 13,7 % fin 2003). La progression de l'encours des crédits de trésorerie a ralenti (+ 1,0 % fin 2004 contre + 5,4 % fin 2003). Ce ralentissement s'explique en partie par les opérations de reclassement comptable effectuées. L'encours global s'élève à 66,9 milliards de F CFP à fin décembre 2004, dont 7 % proviennent des établissements de crédit situés hors zone d'émission.

TABLEAU IV + V  
**Concours de caractère bancaire**  
*(toutes zones d'émission confondues)*

	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	variations en pourcentage		
en millions de F CFP	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>Crédit-bail (1)</b>	<b>15 813</b>	<b>16 662</b>	<b>17 495</b>	<b>17 863</b>	<b>18 697</b>	<b>18,2%</b>	<b>6,9%</b>	<b>4,7%</b>
Sociétés non financières	6 442	6 546	6 433	6 505	6 727	4,4%	4,6%	3,4%
Entrepreneurs individuels	1 611	1 805	1 900	2 023	2 238	38,9%	17,8%	10,6%
Particuliers	7 732	8 285	9 138	9 316	9 707	25,5%	6,2%	4,2%
Autres agents résidents & non résidents	28	26	24	19	25	-10,7%	4,2%	31,6%
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>66 254</b>	<b>67 243</b>	<b>67 349</b>	<b>68 731</b>	<b>66 900</b>	<b>1,0%</b>	<b>- 0,7%</b>	<b>- 2,7%</b>
Sociétés non financières	25 419	26 230	26 076	26 486	25 490	0,3%	- 2,2%	- 3,8%
Entrepreneurs individuels	2 397	2 333	2 236	2 297	1 870	-22,0%	-16,4%	-18,6%
Particuliers	36 834	37 123	36 736	37 265	37 978	3,1%	3,4%	1,9%
Autres agents résidents & non résidents	1 604	1 557	2 301	2 683	1 562	- 2,6%	-32,1%	-41,8%
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>108 943</b>	<b>107 096</b>	<b>109 823</b>	<b>111 922</b>	<b>113 792</b>	<b>4,5%</b>	<b>3,6%</b>	<b>1,7%</b>
Sociétés non financières	65 413	64 490	65 586	66 916	69 100	5,6%	5,4%	3,3%
Particuliers	5 785	5 504	6 110	5 491	6 069	4,9%	- 0,7%	10,5%
Autres agents résidents & non résidents	37 745	37 102	38 128	39 516	38 623	2,3%	1,3%	- 2,3%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>160 700</b>	<b>162 766</b>	<b>166 422</b>	<b>171 348</b>	<b>184 979</b>	<b>15,1%</b>	<b>11,2%</b>	<b>8,0%</b>
Sociétés non financières	19 229	18 225	18 329	19 013	23 063	19,9%	25,8%	21,3%
Entrepreneurs individuels	5 920	6 089	6 247	5 978	5 807	- 1,9%	- 7,0%	- 2,9%
Particuliers	133 550	136 537	138 410	139 282	148 097	10,9%	7,0%	6,3%
Autres agents résidents & non résidents	2 001	1 914	3 436	7 075	8 012	300,4%	133,2%	13,2%
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>23 108</b>	<b>22 900</b>	<b>22 397</b>	<b>23 062</b>	<b>25 878</b>	<b>12,0%</b>	<b>15,5%</b>	<b>12,2%</b>
Sociétés non financières	19 221	19 271	18 639	19 160	21 094	9,7%	13,2%	10,1%
Entrepreneurs individuels	923	963	964	864	641	-30,6%	-33,5%	-25,8%
Particuliers	2 272	2 121	2 045	2 265	2 120	- 6,7%	3,7%	- 6,4%
Autres agents résidents & non résidents	692	545	749	773	2 023	192,3%	170,1%	161,7%
<b>Autres crédits (2)</b>	<b>9 683</b>	<b>9 295</b>	<b>9 641</b>	<b>9 015</b>	<b>10 855</b>	<b>12,1%</b>	<b>12,6%</b>	<b>20,4%</b>
Sociétés non financières	4 737	4 721	4 911	3 990	4 799	1,3%	- 2,3%	20,3%
Entrepreneurs individuels	333	312	307	315	371	11,4%	20,8%	17,8%
Particuliers	483	483	442	823	750	55,3%	69,7%	- 8,9%
Autres agents résidents & non résidents	4 130	3 779	3 981	3 886	4 935	19,5%	24,0%	27,0%
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>5 510</b>	<b>5 801</b>	<b>6 359</b>	<b>6 463</b>	<b>5 843</b>	<b>6,0%</b>	<b>- 8,1%</b>	<b>- 9,6%</b>
Sociétés non financières	2 885	2 995	3 366	3 569	3 194	10,7%	- 5,1%	-10,5%
Entrepreneurs individuels	881	843	891	846	785	-10,9%	-11,9%	- 7,2%
Particuliers	1 401	1 665	1 772	1 709	1 491	6,4%	-15,9%	-12,8%
Autres agents résidents & non résidents	343	298	330	339	373	8,7%	13,1%	10,2%
<b>TOTAL NET</b>	<b>390 011</b>	<b>391 763</b>	<b>399 486</b>	<b>408 403</b>	<b>426 944</b>	<b>9,5%</b>	<b>6,9%</b>	<b>4,5%</b>
Sociétés non financières	143 346	142 478	143 339	145 639	153 467	7,1%	7,1%	5,4%
Entrepreneurs individuels	17 850	17 849	18 655	17 814	17 781	- 0,4%	- 4,7%	- 0,2%
Particuliers	182 272	186 214	188 543	190 660	200 143	9,8%	6,2%	5,0%
Autres agents résidents & non résidents	46 543	45 222	48 949	54 290	55 553	19,4%	13,5%	2,3%
<b>Provisions non ventilées</b>	<b>10 923</b>	<b>10 631</b>	<b>10 539</b>	<b>10 653</b>	<b>10 458</b>	<b>- 4,3%</b>	<b>- 0,8%</b>	<b>- 1,8%</b>
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>400 934</b>	<b>402 394</b>	<b>410 025</b>	<b>419 056</b>	<b>437 402</b>	<b>9,1%</b>	<b>6,7%</b>	<b>4,4%</b>

(1) L'encours de crédit-bail auparavant inclus dans les "autres crédits" a été isolé compte tenu de son poids dans la rubrique (75 %).  
(2) La catégorie des "autres crédits" intègre désormais les créances commerciales (35%) auparavant isolées

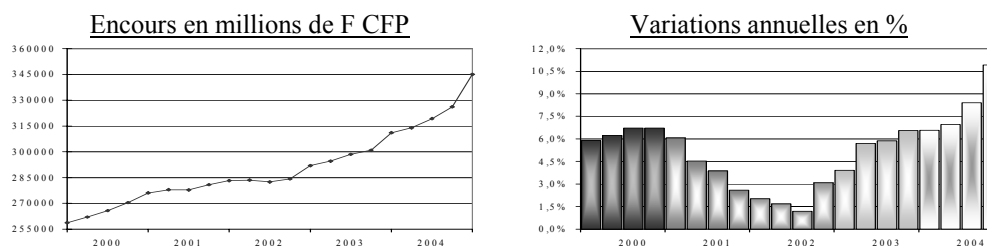
## Ensemble des passifs financiers par agent économique à fin décembre 2004



## **2 LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION**

Avec un encours global de 345 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, les crédits accordés par les établissements de crédit locaux poursuivent leur progression avec un rythme de croissance qui s'accélère sensiblement en 2004 (+ 10,9 % fin 2004 contre + 6,6 % fin 2003).

### Les concours accordés par les établissements situés dans la zone d'émission



### Détail par catégorie de crédits:

Les concours de caractère bancaire octroyés localement se répartissent principalement entre les crédits à l'habitat (43 % de l'encours total des crédits), l'équipement (19 % de l'ensemble) et les crédits de trésorerie (18 % de l'encours global) :

- les crédits à l'habitat affichent un taux de croissance en accélération à + 15,9 % contre + 6,8 % l'année précédente ;
- les crédits à l'équipement maintiennent leur rythme de croissance d'une année sur l'autre à + 10,7 % ;
- la progression des crédits de trésorerie s'est ralentie et représente une hausse de + 1,3 % sur l'année contre + 4,4 % en 2003.

Pour sa part, le taux de créances douteuses brutes poursuit sa baisse. Il recule ainsi de 0,6 point sur l'année 2004 (- 0,5 point en 2003) à 4,6 % du total des encours. Le taux de provisionnement s'inscrit également en baisse à 66,6 %. Parallèlement, les comptes ordinaires débiteurs affichent une croissance de 12 % sur l'année mais du fait principalement des sociétés financières et des autres agents économiques.

#### **Evolutions selon les différentes catégories d'agents économiques**

Totalisant près de la moitié de l'encours global brut (48 %), les particuliers demeurent les premiers débiteurs des établissements de crédit locaux devant les entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels : 44 % du total des crédits) :

- La demande des particuliers repose essentiellement sur les crédits à l'habitat (71 %), les crédits de trésorerie (20 %) et le financement par crédit-bail (6 %). L'encours des prêts à l'habitat s'accélère à + 9 % fin 2004 après + 6 % fin 2003. Dans la même tendance, l'encours des crédits de trésorerie augmente de 4 % contre 2,3 % l'année précédente. Le financement par crédit-bail affiche une croissance de 25,5 % contre + 40,1 % fin 2003.

- L'encours des crédits nets accordés aux entreprises (sociétés financières et entrepreneurs individuels) progresse de 7,7 % sur un an au 31 décembre 2004, en accélération par rapport à fin 2003 (+ 5,8 %). Le besoin de financement des entreprises porte essentiellement sur les crédits à l'équipement (40 %) et, dans une moindre mesure, sur les crédits de trésorerie (18 %) et sur les prêts immobiliers (16 %). Hors opérations de reclassement comptable effectuées par les établissements de crédit au 31 décembre 2004, les encours des entreprises en crédits d'équipement et de trésorerie afficheraient chacun une hausse d'environ 9 %. L'encours des crédits à l'habitat aux entreprises progresserait plus modérément avec un glissement annuel légèrement supérieur à 2 %.

TABLEAU IV  
**Concours de caractère bancaire**  
(Etablissements de crédit situés dans la zone d'émission)

en millions de F CFP	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-9	m / m-3
<b>Crédit-bail</b>	<b>15 813</b>	<b>16 662</b>	<b>17 495</b>	<b>17 863</b>	<b>18 697</b>	<b>18,2%</b>	<b>12,2%</b>	<b>4,7%</b>
Sociétés non financières	6 442	6 546	6 433	6 505	6 727	4,4%	2,8%	3,4%
Entrepreneurs individuels	1 611	1 805	1 900	2 023	2 238	38,9%	24,0%	10,6%
Particuliers	7 732	8 285	9 138	9 316	9 707	25,5%	17,2%	4,2%
Autres agents résidents	28	26	24	19	25	-10,7%	- 3,8%	31,6%
Non résidents (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>61 536</b>	<b>62 580</b>	<b>62 843</b>	<b>64 208</b>	<b>62 312</b>	<b>1,3%</b>	<b>- 0,4%</b>	<b>- 3,0%</b>
Sociétés non financières	25 419	26 230	26 076	26 486	25 490	0,3%	- 2,8%	- 3,8%
Entrepreneurs individuels	2 397	2 333	2 236	2 297	1 870	-22,0%	-19,8%	-18,6%
Particuliers	32 116	32 460	32 230	32 742	33 390	4,0%	2,9%	2,0%
Autres agents résidents	1 261	1 142	1 354	1 320	767	-39,2%	-32,8%	-41,9%
Non résidents (1)	343	415	947	1 363	795	n.s.	n.s.	-41,7%
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>58 452</b>	<b>59 050</b>	<b>60 742</b>	<b>62 060</b>	<b>64 682</b>	<b>10,7%</b>	<b>9,5%</b>	<b>4,2%</b>
Sociétés non financières	50 615	50 794	51 256	52 228	54 251	7,2%	6,8%	3,9%
Entrepreneurs individuels	5 785	5 504	6 110	5 491	6 069	4,9%	10,3%	10,5%
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	1 484	2 177	2 228	2 674	2 493	68,0%	14,5%	- 6,8%
Non résidents (1)	568	575	1 148	1 667	1 869	n.s.	n.s.	12,1%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>127 968</b>	<b>129 007</b>	<b>131 324</b>	<b>134 904</b>	<b>148 255</b>	<b>15,9%</b>	<b>14,9%</b>	<b>9,9%</b>
Sociétés non financières	13 314	12 751	12 601	13 142	17 886	34,3%	40,3%	36,1%
Entrepreneurs individuels	5 920	6 089	6 247	5 978	5 807	- 1,9%	- 4,6%	- 2,9%
Particuliers	107 936	109 366	110 205	109 903	117 612	9,0%	7,5%	7,0%
Autres agents résidents	655	658	606	603	1 637	n.s.	n.s.	n.s.
Non résidents (1)	143	143	1 665	5 278	5 313	n.s.	n.s.	0,7%
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>23 108</b>	<b>22 900</b>	<b>22 397</b>	<b>23 062</b>	<b>25 878</b>	<b>12,0%</b>	<b>13,0%</b>	<b>12,2%</b>
Sociétés non financières	19 221	19 271	18 639	19 160	21 094	9,7%	9,5%	10,1%
Entrepreneurs individuels	923	963	964	864	641	-30,6%	-33,4%	-25,8%
Particuliers	2 272	2 121	2 045	2 265	2 120	- 6,7%	- 0,0%	- 6,4%
Autres agents résidents	689	543	747	756	1 918	n.s.	n.s.	n.s.
Non résidents (1)	3	2	2	17	105	n.s.	n.s.	n.s.
<b>Autres crédits</b>	<b>8 178</b>	<b>7 885</b>	<b>8 178</b>	<b>7 522</b>	<b>9 497</b>	<b>16,1%</b>	<b>20,4%</b>	<b>26,3%</b>
Sociétés non financières	3 972	4 013	4 170	3 231	4 126	3,9%	2,8%	27,7%
Entrepreneurs individuels	333	312	307	315	371	11,4%	18,9%	17,8%
Particuliers	483	480	440	821	748	54,9%	55,8%	- 8,9%
Autres agents résidents	-	-	7	-	-	-	-	-
Non résidents (1)	3 390	3 080	3 254	3 155	4 252	25,4%	38,1%	34,8%
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>5 117</b>	<b>5 246</b>	<b>5 768</b>	<b>5 885</b>	<b>5 246</b>	<b>2,5%</b>	<b>-</b>	<b>-10,9%</b>
Sociétés non financières	2 885	2 995	3 366	3 569	3 162	9,6%	5,6%	-11,4%
Entrepreneurs individuels	881	843	891	846	785	-10,9%	- 6,9%	- 7,2%
Particuliers	1 327	1 405	1 490	1 448	1 252	- 5,7%	-10,9%	-13,5%
Autres agents résidents	24	3	21	21	23	- 4,2%	n.s.	9,5%
Non résidents (1)	-	-	-	1	24	-	-	n.s.
<b>TOTAL NET</b>	<b>300 172</b>	<b>303 330</b>	<b>308 747</b>	<b>315 504</b>	<b>334 567</b>	<b>11,5%</b>	<b>10,3%</b>	<b>6,0%</b>
Sociétés non financières	121 868	122 600	122 541	124 321	132 736	8,9%	8,3%	6,8%
Entrepreneurs individuels	17 850	17 849	18 655	17 814	17 781	- 0,4%	- 0,4%	- 0,2%
Particuliers	151 866	154 117	155 548	156 495	164 829	8,5%	7,0%	5,3%
Autres agents résidents	4 141	4 549	4 987	5 393	6 863	65,7%	50,9%	27,3%
Non résidents (1)	4 447	4 215	7 016	11 481	12 358	n.s.	n.s.	7,6%
<b>Provisions non ventilées</b>	<b>10 923</b>	<b>10 631</b>	<b>10 539</b>	<b>10 653</b>	<b>10 458</b>	<b>- 4,3%</b>	<b>- 1,6%</b>	<b>- 1,8%</b>
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>311 095</b>	<b>313 961</b>	<b>319 286</b>	<b>326 157</b>	<b>345 025</b>	<b>10,9%</b>	<b>9,9%</b>	<b>5,8%</b>

(1) L'évolution du poste "Non résident" résulte de l'application de la lettre d'information BAFI n°2003.01 du Secrétariat Général de la Commission Bancaire qui reclasse notamment en non résidents les crédits octroyés à des bénéficiaires métropolitains (auparavant classés en résidents)



### 3. LES CONCOURS ACCORDÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS INSTALLÉS HORS DE LA ZONE D'ÉMISSION

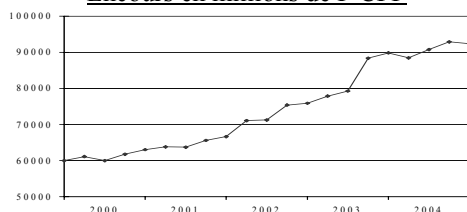
Le rythme de progression de l'encours des crédits accordés par les établissements installés hors de la zone d'émission a ralenti significativement en 2004 (+ 2,8 %), marquant une rupture avec la tendance qui prévalait précédemment (+ 13,9 % en 2002 puis + 18,4 % en 2003).

Les établissements situés hors zone d'émission octroient essentiellement des crédits à l'équipement (53 % du total) et des crédits à l'habitat (40 %). La première catégorie de crédit voit son encours reculer de 2,7 % sur l'année après une progression de 17,3 % fin 2003. L'encours des crédits à l'habitat voit son rythme de progression ralentir. Il s'établit à + 12,2 % en glissement annuel fin 2004 contre + 22,5 % fin 2003.

L'encours des crédits aux "Autres agents économiques résidents" représente 39 % de l'activité des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission. Ce dernier recule de 4,3 % sur l'année. Il est composé essentiellement de crédits à l'équipement octroyés aux collectivités publiques. L'encours des crédits accordés aux sociétés non financières représente 22 % du total des concours. Après un léger recul en 2003 (- 1,1 %), leur encours se contracte de nouveau en 2004 (- 3,5 %). Enfin, tout en se réduisant de près de moitié, le rythme de progression de l'encours des particuliers demeure soutenu (+ 16,1 %). La part relative des concours accordés aux particuliers dans l'activité des établissements de crédit installés hors de la zone d'émission (essentiellement des crédits à l'habitat) est passée de 34 % fin décembre 2003 à 38 % fin décembre 2004.

#### Les concours accordés par les établissements situés hors la zone d'émission

Encours en millions de F CFP



Variations annuelles en %

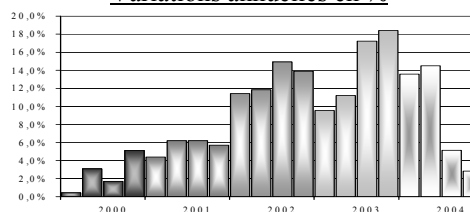
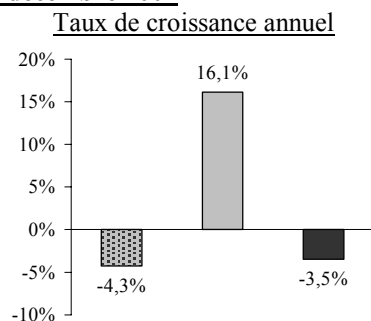
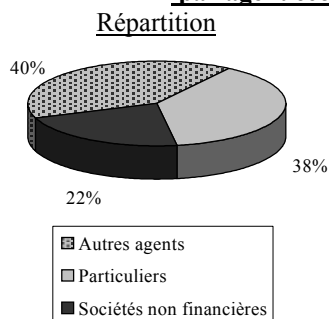


TABLEAU V  
**Concours de caractère bancaire**  
*(Etablissements de crédit situés hors de la zone d'émission)*

	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	variations en pourcentage		
en millions de F CFP	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-9	m / m-3
<b>Crédit-bail</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>4 718</b>	<b>4 663</b>	<b>4 506</b>	<b>4 523</b>	<b>4 588</b>	- 2,8%	- 1,6%	1,4%
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	4 718	4 663	4 506	4 523	4 588	- 2,8%	- 1,6%	1,4%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>50 491</b>	<b>48 046</b>	<b>49 081</b>	<b>49 862</b>	<b>49 110</b>	- 2,7%	2,2%	- 1,5%
Sociétés non financières	14 798	13 696	14 330	14 688	14 849	0,3%	8,4%	1,1%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	35 693	34 350	34 752	35 175	34 261	- 4,0%	- 0,3%	- 2,6%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>32 732</b>	<b>33 759</b>	<b>35 098</b>	<b>36 444</b>	<b>36 724</b>	12,2%	8,8%	0,8%
Sociétés non financières	5 915	5 474	5 728	5 871	5 177	-12,5%	- 5,4%	-11,8%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	25 614	27 171	28 205	29 379	30 485	19,0%	12,2%	3,8%
Autres agents résidents	1 203	1 113	1 165	1 194	1 062	-11,7%	- 4,6%	-11,1%
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres crédits</b>	<b>1 505</b>	<b>1 410</b>	<b>1 463</b>	<b>1 493</b>	<b>1 358</b>	- 9,8%	- 3,7%	- 9,0%
Sociétés non financières	765	708	741	759	673	-12,0%	- 4,9%	-11,4%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	-	3	2	2	2	-	-33,3%	-
Autres agents résidents	740	699	720	731	683	- 7,7%	- 2,4%	- 6,6%
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>393</b>	<b>555</b>	<b>591</b>	<b>578</b>	<b>597</b>	51,9%	7,5%	3,4%
Sociétés non financières	-	-	-	-	32	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	74	260	282	261	239	223,0%	- 8,1%	- 8,4%
Autres agents résidents	319	295	309	317	326	2,2%	10,4%	3,0%
<b>TOTAL NET</b>	<b>89 839</b>	<b>88 433</b>	<b>90 739</b>	<b>92 899</b>	<b>92 377</b>	2,8%	4,5%	- 0,6%
Sociétés non financières	21 478	19 878	20 798	21 318	20 731	- 3,5%	4,3%	- 2,8%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	30 406	32 097	32 995	34 165	35 314	16,1%	10,0%	3,4%
Autres agents résidents	37 955	36 458	36 946	37 416	36 332	- 4,3%	- 0,3%	- 2,9%
<b>Provisions non ventilées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>89 839</b>	<b>88 433</b>	<b>90 739</b>	<b>92 899</b>	<b>92 377</b>	2,8%	4,5%	- 0,6%

**Les concours accordés par les établissements installés hors de la zone d'émission par agent économique à fin décembre 2004**



## § 3. LA MASSE MONETAIRE (M3) ET SES CONTREPARTIES

### 1. LA MASSE MONETAIRE

La masse monétaire a progressé de 15,6 % sur douze mois pour s'établir à 274,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 (+ 4,6 % au 31 décembre 2003). Cette croissance importante résulte essentiellement de l'augmentation du volume des dépôts à vue<sup>2</sup>.

Avec un volume de circulation fiduciaire en hausse de 7,0 % et des dépôts à vue en augmentation de 28,2 % sur la période, l'agrégat M1 progresse de 26,3 %. Ce dernier vient à représenter 53 % de la masse monétaire.

L'agrégat M2-M1 (quasi-exclusivement constitué de comptes sur livrets) est en hausse de 8,3 % sur douze mois (+ 29,7 % l'année précédente).

Dans le même temps, l'agrégat M3-M2 (essentiellement constitué de dépôts à terme) progresse de 3,3 % (- 15,0 % en 2003).

Enfin, l'agrégat P1 (l'épargne contractuelle est quasi-exclusivement constituée de plans d'épargne-logement) augmente de 30,9 %.

TABLEAU VI  
Composantes de la masse monétaire en Nouvelle-Calédonie

en millions de F CFP	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-9	m / m-3
<b>M1</b>								
Circulation fiduciaire	10 748	10 414	10 678	10 645	11 500	7,0%	10,4%	8,0%
- Billets	9 626	9 302	9 554	9 504	10 325	7,3%	11,0%	8,6%
- Pièces	1 122	1 112	1 124	1 141	1 175	4,7%	5,7%	3,0%
Dépôts à vue	104 415	98 737	103 190	104 188	133 908	28,2%	35,6%	28,5%
- Banques	98 296	92 852	97 125	97 917	127 843	30,1%	37,7%	30,6%
- O.P.T.	6 119	5 885	6 065	6 271	6 065	- 0,9%	3,1%	- 3,3%
- Trésor public	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total M1</b>	<b>115 163</b>	<b>109 151</b>	<b>113 868</b>	<b>114 833</b>	<b>145 408</b>	<b>26,3%</b>	<b>33,2%</b>	<b>26,6%</b>
<b>M2 - M1</b>	<b>53 680</b>	<b>54 048</b>	<b>55 843</b>	<b>56 108</b>	<b>58 140</b>	<b>8,3%</b>	<b>7,6%</b>	<b>3,6%</b>
Comptes sur livrets	53 135	53 453	55 212	55 414	57 426	8,1%	7,4%	3,6%
Comptes d'épargne-logement	545	595	631	694	714	31,0%	20,0%	2,9%
<b>Total M2</b>	<b>168 843</b>	<b>163 199</b>	<b>169 711</b>	<b>170 941</b>	<b>203 548</b>	<b>20,6%</b>	<b>24,7%</b>	<b>19,1%</b>
<b>M3 - M2</b>	<b>68 519</b>	<b>74 813</b>	<b>70 618</b>	<b>71 897</b>	<b>70 777</b>	<b>3,3%</b>	<b>- 5,4%</b>	<b>- 1,6%</b>
Dépôts à terme	67 513	73 849	69 691	70 980	69 907	3,5%	- 5,3%	- 1,5%
- Banques	67 513	73 849	69 691	70 980	69 907	3,5%	- 5,3%	- 1,5%
- O.P.T.	-	-	-	-	-	-	-	-
- Trésor public	-	-	-	-	-	-	-	-
Bons	1 006	964	927	917	870	-13,5%	- 9,8%	- 5,1%
Certificats de dépôt	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total M3</b>	<b>237 362</b>	<b>238 012</b>	<b>240 329</b>	<b>242 838</b>	<b>274 325</b>	<b>15,6%</b>	<b>15,3%</b>	<b>13,0%</b>
<b>P1</b>	<b>3 516</b>	<b>3 800</b>	<b>4 019</b>	<b>4 256</b>	<b>4 601</b>	<b>30,9%</b>	<b>21,1%</b>	<b>8,1%</b>
(Epargne contractuelle)								
Plans d'épargne-logement	3 484	3 768	3 982	4 219	4 566	31,1%	21,2%	8,2%
Compte d'épargne à long terme	32	32	37	37	-	-100,0%	-100,0%	-100,0%
Autres comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	35	-	-	-

<sup>2</sup> Cf. point 1.1 - Les dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte

## 2. LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

Les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux sont en hausse de 83,9 % sur douze mois. Dans une moindre mesure, les engagements hors zone d'émission augmentent également sur la même période (+ 20,4 %). Ces fortes évolutions, qui sont consécutives à des opérations d'arbitrage interbancaire avec la France métropolitaine, ont un impact positif sur la position extérieure nette des établissements de crédit locaux (différence entre les avoirs et les engagements). Ainsi, le solde structurellement négatif de cette dernière, qui était de - 55,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2003, est passé à - 46,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 (- 16,4 %).

La part des concours financés sur ressources non monétaires s'est alourdie. Elle s'établit à 45,8 % au 31 décembre 2004 contre 42,8 % au 31 décembre 2003.

Les avoirs hors zone d'émission de l'IEOM représentent 19 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 en augmentation de 4,7 % par rapport au 31 décembre 2003.

TABLEAU VII  
**Contreparties de la masse monétaire**

en millions de F CFP	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-9	m / m-3
<b>Avoirs hors zone d'émission</b>	<b>50 159</b>	<b>47 173</b>	<b>70 184</b>	<b>69 197</b>	<b>77 874</b>	<b>55,3%</b>	<b>65,1%</b>	<b>12,5%</b>
- Institut d'émission	18 149	16 503	16 842	16 487	19 007	4,7%	15,2%	15,3%
- Etablissements de crédit locaux (*)	32 010	30 670	53 342	52 710	58 867	83,9%	91,9%	11,7%
<b>Créances du Trésor public</b>	<b>9 365</b>	<b>9 455</b>	<b>9 525</b>	<b>9 842</b>	<b>9 614</b>	<b>2,7%</b>	<b>1,7%</b>	<b>- 2,3%</b>
<b>Concours sur ressources monétaires</b>	<b>177 838</b>	<b>181 384</b>	<b>160 620</b>	<b>163 799</b>	<b>186 837</b>	<b>5,1%</b>	<b>3,0%</b>	<b>14,1%</b>
- Concours de caractère bancaire des EC locaux	311 095	313 961	319 286	326 157	345 025	10,9%	9,9%	5,8%
- Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	133 257	132 577	158 666	162 358	158 188	18,7%	19,3%	- 2,6%
- Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	28 525	29 522	30 783	30 663	31 693	11,1%	7,4%	3,4%
- Provisions sur créances douteuses	10 922	10 631	10 539	10 654	10 457	- 4,3%	- 1,6%	- 1,8%
- Engagements hors zone d'émission (*)	87 351	82 693	101 585	106 058	105 129	20,4%	27,1%	- 0,9%
- Epargne contractuelle	3 515	3 799	4 015	4 256	4 598	30,8%	21,0%	8,0%
- Divers	2 944	5 932	11 744	10 727	6 311	114,4%	6,4%	-41,2%
<b>Total M3</b>	<b>237 362</b>	<b>238 012</b>	<b>240 329</b>	<b>242 838</b>	<b>274 325</b>	<b>15,6%</b>	<b>15,3%</b>	<b>13,0%</b>

(\*) Position extérieure nette du système bancaire local : - 55 341 - 52 023 - 48 243 - 53 348 - 46 262

La position extérieure nette du système bancaire local résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements.

## § 4. L'EQUILIBRE EMPLOIS - RESSOURCES DES EC LOCAUX

### 1 L'EQUILIBRE PAR NATURE

Les ressources des établissements de crédit sont quasiment entièrement affectées à leur activité de crédit (à hauteur de 97 %), le solde étant dévolu à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM (3 %). L'activité globale des établissements de crédit locaux a progressé de 10 % entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 et représente un volume de 355,6 milliards de F CFP.

Le système bancaire local se finance sur ressources propres à hauteur de 11,9 %, soit un volume de 42,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2004. A noter que ces ressources propres sont en progression de 6,9 % par rapport au 31 décembre 2003.

Les opérations de réescompte sont en augmentation de 2,5 % sur douze mois. Avec un encours de 11,2 milliards de F CFP, elles représentent 3,2 % des ressources des établissements de crédit locaux.

Les ressources des établissements de crédit proviennent donc essentiellement des dépôts collectés. Ces derniers minorés des encaisses représentent 254,8 milliards de F CFP à fin décembre 2004 (71,6 % des ressources).

TABLEAU VIII

#### FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2004

Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	345 025	97,0%	Dépôts collectés (- encaisses)	254 778	71,6%
Réserves obligatoires	10 603	3,0%	Financement sur ressources propres *	42 150	11,9%
Réserves libres	-	-	Réescompte	11 213	3,2%
			(-) position extérieure nette des EC	46 262	13,0%
			Excédent des op. diverses des EC	1 225	0,3%
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>355 628</b>	<b>100,0%</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>355 628</b>	<b>100,0%</b>

#### FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2003

Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	311 095	96,2%	Dépôts collectés (- encaisses)	217 535	67,3%
Réserves obligatoires	9 155	2,8%	Financement sur ressources propres *	39 447	12,2%
Réserves libres	-	-	Réescompte	10 935	3,4%
Opérations diverses des EC	3 008	0,9%	(-) position extérieure nette des EC	55 341	17,1%
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>323 258</b>	<b>100,0%</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>323 258</b>	<b>100,0%</b>

(\*) Financement sur ressources propres = (Fonds propres + provisions sur créances douteuses - valeurs immobilisées)

## 2 L'ÉQUILIBRE EN FONCTION DE LA DURÉE<sup>1</sup>

Il convient de distinguer les opérations réalisées avec la clientèle de celles réalisées avec le secteur bancaire.

### **Les opérations avec la clientèle**

Les opérations avec la clientèle sont structurellement déficitaires en terme de solde emplois-ressources. En effet, les ressources clientèle des établissements de crédit calédoniens représentent un montant de 260,7 milliards de F CFP contre un volume d'emplois clientèle de 334,2 milliards de F CFP. Il en résulte donc un déficit des opérations avec la clientèle de 73,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2004. Ce déficit est sensiblement inférieur à celui observé à fin décembre 2003 (- 78,3 milliards de F CFP).

Parallèlement à ce déficit, un très grand décalage entre les ressources et les emplois clientèle est observé en ce qui concerne les délais d'exigibilité. Les ressources clientèle sont essentiellement des dépôts à moins de trois mois (89 % des ressources clientèle) tandis que les emplois clientèle sont majoritairement des emplois à plus d'un an (69 % des emplois clientèle).

### **Les opérations interbancaires**

Les ressources interbancaires des établissements de crédit locaux représentent un encours de 129 milliards de F CFP. Ce sont majoritairement des ressources longues (55 % ont un terme supérieur à douze mois, 25 % ont un terme supérieur à 5 ans). Parallèlement, les emplois sont à très court terme puisque l'encours au jour le jour représente 58 % du total des emplois interbancaires (92,8 milliards de F CFP). Le solde des opérations interbancaires ressort positif à 36,2 milliards de F CFP, en recul par rapport à fin décembre 2003 (40,4 milliards de F CFP).

Ce décalage au niveau des termes est à l'opposé de ce qui est observé pour les opérations avec la clientèle. L'équilibre entre les opérations interbancaires et les opérations avec la clientèle provient de l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées (42,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 contre 39,4 milliards de F CFP douze mois auparavant).

---

<sup>1</sup> Cette analyse de l'activité bancaire est faite selon une méthodologie purement comptable fondée notamment sur l'examen des bilans agrégés des établissements de crédit. En conséquence, quelques écarts apparaissent par rapport aux données indiquées précédemment dans le rapport notamment en ce qui concerne l'activité de crédit des établissements de crédit. L'ensemble de ces écarts générés par différence de méthodologie sont repris dans la ligne « Retraitements ».

TABLEAU IX  
**Equilibre emplois-ressources en fonction de la durée**

31 décembre 2004	Total général	Sans terme	JJ	< 1 mois	< 3 mois	< 6 mois	< 12 mois	< 5 ans	> 5 ans
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES</b>									
<b>EMPLOIS</b>									
Caisse (F CFP + Devises)	2 607	2 607	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales et OPT	10 609	-	10 609	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	34 286	-	34 286	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme dont réseau	42 216	-	9 161	8 418	8 370	1 242	1 317	12 992	716
Val. reçues en pension à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle financière	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VNI, créances douteuses et créances rattachées	3 035	3 035	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total emplois</b>	<b>92 753</b>	<b>5 642</b>	<b>54 056</b>	<b>8 418</b>	<b>8 370</b>	<b>1 242</b>	<b>1 317</b>	<b>12 992</b>	<b>716</b>
<b>RESSOURCES</b>									
Banques centrales et OPT	6	-	6	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires créditeurs	10 259	-	10 259	-	-	-	-	-	-
Comptes et emprunts à terme dont réseau	105 650	-	16 324	1 484	3 148	4 944	8 379	38 634	32 737
Val. données en pension à terme	11 213	-	-	11 213	-	-	-	-	-
Emprunts auprès de la clientèle financière	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sommes dues, dettes rattachées	1 849	1 849	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total ressources</b>	<b>128 977</b>	<b>1 849</b>	<b>26 589</b>	<b>12 697</b>	<b>3 148</b>	<b>4 944</b>	<b>8 379</b>	<b>38 634</b>	<b>32 737</b>
<b>RESSOURCES - EMPLOIS</b>									
<b>Cumul</b>	<b>36 224</b>	<b>- 3 793</b>	<b>- 27 467</b>	<b>4 279</b>	<b>- 5 222</b>	<b>3 702</b>	<b>7 062</b>	<b>25 642</b>	<b>32 021</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>									
<b>EMPLOIS</b>									
Comptes ordinaires débiteurs	25 877	-	25 877	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	280 539	-	1 639	9 494	9 811	13 712	26 526	127 514	91 843
VNI, créances douteuses et créances rattachées	8 749	8 749	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés à terme	239	-	-	-	-	-	-	-	239
Crédit-bail et opérations assimilées	18 072	3 083	-	329	676	1 014	2 029	10 926	15
Location simple	740	124	-	22	36	59	87	412	-
<b>Total emplois</b>	<b>334 216</b>	<b>11 956</b>	<b>27 516</b>	<b>9 845</b>	<b>10 523</b>	<b>14 785</b>	<b>28 642</b>	<b>138 852</b>	<b>92 097</b>
<b>RESSOURCES</b>									
Comptes ordinaires créditeurs	127 843	270	127 573	-	-	-	-	-	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes sur livrets et divers	58 320	-	55 314	29	1	3	7	2 786	180
Comptes créditeurs à termes	69 908	-	-	32 529	15 293	8 364	5 109	8 319	294
Bons de caisse et bons d'épargne	869	-	39	274	31	161	276	88	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sommes dues, dettes rattachées	3 780	3 780	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total ressources</b>	<b>260 720</b>	<b>4 050</b>	<b>182 926</b>	<b>32 832</b>	<b>15 325</b>	<b>8 528</b>	<b>5 392</b>	<b>11 193</b>	<b>474</b>
<b>RESSOURCES - EMPLOIS</b>									
<b>Cumul</b>	<b>- 73 496</b>	<b>- 7 906</b>	<b>155 410</b>	<b>22 987</b>	<b>4 802</b>	<b>- 6 257</b>	<b>- 23 250</b>	<b>-127 659</b>	<b>- 91 623</b>
<b>Retraitements</b>	<b>4 878</b>								
<b>Excédent cap.perm.sur Val. Imm.</b>	<b>42 150</b>								

## Section 3

### Les finances publiques locales

#### § 1. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

*Comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie*

en millions de F CFP

	2002	2003	Variations 2003/2002
<b>Recettes de fonctionnement.....</b>	<b>82 214</b>	<b>89 208</b>	<b>8,5%</b>
Recettes fiscales.....	66 699	69 973	4,9%
<i>dont indirectes.....</i>	<i>35 526</i>	<i>36 872</i>	<i>3,8%</i>
<i>directes.....</i>	<i>26 149</i>	<i>27 955</i>	<i>6,9%</i>
<i>taxes sur les tabacs.....</i>	<i>5 023</i>	<i>5 146</i>	<i>2,4%</i>
Recettes affectées.....	12 317	16 230	31,8%
Dotations de l'Etat.....	453	1 001	ns
Ressources propres.....	2 745	2 002	-27,1%
<b>Dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>77 981</b>	<b>83 879</b>	<b>7,6%</b>
Dotations aux collectivités.....	48 046	49 053	2,1%
Reversements des recettes.....	11 561	15 104	30,6%
Budget propre de la Nouvelle-Calédonie.....	18 374	19 721	7,3%
<b>Recettes d'investissement.....</b>	<b>392</b>	<b>1 596</b>	<b>ns</b>
Emprunts.....	–	–	–
Opérations patrimoniales.....	46	563	ns
Produits divers.....	346	1 032	ns
<b>Dépenses d'investissement.....</b>	<b>5 250</b>	<b>5 447</b>	<b>3,8%</b>
Programmes de la Nouvelle-Calédonie.....	2 742	2 741	-0,0%
Acquisitions du stock de tabac.....	1 058	1 060	0,2%
Remboursements en capital de la dette et mouvements financiers .....	1 404	1 078	-23,2%
Opérations patrimoniales.....	46	563	ns
<b>Total des recettes.....</b>	<b>82 606</b>	<b>90 804</b>	<b>9,9%</b>
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>83 231</b>	<b>89 326</b>	<b>7,3%</b>
<b>Solde budgétaire.....</b>	<b>-625</b>	<b>1 478</b>	<b>ns</b>

Source : Gouvernement de la Nouvelle Calédonie

Les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie font ressortir en 2003 une augmentation des recettes et des dépenses (respectivement + 9,9 % et + 7,3 % par rapport à



2002). Cette évolution conduit à un solde budgétaire positif de 1 478 millions de F CFP en 2003, contre un solde déficitaire en 2002 (- 625 millions de F CFP).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2003 à 89,2 milliards de F CFP (+ 8,5 % par rapport à 2002). Avec 36,9 milliards de F CFP (+ 3,8 % par rapport à 2002), la fiscalité indirecte représente 41,3 % des recettes en 2003. Les recettes fiscales directes ont atteint 28 milliards de F CFP (+ 6,9 % par rapport à 2002), soit 31,3 % des recettes en 2003.

Les dépenses de fonctionnement augmentent sensiblement pour atteindre 83,8 milliards de F CFP en 2003 (+ 7,6 % par rapport à 2002). Elles sont constituées principalement par les dotations aux collectivités (à hauteur de 58,5 %, soit 49 milliards de F CFP), ce qui souligne le rôle majeur du budget de la Nouvelle-Calédonie en tant que redistributeur, aux autres collectivités, des recettes fiscales perçues localement.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1,6 milliard de F CFP en 2003. Elles se décomposent en 563,2 millions de F CFP d'opérations patrimoniales et 1 milliard de F CFP de produits divers. En 2002, les recettes d'investissement s'établissaient seulement à 392 millions de FCFP.

Les dépenses d'investissement représentent 5,4 milliards de F CFP en 2003. Elles augmentent de 3,8 % par rapport à 2002. Les principaux postes de dépenses concernent la construction de locaux administratifs, l'équipement de voiries, les équipements scolaires, culturels et sportifs, la réhabilitation du centre hospitalier Gaston Bourret dans le cadre du contrat de développement 2000 – 2004, et les transports et communications.

## § 2. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES PROVINCES

*Comptes administratifs des Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté*

en millions de F CFP

	Province Sud		Province Nord		Province des Iles Loyauté	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
<b>Recettes de fonctionnement .....</b>	<b>25 937</b>	<b>26 377</b>	<b>17 692</b>	<b>16 715</b>	<b>8 783</b>	<b>8 785</b>
Produits d'exploitation.....	321	118	287	296	40	56
Produits domaniaux.....	104	190	124	116	24	25
Produits financiers.....	177	155	217	210	1	—
Recouvrements, participations.....	1 076	1 068	1 044	797	865	655
Dotations reçues.....	22 623	22 679	13 104	13 494	7 401	7 621
Impôts indirects.....	433	387	—	—	1	1
Impôts directs autres que contributions directes.....	88	117	—	—	—	—
Contributions directes.....	1 080	1 479	78	83	22	22
Charges et produits antérieurs.....	5	3	2 838	1 712	309	255
Produits exceptionnels.....	30	181	—	7	120	150
Opérations indirectes.....	—	—	—	—	—	—
<b>Dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>26 102</b>	<b>26 739</b>	<b>15 983</b>	<b>14 448</b>	<b>8 527</b>	<b>8 336</b>
Denrées et fournitures.....	261	199	325	329	269	189
Frais de personnel.....	11 425	12 381	5 386	5 569	3 252	3 331
Travaux et services extérieurs.....	1 166	1 071	406	396	348	288
Participations et prestations de service .....	5 312	5 636	3 988	5 014	2 180	2 427
Allocations, subventions.....	5 172	4 435	2 911	2 037	1 056	1 084
Frais de gestion générale et de transport.....	762	887	699	543	449	418
Frais financiers.....	150	247	185	94	114	138
Dotations aux amortissements.....	1 516	1 742	53	138	646	250
Charges exceptionnelles.....	332	114	—	43	—	—
Charges et produits antérieurs.....	6	27	3	9	213	11
Prélèvements pour dépenses d'investissement.....	—	—	2 027	276	—	200
Opérations indirectes.....	—	—	—	—	—	—
<b>Recettes d'investissement .....</b>	<b>9 307</b>	<b>8 660</b>	<b>6 901</b>	<b>6 487</b>	<b>3 135</b>	<b>2 212</b>
Résultat d'investissement reporté.....	—	—	1 547	2 184	1 112	368
Dotations.....	439	175	—	—	621	632
Frais extraordinaires.....	1 519	1 764	1	3	1	251
Prélèvements sur recettes de fonctionnement.....	—	—	2 027	276	—	200
Participations à des travaux d'équipement .....	2 859	3 587	3 223	3 503	1 357	723
Emprunts et dettes à long ou moyen terme .....	2 237	1 910	—	201	—	—
Immobilisations.....	933	159	83	303	2	—
Immobilisations en cours.....	623	11	—	—	—	—
Mouvements de créances.....	572	1 014	20	17	43	38
Titres et valeurs.....	77	40	—	—	—	—
Denrées et fournitures.....	48	—	—	—	—	—
<b>Dépenses d'investissement .....</b>	<b>10 026</b>	<b>7 191</b>	<b>4 718</b>	<b>4 947</b>	<b>2 767</b>	<b>2 624</b>
Frais extraordinaires.....	4 137	2 767	1 924	2 089	1 628	1 783
Mouvements de dettes réelles.....	197	289	728	173	218	320
Immobilisations.....	601	518	364	444	161	87
Immobilisations en cours.....	4 188	2 591	1 661	2 191	660	374
Mouvements de créances.....	740	723	41	50	100	60
Titres et valeurs.....	94	206	—	—	—	—
Denrées et fournitures.....	69	97	—	—	—	—
<b>Total des recettes.....</b>	<b>35 244</b>	<b>35 037</b>	<b>24 593</b>	<b>23 202</b>	<b>11 917</b>	<b>10 997</b>
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>36 128</b>	<b>33 930</b>	<b>20 701</b>	<b>19 395</b>	<b>11 294</b>	<b>10 960</b>
<b>Solde budgétaire.....</b>	<b>-884</b>	<b>1 107</b>	<b>3 892</b>	<b>3 807</b>	<b>623</b>	<b>37</b>

Sources : Assemblées des Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté

## 1. LA PROVINCE SUD

Les recettes globales de la Province Sud sont presque stables en 2003 (- 0,6 % par rapport à 2002) pour atteindre 35 milliards de F CFP. Les dépenses diminuent quant à elles de 6,0% par rapport à 2002.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 26,4 milliards de F CFP en 2003 (+ 1,7 % par rapport à 2002) et proviennent principalement des dotations reçues (22,7 milliards de F CFP en 2003, soit 85,9 % du total). Les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 2,4 % à 26,7 milliards de F CFP. La rémunération des agents représente 46,4 % des dépenses contre 43,7 % en 2002. L'aide médicale s'élève à 4 milliards de F CFP, soit 14,9 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Les recettes d'investissement totalisent 8,7 milliards de F CFP en 2003, soit une diminution de 6,9 %. Les dépenses d'investissement s'établissent à 7,2 milliards de F CFP en 2003 (- 28,3 % par rapport à 2002). Les principaux postes de dépenses concernent l'enseignement, les équipements publics et les transports, l'habitat social et l'urbanisme, le développement économique, l'environnement, les équipements sanitaires et sociaux, le développement rural, les équipements culturels, de jeunesse et des sports.

Ces évolutions conduisent à un solde budgétaire positif de 1,1 milliard de F CFP en 2003.

## 2. LA PROVINCE NORD

Les recettes globales de la Province Nord s'élèvent à 23,2 milliards de F CFP en 2003 (- 5,7% par rapport à 2002). Les dépenses, quant à elles, s'établissent à 19,4 milliards de F CFP, ce qui représente une baisse de 6,3 % par rapport à 2002.

Les recettes de fonctionnement représentent 16,7 milliards de F CFP en 2003 (- 5,5 % par rapport à 2002) et sont constituées principalement des dotations reçues avec 13,5 milliards de F CFP en 2003, soit 80,8 % du total. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14,4 milliards de F CFP en 2003, avec une baisse de - 9,6 % par rapport à 2002. La rémunération du personnel est le premier poste de dépenses avec 5,6 milliards de F CFP en 2003 (38,5 % des dépenses de fonctionnement).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6,5 milliards de F CFP en 2003 contre 6,9 milliards de F CFP en 2002 (- 6 %). Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2003 à 4,9 milliards de F CFP (+ 4,9 % par rapport à 2002). Les principaux postes de dépenses concernent les travaux de voirie, les équipements scolaires et culturels et les programmes pour les tiers.

Ces évolutions conduisent à une légère diminution du solde budgétaire qui demeure encore largement positif à 3,8 milliards de F CFP en 2003 (- 2,2 % par rapport à 2002).

### 3. LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE

Les recettes globales de la Province des Iles Loyauté s'élèvent 11 milliards de F CFP (- 7,7 % par rapport à 2002). Les dépenses, quant à elles, enregistrent une diminution de 2,9 % pour atteindre un montant de 11 milliards de F CFP en 2002.

Les recettes de fonctionnement sont pratiquement stables par rapport à 2002 et s'élèvent en 2003 à 8,8 milliards de F CFP. Elles proviennent essentiellement des dotations reçues avec 7,6 milliards de F CFP en 2003, soit 86,7 % du total. Les dépenses de fonctionnement atteignent 8,3 milliards de F CFP (- 2,2 % par rapport à 2002). Elles sont principalement consacrées à la masse salariale, l'aide médicale et les allocations et subventions diverses (respectivement 40 %, 17,5 % et 13 % des dépenses).

Les recettes d'investissement diminuent de 29,4 % pour atteindre 2,2 milliards de F CFP en 2003. Elles proviennent pour 32,7 % des participations à des travaux d'équipement qui enregistrent cependant une baisse en 2003 (- 46,7 %). Les dépenses d'investissement diminuent en 2003 pour atteindre 2,6 milliards de F CFP (- 5,2 % par rapport à 2002).

Le solde budgétaire se réduit passant ainsi de 623 millions de F CFP en 2002 à 37 millions de F CFP en 2003.

---

### § 3. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

---

#### *Comptes administratifs des Communes*

en millions de F CFP

	2002	2003	Variations 2003/2002
Recettes de fonctionnement (RRF).....	25 725	27 489	6,9%
Dépenses de fonctionnement (DRF).....	23 066	23 875	3,5%
Recettes d'investissement (RRI).....	12 889	12 704	-1,4%
Dépenses d'investissement (DRI).....	11 758	11 874	1,0%
<b>Total des recettes.....</b>	<b>38 614</b>	<b>40 194</b>	<b>4,1%</b>
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>34 824</b>	<b>35 748</b>	<b>2,7%</b>
<b>Solde budgétaire.....</b>	<b>3 790</b>	<b>4 445</b>	<b>17,3%</b>

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle Calédonie

L'ensemble des recettes des communes progresse de 4,1 % et s'élève à 40,2 milliards de F CFP en 2003. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des recettes de fonctionnement de 6,9 % entre 2002 et 2003, alors que les recettes d'investissement se réduisent durant la même période (- 1,4 %). Les dépenses des communes, quant à elles, enregistrent une augmentation globale de 2,7 % pour atteindre 35,7 milliards de F CFP en 2003. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement progressent respectivement de 3,5 % et de 1 % entre 2002 et 2003.

Le solde budgétaire augmente de 17,3 % à 4,4 milliards de F CFP en 2003, soit 10,9 % des recettes.

**Capacité d'épargne et endettement des Communes** en millions de F CFP

	2002	2003
<b>Epargne brute (RRF-DRF).....</b>	<b>2 659</b>	<b>3 614</b>
Epargne brute/Recettes de fonctionnement.....	10,3%	13,1%
<i>Amortissements d'emprunts.....</i>	2 803	2 865
<b>Epargne nette (épargne brute - amortissements d'emprunts).....</b>	<b>-144</b>	<b>749</b>
<b>Dette à la fin de l'exercice.....</b>	<b>17 843</b>	<b>20 003</b>
<b>Dette à la fin de l'exercice / Epargne brute.....</b>	<b>6,71</b>	<b>5,53</b>

Source: Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

## Section 4

### Les aides au développement de la Nouvelle-Calédonie

---

#### § 1. LES AIDES EUROPEENNES

---

Depuis le Traité de Rome en 1957, la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre mer) au sein de l'Union Européenne. Les caractéristiques de ce statut sont les suivantes :

- les PTOM ne font pas partie de l'Union européenne ;
- leurs ressortissants ont la nationalité des Etats membres dont ils relèvent. Les ressortissants des PTOM français possèdent le passeport européen comme les autres citoyens français ;
- les PTOM jouissent également d'une autonomie législative, ce qui leur permet d'arrêter eux-mêmes des mesures d'application territoriales des actes communautaires concernant les PTOM.

#### 1. LES PROGRAMMES D'AIDE ECONOMIQUE

Les principales aides économiques européennes en Nouvelle-Calédonie sont constituées:

- **de prêts de la Banque Européenne d'Investissement** alloués aux institutions territoriales,
- **de programmes régionaux** (exemple : PROCFISH, programme de pêche hauturière géré par la Communauté du Pacifique)
- **des lignes budgétaires** : programme ERASMUS, soutien de la recherche, environnement, programmes de lutte contre le SIDA...
- **des Fonds Européens de Développement (FED)** : depuis 1967, des projets ont été financés sur fonds européens. Les derniers fonds sous financement des programmes pluriannuel VIème, VIIème, VIIIème FED sont en voie de finalisation et les reliquats non engagés de ces fonds ont été transférés sur le IXème FED (2002-2007).

Le principal financement **du VIIème FED** concernait la construction du nouvel aquarium de Nouméa qui se terminera en 2006. Ce FED incluait également l'extension de la maison des artisans, mais aussi les fonds SYSMIN destinés à l'appui du secteur minier (toujours en cours). Il convient de noter à ce propos, que les systèmes STABEX et SYSMIN mis en place par l'Union européenne ont été remplacés, dans le cadre de l'application de l'accord de Cotonou, par le système FLEX (financement des fluctuations des revenus d'exportation) depuis 2001. La Nouvelle-Calédonie n'a pas été reconnue éligible au titre de l'exercice 2003.

Les principaux financements **du VIIIème FED** concernent l'aménagement et le bitumage d'un tronçon de la route entre Hienghène et Pouebo.

**Récapitulatif des fonds mis à la disposition de la Nouvelle-Calédonie**

En F CFP	VI ème FED 1988-1990	VII ème FED 1991 - 1995	VIII ème FED 1996-2002	IX ème FED 2002-2007
Document unique de programmation....	–	–	–	2 566 000 000
Programme indicatif.....	936 754	1 491 646 778	1 885 441 527	–
Capitaux à risque.....	357 995 227	715 990 453	–	–
Bonification d'intérêts.....	–	81 325 895	39 900 597	–
Aide d'urgence.....	10 143 198	29 832 936	–	–
SYSMIN.....	119 331 742	298 329 356	–	–
<b>Total :.....</b>	<b>488 406 921</b>	<b>2 617 125 418</b>	<b>1 925 342 124</b>	<b>2 566 000 000</b>
<b>Taux d'engagement :.....</b>	<b>100,0%</b>	<b>99,5%</b>	<b>64,5%</b>	<b>85,0%</b>
<b>Taux de décaissement :.....</b>	<b>100,0%</b>	<b>71,2%</b>	<b>2,6%</b>	<b>28,7%</b>

Source: Délégation de la Commission européenne pour le Pacifique

## 2. LES SPECIFICITES DU IXEME FED

La décision d'association « outre-mer » du 2 décembre 2001 a établi une nouvelle relation entre les PTOM et l'Union européenne ainsi qu'une modification de la gestion du concours financier de l'UE. Celle-ci privilégie l'appropriation par les autorités territoriales du processus de programmation, mais également la concentration des fonds alloués sur un seul domaine d'activité afin de responsabiliser le PTOM et d'améliorer l'efficacité des programmes.

**Ainsi le IXème FED concrétise les engagements pris dans le Document unique de programmation (DOCUP<sup>1</sup>).** Le document unique de programmation du IXème FED a été signé le 25 mars 2004.

La prise en compte des reliquats des FED précédents et de l'enveloppe affectée à la Nouvelle-Calédonie au titre du IX ème FED conduit à une enveloppe globale de crédits de 2 566 millions de F CFP. L'ensemble de ces crédits est destiné à financer un **programme de formation professionnelle continue** sur les quatre ans à venir.

Le programme de formation professionnelle continue a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2004. La première tranche de 736 millions de F CFP a été versée en novembre 2004 et 85 % des crédits de cette première tranche ont été engagés dès la fin de l'année. Un Comité de suivi, composé de l'ensemble des acteurs du programme, se réunit en principe deux fois par an afin de dresser un bilan des actions réalisées.

Les axes du programme sont les suivants :

- Evaluer les besoins de formation professionnelle ;
- Mieux informer sur les métiers, les emplois et les formations ;
- Elargir l'offre de formation professionnelle et améliorer la qualité des formations.

<sup>1</sup> Le Document unique de programmation (DOCUP) conditionne la mise en œuvre et le contrôle financier des interventions.

A travers les différentes actions mises en oeuvre, ce programme a pour objectifs d'accompagner un développement économique durable et solidaire, de favoriser le progrès social, de promouvoir l'emploi local et d'assurer ainsi à terme, un rééquilibrage économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Il convient de noter que la contribution européenne représente, en 2004, un tiers de l'engagement du territoire sur la formation professionnelle de Nouvelle-Calédonie.

**Mise en œuvre du IXème FED en 2004**

<i>En milliers de F CFP</i>	Crédits prévus dans le DOCUP	Crédits engagés par la Nouvelle-Calédonie	Taux d'engagement des crédits
Etudes sectorielles.....	43 675	43 675	100,0%
Accompagnement individualisé des demandeurs de formation.....	41 766	1 976	4,7%
Actions de formation.....	343 198	339 181	98,8%
Développement de la qualité de l'appareil de formation et les contrats qualité en apprentissage.....	289 141	228 731	79,1%
Autres dépenses.....	18 496	13 933	75,3%
<b>Total.....</b>	<b>736 277</b>	<b>627 497</b>	<b>85,2%</b>

Source : Délégation de la Commission européenne pour le Pacifique

## § 2. LES INTERVENTIONS DE L'ETAT

### 1. LES DEPENSES DE L'ETAT<sup>1</sup>

**Dépenses de l'Etat**

en millions de F CFP

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Ménages.....	48 394	50 588	54 287	59 347	60 653	2,2%
Autres dépenses .....	52 193	36 083	36 319	39 261	39 734	1,2%
<b>Total.....</b>	<b>100 587</b>	<b>86 671</b>	<b>90 606</b>	<b>98 608</b>	<b>100 387</b>	<b>1,8%</b>

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

En 2004, les dépenses de l'Etat en Nouvelle-Calédonie recensées par la Trésorerie Générale sont en légère progression par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 100,4 milliards de F CFP (+ 1,8 % par rapport à 2003).

L'année 2000 apparaît comme un millésime exceptionnel dans la mesure où suite à la signature des accords de Nouméa et aux transferts de compétence entre la Nouvelle-Calédonie et les Provinces, l'Etat a versé plus de 6 milliards de F CFP aux Provinces. Au cours de cette même année, les Sociétés d'Economie Mixte des trois Provinces ont en outre perçu de l'Etat 18 milliards de F CFP pour l'achat d'actions de la SLN et d'Eramet par l'intermédiaire de la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI).

<sup>1</sup> Les montants présentés dans ce paragraphe incluent les dépenses militaires payées en Nouvelle-Calédonie, à l'exception des soldes des militaires et des dépenses mandatées directement en France métropolitaine. Ces éléments expliquent l'essentiel de l'écart entre les dépenses de l'Etat présentées dans ce chapitre et les transferts publics recensés en balance des paiements (cf. chapitre 5 de la section I).



## 2. LES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT

Les accords de Nouméa signé le 5 mai 1998 définissent comme objectifs prioritaires le développement économique et social, le rééquilibrage entre les provinces de Nouvelle-Calédonie et la formation des femmes et des hommes.

A cette fin, la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a prévu que seraient conclus entre l'Etat d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les Provinces d'autre part, des contrats de développement pluriannuels.

Ces contrats s'inscrivent dans le cadre d'un schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, présentant les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel.

Les contrats de développement sont conclus entre l'Etat et les provinces pour répondre à la fois aux spécificités de chacune d'elles et aux objectifs de rééquilibrage. Les contrats de développement 1993-1997 ont fait l'objet d'avenants pour les années 1998 et 1999. Les nouveaux contrats de développement portant sur la période 2000-2004 ont été signés à la fin de l'année 2000. Les dotations relatives aux différents contrats de développement concernent principalement les infrastructures, l'habitat, la santé, la formation, l'environnement ainsi que les actions culturelles et sportives.

Les aides de l'Etat à l'investissement sont principalement octroyées à travers le Fonds d'équipement et de promotion de la Nouvelle-Calédonie (FEPNC)<sup>1</sup>.

*Bilan au 31 décembre 2004 des contrats de développement 1993-1997*

en millions de F CFP

	Crédits ouverts ou attendus au 31/12/2004 (a)	Crédits engagés au 31/12/2004 (b)	Taux d'engagements au 31/12/2004 (b/a)	Crédits versés ou en cours de versement au 31/12/2004 (c)	Taux de mandatement au 31/12/2004 (c/a)
Province Sud.....	7 646	7 445	97,4%	7 339	96,0%
Province Nord.....	12 231	11 526	94,2%	10 980	89,8%
Province des Iles.....	5 762	5 570	96,7%	5 507	95,6%
Nouvelle-Calédonie.....	4 072	3 345	82,1%	3 344	82,1%
Agglomération de Nouméa (1)...	6 858	6 804	99,2%	6 687	97,5%
Inter-Provinciales.....	283	283	100,0%	283	100,0%
<b>Total .....</b>	<b>36 852</b>	<b>34 973</b>	<b>94,9%</b>	<b>34 140</b>	<b>92,6%</b>

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat  
(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

<sup>1</sup> Fonds créé au sein du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES – loi du 30 avril 1946) par la loi 88-1.028 du 9 novembre 1988 (art.87).

**Bilan au 31 décembre 2004 des avenants 1998 et 1999 aux contrats de développement couvrant la période 1993-1997**

en millions de F CFP

	Crédits ouverts ou attendus au 31/12/2004 (a)	Crédits engagés au 31/12/2004 (b)	Taux d'engagements au 31/12/2004 (b/a)	Crédits versés ou en cours de versement au 31/12/2004 (c)	Taux de mandatement au 31/12/2004 (c/a)
Province Sud.....	3 598	3 581	99,5%	3 483	96,8%
Province Nord.....	2 864	2 773	96,8%	2 337	81,6%
Province des îles.....	2 084	1 979	95,0%	1 817	87,2%
Nouvelle-Calédonie.....	1 113	1 109	99,6%	1 087	97,7%
Agglomération de Nouméa (1)...	2 136	2 115	99,0%	1 972	92,3%
Inter-Provinciales.....	131	131	100,0%	131	100,0%
<b>Total .....</b>	<b>11 926</b>	<b>11 688</b>	<b>98,0%</b>	<b>10 827</b>	<b>90,8%</b>

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

**Bilan au 31 décembre 2004 des contrats de développement 2000-2004**

en millions de F CFP

	Crédits ouverts ou attendus au 31/12/2004 (a)	Crédits engagés au 31/12/2004 (b)	Taux d'engagements au 31/12/2004 (b/a)	Crédits versés au 31/12/2004 (c)	Taux de mandatement au 31/12/2004 (c/a)
Province Sud.....	8 043	5 037	62,6%	3 382	42,0%
Province Nord.....	13 397	8 390	62,6%	5 091	38,0%
Province des îles.....	6 331	5 207	82,2%	4 321	68,3%
Nouvelle-Calédonie.....	4 710	2 201	46,7%	1 779	37,8%
Agglomération de Nouméa (1).....	5 695	4 265	74,9%	2 911	51,1%
Inter-Provinciales.....	1 883	1 441	76,5%	1 180	62,7%
<b>Total .....</b>	<b>40 059</b>	<b>26 541</b>	<b>66,3%</b>	<b>18 664</b>	<b>46,6%</b>

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

Depuis 2002, 19 contrats de développement ont également été conclus avec les communes. Ils sont exclusivement financés sur les crédits d'investissement du Ministère de l'Outre-mer. L'engagement de l'Etat au titre de ces contrats s'élève à 2 254,3 millions de F CFP (dont 446 millions de F CFP pour l'année 2004), répartis à hauteur de 55 % au profit de communes de la Province Nord, 20 % au profit de celles de la Province des Iles Loyauté et 25 % au profit de celles de la Province Sud<sup>1</sup>.

L'Etat octroie également des aides destinées à financer des actions de développement en milieu rural notamment des actions en tribus. Elles concernent des micro-projets économiques, sociaux et culturels et ont représenté 120,3 millions de F CFP en 2004.

### 3. LE DISPOSITIF DE DEFISCALISATION

#### 3.1 Le cadre législatif

La loi « Girardin » du 22 juillet 2003 aménage le dispositif de défiscalisation ainsi qu'il suit :

- la durée de validité du dispositif de défiscalisation est portée à quinze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- le champ des secteurs éligibles à la défiscalisation est étendu. Les principaux nouveaux secteurs concernent l'extraction d'hydrocarbures et de minerais, les

<sup>1</sup> Sachant que les autres communes de l'agglomération de Nouméa disposent d'un contrat de développement spécifique.

activités de recyclage, certaines activités de restauration, les services auxiliaires des transports et les activités de services personnels (coiffures, blanchisseries...);

- le seuil d'agrément obligatoire, quel que soit l'investissement, est porté de 760 000 € à 1 000 000 € ;
- certains secteurs feront désormais l'objet d'un agrément au premier euro pour tenir compte de la réglementation communautaire (transports, agriculture, pêche maritime et aquaculture) ;
- la règle de la non déduction de l'assiette fiscale éligible des aides résultant de la mise en œuvre des régimes autonomes d'aides fiscales aux investissements propres à la Nouvelle-Calédonie<sup>1</sup>, à la Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon est affirmée. Ce qui est appelé communément la "double défiscalisation" est donc désormais autorisée.

### 3.2 Les agréments en 2004

En 2004, 47 dossiers d'agrément ont été déposés auprès de la Direction générale des impôts au titre de l'aide fiscale à l'investissement en Nouvelle-Calédonie, soit 8 de plus qu'en 2003. Le montant total des investissements présentés dans ce cadre s'est élevé en 2004 à 69,3 milliards de F CFP contre 75,8 milliards de F CFP en 2003.

Répartition des agréments par secteur d'activité en 2004

en millions de F CFP

	Dossiers présentés	Agréments accordés	Agréments refusés	Agréments en cours	Agréments reportés	Montant total des investissements présentés à l'aide fiscale à l'investissement outre-mer	Montant total des investissements bénéficiant de l'aide fiscale à l'investissement outre-mer (au 31/12/2004)
Agriculture.....	1	1	-	-	-	211,4	211,4
Aquaculture.....	1	-	-	1	-	490,5	-
BTP.....	9	5	4	-	-	811,4	365,8
Délégation de service public.....	3	-	3	-	-	965,6	-
Energie.....	4	2	1	1	-	34 645,1	28 779,1
Industrie.....	5	3	2	-	-	4 897,2	328,4
Logement.....	4	1	-	1	2	5 969,6	913,6
Mines et Métallurgie.....	-	-	-	-	-	-	-
Pêche.....	2	-	-	1	1	1 912,4	-
Tourisme.....	6	1	-	4	1	17 214,8	28,4
Transport dont:	12	5	4	3	-	2 135,7	868,7
Aérien.....	-	-	-	-	-	-	-
Maritime.....	2	-	1	1	-	825,2	-
Terrestre.....	10	5	3	2	-	1 310,5	868,7
<b>Total.....</b>	<b>47</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>69 253,7</b>	<b>31 495,4</b>

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

Parmi les projets présentés en 2004, 18 ont été agréés cette même année (nombre identique à 2003). En revanche, les montants agréés sont 5 fois plus importants qu'en 2003.

<sup>1</sup> Loi « Frogier » du 29 avril 2002.

Les secteurs du transport et du BTP ont été les principaux secteurs concernés par le nombre d'agrément accordés au cours de l'année 2004, alors que la production énergétique a bénéficié des montants agrées les plus importants.

En 2004, 72 % des demandes d'agrément, soit 34 dossiers, concernent la Province Sud contre 79 % l'année précédente. Les 13 projets restant (soit 28 %) sont localisés en Province Nord. Cependant, en terme d'obtention d'agrément, un tiers d'entre eux est regroupé en Province Nord.

Si l'on tient compte des dossiers présentés et accordés en 2004, le nombre d'emplois permanents susceptibles d'être créés par les projets défiscalisés s'élèverait à 177. Parallèlement, le nombre de postes temporaires s'établirait à 170 et concernerait une usine de conditionnement de crevettes, dont l'activité est saisonnière.

---

### § 3. LES AIDES PROVINCIALES

---

Les entreprises qui investissent peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions des Provinces. Ces interventions, auxquelles peuvent s'ajouter des aides au paiement de cotisations sociales à la CAFAT et des prêts provinciaux, entrent dans le cadre de codes des investissements spécifiques à chaque Province de Nouvelle-Calédonie.

#### 1. LES ACTIONS AU TITRE DU CODE DES INVESTISSEMENTS DE LA PROVINCE SUD

En 2004, le montant des aides de la Province Sud (hors micro-projets) s'est élevé à 188,6 millions de F CFP (contre 205,5 millions de F CFP en 2003). Les principaux postes de l'aide sont les primes d'équipement ou d'exploitation (41 % des aides), les primes à l'emploi (22,3 %), les aides aux études de faisabilité (20,8 %) et les aides aux infrastructures (11,4 %).

**Code des investissements 2004 de la Province Sud** en milliers de F CFP

Secteur	Nombre de dossiers	Montant de l'investissement	Aide de la Province	Part de l'aide provinciale	Emplois primés
Agriculture.....	8	219 489	46 547	21,2 %	14
Elevage.....	10	142 680	28 715	20,1 %	2
Pêche-Aquaculture.....	3	29 953	23 280	77,7 %	—
Agro-alimentaire.....	—	—	—	—	—
Artisanat-Industrie.....	8	94 092	21 329	22,7 %	6
Tourisme.....	18	1 367 515	68 692	5,0 %	36
Services marchands.....	—	—	—	—	—
<b>Total .....</b>	<b>47</b>	<b>1 853 729</b>	<b>188 563</b>	<b>10,2 %</b>	<b>58</b>

Source : Direction des affaires économiques de la Province Sud

Le secteur du tourisme est le principal bénéficiaire des subventions accordées au cours de l'année 2004 avec plus du tiers du montant total des aides (36,4 %).

Les micro-projets, d'un montant inférieur à 3 millions de F CFP suivent une procédure accélérée et ne sont pas présentés au comité des investissements. Leur ventilation sectorielle est présentée dans le tableau ci-après :

**Tableau récapitulatif par secteur des aides de la Province Sud à la création et à l'extension des micro-entreprises (micro-projets)**

en milliers de F CFP

	2000 (1)	2001	2002 (1)	2003 (1)	2004	Taux moyen de l'aide accordée
Agriculture.....	17 623	32 477	20 881	7 967	5 819	46,0%
Elevage.....	9 148	30 330	6 145	7 235	7 745	52,4%
Pêche.....	21 536	12 447	4 057	4 299	2 625	51,9%
Artisanat.....	36 449	15 034	8 839	10 939	11 973	40,8%
Tourisme et services.....	56 919	65 305	29 092	31 589	26 931	34,7%
<b>Total.....</b>	<b>141 675</b>	<b>155 593</b>	<b>69 014</b>	<b>62 029</b>	<b>55 093</b>	<b>37,7%</b>

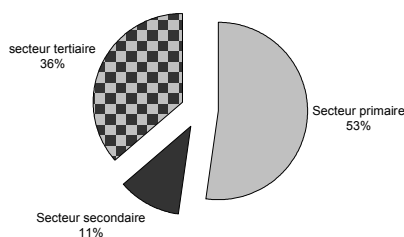
Source : DDEE Province Sud

(1) Chiffres rectifiés

Au cours de l'année 2004, 74 dossiers de micro-projets ont fait l'objet d'aides de la Province Sud dont 43 ont concerné le secteur du tourisme et des services et 17 l'artisanat qui représentent en 2004 respectivement 48,9 % et 21,7 % des interventions de la Province Sud.

On note également une réduction significative des aides pour les micro-projets entre 2001 et 2002. Cela s'explique notamment par l'installation de l'ADIE sur le territoire en 2000 (cf. parties suivantes) et par l'intensification de ses activités pour soutenir les micro-projets, qui ont ainsi pris en partie le relais de la Province Sud dans ce domaine.

**Répartition des subventions de la Province Sud**



Source : DDEE Province Sud

## 2. LES ACTIONS AU TITRE DU CODE DE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE NORD

Au cours de l'année 2004, la Province Nord a accordé 479,7 millions de F CFP d'aides dont 379,7 millions de F CFP d'aides à l'équipement et 100 millions de F CFP d'aides au fonctionnement pour 407 dossiers (contre 536,9 millions de F CFP d'aides, dont 473 millions de F CFP en équipement et 63,9 millions de F CFP en fonctionnement pour un total de 282 dossiers en 2003).

Le secteur rural a représenté à lui seul près de 54 % des subventions accordées. Les autres secteurs privilégiés sont le transport/roulage et les services avec respectivement 10 % et 9 % des aides.

Les différents projets subventionnés ont permis la création de 37 emplois directs (contre 45 en 2003).

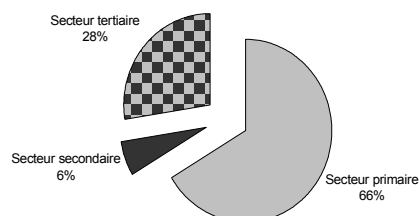
**Code des investissements 2004 de la Province Nord** en milliers de F CFP

Secteur	Nombre de dossiers	Montant de l'investissement	Aide de la Province	Part de l'aide provinciale (1)	Emplois primés
Rural.....	237 (2)	299 763	257 534	60,7 %	1
Forêts.....	18	7 770	4 225	54,4 %	-
Pêche.....	63 (3)	34 356	23 052	59,8 %	-
Aquaculture.....	8	45 329	33 914	74,8 %	-
Artisanat/entreprise.....	19	128 351	28 633	21,0 %	12
Transport/roulage.....	20	145 554	46 338	26,7 %	5
Commerce.....	14	12 654	12 844	39,3 %	10
Tourisme.....	16	64 419	31 080	44,4 %	4
Services.....	12	136 709	42 093	29,0 %	5
<b>Total .....</b>	<b>407</b>	<b>874 905</b>	<b>479 713</b>	<b>54,8 %</b>	<b>37</b>

(1) Prend uniquement en compte les subventions d'équipement, (2) dont 140 projets OGAF (Opération Groupée d'Aménagement Foncier), (3) dont 39 projets anguilles

Source : DDEE Province Nord

Répartition des subventions de la Province Nord



Source : DDEE Province Nord

### 3. LES ACTIONS AU TITRE DU CODE PROVINCIAL D'AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ILES LOYAUTE

Le montant des interventions de la Province des Iles Loyauté pour l'année 2004 s'élève à 60,2 millions de F CFP (contre 162,2 millions de F CFP en 2003).

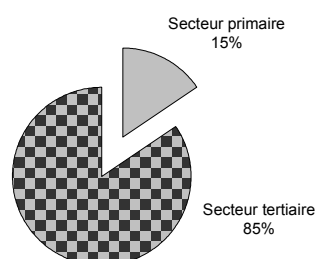
Le secteur des services a bénéficié de 59 % du total des aides accordées par la Province des Iles Loyauté en 2004, suivi des secteurs du tourisme et de l'agriculture/élevage qui ont représenté respectivement 26 % et 15 % des aides.

**Code des investissements 2004 de la Province des Iles Loyauté** en milliers de F CFP

Secteur	Nombre de dossiers	Montant de l'investissement	Subvention de la Province	Part de l'aide provinciale
Agriculture/Elevage.....	22	12 086	9 354	77,4 %
Pêche.....	–	–	–	–
Tourisme.....	4	24 060	15 541	64,6 %
Services.....	6	59 997	35 340	58,9 %
<b>Total.....</b>	<b>32</b>	<b>96 143</b>	<b>60 235</b>	<b>62,7 %</b>

Source : DDEE Province des Iles Loyauté

**Répartition des subventions de la Province des Iles**



Source : DDEE Province des Iles Loyauté

---

## § 4. LES SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE DE DEVELOPPEMENT DES PROVINCES

---

En application de l'article 139 de la loi du 22 janvier 1988, portant statut du Territoire de la Nouvelle-Calédonie, chaque Province s'est dotée d'un outil constitué sous la forme juridique d'une société d'économie mixte<sup>1</sup> afin de soutenir le développement économique :

- **Promo-Sud**, Société de financement et de développement de la Province Sud (cette société intervient principalement dans le financement des projets appartenant aux secteurs du tourisme, de l'aquaculture, de la production industrielle et des nouvelles technologies) ;
- **Sofinor**, Société de financement et d'investissement de la Province Nord (secteurs d'interventions : mines, hôtellerie et aquaculture) ;
- **Sodil**, Société de développement et d'investissement de la Province des Iles Loyauté, (finance les projets dans les secteurs du transport, de l'hôtellerie et de la pêche).

---

<sup>1</sup> Société associant des partenaires publics et privés (la part de l'actionnariat public ne peut dépasser 80 %).

Les Provinces détiennent entre 68 % et 79,5 % du capital de ces SEM, le solde étant principalement détenu par les banques de la place et l'Institut calédonien de participation (ICAP).

Les trois SEM permettent ainsi aux Provinces d'agir directement en faveur du développement, notamment :

- de financer, mais aussi d'accompagner et de piloter des projets dits structurants grâce à leur représentation aux conseils d'administration des entreprises ;
- de bénéficier d'une grande autonomie de gestion et de la souplesse des règles du secteur privé ;
- de renforcer la confiance des investisseurs privés en prenant des participations importantes dans des entreprises (il s'agit de fournir l'assurance que les pouvoirs publics soutiennent et continueront de soutenir leurs projets).

#### ■ Promo-Sud

En 2004, le conseil d'administration de Promo-Sud a décidé d'intervenir dans 5 nouvelles sociétés et d'augmenter ses avances en comptes courants dans 5 sociétés déjà associées. Le montant global des interventions s'élève à 489,9 millions de F CFP qui se répartissent comme suit :

- 134,9 millions de F CFP dont 14 % en capital et 86 % en avance en compte courant, dans le cadre des interventions traditionnelles de la SAEM ;

- 355 millions de F CFP dans le cadre de la création d'une filiale, la SAS SUDILES. Cette société propriétaire du navire Betico a été créée dans le but de continuer à exploiter le bateau après sa sortie de défiscalisation et en attendant la construction d'un nouveau navire.

Les interventions de Promo-Sud depuis sa création en 1992 s'élèvent au 31 décembre 2004 à 3 728 millions de F CFP répartis dans 58 sociétés.

#### *Interventions de Promo-Sud par secteurs d'activité*

en millions de F CFP

Secteurs d'activité	Interventions 2004			Interventions cumulées depuis l'origine		
	Nbre	Montant	%	Nbre	Montant	%
Agriculture élevage.....	-	-	-	9	76,6	2,1%
Aquaculture et pêche.....	1	20,0	4,1%	10	173,2	4,6%
Production agro alimentaire.....	1	5,0	1,0%	3	41,5	1,1%
Production industrielle et artisanale.....	1	43,0	8,8%	6	111,4	3,0%
Hôtellerie.....	5	65,9	13,5%	9	2 782,9	74,7%
Animations touristiques.....	-	-	-	8	101,3	2,7%
Prestations de services.....	2	356,0	72,7%	8	381,5	10,2%
Technologies innovantes.....	-	-	-	4	56,9	1,5%
Mines - métallurgie.....	-	-	-	1	2,5	0,1%
<b>Total général.....</b>	<b>10</b>	<b>489,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>58</b>	<b>3 727,8</b>	<b>100,0%</b>

Source : Promo-Sud



En 2004, Promo-Sud est principalement intervenue dans le secteur des « prestations de services » qui concernent essentiellement le rachat du Bético.

A partir du second semestre 2004, les nouveaux administrateurs de Promo-Sud ont donné de nouvelles orientations à la SAEM à travers une réorganisation juridique et financière de la structure et la mise en place d'une formation diplômante du groupe HEC proposée aux dirigeants de PME. De nouveaux critères de sélections ont également été définis pour les futurs projets :

- rémunération du capital et des avances en comptes courants d'associés à 5 % ;
- frais de dossiers (1% du montant global de l'intervention de Promo-Sud) ;
- projets en rapport avec les objectifs fixés par la Province ;
- chiffre d'affaires minimum de 100 millions de F CFP ;
- programme d'investissement minimum de 100 millions de F CFP ;
- exigence d'un suivi comptable, assuré au besoin par une participation supplémentaire de Promo-Sud inscrite en compte courant d'associés ;
- demande de garantie des promoteurs égales au montant des avances octroyées.

#### ■ **Sofinor**

Au cours de l'année 2004, la Sofinor est intervenue dans le capital de 5 sociétés pour un montant total de 7,8 millions de F CFP : FINAQUA (5 millions de F CFP), Côte Océanienne (700 000 F CFP), Grand Nord (490 000 F CFP), Espaces de l'Ouest (700 000 F CFP) et Sud Minier (910 000 F CFP).

Les interventions de la Sofinor depuis l'origine s'élèvent au 31 décembre 2004 à 3 721 millions de F CFP pour 21 sociétés dont la Sofinor est l'actionnaire.

#### ***Interventions en capital de la SOFINOR par secteurs d'activité*** en millions de F CFP

Secteurs d'activité	Interventions 2004			Interventions cumulées depuis l'origine		
	Nbre	Montant	%	Nbre	Montant	%
Transports de minerai.....	-	-	-	3	0,1	0,0%
Aquaculture.....	1	5,0	64,1%	4	186,0	5,0%
Hôtellerie.....	-	-	-	3	1 421,4	38,2%
Mines - métallurgie.....	-	-	-	2	1 942,5	52,2%
Pêche.....	-	-	-	1	90,0	2,4%
Production agro-alimentaire.....	-	-	-	1	2,5	0,1%
Développement - immobilier.....	4	2,8	35,9%	7	78,8	2,1%
<b>Total général.....</b>	<b>5</b>	<b>7,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>21</b>	<b>3 721,3</b>	<b>100,0%</b>

Source : SOFINOR

A travers la SMSP, l'activité minière constitue le premier secteur d'intervention capitalistique de la Sofinor depuis l'origine. Le projet de l'usine du nord<sup>1</sup> reste la priorité majeure de la SOFINOR.

2004 a été marquée par la création de la SAS FINAQUA dans le cadre du projet d'implantation d'une éclosierie ainsi que d'une ferme aquacole sur la Commune de Voh. Cette société est destinée à diriger le pôle aquacole soutenu par la SOFINOR.

▪ **Sodil**

A l'image de la Sofinor en Province Nord, la Sodil joue un rôle majeur dans le développement économique de la Province des Iles en étant l'actionnaire majoritaire de différentes sociétés.

En 2004, le Conseil d'administration de la SODIL a été recomposé : six représentants de la Province des Iles ont été désignés et viennent s'ajouter aux deux administrateurs émanant du secteur privé.

« Navimon », société de pêche industrielle, est en cours de restructuration. L'activité de commercialisation a été détachée puis confiée à une autre entité. Une étude initiée par le gouvernement est actuellement en cours afin de définir les possibilités de regroupement des différents armements.

« Air Loyauté/Aviazur », société de transport aérien associée à la compagnie australienne « Regional Aviation », développe une activité d'évacuations sanitaires. En 2004, de nouvelles perspectives de développement sont apparues dans le cadre de partenariats avec Air Calédonie pour la desserte de Tiga et Bélep, et avec les tours opérateurs.

« Armement Loyaltien », société de transport maritime de passagers, a cédé l'exploitation de son navire à grande vitesse « BETICO » à la société SAS SUDILES. La sortie de défiscalisation du navire BETICO est intervenue au mois de novembre 2004.

En 2004, la Sodil a également investi dans une unité de production de foie gras de canard dont l'investissement global s'élève à 50 millions de F CFP.

Au total, ses interventions capitalistiques représentent 1,6 milliard de F CFP d'investissements depuis l'origine.

---

<sup>1</sup> Le projet de l'usine du Nord est développé dans la note « nickel ».

---

## § 5. L'INSTITUT CALEDONIEN DE PARTICIPATION (ICAP)

---

### 1. GENERALITES

Issu des Accords de Matignon, l'Institut calédonien de participation, est une société de capital-investissement créée le 18 mai 1989 dans le cadre de la loi n°46.860 du 30 avril 1946. L'ICAP a pour objet la promotion des projets concourant au rééquilibrage économique entre le Grand Nouméa et le reste de la Nouvelle-Calédonie. Son capital social (138 millions de F CFP) se répartit entre l'Agence Française de Développement (AFD) qui en détient 52 % et les trois Provinces qui se partagent le solde à parts égales.

Les interventions de l'ICAP consistent en des apports en fonds propres (participations en capital) ou quasi-fonds propres (avances en compte courant) en vue de conforter la structure financière des entreprises, en particulier dans l'intérieur et les îles. Les fonds propres apportés par l'ICAP sont de nature à favoriser les octrois de concours car ils limitent le risque encouru de même que la présence de l'ICAP constitue une garantie de suivi des promoteurs.

L'ICAP n'a pas pour vocation de contrôler une société en faveur de laquelle il intervient, ni d'investir à titre définitif. Sa participation est toujours minoritaire et limitée en part de capital social (à 35 % au maximum) et dans le temps (les conditions de remboursement des avances faites et de reprises des participations de l'ICAP étant négociées avec les promoteurs dès l'étude de leur dossier).

Les interventions financières de l'ICAP peuvent être complétées par des mesures d'accompagnement. L'ICAP joue alors un rôle de conseil et d'appui aux entreprises. Ces mesures d'accompagnement nécessitent parfois la mise en place de contrats d'assistance technique avec des opérateurs spécialisés de la place.

### 2. LES INTERVENTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2004

Les opérations de l'ICAP réalisées au cours de l'exercice 2004 sont présentées dans les tableaux ci-après. Une distinction est faite entre les opérations liées aux investissements (interventions) et les opérations liées aux mesures d'accompagnement :

**Opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province réalisées en 2004**

en milliers de F CFP

Secteur d'activité	Opérations			Répartition par Province					
	Nbre	Montant	%	Province Sud		Province Nord		Province Iles	
				Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Mine.....	33	116 780	35%	1	12 000	32	104 780	-	-
Transports.....	13	79 146	24%	4	60 936	9	18 210	-	-
Aquaculture.....	6	48 300	14%	4	37 300	2	11 000	-	-
Tourisme .....	11	33 072	10%	7	7 760	4	25 312	-	-
Commerce / Service.....	7	22 984	7%	3	3 312	4	19 672	-	-
BTP.....	4	17 148	5%	-	-	4	17 148	-	-
Artisanat.....	2	8 940	3%	-	-	2	8 940	-	-
Exploitation forestière.....	4	6 624	2%	2	3 312	2	3 312	-	-
Pêche.....	3	3 725	1%	-	-	3	3 725	-	-
Agriculture/Elevage.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total général.....</b>	<b>83</b>	<b>336 719</b>	<b>100%</b>	<b>21</b>	<b>124 620</b>	<b>62</b>	<b>212 099</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
				<b>25,3%</b>	<b>37,0%</b>	<b>74,7%</b>	<b>63,0%</b>		
<b>dont interventions.....</b>	<b>38</b>	<b>323 690</b>		<b>8</b>	<b>120 564</b>	<b>30</b>	<b>203 126</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
				<b>21,1%</b>	<b>37,2%</b>	<b>78,9%</b>	<b>62,8%</b>		
<b>dont accompagnements....</b>	<b>45</b>	<b>13 029</b>		<b>13</b>	<b>4 056</b>	<b>32</b>	<b>8 973</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
				<b>28,9%</b>	<b>30,7%</b>	<b>71,1%</b>	<b>68,4%</b>		

Source : ICAP

38 interventions ont été réalisées par l'ICAP au cours de l'année 2004 pour un total de 323,7 millions de F CFP, contre 84 opérations en 2003 (307,2 millions de F CFP). En 2004, ces interventions étaient réparties entre les prises de participation en capital (63,7 millions de F CFP soit 19,7 % du total) et les avances en compte courant d'associés (260 millions de F CFP soit 80,3 % du total). On note qu'aucune intervention n'a été réalisée dans la province des Iles Loyauté au cours de l'exercice.

Les interventions dans les secteurs de la mine (34,7 %), du transport (23,5 %) et de l'aquaculture (14,3 %) ont représenté près des trois quart du montant total des interventions (73 %).

D'autre part, 45 opérations liées aux mesures d'accompagnement ont été réalisées au cours de cet exercice pour un montant de 13 millions de F CFP. Ces opérations ont été mises en place dans le cadre de suivis en gestion et administration des entreprises concernées lorsque ceux-ci ont été jugés nécessaires.

### 3. LES INTERVENTIONS DE L'ICAP DEPUIS SA CREATION

Depuis sa création en 1989, l'ensemble des opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province se répartissent comme suit :

*Opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province au 31 décembre 2004* en milliers de F CFP

Secteur d'activité	Opérations			Répartition par Province					
	Nbre	Montant	%	Province Sud		Province Nord		Province Iles	
				Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Tourisme.....	127	946 457	24%	70	490 938	32	282 684	25	172 834
Mines*.....	91	852 771	22%	6	49 850	85	802 921	—	—
Aquaculture.....	30	500 747	13%	22	390 757	8	109 990	—	—
Transports.....	75	355 360	9%	19	120 501	46	168 901	10	65 958
Commerce/Services.....	55	331 133	9%	15	45 774	25	167 159	15	118 200
Pêche.....	18	245 485	6%	2	25 500	11	142 375	5	77 610
BTP.....	42	208 991	5%	7	47 392	25	97 014	10	64 585
Artisanat.....	39	173 983	4%	15	69 841	9	45 060	15	59 082
Exploitation forestière.....	15	116 492	3%	5	38 312	10	78 180	—	—
Agriculture/Elevage.....	15	95 340	2%	7	47 240	8	48 100	—	—
Restauration.....	8	25 231	1%	2	4 950	2	3 156	4	17 125
Divers.....	1	20 000	1%	—	—	—	—	1	20 000
<b>Total général.....</b>	<b>516</b>	<b>3 871 990</b>	<b>100%</b>	<b>170</b>	<b>1 331 055</b>	<b>261</b>	<b>1 945 540</b>	<b>85</b>	<b>595 394</b>
				<b>32,9%</b>	<b>34,4%</b>	<b>50,6%</b>	<b>50,2%</b>	<b>16,5%</b>	<b>15,4%</b>
<b>dont interventions.....</b>	<b>423</b>	<b>3 844 691</b>		<b>135</b>	<b>1 320 220</b>	<b>205</b>	<b>1 929 597</b>	<b>83</b>	<b>594 874</b>
				<b>31,9%</b>	<b>34,3%</b>	<b>48,5%</b>	<b>50,2%</b>	<b>19,6%</b>	<b>15,5%</b>
<b>dont accompagnements....</b>	<b>93</b>	<b>27 299</b>		<b>35</b>	<b>10 836</b>	<b>56</b>	<b>15 943</b>	<b>2</b>	<b>520</b>
				<b>37,6%</b>	<b>39,7%</b>	<b>60,2%</b>	<b>58,4%</b>	<b>2,2%</b>	<b>1,9%</b>

Source : ICAP

\* dont 400 millions de F CFP destinés à participer à l'acquisition de la Société Minière du Sud Pacifique

Le tourisme, la mine et l'aquaculture sont les principaux secteurs d'intervention de l'ICAP, ils représentent plus de la moitié des interventions (59,4 %).

Le montant global des investissements auxquels l'ICAP a participé (à hauteur de 3 872 millions de F CFP) depuis sa création en 1989 s'élève à 25 490 millions de F CFP au 31 décembre 2004. Le nombre d'emplois enregistré dans les 145 sociétés faisant partie du portefeuille de l'ICAP<sup>1</sup> est estimé à 1 014 personnes (équivalent emplois à plein temps) correspondant à un total d'investissement de 11 430 millions de F CFP.

<sup>1</sup> Sans tenir compte des emplois créés dans les sociétés en activité mais dont l'ICAP ne détient plus de participations au 31 décembre 2004.

---

## § 6. L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)

---

### 1. GENERALITES

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) a pour objectif de financer par des prêts (micro-crédits) le démarrage ou le développement d'activités à caractère économique des personnes physiques n'ayant pas accès aux crédits bancaires. Dans ce cadre, les projets sont suivis et accompagnés pour accroître leur chance de succès.

L'ADIE octroie ces prêts (« prêts solidaires », « prêts d'honneur » et « prêts solidaires progressifs ») en complément des aides des Provinces. Les champs d'intervention du Fonds de Garantie du Nord (FGN) et du Fonds de Garantie pour les Micro-Projets Economiques (FGMPE, ex. FGPPP) ont été définis pour étendre le mécanisme de garantie à ce type de prêts. En effet, tous les prêts consentis par l'ADIE sont désormais éligibles à la garantie du FGN et du FGMPE. Les prêts octroyés par l'ADIE peuvent être garantis au maximum à hauteur de 90 % (FGMPE) ou 80% (FGN).

### 2. LES INTERVENTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2004

Les interventions de l'ADIE réalisées au cours de l'année 2004 sont présentées dans le tableau ci-après :

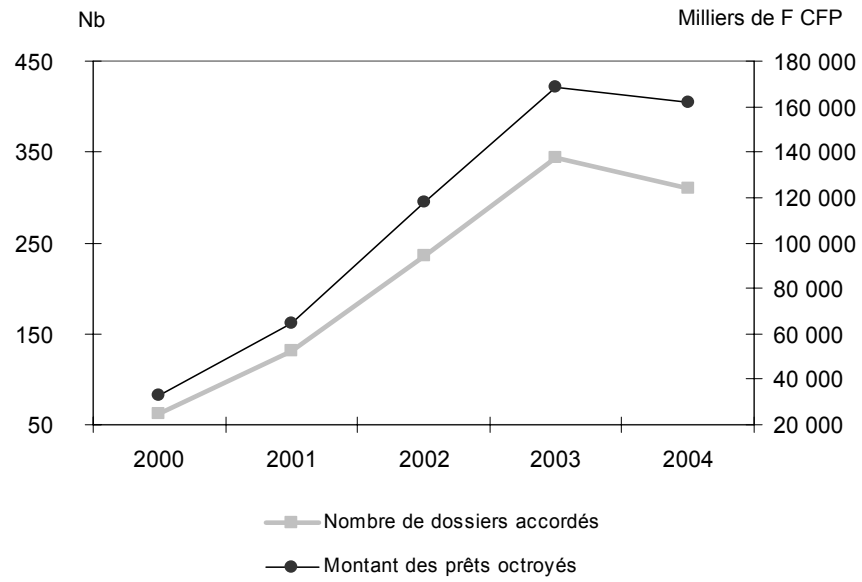
*Prêts accordés par l'ADIE en 2004* en milliers de F CFP

Secteur	Nombre de dossiers	Prêts solidaires	Prêts d'Honneur	Prêts progressifs	Total
Province Sud.....	140	41 232	23 870	11 270	<b>76 372</b>
Province Nord.....	86	25 465	12 350	5 740	<b>43 555</b>
Province des Iles.....	84	27 705	8 625	5 495	<b>41 825</b>
<b>Total.....</b>	<b>310</b>	<b>94 402</b>	<b>44 845</b>	<b>22 505</b>	<b>161 752</b>

Source : ADIE

Depuis sa création en l'an 2000, l'ADIE a accordé 1 082 prêts sur l'ensemble du territoire pour un montant total de 545,4 millions de F CFP. 50,8 % des octrois de l'ADIE depuis l'origine ont concerné la Province Sud. La Province Nord et la Province des Iles ont respectivement bénéficié de 28 % et de 21,2 % des engagements de l'ADIE.

### Evolution des interventions de l'ADIE



Source : ADIE





## PERSPECTIVES

Dans l'ensemble, 2004 a été une bonne année pour certains secteurs traditionnels de l'économie calédonienne comme le nickel, le bâtiment, l'aquaculture et le commerce. Le début de l'année 2005 et les anticipations des chefs d'entreprises laissent entrevoir une poursuite de la croissance de l'activité.

La tendance du marché du nickel est toujours à la hausse fin mars 2005 avec des prévisions faisant état d'une demande supérieure à la capacité de production. A cette date, le cours du nickel au LME a dépassé le seuil des 7 USD/lb. La forte demande mondiale de nickel devrait donc maintenir les prix à un niveau élevé, dans un contexte de baisse des réserves officielles du LME depuis fin 2004 (10 242 tonnes) et du maintien du niveau de production en 2005 des premiers producteurs mondiaux (Norilsk et Inco). L'appréciation du marché mondial du nickel devrait logiquement se traduire par une augmentation des performances du secteur minier et métallurgique en Nouvelle-Calédonie en 2005.

La mise en chantier de l'usine du Sud devrait commencer en mai 2005 avec des effets importants sur les autres secteurs de l'économie. L'usine du Nord devra, quant à elle, disposer des études techniques concluantes ainsi que de commandes fermes de prestations et de matériels dédiées à l'usine pour un montant au moins égal à 100 millions de dollars US avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sous peine de rendre caduc l'accord de Bercy. L'exploitation des gisements situés dans le Nord et le Sud de la Nouvelle-Calédonie sont l'occasion de mettre en oeuvre les objectifs prioritaires des accords de Nouméa, à savoir le rééquilibrage entre les Provinces et le développement économique et social.

Poussée par la demande des particuliers, du logement social et des différents projets miniers, l'activité globale du secteur du BTP devrait être favorablement orientée en 2005.

Les assises du tourisme qui se sont déroulées les 9 et 10 novembre 2004 devraient permettre à la Nouvelle-Calédonie de se doter en 2005 d'un plan destiné à développer cette activité de diversification importante au niveau de l'emploi. Le secteur de la croisière pour sa part se développe significativement depuis 4 ans et 2005 laisse envisager une poursuite de cette tendance.

La filière crevette poursuit son développement avec un objectif à long terme de 5.000 tonnes annuelles produites (afin de renforcer sa position sur le marché mondial des exportations, actuellement 0,08%). Cependant, cette filière évolue dans une conjoncture internationale instable et très fortement concurrencée par les pays exportateurs à faibles coûts de revient. Seuls l'accroissement des volumes et la capacité de la filière à commercialiser sa production à des conditions compatibles avec ses prix de revient, peuvent permettre son développement dans le respect de la stratégie définie et mise en place.

Plus généralement, l'économie de la Nouvelle-Calédonie devrait rester dans une dynamique de croissance favorisée par un soutien à la consommation et à l'investissement (majoration des salaires, mise en oeuvre d'allocations familiales de solidarité, baisse des

conditions de crédit) et régulée par les dépenses<sup>1</sup> de l'Etat qui représentent environ le quart de son PIB<sup>2</sup>.

Les principaux chantiers de 2005 portent sur la mise en œuvre des grands projets métallurgiques en cours, sur l'élaboration d'un schéma de développement touristique et la consolidation de la filière de la crevette. D'autres préoccupations, qui intègrent des problèmes de fond touchent l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle, le logement social et une plus grande prise en compte de l'environnement.

---

<sup>1</sup> Essentiellement constituées de versement de salaires

<sup>2</sup> Par rapport au PIB 1999, seule donnée disponible

## LES MISSIONS DE L'INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

L'Institut d'émission d'outre-mer dont le siège est à Paris a été créé par la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966 ( repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les collectivités français du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la Banque de l'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 3 avril 1985 et n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n° 98-1244 du 29 décembre 1998. Etablissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

L'IEOM est la Banque centrale des Collectivités d'Outre-mer, à ce titre ;

- Il assure l'émission de la monnaie ayant cours légal : le franc CFP (Change Franc Pacifique) dont l'Etat français garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixe de 1.000 F CFP pour 8,38 euros. Il met en circulation des billets de valeur faciale de 10.000, 5.000, 1.000 et 500 F CFP et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il contrôle le volume et la qualité des signes monétaires.
- Il veille au bon fonctionnement du système bancaire en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (agrément), Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière (CCLRF) et Commission bancaire (contrôles et sanctions).
- Il oriente la politique du crédit en refinançant à des taux privilégiés les crédits à court et à moyen terme consentis par les banques aux entreprises appartenant aux secteurs considérés comme prioritaires et qui présentent une situation financière équilibrée.
- Par sa connaissance approfondie de la situation économique et financière des Collectivités d'Outre-mer, il joue un rôle d'observatoire économique permanent en réalisant enquêtes et études périodiques sur les grands secteurs d'activité et en publiant une lettre mensuelle et un bulletin trimestriel de conjoncture. L'IEOM réalise également tous les ans un rapport annuel dressant le bilan économique et financier de chaque collectivité et établit, en collaboration avec la Banque de France, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.
- Il apporte ses services à la communauté bancaire, aux Pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers : cotation, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques. Il assure dans ce cadre l'exécution des transferts de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et la France métropolitaine. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de l'IEOM dans les livres du Trésor public, ce compte garantissant de manière illimitée la convertibilité du F CFP en euro et la liberté des transferts.

- L'article 71 de la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne a confié une mission nouvelle à l'IEOM, chargé désormais de s'assurer de la sécurité des moyens de paiement et de la pertinence des normes applicables en la matière.

La connaissance des réalités humaines et économiques des différentes collectivités de sa zone d'émission permet à l'Institut d'émission d'outre-mer d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et d'être pour les Pouvoirs publics une force de proposition et de conseil au service du développement économique et social.

## ANNEXE 1

### LEXIQUE DES PRINCIPAUX SIGLES MENTIONNES DANS CE FASCICULE

ADANC.....	Agence pour la desserte aérienne de Nouvelle-Calédonie
ADEME.....	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE.....	Association pour le droit à l'initiative économique
ADRAF.....	Agence de développement rural et d'aménagement foncier
AFD.....	Agence française de développement
AMG.....	Aide médicale gratuite
APE.....	Agence pour l'emploi
BEI.....	Banque européenne d'investissement
BIT.....	Bureau international du travail
BTP.....	Bâtiment et travaux publics
CAAPO.....	Coopérative agricole et aquacole des producteurs d'Ouvéa
CAF.....	Coût, assurance, fret
CAFAT.....	Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs
CCI.....	Chambre de commerce et d'industrie
CCLRF.....	Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière
CECEI.....	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
CES.....	Conseil économique et social
CFP.....	Change franc pacifique
CHS.....	Centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet
CHT.....	Centre hospitalier territorial Gaston Bourret
CNCEP.....	Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance
CIRAD.....	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
COM.....	Collectivité d'Outre-mer
CTME.....	Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie
DAF.....	Direction de l'agriculture et de la forêt
DAVAR.....	Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales
DGCCRF.....	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DOM.....	Département d'outre-mer
DPASS.....	Direction provinciale d'action sanitaire et sociale
DTASS.....	Direction territoriale d'action sanitaire et sociale
EC.....	Etablissement de crédit
EEC.....	Electricité et eau de Calédonie
ENERCAL.....	Société néo-calédonienne d'énergie

ERPA .....	Etablissement de régulation des prix agricoles
FASSF .....	Fonds d'action sanitaire, sociale et familiale
FBF .....	Fédération bancaire française (anciennement Association française des banques - AFB)
FED .....	Fonds européen de développement
FEPNC .....	Fonds d'équipement et de promotion de la Nouvelle-Calédonie
FER .....	Fonds d'électrification rurale
FIDES.....	Fonds d'investissement pour le développement économique et social
FME .....	Fonds pour la maîtrise de l'énergie
GDPL .....	Groupement de droit particulier local
GFA.....	Groupement des fermes aquacoles
GIE .....	Groupement d'intérêt économique
GWh.....	Giga watt heure
ha.....	Hectare
ICAP.....	Institut calédonien de participation
IEOM .....	Institut d'émission d'outre-mer
IFREMER .....	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INED .....	Institut national d'étude démographique
INSEE .....	Institut national de la statistique et des études économiques
IRCDC .....	Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements
IRVM .....	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières
ISEE .....	Institut de la statistique et des études économiques
kV.....	Kilovolt
kW.....	Kilowatt
LME .....	London metal exchange
MW .....	Méga watt
OCEF .....	Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique
OGAF.....	Opérations groupées d'aménagement foncier
OMT .....	Office mondial du tourisme
PIB .....	Produit intérieur brut
PMI .....	Petite et moyenne industrie
PNB.....	Produit net bancaire
PROMOSUD.....	Société de développement de la Province Sud
PSAAR.....	Projet stratégique agro-alimentaire, agricole et rural
PTME.....	Programmes territoriaux de maîtrise de l'énergie
PUD.....	Plan d'urbanisme directeur
RCS .....	Registre du commerce et des sociétés
RIDE .....	Répertoire d'identification des entreprises
ROA .....	Coefficient de rentabilité (Résultat net/Total du bilan)
ROE.....	Ratio de rentabilité des fonds propres (Résultat net/Fonds propres)
RUAMM .....	Régime unifié d'assurance maladie-maternité
SAU.....	Superficie agricole utilisée
SAVEXPRESS.....	Voie à péage reliant Nouméa à La Tontouta
SCE .....	Société calédonienne des eaux
SCTO .....	Société de culture et de transformation des oléagineux
SEM .....	Société d'économie mixte

SIT.....	Service de l'inspection du travail
SLN.....	Société Le Nickel
SMG.....	Salaire minimum garanti
SMGA.....	Salaire minimum garanti agricole
SMIT.....	Service médical inter-entreprise du travail
SMSP.....	Société minière du Sud Pacifique
SODIL.....	Société de développement et d'investissement de la Province des îles loyauté
SOFINOR.....	Société de financement et d'investissement de la Province Nord
SOGEFOM.....	Société de gestion des fonds de garantie des territoires d'outre-mer
SONAPO.....	Société de navigation de Poum
SOPAC.....	Société des producteurs aquacoles calédoniens
SOREP.....	Société de roulage et d'exploitation de Poum
STCPI.....	Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle
TAS.....	Tontouta air services
TBI.....	Taxe de base à l'importation
TFA.....	Taxe sur le fret aérien
TGI.....	Taxe générale à l'importation
TOF.....	Taxe sur les opérations financières
TSI.....	Taxe spéciale à l'importation
TSPA.....	Taxe de soutien des produits agricoles et agroalimentaires
TSS.....	Taxe de solidarité sur les services (anciennement Taxe générale sur les services - TGS)

## ANNEXE 2

### LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES REALISEES PAR L'IEOM

Lettre mensuelle (gratuit sur Internet) abonnement annuel	8,38 €	1 000 F CFP
Bulletin trimestriel : suivi de la conjoncture financière	4,19 €	500 F CFP
suivi de la conjoncture économique	4,19 €	500 F CFP
Abonnement annuel au bulletin trimestriel (4 numéros)	16,76 €	2 000 F CFP
Balance des paiements 2003 de la Nouvelle-Calédonie	8,38 €	1 000 F CFP
Balance des paiements 2003 de la Polynésie française	8,38 €	1 000 F CFP
Rapport d'activité de la Nouvelle-Calédonie et Polynésie française	20,95 €	2 500 F CFP
Rapport d'activité de Wallis et Futuna	16,76 €	2 000 F CFP

#### Les notes sectorielles de l'institut – 10,06 euros – 1 200 F CFP

L'industrie agro-alimentaire en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)  
L'hôtellerie en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)  
Les industries de transformation liées au BTP en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)  
L'aquaculture en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)  
Les travaux publics en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)  
Le commerce de détail d'habillement et de chaussures en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)  
Le commerce de détail alimentaire en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)  
Le roulage sur mines en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)  
Le commerce en gros en Polynésie française (janvier 2004)  
Le commerce de détail en Polynésie française (novembre 2004)  
Le commerce de l'automobile en Polynésie française (août 2004)  
L'industrie agro-alimentaire en Polynésie française (janvier 2004)  
La desserte maritime en Polynésie française (décembre 2004)

#### Les notes expresses 8,38 euros – 1 000 F CFP

L'endettement des particuliers en Nouvelle-Calédonie (septembre 2003)  
La cotation et le réescompte de l'IEOM (juin 2004)  
La circulation fiduciaire en Nouvelle-Calédonie (juillet 2004)  
L'évolution des moyens de paiement scripturaux en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)  
L'endettement des particuliers en Polynésie française (août 2003)  
Le coût du crédit bancaire en Polynésie française (janvier 2004)  
La desserte maritime interinsulaire en Polynésie française (novembre 2004)  
La balance des paiements des COM du Pacifique (août 2004)  
La balance des paiements des COM du Pacifique au 1<sup>er</sup> semestre 2004 (décembre 2004)

#### Les notes thématiques – 10,06 euros – 1 200 F CFP

Le Nickel en partenariat IEOM, ISEE (mai 2002)  
Le tourisme en Polynésie française (novembre 2004)

Ces études sont disponibles à l'agence IEOM de Nouméa –  
19, rue de la République BP 1758 – 98845 NOUMEA CEDEX  
Tél : (687) 27.58.22 Télécopie : (687) 27.65.53 – Email : [agence@ieom.nc](mailto:agence@ieom.nc)  
et au siège de l'IEOM à PARIS 5, rue Roland Barthes – 75598 PARIS CEDEX 12 –  
Tél : 01.53.44.41.41. – Télécopie : 01.44.87.99.62 – Site internet : [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)



**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Eric BAULARD

Stéphane FOUCAULT

Laurent FAKHOURY

Alvin APPLETON

Carole GUERIN

Rose TAUNE

Julie LAVIT

Marie-Hélène de LAZZERI

**Photographie de couverture :**

**Vue aérienne de Mouli à Ouvéa  
(photo Destination Îles Loyauté )**

Directeur de la publication : Thierry Cornaille

Responsable de la rédaction : Eric Baulard

Editeur : IEOM

Imprimeur : Imprimeries Réunies de Nouméa

Achevé d'imprimer : Juin 2005

Dépôt légal : Juin 2005

ISSN : 0073-8247





